L'agriculture est la base de toute prospérité publique comme la force vive des sociétés :: :: :: :: ::

La Patrie

EDITION HEBDOMADAIRE (LE CULTIVATEUR)

Le plus bel éloge de l'agriculture est fait par les cultivateurs qui savent attacher à la terre l'âme de leurs enfants.

50e ANNEE—No 28 | MONTREAL, JEUDI 11 MAI 1922 | LE NUMERO: TROIS CENTINS

SURSIS POUR LE CONDAMNE

Riopel ne montera pas sur l'échafaud mardi prochain, mais en juillet.

EN APPEL

Osias Riopel qui devait monter sur l'échafaud mardi prochain le 16 mai a obtenu un sursis jusqu'au 6 juillet. Telle est la nouvelle qui nous a été communiquée ce matin par Me Emile L. Sasseville qui défend le condamné avec Mes Donat Lalande et Lucien Gendron comme conseils.

Comme on s'en souvient, les avocats de Riopel se sont adressés à la Cour d'appel pour obtenir un nouveau procès prétendant qu'il y avait eu des irrégularités. La cause se plaidera ces jours-ci. Samedi dernier, Me Sasseville a présenté au juge Dominique Monet, qui condamna le prévenu à mort, une requête demandant un sursis afin de permettre à la défense de plaider la cause en appel.

Le juge Monet a accordé la requête. Il est entendu que si la cause n'est pas terminé en Cour d'appel le 6 juillet un nouveau sursis sera accordé au condamné. Les avocats de Riopel espèrent obtenir un nouveau procès.

On sait que Riopel fut condamné à mort pour le meurtre de dame Alfred Clermont dont les ossements calcinés furent retrouvés dans les ruines de sa maison incendiée. Le jeune Oscar Clermont, qui fut mutilé de façon horrible par l'assassin, déclara au cours de son témoignage que le meurtrier était bien Riopel. Lorsque Riopel fut condamné à mort, il protesta hautement de son innocence. "Messieurs, déclara-t-il en s'adressant aux jurés, vous venez de condamner un homme qui ne mérite pas une heure de prison."

Riopel fut arrêté par la police provinciale.

La nouvelle du sursis a été communiqué au condamné à mort dans sa cellule à la prison de Bordeaux. Riopel a manifesté une grande émotion.

Les Républicains font sauter les casernes de Castle Pollard

(Presse associée)

DUBLIN, 5 — Les forces irrégulières, qui ont fait sauter mercredi les casernes de Mullingar, ont répété aujourd'hui leur exploit aux casernes de Castle Pollard, dans West Meath. Les insurgés avaient été poursuivis de Mullingar à Castle Pollard par les troupes du gouvernement provisoire et l'on prétend qu'ils ont perpétré ce coup de force pour empêcher les casernes d'être occupées par ces derniers.

Deux des auteurs du raid d'hier sur la banque de Bunerana, comté de Donegal, ont été tués. Une fillette de neuf ans, blessée à l'action, a succombé aujourd'hui à ses blessures.

M. PARADIS PRET A FAIRE DES ELECTIONS

DECLARATION QU'A FAITE HIER L'ORGANISATEUR LIBERAL A QUEBEC.

QUEBEC, 9. — Si le gouvernement provincial juge à propos de faire des élections, je suis prêt, déclarait hier l'hon. M. P. J. Paradis, à son retour d'Europe.

L'organisateur en chef du parti libéral dans le district du Québec est débarqué samedi à New-York, après une heureuse traversée à bord du "Paris", et dès hier il était à son bureau de la rue St-Jacques.

L'hon. M. Paradis vient de faire son cinquième voyage en Europe depuis la fin de la guerre. Il y est allé dans l'intérêt de ses affaires

REDUCTION DES GAGES DES MINEURS

(Presse Associée.)

LONDRES, 9 —On vient de réduire encore de 12 p.c. les gages des mineurs de Lancashire, Cheshire et Staffordshire. Cette diminution est la plus forte depuis la mise en vigueur de la loi qui exige que les gages varient chaque mois en proportion des profits des employeurs.

Les patrons et les mineurs sont à discuter les moyens d'aider les pauvres mineurs à même les fonds de secours.

ENQUETE AU DEPARTEMENT DE LA VOIRIE

(Spécial à la PATRIE)

Québec, 9.—Les officiels du ministère de la Voirie, avec l'aide de certains officiers du département du procureur-général viennent de terminer une enquête secrète sur certains contrats pour la construction de chemins dont les réclamations ne seraient pas justifiées. Ainsi des sommes auraient été payées à des intermédiaires qui n'auraient eu aucun droit d'en recevoir.

RANDONNEE FATALE



L'agent cycliste ALDERIC MAYER, qui a été tué dans un accident d'auto samedi soir.

ALEX. ROBERTSON DEPOSE SA PLAINTE A L'EMBASSADE

AU SUJET DE CETTE TENTATIVE D'ENLEVEMENT ET DE DEPORTATION.

WASHINGTON, 9 — Alexander E. Robertson, vétéran anglais de la guerre, est arrivé ici ce matin venant de Newark, N.J., pour déposer sa plainte d'enlèvement devant l'embassade anglaise. Cette plainte est portée contre trois détectives secrets, qui, selon Robertson, ont tenté de l'enlever parce qu'il était en amour avec Mlle Mary Culberson, âgée de de 21 ans, et fille du sénateur Culberson, de Texas. Les autorités de l'embassade n'ont rien voulu dire avant d'avoir entendu la déposition de Robertson.

Le sénateur Culberson qui n'a encore rien dit de l'affaire, fera peut-être une déclaration aujourd'hui. Mlle Culberson est actuellement chez ses parents.

LE SENAT ET LA CONFERENCE DE GENES

(Spécial à la Patrie)

OTTAWA, 5. — En réponse à une interpellation de Sir George Foster au Sénat hier, le sénateur Dandurand a déclaré que le gouvernement avait reçu un câblogramme au sujet du consortium européen qui est à l'étude à la conférence de Gênes. Les documents concernant ce projet ont été envoyés par la poste et avant leur réception il sera impossible pour le gouvernement de donner plus amples renseignements. Cette interpellation a été faite au sujet d'une dépêche d'Europe disant que le Canada avait contribué pour un million de livres à ce consortium.

Le sénateur N. A. Belcour apprend que la levée hydrographique du St-Laurent, de Montréal à Cornwall, a été faite en 1910. On ne sait pas si les Etats-Unis ont fait la même levée.

Le sénat s'est ajourné à mardi soir à huit heures.

Sherbrooke aura l'heure solaire

(Spécial à la PATRIE)

Sherbrooke, 9.—De nombreux citoyens se sont rendus à l'hôtel de ville hier soir où le conseil municipal devait étudier de nouveau la question du changement de l'heure. Par un vote de six à quatre le conseil a décidé de maintenir l'heure solaire. Il a de plus été décidé de notifier la compagnie des tramways d'avoir à baser son horaire sur l'heure solaire. La ville, paraît-il, a le droit d'exiger cela en vertu d'un règlement municipal.

"La femme qui se mêle de politique, perd de son charme"

Ottawa, 8. — Le Rév. S. J. Palmer, pasteur baptiste, dans un sermon hier, a déclaré qu'il y a deux endroits où il ne devrait pas y avoir de place pour une femme: le parlement fédéral, provincial ou municipal, puis le jury en cour de justice. Les questions d'intérêt public sont du domaine du mari tandis que la femme doit s'occuper de sa maison, de ses enfants et chercher à rendre aux siens la vie aussi agréable que possible. La femme qui se mêle de politique perd de son charme, d'après ce prédicateur.

POUR TENTER DE RENFLOUER LE "LUSITANIA"

(Presse Associée)

Philadelphie, 9.—Une expédition partira le 25 courant dans le but de renflouer ou sauver ce que l'on peut du "Lusitania" et de tous les autres vaisseaux naufragés depuis quelques années. La Lusitania Salvaging Company s'est assuré le vaisseau Blakeley à cet effet.

NOUVELLE VICTIME DE LA CIGUE SAUVAGE

UN ENFANT S'EMPOISONNE EN MANGEANT DE LA CAROTTE A MOREAU.

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 9 — Un enfant de cinq ans, fils de M. J. Lémond, de Princeville, s'est empoisonné à ce dernier endroit, ces jours derniers, en mangeant de la cigue aquatique (carotte à Moreau).

Il a succombé quelques heures après avoir absorbé une assez forte quantité de cette plante vénéneuse.

LES MANUFACTURIERS CANADIENS A QUEBEC

ILS FONT HIER L'ELECTION DE LEUR NOUVEL EXECUTIF.

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 9. — L'assemblée générale annuelle de la succursale de Québec et de l'association des manufacturier canadiens, a eu lieu hier après-midi, sous la présidence de M. P. A. Galarneau. Les élections des officiers pour l'année courante ont eu lieu et le bureau de direction suivant a été choisi:

Président, A. P. Robitaille, gérant de la Brasserie Champlain; vice-président, J. E. Warrington, gérant de John Ritchie Co.; membres du bureau de direction: S. W. Marsh, gérant de W. S. Marsh Co; Thosmas J. Léonard, gérant de la Eastern Canada Steel Co.; Arthur Drolet, de la compagnie F. X. Drolet et J. C. Chalifour, de O. Chalifour enrg.. Représentants du conseil central: MM. Jos. Picard et J. E. Warrington, secrétaire; Raoul Renault. Plusieurs membres présents ont témoigné le désir d'assister à l'assemblée annuelle de la division qui doit être tenue à Montréal jeudi, le 11 du courant et qui sera précédée d'un dîner à l'hôtel Windsor.

Six personnes tuées dans une collision

Vancouver, C.-A., 9. — Six personnes ont été tuées instantanément, hier soir, en passant en automobile devant le Kettle Valley, train du C.P.R., près de Mission City, à quarante milles d'ici. Voici leurs noms: Olivier Desroches, fermier très en vue, Mme Rose MacDonald, son fils Alexandre, Bert Gregory, un ouvrier de la ferme, Mlle Margaret Pentland, de Mission City, et un individu connu sous le surnom de "P'Tit Pouce".

L'automobile fut projetée sur la plateforme de la place d'attente.

L'hon. Dr W.-H. Sutherland, ministre des travaux publics de la Colombie Britannique, qu accompagnait le premier ministre John Oliver, se porta vers les victimes qu'il déclara avoir été tuées instantanément. On transporta les cadavres à Mission City, où l'enquête aura lieu demain.

Sur le rapport des Griffenhagen

(Spécial à la PATRIE)

Ottawa, 9.—M. Séguin, député de l'Assomption, demandera au gouvernement copie de tous les documents et du rapport de la commission Griffenhagen, concernant les fonctionnaires supérieurs du département des postes à Montréal.

MARCHANDS DETAILLANTS DE SHERBROOKE



L'exécutif de cette association fondée il y a un an et qui en a fait un succès : président, M. F. P. Houlahan; M. C. O. S. St-Jean, vice-président; M. Oscar Nault, 2ème vice-président; M. F. N. Brisebois, secrétaire; M. Louis Codère, trésorier.

AGENT CYCLISTE TUE DANS UNE COLLISION

Son moto-cycle est frappé par une automobile samedi soir.

A LA MORGUE

Samedi soir, vers onze heures, l'agent cycliste Maillé, préposé à la garde du port, avec plusieurs camarades, quitta son poste et se mit en route pour le garage municipal au No 644 rue Jeanne-d'Arc. Il était accompagné des agents-cyclistes Gagnon et Binet.

Se dirigeant à une allure modérée, ils passaient au soin des rues Jeanne-d'Arc et Adam, lorsque Maillé fut violemment frappé par l'automobile appartenant et conduite par M. Alfred Desjardins, demeurant au No 47 avenue Lasalle.

Il faisait noir et les agents ne purent constater immédiatement la gravité de l'accident de leur confrère qui gisait dans son sang, près du trottoir. Etant donnée la vitesse modérée des deux voitures, ils ne croyaient pas à un résultat tragique.

En constatant l'état du blessé, ils firent mander l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame ; à l'arrivée de cette dernière, les médecins ne purent que constater la mort. Maillé fut conduit à la morgue où une enquête sera tenue aujourd'hui.

La victime était au service du département de la police municipale depuis plus de dix ans et sa mort tragique a créé une impression profonde parmi ses camarades, dont il était avantgeusement connu.

Il faisait partie du service des motocyclistes depuis la fondation de ce service par l'ex-chef Tremblay. Il s'y est toujours distingué. Il était brave devant le danger et zélé dans l'exercice de ses fonctions. Ses supérieurs l'ont souvent félicité.

MARAUDEURS QUE LES AGENTS ARRETENT

ILS ETAIENT EN TRAIN DE DEVALISER UN PASSANT.

Les agents Wagner et Beaudry, du poste No 6, étaient cachés derrière un mur de pierre à l'angle des rues Cathédrale et Lagauchetière hier soir, vers 9 heures, dans un but encore tenu secret lorsqu'ils entendirent venant de l'autre côté du mur ces mots prononcés énergiquement: "Non, non, non".

Les policiers surgirent de leur cachette à temps pour voir trois individus entourant une quatrième personne qui était le Dr Gerald Foster. L'un des individus fouillait dans les goussets du praticien qui faisait des efforts désespérés pour s'échapper.

Les agents se précipitèrent sur les assaillants et il s'ensuivit une lutte. Un des maraudeurs réussit à s'échapper en abandonnant la moitié de son pardessus entre les mains de l'agent Wagner. Les deux autres furent capturés mais l'un après une course de un mille et demi environ.

Conduits au poste ils ont dit s'appeler Frank Jones, chauffeur, 21 ans, et Harry Willis, 21 ans.

Les deux prévenus ont comparu devant le juge Cusson. Ils ont nié l'inculpation. Enquête à huitaine.

L'ASSOCIATION DES BONNES ROUTES

Le neuvième congrès de l'Association des bons chemins aura lieu les 12, 13, 14 et 15 juin à Victoria, Colombie Anglaise.

Le ministre de la Voirie de Québec, l'hon. J. L. Perron, y assistera. Toutes les provinces seront représentées et ce congrès aura toute l'importance exigée par cette grande question des routes nationales.

M. ADOLPHE STEIN NOMME JUGE

Ottawa, 5. — On dit que M. C. Adolphe Stein, député de Kamouraska à la Chambre des Communes sera nommé aujourd'hui juge de la cour Supérieure de la province de Québec en remplacement de l'hon. Rodolphe Roy, mis à sa retraite.

DERALLEMENT CRIMINEL A SHERBROOKE

Le train Montréal - Halifax hors la voie près de Scotstown, hier soir.

PAS DE BLESSES

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 4 — Le train No 40 du Pacifique Canadien Montréal-Halifax, a déraillé hier soir, près de Scotstown, et s'il n'y a pas eu d'accident de personne, la plupart des voyageurs ont reçu une secousse dont ils se souviendront longtemps.

A l'endroit où cet accident s'est produit la voie ferrée longe la rivière Saumon et les bords en sont très escarpés.

C'est grâce au sang-froid du mécanicien, qui a appliqué à temps les freins si nous n'avons pas, aujourd'hui, une hécatombe à enregistrer. Les dommages matériels, toutefois n'en sont pas moins très considérables. La locomotive a roulé plusieurs centaines de verges sur les dormants et s'est ensuite entoncée dans le sable.

La marque d'une fiche trouvée sur un rail, où la locomotive a quitté la voie, semble bien indiquer que l'on se trouve en présence d'un attentat criminel. Ce serait le deuxième, dans notre région, depuis une couple de semaines.

Echauffourée meurtrière entre gendarmes et bandits à Canton

(Presse associée)

Canton, Ohio, 5. — Trois hommes ont été tués et deux bandits sont mourants à la suite d'une sanglante bataille à la pointe du revolver qui s'est déroulée dans les bois, à cinq miles au nord d'ici, entre un peloton de gendarmes et quatre bandits. L'échauffourée a été provoquée par l'enlèvement d'un agent de l'escouade des motocyclistes qui avait arrêté la bande sur contravention aux lois de la circulation.

D'après la version de la police, les bandits s'étaient rendus ici pour aider à l'élargissement d'un de leurs comparses John Stevens, impliqué dans plusieurs cambriolages de banques dans les cités de l'Ouest.

Les morts sont: Ralph W. Hoffe, entrepreneur de Canton; Eddie Stevenson, de Cleveland, l'un des bandits, et un autre bandit non encore identifié.

Hary Harper et George Brainer, deux autres bandits, ont été blessés à mort.

Deux autres flibustiers sont également blessés. John Wise, le policier victime de l'enlèvement, a été conduit dans un taxis où il a été ficelé à un arbre.

La Sûreté a été informée de l'enlèvement par un témoin oculaire du nom de J. C. Campbell.

Un enfant de trois ans se noie dans un ruisseau

LEVIS, 9. — Hier après-midi à St-Henri de Lévis, un jeune enfant de trois ans, fils de M. Maurice Couture, s'est noyé dans un ruisseau situé près de la résidence de son père. L'enfant partit de la maison de ses parents vers une heure et on le rechercha durant quelques heures. Vers cinq heures, on s'avisa d'aller voir dans un fossé qui se trouvait près de la maison et quelle ne fut pas la surprise de ceux qui faisaient les recherches d'apercevoir dans le ruisseau le cadavre de l'enfant.

Celui-ci fut retiré de là. Le Dr Paradis de l'endroit, fut appelé mais ce ne fut que pour constater la mort, car l'enfant avait séjourné longtemps à l'endroit où on venait de le trouver. Le coroner tiendra une enquête aujourd'hui.

New-York, 8.—Une fillette de 2 ans, Rose Crowly, qui est tombée de bonne heure ce matin, d'une fenêtre du troisième étage de sa demeure, à Brooklyn, s'en est sauvée sans aucune blessure. Elle est tombée sur un tas de déchets et ne pleurait même pas quand on est venu la ramasser.

AGENT CYCLISTE TUE DANS UNE COLLISION

Son moto-cycle est frappé par une automobile samedi soir.

A LA MORGUE

Samedi soir, vers onze heures, l'agent cycliste Maillé, préposé à la garde du port, avec plusieurs camarades, quitta son poste et se mit en route pour le garage municipal au No 644 rue Jeanne-d'Arc. Il était accompagné des agents-cyclistes Gagnon et Binet.

Se dirigeant à une allure modérée, ils passaient au soin des rues Jeanne-d'Arc et Adam, lorsque Maillé fut violemment frappé par l'automobile appartenant et conduite par M. Alfred Desjardins, demeurant au No 47 avenue Lasalle.

Il faisait noir et les agents ne purent constater immédiatement la gravité de l'accident de leur confrère qui gisait dans son sang, près du trottoir. Etant donnée la vitesse modérée des deux voitures, ils ne croyaient pas à un résultat tragique.

En constatant l'état du blessé, ils firent mander l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame ; à l'arrivée de cette dernière, les médecins ne purent que constater la mort. Maillé fut conduit à la morgue où une enquête sera tenue aujourd'hui.

La victime était au service du département de la police municipale depuis plus de dix ans et sa mort tragique a créé une impression profonde parmi ses camarades, dont il était avantgeusement connu.

Il faisait partie du service des motocyclistes depuis la fondation de ce service par l'ex-chef Tremblay. Il s'y est toujours distingué. Il était brave devant le danger et zélé dans l'exercice de ses fonctions. Ses supérieurs l'ont souvent félicité.

JEUNE HOMME QUI SIMULE UN ATTENTAT

Un employé de la maison Labelle se ligote lui-même samedi soir, pour s'emparer de $85.

DES AVEUX

Un jeune homme à l'emploi de la maison H. P. Labelle, Limitée, 147 Est, rue Ste-Catherine, était chargé, samedi soir, d'aller porter des meubles chez un client à Rosemont. Il partit avec deux autres employés et lorsque les meubles eurent été livrés, il perçut une somme de $85.

Au retour, il arriva que la machine s'arrêta en plein chemin faute de pétrole. Le jeune homme dit à ses co-employés d'aller en chercher, qu'il aurait soin du camion. Lorsque les deux employés revinrent, ils trouvèrent le jeune homme étendu sur le sol, ayant les mains et les pieds ligotés. Celui-ci raconta qu'il avait été attaqué par des bandits qui lui avaient volé tout son argent.

Ses compagnons s'empressèrent de porter plainte au bureau de la Sûreté. Le détective Ouimet chargé de la cause par le chef Lepage, interrogea le jeune homme et eut des soupçons. Pdessé de questions, le jeune commis se méla et finit par avouer qu'il s'était ligoté lui-même pour faire croire à un "hold-up".

Le prévenu, L. P. Chamberland, rue St-Hubert, a comparu devant le juge Cusson ce matin sous l'accusation d'avoir volé une somme l'environ $85 à son patron. Enquête à huitaine.

Le jeune homme a remis l'argent à ses patrons.

Choc électrique qui aurait pu être fatal

SHERBROOKE, 9. — Le jeune Joseph, fils de M. Charles Leclerc, de Scotstown, est très souffrant à la suite d'un choc électrique qu'il reçut à ce dernier endroit, alors qu'il alla toucher un fil conducteur du courant électrique qui était tombé en face de l'église.

M. Napoléon Daigle, du même endroit, reçut aussi une forte commotion en voulant secourir le pauvre enfant qui se débattait et ne pouvait lâcher prise. En touchant l'enfant, il fut à son tour terrassé.

C'est grâce au sang-froid de Mme Daigle, son épouse, qui eût la présence d'esprit de se saisir d'une planche et d'en frapper le fil, si l'enfant et son sauveteur infortuné purent enfin se débarrassés de l'étreinte du dangereux fluide.

On les transporta à leurs foyers respectifs où le Dr C.-M. Smith vint leur prodiguer ses soins.

M. Daigle ne reprit connaissance qu'au bout de six heures.

DEUX DEPUTES PROVINCIAUX FERAIENT COMME M. ROBERT

M. W. Cédillot s'en irait à l'Immigration et M. I. Vautrin aux Eaux courantes.

LE CABINET

La "Patrie" annonçait hier la démission de M. Edm. Robert comme député de Rouville pour prendre la position d'agent de colonisation provincial.

Ce matin, on nous apprend que le député de Laprairie, M. W. Cédillot, doit lui-même abandonner son mandat pour entrer à l'immigration comme remplaçant de M. Marquette.

De plus, la rumeur veut aussi que M. Irénée Vautrin, représentant de la division St-Jacques à Québec soit prochainement appelé à faire partie de la Commission des eaux Courantes.

Le cabinet provincial est en séance depuis deux jours. Une pareille tenacité à la besogne est peut-être de nature à laisser entrevoir des élections d'ici peu. Un libéral haut placé nous a déclaré hier que des élections provinciales pourraient bien avoir lieu en juin prochain.

QUI A EMIS LES MANDATS D'ARRESTATION

ECHO DE L'ECHAUFFOUREE ENTRE LA POLICE ET LES DEBARDEURS EN GREVE.

L'arrestation des quelque deux cents débardeurs vient d'avoir un écho à l'hôtel de ville. On ignore encore dans le public qui a émis le mandat d'arrestation. C'est pour répondre à cette curiosité que l'échevin Vandelac vient de faire une demande à nos autorités municipales.

Le représentant du quartier St-Jean Baptiste prie en effet les membres du comité exécutif municipal de bien vouloir dire au conseil à sa prochaine séance à la demande de qui a été émis le mandat d'arrestation des quelque deux cents débardeurs il y a quelques jours.

On s'attend à un débat des plus intéressant lundi prochain à la séance du conseil relativement à cette arrestation en masse.

ON L'ASSERMENTE COMME MAGISTRAT

LA CEREMONIE DONT M. J. H. LEMAY FUT LE PRINCIPAL PERSONNAGE.

SHERBROOKE, 9. — M. J.-H. Lemay a prêté serment comme magistrat des districts de St-François ed de Bedford hier matin devant l'hon. juge Globensky, dans la grande cour du palais de justice local. Un grand nombre d'avocats ont assisté à la cérémonie de l'assermentation.

Mes J.-S. Broderick et C.-C. Cabana, au nom du barreau du district de St-François, ont tour à tour en anglais et en français respectivement présenté éloquemment leurs hommages et exprimé des voeux de succès au jeune magistrat. Celui-ci les a remerciés dans les deux langues et s'est dit honoré d'avoir à présider à un tribunal où il espère toujours rendre des jugements équitables et selon les plus pures dictées de sa conscience.

Une foule de causes sont actuellement en souffrance par suite du retard apporté à l'assermentation du nouveau magistrat, le juge Mulvena, démissionnaire, ayant cessé de présider au tribunal il y a plus d'une semaine.

Le magistrat a commencé dès aujourdhui à entendre les causes à Sherbrooke. Afin d'avancer le travail, le juge Mulvena a accepté de se rendre à Sweetsburg aujourd'hui et expédiera là tout le travail qu'il y a à faire.

Nomination d'un magistrat en chef

(De notre correspondant)

Québec, 9.—Par suite de la réorganisation et de l'augmentation des cours de magistrat la nomination d'un magistrat en chef, telle qu'autorisée à la dernière session, s'impose et on mentionne, dans les milieux bien informés, pour remplir cette charge, le nom de M. Aimé Marchand, l'un des substituts du procureur-général à Québec.

CINQ ANS DE BAGNE POUR UN FAUX POLICIER

Williams, qui vola des milliers de dollars de liqueurs au bagne.

L'HOMME AUX MENOTTES

James Williams alias Billy Baker qui opérait des saisies de spiritueux en se faisant passer pour inspecteur de la Commission des liqueurs et qui au besoin passait les menottes aux occupants de la maison, a comparu devant le juge en chef Décarie, en Cour des sessions, ce matin, pour recevoir sa sentence.

Il a été condamné à cinq années de bagne pour avoir volé $3,000 de liqueurs chez M. Victor Fortier, à cinq années de détention pour un autre vol de $560 chez M. E. Bisson et à trois années de pénitencier pour avoir obtenu frauduleusement une somme de $30 de M. Pierre Ouimet, conducteur, en lui représentant que c'était pour un cautionnement. A cet endroit il passa les menottes à un jeune garçon menaçant de l'emmener au poste si on ne lui donnait pas de l'argent en garantie.

Williams a imploré la clémence du juge. "C'est la premiere fois, dit-il, que je suis traduit devant les tribunaux".

"Pour la première fois, vous n'y allez pas de main morte", rétorqua le juge.

Williams ne passera que cinq années au bagne car les sentences seront servies concurremment.

PROLONGEMENT DU CIRCUIT IBERVILLE

La rue Iberville, de la rue Masson à la rue Bélanger, est maintenant nivelée. En vertu du contrat de la compagnie des tramways, une voie double doit être construite dans cette partie de rue. La raison du retard apporté à la construction de cette voie était le mauvais état où se trouvait cette rue. Comme elle n'existe plus, l'échevin Drummond prie le comité exécutif de demander à la Commission des tramways de faire construire cette voie dans le plus bref délai possible.

L'échevin prie aussi le comité de faire exécuter les travaux nécessaires pour rendre carossables la rue Frontenac du boulevard Rosemont aux limites nord du quartier Rosemont, ainsi que les rues Beaubien, Bellechasse et Saint-Zotique, dans les limties du parc Molson.

DEMPSEY A PARIS

PARIS, 8 — Jack Dempsey qui devait quitter Paris pour l'Angleterre aujourd'hui a décidé de retarder son départ. D'après son nouveau programme il s'embarquera pour Londres demain.

LA FETE DES ARBRES A DESCHAMBAULT



L'HON. M. CARON, ministre de l'agriculture, accompagné de M. J.-H. Lavoie, chef du service de l'horticulture, à la fête des arbres, ces jours derniers, sur la pépinière du gouvernement à Deschambault

REVENONS A NOS TRADITIONS

Nous devons à la race agricole la stabilité de notre pays et son étonnant et admirable caractère.

SORT ENVIABLE DU COLON

Les immigrants vont venir nombreux: emparons - nous de la meilleure part de notre domaine colonisable.

L'hon. M. Perrault annonçait la semaine dernière que le mouvement de colonisation dans la province fait concevoir pour la saison qui commence les plus encourageantes espérances. Bien qu'en Belgique et en France, dit-il, on s'objecte quelque peu à la campagne d'émigration qu'y poursuivent les agents de la province de Québec, pour inciter les résidents de ces deux pays à venir ici défricher notre sol, nous avons raison d'être satisfait du travail fait jusqu'ici et qui se continuera plus activement que jamais."

M. Perrault loue aussi le travail de M. Pelletier, agent de la province en Angleterre, et qui, par son initiative, a si bien fait connaître nos splendides régions de colonisation que, de ce pays, nombreux sont ceux qui nous arrivent pour coopérer au développement du nord et de l'ouest de notre province.

L'Abitibi, la Métapédia et plusieurs autres régions, dit encore M. Perrault, sont appelés à devenir des centres très importants de notre province qui y puisera des richesses considérables à la seule condition qu'on y active le défrichement et qu'on s'applique à y établir des colonies stables et fortes que seuls les colons bien décidés et résolus au travail pourront constituer.

Il est vrai que la situation des colons, surtout durant ces quelques dernières années, n'était pas beaucoup favorable, mais le gouvernement provincial, désireux comme toujours d'améliorer leur sort et de faciliter le dur mais noble travail qu'ils entreprennent, a compris qu'il fallait donner aux colons tous les avantages possibles pour s'établir dans nos régions de l'ouest de la province sans avoir à faire face à de trop grandes difficultés pécuniaires.

Le gouvernement fera donc sa part dans ce sens et tous ceux qui voudront participer activement à la colonisation des régions de l'Abitibi de la Matapédia, peuvent être assurés d'une attention toute particulière de la part des autorités provinciales.

Le recrutement des colons ne se fait pas seulement dans les pays européens où un grand nombre sont désireux de venir ici jouir du bien-être que goûte notre population sous un régime qui l'a toujours menée vers la propérité.

Une foule de citoyens des provinces de l'Ouest canadien immigrent dans la province de Québec, convaincus qu'ils trouveront ici tout le confort que l'ingratitude de leur travail les justifie d'exiger.

Mais le plus fort appoint devrait venir des vieilles paroisses et des villes surpeuplées de la province de Québec.

Les milliers d'ouvriers qui ont souffert, pendant l'hiver par suite de la crise du chômage réaliseront-ils enfin combien le sort du colon est plus heureux que celui du travailleur industriel attendant sa subsistance d'un emploi incertain ou intermittent?

Parce que l'industrie est, par sa nature, sujette à de constantes fluctuations, l'artisan y trouve rarement à épargner. Celui qui y acquiert une certaine aisance peut être considéré comme une sorte de phénomène.

A la campagne, au contraire, et particulièrement sur les terres de colonisation, le phénomène est celui qui n'acquière pas en quelques années une belle situation indépendante, et qui n'aboutit pas, lorsque ses enfants sont d'âge à s'établir, à leur constituer immédiatement un substantiel avoir.

Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, on peut dire que le colon est garanti d'avance contre l'insuccès, à la seule condition qu'il soit sobre et laborieux. La maladie, qui, naturellement peut l'éprouver ainsi que le citadin, il en aura raison plus aisément qu'à la ville, parce que sa terre travaillera et produira à son profit lorsqu'il sera alité, et qu'il pourra à l'occasion compter sur la coopération qui est de pratique courante dans nos campagnes.

Dans nos régions de colonisation, ouvertes depuis longtemps ou depuis peu de temps, le visiteur est frappé de ce succès virtuellement invariable qui récompense l'effort du colon. Par centaines, par milliers se rencontrent les hommes courageux qui, sans posséder de capital, sont allés s'établir sur une terre en forêt, et qui n'ont pas seulement laissé en mourant un bel héritage, mais qui, bien avant de mourir, ont été en mesure d'établir avantageusement chacun de leurs nombreux enfants.

Malheureusement, nous avons, dans notre province perdu notre belle habitude de glorifier la terre. Nous avons même cessé de lui rendre justice. Il arrive en effet, et trop fréquemment, que nous entendions des gens de la ville, la plupart du temps portant sur leur dos leur fortune, parler avec mépris de la noble profession agricole, pauvres aveugles qui ne voient pas combien le sort de l'agriculteur et du colon est plus heureux que le leur!

Au reste, l'agriculture est dans la tradition de notre race; c'est en quelque sorte notre vocation. Comme le disait si éloquemment l'hon. M. Crerar, à l'occasion de la célébration du troisième centenaire de Penetanguishene:

Nos traditions et nos aspiration se résument dans l'amour du sol.

"L'âme paysanne flotte sur nos trois siècles d'histoire dans toute sa beauté et dans toute sa vertu créatrice. Bûcheronne dans la forêt vierge, elle a par la suite travaillé sans cesse le sol pour lui faire rendre de riches moissons. Elle a été la grande réserve où s'est conservée et accrue la force vive qui, petit à petit, a donné naissance à nos villes et aux institutions dont nous nous enorgueillissons.

"L'âme paysanne est en vérité la grande force qui a pétri et façonné notre pays, et qui nous vaut aujourd'hui le rang que nous occupons parmi les nations. Il me plait de la retrouver dans cette région apparentée à la nôtre, si essentiellement agricole, au sein de cette population qui vit de la terre avant d'alimenter le commerce et l'industrie, et qui met en valeur un domaine inépuisable, d'autant plus riche qu'il est plus exploité.

"Nous devons à la race agricole la stabilité de notre pays, son étonnant et admirable caractère. A chaque génération, c'est elle qui a rempli tous les cadres de notre vie sociale. Est-il un citoyen de nos villes qui ne garde au fond du coeur le souvenir ensoleillé d'un village où habitait son père ou son grand père? Ces fils de paysans se sont répandus sur les terres voisines pour s'y agglomérer et présider à notre développement industriel, économique et social. Ce sont eux qui ont déterminé les habitudes de notre peuple, ses moeurs, ses aspirations et ses rêves, qui ont façonné toute son âme. Voilà pourquoi je ne redoute pas en notre pays ce ce qu'on a commencé d'appeler ailleurs le péril vert, parce que les fils du sol tiennent de trop près à leurs frères des villes pour créer des classes qui les séparent.

"Nos hommes de profession et nos esprits dirigeants ont un contact trop immédiat avec la souche paysanne d'où ils viennent pour ne pas se tenir en harmonie avec nos agriculteurs.

"A mon sens, la première leçon qui se dégage de ce troisième centenaire, c'est la confirmation d'une loi fondamentale de la société qui veut qu'un peuple grandisse ou décroisse suivant les progrès ou la décadence de ses champs.

"La deuxième leçon que j'y verrais, c'est qu'il faut que dans l'avenir comme dans le passé les enfants naissent nombreux et vigoureux à chaque foyer.

"Devant ces vastes étendues de terre nourricière dont Dieu nous a fait don par la main de ceux que vous honorez aujourd'hui, le devoir nous est bien tracé de léguer ces champs à nos fils et non à des étrangers. C'est l'accomplissement de ce noble devoir qui a développé chez nos pères l'initiative, la détermination, le goût du travail, l'esprit d'entreprise, tout ce qui constitue l'énergie de l'homme. Sachons donc prévenir le mal dont souffrent aujourd'hui plus d'une grande nation, "la désolation des berceaux vides."

"Le moment ne semble-t-il pas également opportun pour rappeler que la meilleure manière d'honorer nos ancêtres, c'est de les imiter dans leur vie simple, et dans leurs croyances religieuses, tout comme dans leur attachement au sol.

Cette glorification de la terre devrait être entendue et méditée à tous les foyers de notre province, dans les campagnes qui ont souffert depuis dix ou vingt ans, un dépeuplement absolu ou relatif au profit des villes, et dans les villes surpeuplées, aux prises avec la crise industrielle et inquiètes de leur subsistance.

N'abandonnons pas tout notre fertile domaine à des immigrants étrangers.

Tandis qu'il en est temps encore, réservons-nous-en la meilleure part!

Cours spécial d'Aviculture au Collège Macdonald

L'Association Avicole de la Province de Québec est heureuse d'informer les aviculteurs de cette province qu'elle a reçu l'autorisation de l'hon. M. J. Ed. Caron, ministre de l'Agriculture provinciale, pour l'organisation d'un cours spécial d'aviculture qui se donnera les 29, 30 et 31 mai courant et les 1er et 2 juin prochain, 1922, au Collège Macdonald, à Ste-Anne de Bellevue, près Montréal.

Ce cours portera surtout sur la "Sélection" pratique de nos oiseaux de basse-cour au point de vue de la ponte, de la reproduction et de l'exposition.

L'accommodation étant limitée, il faudra s'inscrire d'ici au 20 mai courant ou en faisant la demande par écrit au docteur Sylvio Lafortune, président de l'Association Avicole Provinciale ou au secrétaire M. Lucien Crevier, à Pointe Gatineau, Qué. Les frais de voyage et les dépenses concurrentes sont à la charge des applicants, mais il n'y a aucun honoraire d'inscription au cours.

Ce cours abrégé est organisé avec le concours du Collège Macdonald, des ministères fédéral et provincial d'Agriculture et de plusieurs professeurs et aviculteurs de renom. C'est donc une véritable aubaine pour les aviculteurs du Québec et ceux qui désirent y prendre part doivent faire leur inscription sans tarder.

La fête du supérieur du collège de l'Assomption

Lundi soir, au collège de l'Assomption, on a fêté l'abbé Elizée Hébert, supérieur du collège depuis un an. Cette fête annuelle qui réunit toujours un grand nombre d'anciens élèves a été célébrée avec beaucoup d'éclat et fut particulièrement animée.

Aux souhaits des élèves délicatement exprimés, M. le supérieur répondit avec cette humilité qui attire toutes les sympathies en les invitant de développer les liens d'amitié qui sont essentiels à la vie de communauté. Précisant sa pensée, il exprime l'espoir que les élèves actuels s'inspireront de l'esprit des anciens si éloquemment manifesté par la formation d'une association dont la première réunion, le 30 mai prochain fera comprendre toute la portée.

Dans la soirée, M. le supérieur, entouré de nombreux membres du clergé, des représentants de l'archevêché, des collèges, des communautés religieuses, présida la séance donnée par les élèves. On y a joué "Arthur de Bretagne". Cette pièce fut rendue avec exactitude et talent et obtint un grand succès.

Un magnifique banquet a terminé cette fête qui fut favorisée d'une température fort agréable.

CHEZ NOUS

R.—à Corinne. — 1o. On se sert d'une fourchette. 2o. Au dessert. 3o. La mariée.

—:o:—

R.—à Mme Emery C. — Au milieu de la pièce fraîchement peinte placez une corbeille contenant des morceaux de mie de pain.

—:o:—

R.—à C'est encore moi. — Un rinçage à l'acide sulfurique suivi de lavages à l'eau pure fera disparaître cette senteur.

—:o:—

CE QUE DIT LA MODE

Les perllaine sont des tissus à la mode.

Déjà, le tissu uni Perllaine, avec ce léger moutonnement courant sur l'étoffe est une nouveauté, mais lorsque de larges rayures y dessinent des carreaux, jaunes, par exemple, cernés de vert sur fonds bleu, ou le rayent de lignes pointillés d'un rouge étrusque sur fonds sombre, ce sont-là des trouvailles de haut goût qui font honneur à l'imagination créatrice. De même, sa soeur en élégance, de Rafllaine, tissus à côtes veloutées, très en reliefs, la Serjaperie ainsi que les Kashadrap et Kasbaduvetyne rivalisent de souplesse et de distinction et se disputent la faveur de nos lectrices.

La soie Cloquelle fait d'élégants tailleurs à jupe de moyenne largeur, avec petit paletot, genre blouse russe, retenue au-dessous de la taille par une ceinture de fantaisie. Lorsque ce tissu est finement brodé d'or ou d'argent, on en fait de forts jolis manteaux, mais le combie de l'élégance est d'employer la soie Cloquelle comme doublure de cape.

UN CONSEIL PAR JOUR

Pour rendre le cuir très brillant.

Si l'on frotte le cuivre avec une poignée de feuilles d'oseille pendant quelques minutes, on lui donnera un brillant incomparable.

—:o:—

RECETTE

Zuchetti farcis (cuisine italienne)

Prenez de petites courges que les Italiens appellent zuchettis. Faites-les bouillir pendant un quart d'heure dans de l'eau et du sel. Videz l'intérieur que vous remplacez par une farce ainsi composée: exprimez de la mie de pain rassis trempée dans du lait; joignez-y deux jaunes d'oeufs durcis, 2 onces de fromage râpé, cinq amandes émondées et hachées, deux clous de giroffle, du sel et des épices, mêlez le tout en ajoutant deux jaunes d'oeufs battus. Faites revenir les zuchettis farcis dans du beurre, ajoutez un jus ou coulis, ou une sauce blonde sous laquelle vous les servez.

—:o:—

R.—à Une belle-mère. — 1o. Non, pas de tablier. 2o. Comme vous êtes chez vous, vous pouvez enlever votre chapeau si vous le préférez. 3o. Oui.

—:o:—

R.—à Fernande. — Les boules-de-neiges, les muguets, les pivoines, les lilas, les aubépines.

—:o:—

R.—à Un Ignorant. — Les premières expériences de la télégraphie sans fils furent faites en 1897.

—:o:—

CE QUE DIT LA MODE

Pour le matin, un tailleur fantaisie en perllaine blanche, sable, ou d'un gris très pâle, sera complété par un gilet amusant de teintes vives, les longues jaquettes qui empruntent à la redingote masculine la netteté de sa coupe et à la houppelande 1830 ses vastes proportions est à l'ordre du jour.

Ces redingotes sont pincées à la taille et garnies le plus souvent de cols et de parements en belles fourrures.

Il faudra tout un jeu de robes d'après-midi, des robes-manteaux aussi, elles sont très pratiques. Comme tissus, vous préfèrerez au velours, tant porté cet hiver, les kasha, les peaux de soie, toutes les belles étoffes souples. Les jupes continuent à s'orner de panneaux de tissu contrastant, ou bien sont brodées de pentes ou bordées de fourrure, de façon à trancher vivement sur le fonds de dessous.

On fait actuellement des robes à transformations très pratiques, surtout quand il faut compter avec les excédents de bagages. A l'aide de tuniques, voilages, manteaux de cour, on transforme une robe de dîner en grande robe du soir. Un dos mobile, une manche qui se détache, une ceinture qu'on épingle.

—:o:—

UN CONSEIL PAR JOUR

Pour préserver de la rouille les objets en métal (Fer-blanc.)

Pour préserver de la rouille les objets en métal (fer-blanc, etc.), on les soumet d'abord à un feu très vif, puis on les frotte avec de la cire vierge; laisser encore chauffer les objets: la cire fondra, frottez-la avec un chiffon de laine ou un morceau de peau de chamois.

On peut aussi les tremper dans de l'eau de chaux vive assez épaisse. Laissez sécher et essuyez avec un chiffon doux quand le séchage sera complet.

—:o:—

RECETTE

Pommes de terre à la Margot.

Lavez les pommes de terre, faites-les cuire à l'eau ou sous la cendre, pelez-les, écrasez-les, mêlez-y un hachis de viande de desserte avec assaisonnement de beurre, de sel, poivre, ciboules et échalotes hachées; liez avec deux ou trois oeufs frais. Formez avec la pâte qui est résultée de ce mélange des boulettes que vous passerez à l'oeuf battu, que vous roulerez ensuite dans la farine, et que vous ferez frire à friture douce, pour les servir en pyramide avec garniture de persil frit.

R.—à Brunoise. — 1o. Un jeudi. 2o. Le 14 juillet 1920. 3o. Au Musée de géologie, Ottawa. 4o. Le 7 avril 1919.

—:o:—

R.—à Une Abonnée de quinze ans. 1o. Sainte-Anne de Varennes. Je crois qu'on y fait encore des pélerinages. 2o. Dans une de nos bonnes librairies.

—:o:—

R.—à Jeanne de Laprairie. — Je vous conseillerais de suivre les petites annonces de ce journal.

CE QUE DIT LA MODE

A propos des tailleurs, les jaquettes se font courtes. On s'efforce à relancer le boléro, mais sans succès, car il écourte le haut de la silhouette au détriment des jambes. Il est vrai que l'effet contraire se produit avec la taille basse.. toujours en faveur.

Dans les collections de tissus que nous montrent les couturiers, on retrouve toujours la Perllaine et le cloky chinois (tissu de soie gaufré tissé d'argent), ainsi que le zénana, les crêpes Majunga, Kioto, et tous les kashas (fin cachemire de laine qui fait fureur pour les robes d'après-midi.)

Les motifs de décoration tissés dans l'étoffe sont parfois une imitation parfaite de la broderie et remplacent avec avantage les broderies rapportées, qui souvent alourdissent la robe ou le manteau.

L'organdi et les voiles seront encore très portés cet été; il y en aura de ravissants comme le "Portique Fleuri" (voile mauve avec des colonnes blanches d'où fuse une fleur rouge au milieu de feuilles vertes), les "Fleurs et les fruits", qui étalent sur un fond jaune leurs éclatants coloris; la crêpella, le linetta, qui sont brodés de mille motifs bien faits pour réjouir nos coquetteries, etc., etc.

—:o:—

UN CONSEIL PAR JOUR

Destruction des pucerons. — Pour débarrasser les fèves, les rosiers, les arbustres en général, des pucerons qui font de grands ravages, un remède aussi simple qu'efficace consiste à laver le tronc et à arroser les feuilles avec une dissolution d'un gramme d'aloès par litre d'eau. Ce procédé préserve également les plates-bandes de l'atteinte des colmaçons et limaces.

—:o:—

RECETTE

Feuilles de rhubarbes en légumes.

On peut manger les feuilles de rhubarbe en guise d'épinards. Mais il faut pour cela qu'elles soient très jeunes, sinon elles prennent un goût désagréable.

Enlevez les côtes des feuilles, ne gardez que la verdure. Hachez celles-ci très grossièrement et mettez-la à l'eau salée. Lorsqu'elle est tendre, passez-la au tamis après l'avoir fait égoutter. Salez, poivrez, ajoutez un morceau de beurre et un jaune d'oeuf.

—:o:—

R.—à votre fidèle lectrice.

1o—Le grand plateau avec napperon au milieu de la table. 2o. Je publierai quelques modèles.

R.—à Ninette. Aux places d'honneur, à droite, puis à gauche du maître et de la maîtresse de la maison.

R.—à une abonnée de V. 1o. Aux deux coins de la nappe. 2o. Soit au milieu, soit au coin.

—:o:—

CE QUE DIT LA MODE

Les ceintures sont amusantes; on en voit roulées en turban faites de deux étoffes, celle de la robe et une autre, lamée ou de couleur, avec pans sur les côtés.

D'autres se composent d'oiseaux des îles, très rapprochés les uns des autres et tous becs en l'air— c'est presque une ceinture de chasteté. Il y a encore les lanières de Suède tressées et cloutées d'acier, les ceintures de perles, de jais, ou gros cabochons aux feux sombres et séduisants, les tresses de soie noire piquées d'or, et enfin, comme nouveauté, la paille, qui fournit des rubans très souples et d'emploi aussi facile que le velours ou le satin.

Comme garniture, on voit des broderies d'acier découpé. C'est nouveau et original.

—:o:—

UN CONSEIL PAR JOUR.

Contre le hâle, les taches de rousseur et le soleil: Battez un blanc d'oeuf; ajoutez une pincée d'alun, une cuillerée à café d'acide borique et un peu de crême fraîche. Pendant quelques jours enduire le visage avec cette pâte, le soir en se couchant. L'effet est absolument certain.

—:o:—

Pour boire frais. — Pour boire frais sans avoir recours à la glace si dangereuse et dont l'emploi journalier devient coûteux, préparez ce mélange: salpêtre, 25 grammes; sel ammoniac pulvérisé, 25 grammes. Ayez un seau ou un baquet de bois ou de zinc, remplissez-le aux 3-4 d'eau, mettez une cuillerée de votre poudre mélangée par litre d'eau, plongez dans ce liquide les bouteilles à rafraîchir et laissez-les un quart d'heure. C'est délicieusement frais, sans cependant être glacé, partant nullement dangereux

—:o:—

RECETTE

Sirop de maïs.—Le sirop de maïs se prépare comme suit: exprimez le jus de trois poignées de graines de maïs concassées bouillies dans deux pintes d'eau jusqu'à réduction de moitié et faites cuire ce jus avec 12 onces de sucre. C'est un bon remède contre l'asthme et le rhume; les stigmates, barbes soyeuses des épis mâles du maïs, donnent une infusion puissamment diurétique fortement recommandée à toutes les personnes qui souffrent d'affections des reins, coliques néphrétiques, gravelle, ainsi du reste qu'à tous les goutteux et rhumatisants.

R.—à C'est mon droit. — Vous peut-être raison, mais je sais par expérience qu'il y en a d'autres aussi utiles et aussi sérieuses.

—:o:—

R.—à Yvonnette. — Vous faites rougir la pointe de platine au feu d'une lampe à alcool. C'est avec cette pointe que l'on grave ce dessin.

—:o:—

R.—à Pascale. — Un lavage à l'eau tiède et savonneuse suffira.

—:o:—

CE QUE DIT LA MODE

Voici que le soleil fait appel aux tissus plus légers pour nos chapeaux. C'est de satin et le Crêpe de Chine qui ont la vogue, présentement, on les chiffonne, on les drape, ou on les tend, selon la forme, et selon le caprice de la coquette.

Plumes et fleurs les garnissent.

En plumes c'est le coq tourné avec ses poufs impressionnants et c'est l'autruche frissonnante naturelle et légère en tons dégradés allant du foncé au clair qui font florès.

En fleurs, c'est la rose et les branches légères des plantes grimpantes imitant des girandoles exquises que nous allons voir. Il y en aura sur les satins tendus et sur les dentelles que l'on aimera encore beaucoup.

Elles se mêleront aussi au ruban dont le caprice charmant continue aussi par une fidélité inusitée de dame mode!

—:o:—

UN CONSEIL PAR JOUR

Pour repasser les dentelles noires

Les dentelles noires peuvent se laver à la bière ou dans une légère eau de Panama ou de lierre.

Repassez-les comme les dentelles blanches, en les épinglant à l'envers sur une couverture laine. Couvrez cet envers d'une mousseline fine afin de pouvoir repasser avec des fers suffisamment chauds.

RECETTE

Entremets exquis: — Faire tremper deux croissants ou deux brioches dans du lait sucré: piler, afin d'obtenir une bouillie; y joindre quatre oeufs entiers, ou quatre jaunes et quatre blancs battus en neige (à volonté). Bien battre le tout et faire cuire les deux côtés à tour de rôle dans du beurre bien chaud (entremets pour trois personnes environ).

Marjolaine

DES NOUVELLES DES TROIS-RIVIERES

L'ACTIVITE REPREND ICI.—LES OUVRIERS ETRANGERS. — AU CONSEIL DE VILLE.—COMMISSION ROGATOIRE.

(Spécial à la PATRIE)

Trois-Rivières, 10.—Depuis quelques jours, notre ville reprend rapidement son activité d'autrefois et il est maintenant certain que d'ici quelques semaines la main d'oeuvre sera insuffisante aux besoins de l'industrie. Il y a cependant encore quelques citoyens qui chôment et il serait dangereux pour les étrangers qui cherchent du travail de venir aux Trois-Rivières maintenant. Lorsque la chose sera possible, la PATRIE se chargera de l'annoncer.

Les préparatifs pour les travaux de construction des usines de la compagnie de papier Three Rivers Pulp and Paper, avancent lentement. Les représentants de la compagnie sont ici depuis une couple de jours et s'occupent de trouver des logements pour leurs contremaîtres qui arriveront dans le courant de la semaine. On croit, comme la PATRIE l'a déjà dit, que les travaux commenceront dans la semaine du quinze du courant.

—Monsieur Charles Charbonneau, de Saint-Thomas de Claxton, un vieillard de 72 ans, a succombé à une syncope de coeur, alors qu'il cheminait rue Champflour vers les dix heures cet avant-midi. Le coroner n'a pas jugé une enquête nécessaire et a permis que les restes mortels soient remis à la famille pour inhumation.

—Le conseil de ville à son assemblée régulière d'hier soir a chargé l'ingénieur de la ville à procéder immédiatement au réparage des pavés des rues. Cette décision est bien vue des automobilistes qui avaient raison de se plaindre sérieusement de certaines rues, telle celle qui nous relie au Cap de la Madeleine qui était devenue impassable au cours des jours de pluie de la semaine dernière.

—Ludger Thériault, le doyen des cochers de place de Trois-Rivières, s'est rendu à l'hôtel de ville ce matin renouveler sa licence. Le cocher Thériault est aujourd'hui âgé de 85 ans et ne paraît en avoir plus que soixante. Il attribue sa surprenante vitalité au fait qu'il a toujours mené une vie régulière et n'a jamais commis d'abus.

—A la prochaine assemblée du conseil il sera pris en considération une demande d'augmentation de salaire de la part des pompiers et policiers. Ceux-ci voudraient une augmentation de $70 par année pour ceux de leurs membres qui sont de la première classe dans le service, $83 pour les sergents et $66 pour les capitaines.

—Une motion pour la formation d'une commission rogatoire dans la cause de Léonidas Gentil contre la compagnie Pontiac Lumber & Pulp a été plaidée hier devant l'honorable juge Duplessis qui a réservé jugement. Il s'agit dans cette affaire d'une réclamation de $30,000 en vertu de la loi des accidents du travail. Monsieur Antonio Perreault, C.R., de Montréal, représentait les intéressés dans la demande de la formation de la commission.

HOPITAL QUI COUTERA TROIS MILLIONS

(Spécial à la Patrie)

Ottawa, 5. — Le contrat pour la brique, le bois et la pierre du nouvel hôpital municipal a été accordé pour $220,384 à A. T. Garvock d'Ottawa. Cet hôpital coûtera une fois terminé, dans les trois millions de dollars.

M. Stein assermenté comme magistrat

QUEBEC, 10. — L'hon. Juge Stein a été assermenté ce matin comme juge de la cour Supérieure. Le juge en chef a fait l'éloge du nouveau juge.

Nécrologies

Mort d'un vieux citoyen de Lachine

(Spécial à la PATRIE)

Lachine, 10.—Ces jours derniers la mort nous a enlevé un de nos plus respectables citoyens dans la personne de M. Zéphirin Ethier, décédé à l'âge de 75 ans, après une maladie qu'il a soufferte avec une résignation vraiment chrétienne.



FEU M. ZEPHIRIN ETHIER

Le défunt qui demeurait à Lachine depuis 35 ans a été successivement marchand de meubles, entrepreneur de pompes funèbres et plus tard s'occupa de sociétés de secours mutuels dont il avait été un des fnodateurs. Depuis quelques années, sentant sa santé s'en aller, il abandonna les affaires pour prendre un repos bien mérité. Il appartenait au Tiers-Ordre, à la Congrégation des Hommes et à d'autres associations paroissiales. D'imposantes funérailles ont eu lieu et une foule de parent set d'amis l'ont escorté jusqu'à sa dernière demeure et l'inhumation a eu lieu dans le cimetière paroissial.

FEU Mme OCTAVE CYR

Nous apprenons avec regret, la mort survenue hier soir, de Mme veuve Octave Cyr, autrefois de Ste-Scholastique.

Souffrant d'une bien cruelle maladie qui la minait depuis plusieurs mois, la regrettée défunte avait dû être transportée, il y a quelques semaines, chez sa fille, Mme Aurèle Lacombe, où elle fut l'objet des meilleurs soins.

La mort, cependant, devait quand même l'enlever à l'affection des siens et c'est à minuit qu'elle expira, entourée de sa famille.

Sa disparition sera vivement regrettée, non seulement des siens, mais par tous ceux qui ont eu l'avantage de la connaître et d'apprécier ses hautes qualités de coeur et d'esprit.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, un fils, M. Emery Cyr et deux filles, Mme Edwidge Sabourin, de St-Placide et Mme Aurèle Lacombe.

A l'honorable Aurèle Lacombe, ainsi qu'à la famille en deuil, la PATRIE offre ses plus vives sympathies.

Funérailles importantes à Côteau du Lac.



Feu Mme Orélie Brunet

Lundi, le 17 avril, ont eu lieu à Côteau du Lac, les funérailles d'Orélie Brunet, épouse de Joseph Pharand. Toute la population de cette paroisse était réunie pour donner à cette femme charitable, un dernier témoignage de considération.

Le deuil était conduit par son époux, Joseph Pharand et ses quatre fils, Raoul, Joseph, Omer et Léonard et ses trois frères, Noé, Samuel et Armand Brunet.

Les porteurs étaient: Léonard Besner, J. Besner, R. Ravary, Jos. Cuillérier, Donat Brunet et Avila Lebeau.

Les Dames de Ste-Anne, leur bannière en tête suivaient la dépouille mortelle.

Le service fut chanté par M. l'abbé L. Lafrance.

Le choeur de chant était sous la direction de M. Jean Langevin, assisté de MM. Jos. Langevin, D. Arsenault, L. Brisebois, Jos. Ménard, E. Leroux, A. Leroux, A. Dauth.

Remarqués dans le cortège, MM. Avila Farand, M.P.P., le Dr Elzéar Deguire, A. Dauth, Emm. Bourbonnais, Georges Méthot, Honoré Méthot, Ludger Gauthier, Samuel Bourbonnais, A. Dumesnil, Denis Méthot, Udgère Legault, J. Arsenault, Udgère Séguin, Honoré Charlebois, Ferdinand Ravary, Joseph Cuillérier, Roméo Champagne, Georges Marcoux, Hector Dupuis, F. X. Trépanier, L. Rodrigue, B. Charlebois, O. Besner, J. Beaudette, Jos. Boyer, Napoléon Forest, T. Vernier, T. Rousseau, Jos. Deguire, J. Lacombe, E. Lacomve, F. Roy, A. Montpetit, W. Langlois, John Langlois, A. Sauvé, A. Ménard, G. Legris, M. Lecuyer, L. Legris, X. Lacombe, J. Allard, etc.

Feu Henri Lauzière

DRUMMONDVILLE, 4 — Lundi le 1er mai 1922 eurent lieu à Drummondville en la chapelle paroissiale les funérailles de M. Henri Lauzière. La levée du corps et le service furent chantés par Rév. Geo. Melançon assisté des abbés Binet et Garand comme diacre et sous-diacre. Les porteurs étaient MM. Henri Joyal, Ferdinand Charette, Hormisdas Joyal, Cyrille Pellerin, Ferdinat Lepage, Oscar Pelissier. Dans le cortège nous avons remarqué le Frère Gorgien de la communauté des Frères de la Charité et Albert Lauzière tous deux garçons du défunt, Mme A. F. Bisson de Manchester N.H., ainsi que Mme Cyprien Lefebvre de Lowell Mass. soeurs du défunt, MM. A. F. Bisson et son fils Albert de Manchester, N. H. M. et Mme Joseph Lauzière de Pierreville ainsi que M. et Mme Maxime Chènevert de Pierreville. Les beaux frères du défunt MM. Emilliau Deneault de Sorel et Pierre Deneault de Iberville aussi Mme Elphège Deneault d'Iberville. Assistaient aussi au service M. et Mme P. O. Halin, Edouard Courchesne, Edouard Archambault, Donat Marcotte, D. Moulin, G. Mercure les élèves de l'Ecole Gareau ainsi que les élèves du collège St-Frédéric de Drummondville et une foule d'autres personnes. Il laisse pour déplorer sa perte sept garçons et trois filles: Frère Gorgien, Albert, Emile, Vigar, Alexandre, Henri, Léo ainsi que Yvonne, Rosiana et Irène. A la famille si éprouvée nous leur offrons nos plus sincères sympathies.

Mort de Mme Louis Tanguay, 29 avril 1922.

Ste-Rosalie, 8.—A l'âge de 54 ans est décédée Alma Tanguay, épouse bien aimée de Louis Tanguay, après quelques heures de maladie. Elle laisse pour pleurer sa perte son époux, Louis Tanguay, son père Edouard Tanguay, trois frères, Edouard, Uldéric et Henri. Trois soeurs, Edvina, Régina, épouse de F.-X.Lapierre, et Alouisia, tous de Ste-Rosalie.

Les funérailles ont eu lieu mardi le 2 mai, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis venus de toute part.

FEU Mme L. CHABOT

Rougemont, 5. — C'est avec regret que nous avons à annoncer la mort de Mme Léopold Chabot, née Annette Meunier, décédée à la suite d'un accident.

Les funérailles ont eu lieu à l'église de cette paroisse aujourd'hui.

Elle laisse pour pleurer sa perte, en outre de son époux, un père et une mère.

Nos plus sincères sympathies à la famille en deuil.

FEU M. J.-B. MALO

Contrecoeur 10 — Un de nos plus vieux citoyens vient de nous être enlevé hier après-midi, dans la personne de M. Jean-Baptiste Malo, époux de feu Apolline Gaudette.



Feu M. J. B. MALO

M. Malo est mort après quelques jours de maladie, à l'âge de 80 ans, et les mots si souvent répétés: "Mourir à la peine" peuvent lui être appliqué dans toute leur acception. En effet, le rude travailleur qu'il a toujours été était à l'ouvrage comme à vingt ans quand le mal l'a terrassé.

Restent pour le pleurer deux fils: Joseph-Antoine et Ulric, et cinq filles: Mmes A. Girouard, Albina; Lactance St-Martin, Georgianna; A. Hétu Rose-Anna; Marie-Louise et Eva, en religion, soeur Marie Apolline de la Congrégation des SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie. 26 petits-enfants et 9 arrières petits-enfants complètent cete famille.

Nous prions la famille en deuil d'acceper nos plus sincères sympathies.

FUNERAILLES DE ROMUALD BEDARD

St-Rémi de Napierville, 3. — Mardi, le deux mai courant, ont eu lieu en l'église paroissiale de St-Rémi, les funérailles de M. Romuald Bédard, décédé à l'âge de soixante-et-deux-ans.

Il laisse pour pleurer sa perte, outre son épouse, Dame Herméline Marotte, cinq filles: Soeur Marie Joseph-Anne (née Eglantine Bédard); Mme Auguste Poupard, (Alice Bédard); Dame J.-A. Blain, (Marie-Anne Bédard) et Miles Thérèse et Blanche Bédard.

La levée du corps fut faite à la demeure du défunt par le Révérend J.-A. Majeau, curé de St-Remi. Le service fut chanté par le Révérend Père N. Laurence, C.S.V. assisté des abbés J.-A. Majeau et L. Goyer comme diacre et sous-diacre.

Portaient la dépouille mortelle: MM. Benonie Bédard, Charles Laporte, Nazaire Lamarre, M. Coupal, D. Barette, L.-J. Trudeau, J. Bazinet, H. Marotte.

Conduisaient le deuil: J.-A. Poupard et J.-A. Blain, les deux gendres du défunt. On remarquait dans le cortège: Pierre Bédard, frère du défunt; Hercule Bédard, M.P.; Philias Bédard, Wilfrid Bédard, Jules Falardeau, Arsène Campbell, Aimé Marotte, Dr R. Goyer, C. H. Lamarre, L.-J. Poupard, Sévère Bédard, Aimé Bédard, Hector Bédard, Ferdinand Collette, Ferdinand Provençal, Achille Marotte. L'église comme aux grandes fêtes était remplie, la paroisse entière tenait à rendre ses derniers hommages au citoyen estimé de tous qu'était M. Romuald Bédard.

De nombreuses offrandes de fleurs, sympathies et bouquets spirituels ont été offerts.

Des Milliers Convertis

Par ignorance, un grand nombre ont souffert de maux et douleurs qu'ils avaient cru longtemps incurables. Mais le doute change rapidement en croyance quand la sciatique, le lumbago et la névralgie sont guéris par la Nerviline. Ses pouvoirs de guérison calmante sont réellement merveilleux. La Nerviline pénètre rapidement, elle pénètre jusque dans les nerfs sensibles et apporte un soulagement bienvenu. Les cent et un petits malaises qui se produisent dans toute famille cèdent rapidement à la Nerviline. Essayez-la. 35c chez tous les marchands. 14

VOL DE $12,000 D'ETOFFES ET DE SOIERIES

Il a été commis la nuit dernière au No. 520 Boulevard Saint-Laurent.

LA POLICE INFORME

Des cambrioleurs ont visité la nuit dernière la manufacture "Canada Dress & Waist Co." au cinquième étage de l'édifice Main, No 520 rue St-Laurent. Les voleurs se sont emparés de 400 robes et coupons d'une valeur de $12,000 environ.

Les malandrins se sont introduits par une porte de derrière donnant sur un escalier conduisant aux étages supérieurs. Une fois au cinquième, ils ont ouvert les deux portes de la manufacture? Il leur fut facile dès lors de faire un riche butin.

Le vol a été découvert ce matin par les employés qui s'empressèrent de prévenir le propriétaire, M. S. Weigensberg. Il téléphona au bureau de la Sûreté et le sergent-détective Mercier dépêcha les détectives Gursky et Maloney.

M. Weigensberg estime ses pertes entre 10,000 et 12,000. "Il est possible, a-t-il déclaré à notre représentant ce matin, que l'un des cambrioleurs se soit caché dans l'édifice avant la fermeture de la manufacture et qu'une fois la nuit venue il ait ouvert la porte à ses complices."

M. Weigensberg offre une récompense pour la capture des voleurs.

Nouveau juge en Colombie Britannique

(Presse Canadienne)

Ottawa, 10.—Il est annoncé par le département de la Justice, que Joseph McDonald, C.R., de Vancouver, a été nommé juge de la Cour Suprême e dia Colombie Anglaise. Il remplace le juge Clement, décédé.

Magasin rasé par le feu

(Presse canadienne)

ST-JEAN, Terreneuve, 8 — Les magasins "Royal", rue Water, ont été ravagés par un incendie des plus violents, hier soir. Les flammes n'ont été mises sous contrôle qu'après quatre heures de travail ardu.

Les pertes sont évaluées à $150,000. L'immeuble Royal Gag a aussi été endommagé.

Démission d'un cabinet

Téhéran, Perse, 10. — Les membres du cabinet, à l'exception du ministre de la guerre, ont envoyé hier, leur démission au Schah.



BEAUTE DE LA PEAU

Voilà ce que toute femme désire et elle peut l'obtenir en faisant usage de l'onguent du Dr Chase. L'usage de cet onguent fait disparaître les pustules, les boutons à tête noire et les taches de rougeur et il laisse la peau souple, douce et veloutéuse. Chez tous les marchands ou d'Edmanson, Bates & Co., Ltd., Toronto. Echantillon gratuit si vous mentionnez le nom de la "Patrie".

L'Onguent du Dr. Chase

l-mer-v-j.n.o



Embellissez Votre Visage

Faites disparaître sans retarder ces vilaines taches de rousseur, le masque, les rides, les pustules et ces dégoûtant petits boutons à tête noire. Procurez-vous aujourd'hui une bouteille de "LAIT DES DAMES ROMAINES", surnommé Nourriture de la Peau.

Employez-le suivant la direction ou à la place de poudres de toilette et vous aurez vite fait de guérir, blanchir, velouter votre peau, et rendre votre teint clair et couleur de rose.

En vente partout, 50 cents la grosse bouteille, refusez toute contrefaçon.

Une bouteille d'ESSAI GRATIS envoyé à tous sur réception de 10 cents pour frais de poste et emballage.

Adressez

COOPER & CO., Dépt. E2, Montréal

17-S-j.n.o

NUXATED IRON

C'est le fer organique dans votre sang qui prend l'oxygène de vos poumons. Ce fer organ que oxygène s'unit avec votre nourriture digérée comme il est absorbé dans votre sang, comme le fer s'unit avec le charbon ou le bois et en agissant ains il créé une force et une énergie très grandes. Sans fer organique dans votre sang votre nourriture passe dans votre organisme sans faire de bien.

Le fer organique, comme le fer dans votre sang et comme le fer dans les épinards, les entilles et les pommes peut être obtenu de tout pharmacien sous le nom de Nuxated Iron (fer nuxaté).

Plus de 4,000,000 de personnes emploient le Fer Nuxaté annuellement, leur expérience démontrant qu'il augmente la force et l'endurance des personnes faibles, nerveuses et épuisées, en l'espace de deux semaines dans plusieurs cas. Si vous désirez posséder cette force virile, cette vigueur et cette endurance si nécessaires pour réussir dans presque chaque entreprise dans la vie vous vous devez à vous-même de commencer aujourd'hui à faire l'essai du Fer Nuxaté.

7 PERSONNES EMPOISONNEES A MORT A L'ORIGNAL APRES AVOIR MANGE DU PANAIS

Deux sur une famille de neuf ont échappé à cette mort terrible. — Scènes déchirantes.

UNE TRAGEDIE

L'ORIGNAL, (Ont.), 5. — Une tragédie horrible s'est déroulée hier dans notre paisible village. Napoléon Lacroix, sa femme, son père et quatre de ses six enfants, sont morts empoisonnés, après avoir mangé du panais sauvage qui leur occasionna de terribles souffrances.

Un autre enfant est dans un état très pécaire. Les médecins ne peuvent pas encore se prononcer sur son cas.

Les victimes sont: Joseph Lacroix, 70 ans; Napoléon Lacroix, 42 ans; Mme Napoléon Lacroix, 32 ans; Louisa Lacroix, 13 ans; Léopold, 11 ans; Marie, 7 ans, et Hector, 6 ans.

Gaston, âgé de 3 ans, est le seul sur qui le poison n'a pas fait autant d'effet.

Le bébé, du nom de Georges, 15 mois, est le seul qui n'ait pas goûté à la potion fatale.

Le corps des sept victimes sont exposées en chapelle ardente dans la salle paroissiale. Des funérailles publiques auront lieu demain, en l'église catholique.

LES FAITS

Hier matin, Napoléon Lacroix était à nettoyer son jardin, lorsqu'il trouva des "carottes moreau" dont les racines dataient de plusieurs années et qu'il croyait bonnes à manger et inoffensives.

Il en arracha une assez bonne quantité et appela sa femme pour lui demander si elle les apprêterait pour le dîner.

Ignorant que les racines étaient vénéneuses, elle les nettoya et les fit bouillir.

Les petits enfants se réunirent autour de leur mère, tous de bonne humeur dans l'attente de manger quelque chose d'extraordinaire.

A midi, la famille se réunit à la table. Les panais sauvages avaient été bien assaisonnés et tout le monde en mangea, excepté Georges, le bébé. A midi et vingt tous agonisaient.

M. Philippe Cadieux, un voisin, fut le premier à s'apercevoir de la tragédie. Il vit Mme Lecroix se précipiter dans la cour, suivie de deux enfants et de son mari.

Ce dernier essaya de soulager sa femme et ses enfants, mais des douleurs le prirent et il mourut immédiatement. Quelques secondes après, ce fut le tour de Mme Lacroix.

Entretemps, le docteur Smith fut mandé, mais avant même qu'il arriva sur les lieux, Louisa et Léopold se précipitèrent dehors pour le rencontrer. Ils coururent vers sa maison, mais rendus au magasin général de M. Lapointe, ils défaillirent. Ils furent assisté là et moururent après avoir reçu les derniers sacrements des mains de l'abbé Pilon.

A la maison des victimes, la scène était déchirante. Deux autres enfants, Marie et Hector se tordaient sur le plancher. Leurs douleurs étaient intenses.

Le docteur Smith leur donna les soins d'urgence, pour Hector tout fut inutile, la mort fit son oeuvre; Marie sembla hors de danger, son pouls étant meilleur, mais cela ne dura que jusqu'à la tombée de la nuit, alors qu'elle mourut.

AVANT DE MOURIR

Joseph Lacroix fut le dernier à sentir des douleurs. Il raconta aux voisins qu'il n'avait pris qu'une cuillerée à thé de la potion et qu'il ne serait pas troublé du tout. A trois heures, le poison s'était répandu dans son système et deux heures après il expirait.

Cette famille était très estimée. Leur survivent: MM. Delore et Alexandre Lacroix, ce dernier de Lachine; deux soeurs: Mme Joseph Tessier, de Lachine et Mme Gélineau, de St-André Avelin.

L'ASSOCIATION DU PETIT COMMERCE DE MONTREAL



CETTE ASSOCIATION FONDEE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES, a demandé mercredi dernier à faire partie de l'association des Marchands-Détaillants du Canada, section de Montréal. Cette demande a été acceptée. Voici l'exécutif de cette institution : 1. A. V. Léger, président; 2. A. Dion, 2ème vice-président; 3. J. A. Messier, 3e vice-président; 4. L. A. Descôtes, trésorier; 5. J. A. Tailleur, secrétaire-archiviste.

L'ARBITRAGE CONDAMNE CETTE MUNICIPALITE

(Spécial à la PATRIE)

Grand'Mère, 4.—Me Fortunat Lord, c. r., recorder de la cité des Trois-Rivières, vient de rendre sa sentence arbitrale dans un différent entre la corporation de la ville de Grand'Mère et M. H. M. Saint-Cyr, marchand de bois de cet endroit.

L'arbitre était appelé a décider si la corporation était obligée de payer à M. Saint-Cyr $400 de dommages-intérêts lui résultant de l'homologation d'une nouvelle rue sur un de ses terrains.

Le jugement condamne la municipalité à payer à M. Saint-Cyr la somme de $292.60, avec intérêts à compter du 21 juillet 1921.

Nomé géôlier de la prison de Beauharnois

Québec, 5. — A la dernière séance du conseil des ministres, M. Ovila Dumais, a été nommé géôlier de la prison commune du district de Beauharnois. Une nouvelle cour de magistart a été créée pour une partie du territoire de Joliette.

Une route de Québec à Ste-Anne de Beaupré

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 5. — Une délégation composée des majres de la Côte de Beaupré est allée rencontrer l'hon. L.-J. Perron, ministre de la Voirie et le premier ministre. Les délégués ont demandé l'aide du gouvernement pour la construction d'une route régionale de Québec à Ste-Anne-de-Beaupré.

DES ELECTIONS LE VINGT-TROIS JUIN

QUEBEC, 9 — Les prochaines élections provinciales auront lieu le vendredi, 23 juin prochain, d'après une rumeur qui circule ici dans les milieux officieux.

LONDON, 9 — Sir John Leigh, unioniste, a été élu par acclamation, hier, pour le siège de Wandsworth, laissé vacant par la démission de sir Arthur Ducros.

A GRAND'MERE



Me FORTUNAT LORD, C.R., recorder de la ville des Trois-Rivières, arbitre d'un différend au sujet de l'homologation d'une nouvelle rue à Grand'Mère.

LE CANADA A LA CONFERENCE PAN-AMERICAINE

(Presse canadienne)

WASHINGTON, 5 — Le Canada sera probablement invité à participer à la cinquième conférence pan-américaine qui va siéger à Santiago, au Chili, au mois de mars de l'an prochain. Il se peut également qu'il soit invité à devenir membre permanent de l'Union pan-américaine.

St-Hyacinthe aura-t-il l'avance de l'heure ?

(Spécial à "La Patrie".)

ST-HYACINTHE, 4.—Le conseil de ville à sa séance régulière tenue hier soir, a décidé unanimement que les contribuables municipaux seront appelés à voter les lundis 8, mardi 9 et mercredi 10 mai, au bureau du greffier de la cité, en faveur ou non de l'avance de l'heure.

Si la majorité décide en faveur de l'économie de la lumière, le maire Bouchard lancera immédiatement une proclamation à cet effet.

Pour une école technique

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 4. — Un désastreux incendie a détruit la résidence et les dépendances de M. A. Trottier à deux milles et demi de Princeville. C'est la deuxième fois que M. Trottier subit une telle perte. La première fois, ce fut le 16 mai 1913. Aujourd'hui, les pertes s'élèvent à environ $7,000 et les assurances ne représentent comparativement qu'une faible somme.

UN RICHE CITOYEN SERAIT SEQUESTRE DANS UN HOTEL

Il réussit à communiquer avec le bureau de la Sûreté. — Il dit avoir été forcé à signer des chèques.

PRES DE MONTREAL

Un citoyen que l'on dit très riche a écrit une lettre au bureau de la Sûreté, disant qu'il était séquestré dans un hôtel près de la ville et que ceux qui le détenaient prisonnier le forçaient à signer des chèques pour des montants considérables. Il ajoute qu'il a réussi à se mettre en communication avec un jeune garçon de l'endroit et qu'il lui a confié la missive en question.

Il termine en demandant à la police de lui porter secours car il craint qu'il ne lui arrive malheur. Il aurait été attiré dans un guet-apens tout comme le millionnaire Ambrose J Small. Il serait détenu pour rançon.

Le chef Lepage, interrogé par notre représentant, s'est contenté de répondre qu'il était à faire une enquête sérieuse dans cette cause. Il a chargé le détective Georges Lajoie d'éclaircir cette affaire.

Le détective Lajoie a découvert au cours de ses recherches que le citoyen en question était disparu de chez lui depuis plusieurs jours et qu'on n'avait pas eu de ses nouvelles depuis.

DYNAMITE QUI EXPLOSE DANS UNE CUISINE

ELLE AVAIT ETE JETEE PAR MEGARDE DANS UN POELE AVEC DU PAPIER.

(Spécial à la Patrie)

SHERBROOKE, b. — Nous apprenons de St-Félix de Kingsey, que deux graves accidents sont arrivés à cet endroit, hier. Le jeune F. Benoit, fils de M. Ubald Benoit, conduisant dans une côte une voiture chargée de meubles, incident d'un déménagement, quand il tomba sous sa voiture. Les roues lui passèrent sur la tête.

Le jeune homme est mort au bout d'une demie-heure.

Aline Painchaud, fille de M. Nestor Painchaud, âgée de 18 ans, a été gravement blessée. Elle était à balayer dans la maison et elle jeta une certaine quantité de paperasse dans le poêle de cuisine. Il se trouvait, parmi ces paperasses un bâton de dynamite. Le poêle vola en éclat.

On croit que la jeune fille en réchappera.

SCIERIE QUE LE FEU REDUIT EN CENDRES

(Spécial à la PATRIE)

Ottawa, 5.—Le feu a causé $55,000 de dommages hier soir chez les frères Barrett, rue Catherine. La scierie et une grande quantité de bois de chauffage ont été détruits. Des étincelles d'une locomotive sont, croit-on, la cause de cet incendie Deux chars-réservoirs remplis de gazoline, appartenant à la Imperial Gazoline Service Station qui étaient près de la cour Barrett, ont été transportés plus loin afin d'éviter un désastre, car près de cet endroit se trouve aussi l'entrepôt de la Imperial Oil Co., qui contient un million de gallons d'huile de pétrole et de gazoline.

SON CELLIER EST SOUMIS A UN PILLAGE ENTIER

Un haut fonctionnaire de la com. des liqueurs se fait voler $2,500 de liqueurs.

THANK YOU!

Il y a une dizaine de jours, un haut fonctionnaire de la Commission des liqueurs, avait le déplaisir de constater que son cellier avait été mis au pillage et que des liqueurs de toutes sortes au montant de $2,500 avaient pris une distination inconnue.

Les auteurs du forfait qui s'étaient introduits dans la cave, en passant par le garage avaient opposé sur la porte de ce garage un bristol sur lequel étaient libellés ces mots: "Thank you."

Celui pour le compte duquel le vol avait été commis avait reçu de l'argent pour distribuer aux comparses, mais hélas! on dit que ces derniers n'ont jamais reçu un sou. C'est le cas de dire que les voleurs ont été volés. La police a été informée de toute cette aventure et elle poursuit ses recherches.

WU PEI-FU ENCERCLE PEKIN

(Presse Associée)

PEKIN, 4 — Les troupes du général Wu Pei-Fu, dictateur de la Chine centrale, ont réussi à encercler Pékin. L'armée du général Chang Tso-Lin, qui défendait les approches de la capitale, a été dispersée. Toutes les communications ferroviaires avec Pékin sont suspendues.

UNE ROUTE QUE L'ON CONSTRUIRA

M. NICOL ET CELLE DE MONTREAL-SHERBROOKE.

(Spécial à la PATRIE)

Sherbrooke, 5.—L'hon. Jacob Nicol, trésorier provincial, était le principal orateur hier soir au banquet annuel de la Chambre de Commerce de Sherbrooke.

Il a déclaré entre autre chose que la route Montréal-Sherbrooke serait en grande partie construite cette année.

Si les soumissions demandées sont trop hautes et ne peuvent être acceptées, le gouvernement entreprendra probablement lui-même la construction de la route à la journée et dépensera les $600,000, qui ont été allouées pour cette construction cette année.

La question de l'heure a été aussi discutée et l'hon. Nicol a déclaré que le gouvernement provincial serait prêt à passer une loi pour rendre l'heure uniforme dans la province à condition que la population exprime sa volonté sans ambiguité à ce sujet.

Les autres orateurs furent M. le magistrat Lomay, le maire Morris, M. A.-E. Denault, ex-maire, et M. F. H. Hébert.

L'élection des officiers de la chambre de Commerce a donné le résultat suivant: président, S. G. Newton; vice-président, P. E. Bélanger; secrétaire, J. A. Brosseau.

IL PRESSE LE BOUTON AVEC SON MENTON

TERRIBLE AVENTURE SURVENUE HIER SOIR A UN GERANT DE THEATRE.

M. Eugène Lefebvre, gérant du théâtre Plaza, angle des rues Beaubien et St-Hubert, a été attaqué dans son bureau par deux bandits dont l'un était armé d'un revolver, mardi soir vers 10 hrs 15. Les bandits lui ont enlevé une somme de $350 après l'avoir baillonné et ligoté. Puis ils ont éteint toutes les lumières et ont barré le loquet de la porte avant de partir.

Aux prix d'efforts inouis, M. Lefebvre réussit à se trainer jusqu'à sa table de travail. Il appuya son menton sur la table pour presser le bouton de sonnerie. Un des employés se présenta aussitôt mais trouvant la porte barrée et les lumières éteintes il s'empressa de prévenir la police.

Le sergent Julien et les agents Morin et Desmarais accoururent sur les lieux et délivrèrent le malheureux prisonnier.

Les bandits, d'après la victime, n'étaient pas masqués.

LA MAUVAISE DIGESTION

Des Milliers de Personnes en Souffrent

"FRUIT-A-TIVES" LA FAIT DISPARAITRE

L'estomac agit à la façon d'une baratte. Il est recouvert d'un fort revêtement musculaire et doublé d'une membrane douce et délicate qui secrète les sucs gastriques, lesquels digèrent et dissolvent les aliments solides.

Lorsque les aliments tombent dans l'estomac, le revêtement musculaire les presse et les serre, puis à la façon d'une baratte les mélange aux sucs gastriques qui les dissolvent ou les digèrent. Mais—si les muscles extérieurs de l'estomac sont faibles—ou si le liquide dissolvant est pauvre ou insuffisant—l'aliment ne sera pas digéré normalement et vous avez de la mauvaise digestion. Le "Fruit-a-tives" est le plus puissant remède du monde pour tonifier les muscles de l'estomac et lui fournir en abondance le liquide dissolvant très fort et très pur qu'il faut pour digérer complètement tous vos repas. Le "Fruit-a-tives" fait cela parce qu'il maintient l'activité du rein, des intestins et maintient la pureté du sang, ce qui assure la pureté des sucs gastriques.

Le "Fruit-a-tives" corrigera votre digestion défectueuse ou votre dyspepsie et vous permettra de manger avec plaisir. Faites-en l'essai.

50c la boîte, 6 pour $2.50. Boîte d'essai 25c.

Chez tous les marchands ou expédié sans frais par la poste par Fruit-a-tives Limitée, Ottawa.

FETE DES ARBRES A DESCHAMBAULT

QUEBEC, 5. — C'était hier, la fête de la plantation des arbres. Elle a été célébrée avec éclat, cette fois-ci sur la ferme du Ministère de l'agriculture, à Deschambault.

Plus de cinquante arbres ont été plantés aux abords de la ferme qui apparaît déjà comme l'une des plus belles que le ministère de l'agriculture de la province possède dans la province. Cette ferme a pris rapidement de l'expansion et les importants travaux de drainage que le gouvernement y fait en assurent un développement encore plus intense.

A 11 hrs hier matin, quelques automobiles quittaient Québec à destiantion de Deschambault, amenant l'hon. M. Caron, le chanoine Gignac, M. l'abbé A Morel, M. Thériault, M. P. P., M. Antonin Grenier, M. Georges Morisset, M. G. E. Marquis, M. Oscar LeLessard, M. Narcisse Savoie et M. J. H. Lavoie. Une heure plus tard, tous débarquaient à la ferme de Deschambault, où les y attendaient M. le maire Germain, de Deschambault, M. le maire Péloquin, de Portneuf, M. le curé Lepage, de Deschambault et plusieurs citoyens. Le dîner eut lieu à la ferme, un dîner auquel on servit de bons vieux mets canadiens, des légumes exquis, dont se régalèrent les visiteurs.

FARCEUR QUI FAIT DES SIENNES A SOREL

(Spécial à La PATRIE.)

Sorel, 6. — Il paraît qu'un certain individu, à Montréal, s'en permet de belles depuis quelque temps au détriment de l'une des plus importantes maisons d'affaires de notre ville.

Il se dit le représentant autorisé de cette maison et fait pour elle des achats plus ou moins importants. Inutile de dire que les marchandises achetées par cet individu n'arrivent pas à leur supposée destination. La maison en question ne reçoit que les factures ou encore des lettres demandant par quelle voie et quand les marchandises doivent être expédiées. On espère pincer sous peu le mauvais farceur pour le faire écrouer et lui permettre de réfléchir sur le petit tour qu'il est en train de jouer.



Les Enfants

qui une fois se sont fait appliquer du Zam-Buk n'oublient jamais comment il soulage et guérit leurs maux. Les mères sages n'emploient jamais autre chose. Un peu de Zam-Buk herbeux—un bandage fait de presque n'importe quel linge propre—et plus de larmes ni d'inquiétude. Zam-Buk est si pur et si raffiné qu'il est le vrai cicatriseur pour n'importe quelle sorte de blessure, écorchure ou douleur.

Demandent

Mme J. E. Blerwirth, de Carnduff, Sask., écrit: "Mon petit garçon se coupa le bout du doigt et cela semblait être un cas pour le médecin. En tout cas, l'appliquai du Zam-Buk pour arrêter la douleur et le sang et cela donna tant de soulagement à l'enfant que je continuai le traitement. N'employant que du Zam-Buk je pansai le doigt chaque jour et la blessure se cicatrisa et guérit parfaitement."

Zam-Buk

Met fin à la douleur.

50c la boîte, 3 pour $1.25. Dans tous les magasins et pharmacies.

DES FAUX AGENTS DE LA COMMISSION DES LIQUEURS

William qui faisait des razzias dans les maisons privées, trouvé coupable.

SES EXPLOITS

Le fameux James William, qui opérait des saisies de boissons dans les maisons privées en se faisant passer pour un agent de la Commission des liqueurs, a été trouvé coupable sous trois accusations de vols et faux prétextes devant le juge Décarie. Il recevra sa sentence le 9 courant. Il a été acquitté sur une quatrième accusation. Il devra répondre en outre à une cinquième accusation.

William se présentait dans les résidences avec un ou deux complices. Il exhibait une insigne de détective et parfois il passait les menottes aux occupants de la maison. Il menaçait de conduire les gens de l'endroit au poste si on ne lui remettait pas une certaine somme d'argent en garantie. Chez M. Pierre Ouimet, conducteur de tramway, il poussa l'audace jusqu'à passer les menottes à un petit garçon. Il exigeait une somme de $100 comme cautionnement. De crainte qu'il n'amenât l'enfant avec lui, M. Ouimet lui remit une somme de $30, disant que c'était tout ce qu'il avait sur lui ce soir-là. William se déclara satisfait.

William et ses complices avaient continuellement une automobile à leur disposition, sans doute pour échapper à la police au cas où ils auraient été surpris en flagrant délit.

Il a été trouvé coupable d'avoir volé pour $3,000 de liqueurs chez M. Victor Fortier, pour $500 de liqueurs chez M. Eugène Bisson et d'avoir obtenu par faux prétextes une somme de $30 de M. Ouimet.

Les victimes ne pouvant comprendre pourquoi on avait saisi leurs provisions de liqueurs se rendaient au bureau de la Commission le lendemain pour apprendre qu'ils avaient été victimes de faux agents, de bandits de grand chemin.

EVASION HIER A LA PRISON DE HULL

PREVENU CONDAMNE A SEPT ANS DE BAGNE QUI PREND LA CLE DES CHAMPS.

Ottawa, 5. — Une évasion a eu lieu hier à la prison de Hull et on attend aujourd'hui un officier du département du procureur-général de Québec pour faire une enquête. Bill Katchuck, condamné par le juge Cousineau à sept ans de pénitencier, a réussi à s'enfuir en enlevant un barreau dans la salle de toilette et en se fabriquant une corde avec des essuie-mains. Il a dû sauter du mur de la prison qui a une hauteur de quatorze pieds.

On croit que Katchuck a réussi à prendre le train pour Montréal d'où il cherchera à passer aux Etats-Unis. Katchuck devait être conduit au pénitencier de Saint-Vincent de Paul cette semaine avec deux de ses complices, Alice Lesage et Patrice Poirier, condamnés respectivement à trois et cinq ans de pénitencier. Tous trois ont été trouvés coupables d'avoir drogué un citoyen d'Ottawa et de lui avoir enlevé la somme de $130. Il y a actuellement à la prison de Hull 68 prisonniers dont 18 femmes.

UN CITOYEN DEVALISE DANS SON SOMMEIL

Comment des cambrioleurs s'introduisent en pleine nuit dans une maison privée.

AUTRES VOLS

Les cambrioleurs dont l'audace devient de plus en plus grande s'introduisent maintenant dans les maisons privées durant la nuit pour voler les occupants pendant leur sommeil.

Une de leurs victimes est M. Nicholas Maker, 1499, rue Bordeaux. Mercredi soir, Maker eut la malencontreuse idée de déposer son pantalon sur une chaise de la salle à manger. Or, pendant qu'il était plongé dans un profond sommeil ainsi que les membres de sa famille, des cambrioleurs s'introduisirent dans la maison par la porte de la cuisine, qui n'était pas fermée à clef. Visitant le pantalon de M. Maker, ils s'emparèrent de $160 en billets de banque. Ils firent aussi main-basse sur deux bagues de prix. Plainte a été portée au lieutenant Marcoux, du poste No 14.

—M. Thomas Morton, 232, rue Orchard, s'est plaint à la police qu'il s'était fait voler 6 poules d'une valeur de $15 dans son hangar.

—Des cambrios ont visité la nuit dernière le restaurant de M. Moise Pariseau, 1879, rue St-Jacques, et se sont emparés de boîtes de cigarettes évaluées à $33.70. Le vol a été découvert par l'agent Cabana, du poste No 17, qui trouva la vitre de la porte de devant brisée ce matin vers 3.10 hrs.

—Un autre vol de cigarettes a été commis à St-Henri dans l'épicerie de M. I. A. Beauchesne, 2044, rue St-Jacques. Ils ont volé pour $16. de marchandises.

Dix-neuf sénateurs seront les hôtes de Saint-Jean (N.-B.)

OTTAWA, 5. — Dix-neuf sénateurs ont quitté Ottawa hier après-midi pour St-John, N.-B., où ils seront les hôtes de leur collègue l'hon. Wm. H. Horne. Ce dernier veut faire connaître les avantages du port de St-John, comme Québec a fait connaître les siens. Il y a quelques jours à la députation de l'Ouest.

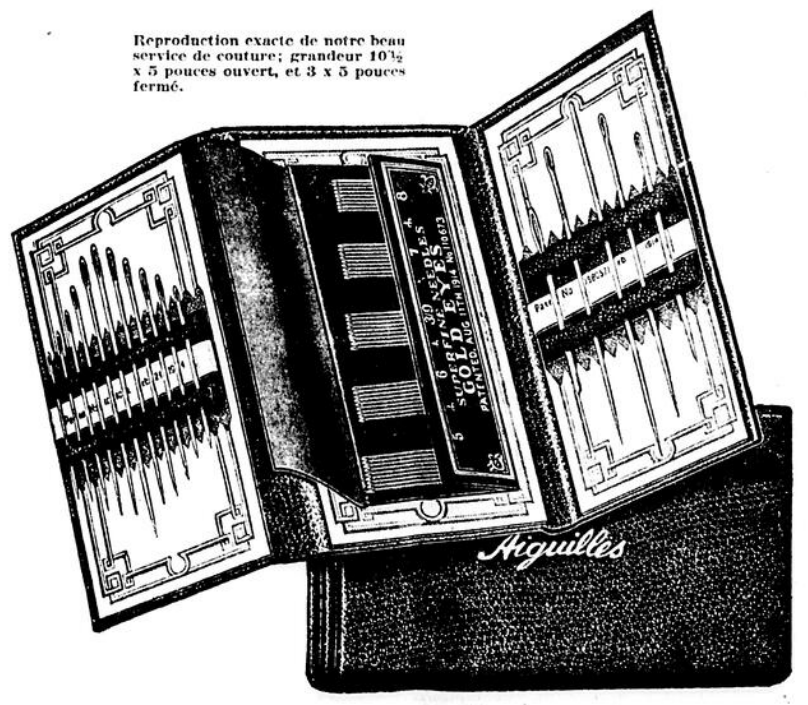
Ceux qui prennent part à ce voyage, sont les honorables R. A. Mulholland, W. B. Willoughby, R. F. Green, R. S. White, Richard Blain, Gerald White, Wm. H. Bennett, J. A. Calder, général Macdonnell, colonel McMeans, S. J. Crowe, M. Gillis, colonel J. D. Taylor, R. Watson, G. H. Barnard, colonel H. W. Laird, général Griesbach et sir James Lougheed.

Les sénateurs reviendront dans la capitale lundi prochain. A St-John ils seront aussi les hôtes de la cité du Board of Trade et de la commission du port.

MADAME QUI DESIREZ AVOIR UN SERVICE DE COUTURE !

Voici une Aubaine Gratuite pour Vous !

Reproduction exacte de notre beau service de couture; grandeur 10½ x 5 pouces ouvert, et 3 x 5 pouces fermé.



Il résout l'éternel problème d'avoir des aiguilles appropriées. **Renferme 66 articles utiles.**

SON CONTENU:

66 AIGUILLES A COUDRE
50 AIGUILLES COMMODES, comme suit:
"à soie;
à coton;
à broderie;
pour modistes."
1 PASSE-GALON EN ACIER
1 POINÇON EN ACIER
2 CROCHETS EN ACIER
2 BELLES REPRISEUSES A LAINE
3 AIGUILLES POUR CARPETTES ET TAPISSERIE
3 AIGUILLES POUR CHENILLE
4 REPRISEUSES MOYENNES A OOTON.

Toutes garanties quant au matériel et à la main-d'oeuvre dans une très jolie boite en cuirette.

NOTRE OFFRE:

Ce joli service de couture sera l'orgueil et la commodité de sa propriétaire. Toute femme, connaissant la valeur des aiguilles, peut évaluer ce qu'il coûterait, s'il pouvait être acheté.

La PATRIE enverra, franco par la malle, ce service de couture à toute abonnée qui enverra $3.00 dans les trente jours pour renouveler son abonnement pour deux ans.

TRES SPECIAL : — Montrez cette offre à toute dame, qui n'est pas une abonnée et demandez-lui de vous donner $1.50 pour payer un an d'abonnement et avec cela vous enverrez $1.50 de plus pour renouveler votre propre abonnement pour une année et La PATRIE vous enverra gratis à chacune de vous un de ces services de couture.

Si ce service de couture ne donne pas entière satisfaction, LA PATRIE vous remettra votre argent. Ou si une nouvelle abonnée, après avoir pris le journal pendant un mois, n'est pas satisfaite LA PATRIE vous remettra le plein montant de l'abonnement.

Adressez: La Patrie, Boite 126, Station N. - MONTREAL.

La Patrie

INVENTAIRE

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement au pouvoir du parti libéral, l'hon. M. Taschereau a dressé un rapide inventaire des progrès accomplis par notre province depuis vingt-cinq ans.

Le tableau de la prospérité matérielle qui a été fermement établie en cette période relativement courte, peut bien nous inspirer une légitime fierté. Nous avons décuplé notre richesse et par suite embelli notre vie en y faisant pénétrer plus de bien-être et plus de joie.

Mais ce progrès matériel aurait été vain s'il n'avait servi à l'avancement de notre province dans l'ordre moral. Et c'est sous ce dernier rapport que l'inventaire fait à vingt-cinq ans de distance, marque un fécond et impérissable progrès.

Avec notre accroissement de richesse, nous avons donné un élan au développement intellectuel de notre population en perfectionnant nos moyens d'éducation et tout notre système d'instruction publique. Nous avons, par de graduelles réformes, virtuellement banni le fléau de l'alcoolisme et organisé sur de fortes bases un système de défense contre la maladie, notamment par la vulgarisation des lois de l'hygiène et la création d'hôpitaux antituberculeux. Nous avons aussi organisé une vigoureuse défense contre la pauvreté en procurant des ressources adéquates à toutes les oeuvres d'assistance publique.

Pendant ces vingt-cinq ans notre province s'est rapprochée du bonheur.

Elle fait aujourd'hui envie aux autres provinces de la Confédération. Elle peut envisager l'avenir avec sérénité.

PLANTES VENENEUSES

Le tragique accident de L'Orignal, où, dans une famille de neuf, l'aïeul, le père, la mère et quatre enfants sont morts en quelques heures, après avoir mangé d'une plante vénéneuse cueillie dans le voisinage de la maison, peut servir de solennel avertissement aux campagnards, ainsi qu'aux citadins qui profiteront de la belle saison pour aller respirer un peu d'air pur dans les champs et dans les bois. La leçon qui se dégage de ces sept pertes de vie, c'est qu'il ne faut jamais goûter d'une plante ou d'un fruit inconnus. Il est même des plantes qu'il ne faut pas toucher, telle, par exemple, la plante vulgairement appelée "herbe à la puce", dont le le sumac est vénéneux, et dont un simple contact produit de très graves incidents cutanés.

La plante qui vient de faire mourir presque tous les membres d'une nombreuse famille canadienne-française de l'Ontario est celle communément appelée la "carotte à Moreau". Son nom véritable est la ciguë maculée, plante de la famille des ombellifères, et qui, comme presque toutes les ombellifères, est bisannuelle, c'est-à-dire qu'elle donne son entier développement et fleurit tous les deux ans.

Lorsqu'elle a son complet développement, la tige de la ciguë atteint de cinq à huit pieds, et il n'y a aucun danger qu'on la confonde avec une plante potagère. Mais l'année où elle ne se développe pas, elle prête à la confusion, quoique son feuillage ressemble à celui du persil plus qu'aux feuilles de la carotte. Sa racine a la forme de la carotte, mais est de couleur blanche. La ciguë ne croît que dans les endroits très humides, dans les marécages, les bas-fonds et quelquefois au bord des fossés.

Les habitants de nos campagnes sont généralement très méfiants, et se gardent de manger et souvent de toucher les fruits inconnus dont il existe d'assez nombreuses espèces dans nos forêts.. Ils sont si prudents qu'ils ne mangent pour ainsi dire jamais de champignons sauvages, quoique la plupart des variétés qui poussent dans nos champs et dans nos bois appartiennent à des espèces comestibles.

Comme il est assez difficile de distinguer les champignons vénéneux des champignons comestibles, ils prennent le parti le plus sage en excluant toutes les espèces.

Les enfants, à la campagne, sont aussi habitués de bonne heure à ne pas toucher aux fruits sauvages inconnus, dont plusieurs leur sont indiqués comme vénéneux, quoiqu'ils ne le soient pas en réalité.

Les cas d'empoisonnement par la dégustation de végétaux vénéneux sont extrêmement rares dans notre province. La tragique affaire de L'Orignal montre toutefois que l'on ne saurait, à moins d'être très fort en botanique, se montrer trop prudent à la campagne ou dans les bois.

ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

Le Sénat a discuté depuis cette semaine une mesure proposée par le sénateur Bradbury ayant pour objet d'établir un certain contrôle par l'Etat, des entrepôts frigorifiques, en vue d'empêcher la distribution de produits alimentaires devenus impropres à la consommation et d'empêcher aussi l'accaparement.

Si les entrepôts frigorifiques rendent d'inappréciables services en conservant les approvisionnements de denrées alimentaires périssables, on leur a d'autre part reproché de servir à une spéculation sur les vivres au détriment du producteur et du spéculateur.

Le frigorifique permet au consommateur de se procurer en toute saison des aliments qui, autrement, ne pourraient paraître sur sa table que pendant une plus ou moins brève période de l'année. En revanche, le consommateur y perd à peu près complètement les bénéfices de la saison d'abondance, qui coïncide, pour une foule de produits, avec la récolte. La conservation des denrées, pour une distribution uniforme en tout temps, a fait prévaloir aussi des prix sensiblement uniformes, et qui sont souvent les prix qui s'établiraient normalement sous l'influence d'une pénurie d'approvisionnement.

M. Bradbury a cité de cette valorisation artificielle des denrées que rend possible le frigorifique un exemple assez probant : l'année dernière, par suite de la rareté des fourrages, les éleveurs, de l'ouest comme de l'est, ont envoyé à la boucherie une large part de leurs troupeaux. Le boeuf de l'ouest, de bonne qualité, s'est vendu à un prix aussi bas que $15 par tête. Dans la province de Québec, l'hon. M. Caron, ministre de l'Agriculture, a mentionné des cas où des animaux de boucherie avaient été sacrifiés à un prix ne dépassant pas $10. Cependant, ni pendant que le marché était ainsi encombré de viandes de boucherie, ni depuis, le consommateur ne s'est ressenti de cette surabondance de l'approvisionnement. Le prix du boeuf a été maintenu à un niveau exceptionnellement élevé, malgré une baisse générale des autres denrées alimentaires.

Qui a profité aux dépens du producteur et du consommateur ? Ce sont nécessairement les propriétaires d'entrepôts frigorifiques, ou les intermédiaires avec le concours des entrepôts frigorifiques.

Avec les frigorifiques, il y a toujours une saison d'abondance où le producteur se défait de sa production à un prix diminué, mais il n'y a plus de saison où le consommateur peut acheter à meilleur marché. Les fruits, par exemple, et notamment les pommes, sont devenus chers en toute saison.

Un contrôle qui aurait pour effet de faire plus largement participer le producteur aux prix payés par le consommateur, et, réciproquement, de faire profiter le consommateur d'une baisse des denrées chez le producteur, serait assurément bienfaisant.

Le bill de M. Bradbury sera étudié plus à fond par un comité spécial du Sénat.

EST-CE UN SIGNE CERTAIN ?

D'habitude, les députés se casent à la veille des élections. Depuis quelque temps, les députés qui acceptent des emplois de la Couronne sont si nombreux que l'on peut prédire avec assez de certitude un appel au peuple prochainement.

Il est vrai que le premier ministre a imploré les reporters qui l'ont interviewé récemment à Montréal de lui donner une raison pour dissoudre la législature, mais il semble bien que les motifs sont tout trouvés.

M. J.-E. Robert est entré au bureau de colonisation et l'on annonce que M. Cedilot, député de Laprairie, ira incessamment l'y rejoindre. M. Pilon, député de Vaudreuil, serait nommé régistrateur ou occuperait un autre poste quelconque.

On sait que deux ou trois autres députés aspirent à entrer au conseil législatif.

Le nombre eds sièes vacants sera bientôt de onze. Au lieu de faire des élections partielles, le gouvernement provincial ordonnerait un appel général au peuple.

L'électorat saura bientôt à quoi s'en tenir. M. Taschereau ne tardera pas à lui indiquer la ligne de conduite qu'il entend suivre.

GARDONS NOS FONDS

La déclaration que l'hon. M. King a faite au parlement au sujet de la participation du Canada au relèvement économique de l'Europe, rassurera bien des consciences alarmées.

On sait que le télégraphe annonçait ces jours derniers qu'un consortium européen avait été formé et que le gouvernement du Canada consentait à verser à cette association la somme de $5,000,000.

Le premier ministre a affirmé qu'aucune promesse de ce genre n'a été faite et que le gouvernement fédéral n'avait pas l'intention d'avancer de l'argent aux nations étrangères.

Il convient de féliciter le cabinet King de sa décision. Le Canada n'a pas été assez heureux dans ses avances libérales à la Grèce et à la Roumanie pour recommencer le même jeu. Il semble que nous payons déjà suffisamment cher pour le maintien de la Ligue des Nations dont les Etats-Unis ne font pas partie et qui sont le seul pays avec lequel nous pourrions avoir des difficultés. Pourquoi se saigner à blanc pour le profit des petites nations de l'Europe, quand nos intérêts les plus clairs et les plus urgents nous commandent de nous mêler de ce qui nous regarde de ce côté-ci de l'eau ?

Le Canada n'a pas de fonds à mettre dans la sébile internationale. Sa seule préoccupation doit être de faire honneur à ses propres affaires, de développer ses immenses ressources, de mettre en pleine valeur le domaine national. Tous les millions dont nous pouvons disposer seront employés à couvrir l'énorme déficit des chemins de fer de l'Etat et à combler le vide immense que la guerre a créé dans notre échiquier.

Gardons nos fonds et mêlons nous de nos affaires.

Nous nous en trouverons bien.

LES DEPENSES MILITAIRES

Les renseignements que le télégraphe nous fournit sur le dernier caucus ministériel sont assez maigres. Le correspondant de la Gazette prétend que cette réunion de famille a été fort orageuse, tandis que le "Canada" se contente d'annoncer que le ministre de la milice a consenti à réduire substantiellement ses estimés budgétaires lorsqu'ils viendront devant la chambre.

L'on ne saurait douter de la sincérité des députés qui insistent pour qu'on épargne au pays des frais inutiles de milice. Tant qu'ils ont été dans l'opposition, les libéraux n'ont cessé de vouer aux gémonies les conservateurs, qu'ils accusaient de verser dans le militarisme, dans l'impérialisme, etc. Pour être logiques et montrer au peuple qu'il importe d'avoir le respect de soi-même, un certain groupe de jeunes ministériels auxquels se sont joints des députés plus âgés, se sont opposés aux crédits que l'hon. M. Graham demandait. Ce dernier, à qui l'on était loin de prêter des idées belliqueuses, a riposté avec une vigueur que l'on ne rencontre pas toujours chez les tories les plus emballés. Ce fut dans le giron du parti, dans la section québécoise particulièrement, une grande surprise ...qui dure encore. Un caucus dût être convoqué d'urgence pour calmer les eaux troublées et remettre les choses au diapason.

Il ne faudrait pas être surpris d'apprendre que le premier ministre et ses collègues les plus autorisés ont supplié les dissidents de ne pas donner le flanc à la critique, de ne pas fournir aux fanatiques, qui profitent de tout, l'occasion de soulever les préjugés.

Quoi qu'il en soit, il semble entendu que les dépenses militaires seront réduites de $700,000.

C'est un commencement. L'an prochain, M. Power, M. Lanctôt, M. Rinfret, M. Lucien Canon, etc., réussiront sans doute à faire aboutir leur campagne contre toute dépense militaire excessive.

NOTES

Un grand service.

Le "Chronicle" d'Halifax unit sa voix à celle des journaux de Toronto, de Montréal et de Québec qui ont rendu hommage à l'hon. L. A. Taschereau à l'occasion de ses magnifiques discours sur le paysan canadien-français et la noblesse de nos origines. Il dit que le premier ministre de la province a rendu un grand service à la cause de la bonne entente entre les deux races. "Le magnifique portrait, ajoute le confrère, que M. Taschereau a fait de l'habitant canadien-français, honnête, vigoureux, économe et loyal, attaché au sol de Québec, contribuera largement à faire disparaître les malentendus dans Ontario et a répandre dans tout le pays un esprit de tolérance et de bonne volonté qui est essentiel à l'unité nationale ainsi qu'au progrès national. Les discours de M. Taschereau méritent d'être lus et médités dans le pays tout entier."

Certains journalistes français ne sont pas très respectueux envers les délégués de la conférence de Gênes. Ils se moquent particulièrement des projets ambitieux et de l'arrogance de M. Lloyd George. A leurs yeux, la fameuse conférence ne produira qu'un oeuf bien petit et de qualité douteuse. "Si l'on attend, s'écrie un confrère parisien, un serin français pour couver cela, l'on peut se décider tout de suite à crier: "A bas le militarisme de la France", car les serins français sont devenus rares. On les a tués à la conférence de Cannes !"

L'oeuf de serin

—:o:—

L' "Eclaireur" de Beauceville est furieux contre les "spotters" qui dénoncent les automobilistes pour excès de vitesse. "Nous admettons sans difficulté, dit-il, que la loi réglementant la vitesse des autos doit être observée, qu'elle est utile et même nécessaire Mais son application doit être faite avec discrétion. Qu'un automobiliste, sur une belle route, sans obstacle, dépasse quelques milles durant, la vitesse permise, cela n'est pas un crime pendable et nous estimons que le "spotter" qui le dénonce est un imbécile ou un goujat qui mérite la fessée. Le gouvernement n'a pas dû oublier cette affaire des dénonciations de l'an dernier, lors d'une fête des Chevaliers de Colomb, à St-Georges. Il ne faudrait pas que semblable gaffe se répète, car la patience des braves gens vient à se lasser." Les "spotters" payés ou touchant des commissions pour "faire des causes" contre les automobilistes devraient être supprimés. Sus au chantage et à la persécution !

Les "spotters".

BREFS COMMENTAIRES

Ce printemps de 1922 est bien avare de soleil.

—:o:—

Les Irlandais ont conveau de passer un "week end" en paix.

—:o:—

L'argent ne donne pas le bonheur, mais il en procure une bien attrayante imitation.

—:o:—

Ceux qui pressent M. Fielding sont donc bien impatients d'être chargés de nouveaux impôts.

—:o:—

Les dépêches de Gênes nous promettent une surprise. La Conférence accomplirait quelque chose?

—:o:—

Dns le concert des nations, les joueurs de "jazz" veulent malheureusement prendre le premier violon.

—:o:—

Pour que le chemin de fer inachevé de la Baie d'Hudson ne se détériore pas, on paurrait l'envoyer dans un musée.

—:o:—

Décidément, il faudra nous résigner à avoir du temps trop froid jusqu'à ce que nous ayons du temps trop chaud.

—:o:—

Le ministre des Finances est un sage: il ne s'embarrassera pas de faire aujourd'hui ce qu'il peut remettre à la fin de la semaine.

—:o:—

L'huile apaise les flots irrités, mais l'exemple de Gênes prouve que, dans la discussion, elle a le même effet que sur les flammes.

—:o:—

Mauvaise volonté.

La France s'entendrait si bien avec Lloyd George, si elle consentait seulement à le laisser conduire.

—:o:—

A l'entendre, sir William Mackenzie, qui n'a pu sauver le Canadian Northern, pourrait sauver le réseau tout entier des chemins de fer nationaux.

—:o:—

La compagnie d'exposition de Montréal a $10,000 en banque. Il lui en faudrait bien encore autant pour entreprendre de lancer une exposition universelle.

—:o:—

Il n'y a qu'une cloche.

M. Taschereau est satisfait des fruits de vingt-cinq années de régime libéral. Mais M. Sauvé ne nous a pas dit ce qu'il en pense.

—:o:—

Cinq pour cent des incendies sont dus à des causes accidentelles, déclare le commissaire Lutulippe. Sous une autre forme, pas moins de cinq pour cent des Montréalais ont une conscience.

—:o:—

Le Canada ne s'est pas engagé à contribuer cinq millions à la reconstitution économique de l'Europe, annonce M. King. Pour un temps, notre pays est déterminé à pratiquer la charité bien ordonnée.

—:o:—

Un ministre protestant a trouvé une famille logée dans une cave obscure où la mère devait veiller toute la nuit pour défendre ses enfants contre les rats. Et certains de nos concitoyens s'occupent de secourir les indigents de la Russie!

LA SESSION FEDERALE

LE GOUVERNEMENT N'OBTIENT QUE 17 VOIX DE MAJORITE AU COURS D'UN VOTE

La question des taux ferroviaires provoque quelqu'émotion chez les ministériels.—Les progressifs abandonnent les libéraux sur cette affaire.—Ce que disaient les motions Drayton et Kennedy.—Discours de MM. King et Meighen.

109 POUR, 92 CONTRE

(De notre correspondant)

OTTAWA, 4. — L'attention générale hier était plutôt portée sur le caucus libéral que sur le travail en Chambre, cependant, celui-ci a été très varié comme à toutes les séances réservées à la législation privée. Que s'est-il passé au caucus? C'est une question que chacun se pose et toute réunion de ce genre étant secrète, chacun y va de sa version. Les rumeurs les plus sensationnelles circulent à ce sujet. Il est entendu qu'aucune décision finale n'a été prise sur les différentes questions à l'étude et qu'un autre caucus sera tenu vendredi, spécialement pour décider du sort de la commission du Service Civil et du comité d'enquête sur les taux des chemins de fer. Voici, dit-on, ce qui s'est passé au caucus d'hier. Les dépenses du ministère de la défense nationale ont été discutées, surtout l'amendement Power. Comme compromis, l'honorable G. P. Graham serait disposé à faire voter un million de dollars, au lieu de $1,400,000. M. Power voulait réduire ce crédit à $300,000. Une discussion eut lieu et finalement quelqu'un aurait proposé de prendre le vote pour décider si le million devait être accepté pour les camps annuels de la Milice. Cette proposition ne plut pas à M. Roch Lanctôt. Le député de Napierville aurait fait remarquer qu'il est député depuis dix-sept ans et que c'est la première fois qu'il est appelé à voter en caucus. Les députés votent à la Chambre des Communes et non ailleurs. Il serait alors sorti du caucus, suivi de MM. Power et Lucien Cannon.

LA REDUCTION DES CREDITS DE LA MILICE FUT DECIDEE.

Le caucus a ensuite été ajourné à vendredi prochain. Un député parlant de l'esprit d'indépendance qui existe dans la députation, admet que c'est chose nouvelle, mais c'est aussi nouveau de n'avoir aucun patronage à exercer. Les députés maintenant ont beaucoup plus de temps que par le passé à s'occuper de la chose publique, tout ce qui concerne l'administration, même dans leurs comtés, est entre les mains de la commission du Service civil. Dans les circonstances, ajoute ce député, la députation peut faire preuve de plus d'indépendance que par le passé.

A la suite de l'esprit d'économie qui règne dans la députation de Québec, pour tout ce qui touche au militarisme, le gouvernement a décidé, dit-on, de réduire d'un million les dépenses de la marine de guerre.

—:o:—

OTTAWA, 5. — La question des taux de chemins de fer a fait le sujet de deux votes la nuit dernière à la Chambre des Communes, dans lesquels le gouvernement a obtenu une majorité de 132, puis de 17, cette dernière contre les progressistes alliés aux conservateurs.

Le gouvernement demandait qu'un comité parlementaire soit nommé pour faire une enquête sur les taux de fret.

Les conservateurs, par l'entremise de sir Henry Drayton, prétendaient que le gouvernement devait prendre lui-même une décision après avoir obtenu des renseignements de la commission des chemins de fer. Cet amendement n'a pas plus rencontré les vues des Progressistes que la proposition ministérielle.

Ainsi, M. Crerar et ses partisans se sont joints au gouvernement pour rejeter l'amendement Drayton, puis se sont ralliés aux conservateurs contre la résolution du gouvernement, mais sans succès.

Trois des partisans de M. Crerar se sont alliés au gouvernement sur cette question, tandis que plusieurs conservateurs avaient jugés à propos de ne pas être présents.

Comme résultat, le gouvernement a eu une majorité de 17 contre les deux partis ligués contre lui.

Voici le résultat du vote :

Amendement Drayton:	Pour	35
	Contre	167
Majorité ministérielle		132
Résolution Kennedy:	Pour	109
	Contre	92
Majorité ministérielle		17

Les progressistes sympathiques au gouvernement sur cette question ont été: MM. Neill, Humphrey et McBride, tous de la Colombie Britannique.

Au commencement de la séance, lorsque la nouvelle se répandit que les conservateurs et les progressistes s'unissaient pour repousser la résolution du gouvernement, plusieurs ont cru que le gouvernement était en danger et des centaines de personnes se sont rendues au Parlement pour assister au débat. La discussion fut très animée, il y a eu des incidents assez intéressants, mais rien de sensationnel.

Tous s'accordent à dire que les taux ferroviaires sont trop élevés, mais dans quelle proportion et comment les réduire sans que les compagnies mettent elles-mêmes leur existence en danger.

C'est à ce sujet que le gouvernement veut consulter le Parlement.

Des libéraux qui avaient pairé, ont-ils voté? L'attitude de M. Boys pendant le vote semblait le faire croire, car il paraissait nerveux et a envoyé de nombreux petits billets à M. Kyte, whip en chef libéral.

Le gouvernement s'occupera sans retard de la formation du comité spécial chargé de faire l'enquête que vient d'approuver le Parlement. Il est probable que le comité ne pourra pas terminer son travail à la session actuelle, et dans ce cas, on peut être certain d'entendre encore parler de la fameuse convention de la Pass-du-nid-de-Corbeau.

M. George Parent annonce qu'il demandera au gouvernement si une compensation sera accordée aux familles de ceux qui ont été tués durant les soi-disant émeutes de Québec en 1918, ainsi qu'aux personnes blessées par les soldats.

L'honorable M. Lapointe fera étudier aujourd'hui les résolutions autorisant un prêt de quelques millions de dollars aux commissions des ports de Montréal et de Québec.

Aucun député de Québec n'a pris part au débat d'hier, cette question intéressant particulièrement l'Ouest et les Provinces Maritimes. Trente-trois députés n'ont pas voté.

Sir Henry Drayton a naturellement voté sur son amendement, mais non sur la résolution Kennedy, ayant pairé avec l'honorable M. Fielding, absent d'Ottawa.

—:o:—

OTTAWA, 9. — Sommes-nous menacés d'une session d'été ? On commence à le craindre en certains milieux parlementaires. On dit maintenant que le gouvernement est décidé à obtenir une solution à la question des taux de chemin de fer et à cet effet il faudra attendre le résultat du travail du comité parlementaire qui vient d'être nommé. Ce comité se mettra à l'oeuvre immédiatement, mais il a une rude tâche à accomplir. Son rapport devra être étudié par la Chambre des Communes et par le Sénat. Ceci ne pourra se faire croit-on qu'en juin et il est possible que les députés ne puissent pas quitter Ottawa avant juillet, peut-être plus tard. C'est probablement ce à quoi pensait l'honorable M. Fielding le mois dernier, lorsque pressé de fixer une date pour le discours du budget, il répondit qu'il n'y avait aucune hâte, que la session durerait encore plusieurs mois. Dans le temps cette réponse avait paru mystérieuse, mais on croit maintenant comprendre les raisons qui inspiraient le ministre des Finances.

Le budget prendra aussi plusieurs jours et toute la population attend avec impatience les changements au tarif qui doivent être annoncés.

Le péril jaune a fait le sujet d'une longue discussion hier. Les treize députés de la Colombie Britannique ont jeté le cri d'alarme. Le Canada entier est menacé d'envahissement par les asiatiques. Ils demandent l'exclusion des Japonais et des Chinois.

Pendant le débat sur ce sujet on remarquait dans la galerie de l'Orateur les consuls du Japon et de la Chine. Ils n'ont pas dû être flattés des remarques faites à l'adresse de leurs compatriotes que l'on a désignés comme étant les auteurs et les propagateurs du commerce illicite des drogues dans le pays.

Les députés de la Colombie Britannique rêvent d'un Canada d'une seule race parlant deux langues comme aujourd'hui mais uni par des aspirations communes et par le christianisme. Le devoir de chacun sera rempli pour les députés quand tous auront contribué à assurer la race blanche et chrétienne au Canada.

Le gouvernement a refusé d'accepter la proposition McQuarrie pour trois raisons: Il y aurait danger de représailles de la part du Japon contre les Canadiens; il y aurait danger de soulever des difficultés à l'Empire Britannique; la conciliation, l'entente peuvent mieux régler cette question.

LA LOI DES LIQUEURS DE QUEBEC

Elle n'est pas inconstitutionnelle et la législature pouvait l'adopter.

JUGEMENT

La loi des liqueurs alcooliques de Québec n'est pas inconstitutionnelle et la Législature avait droit de l'adopter. Cette question a été ainsi décidée par l'honorable juge François Lemieux, juge-en-chef de la Cour Supérieure de la province de Québec.

La décision a été rendue dans une instance introduite par Sam Eliasoph au moyen d'un bref de prohibition.

Deux moyens étaient soulevés par la procédure, à savoir:

1. La loi des liqueurs alcooliques est ultra vires des pouvoirs de la Législature et inconstitutionnelle, en tant qu'elle entend règlementer le trafic des liqueurs dans la province, contrevenant par là à la section 91, titre 2, de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui confère au gouvernement fédéral le droit exclusif de règlementer le commerce.

2. La Législature a empiété sur les pouvoirs du Parlement en décrétant que la violation de la loi des liqueurs alcooliques constituera un crime puisqu'elle punit telle violation d'emprisonnement sans option d'amende.

Avant de se prononcer sur le point, l'honorable juge fit remarquer que, sans aucun doute, la loi des liqueurs répondait au désir de résoudre le problème économique et social du trafic des liqueurs.

Après une étude profonde de toute la jurisprudence à ce sujet, le tribunal a rendu, en substance, le jugement rapporté ci-après.

La province, en prenant le contrôle du trafic des liqueurs, n'intervient pas avec le Parlement dans l'exercice de son pouvoir de règlementation, parce que le Parlement décidément n'est pas revêtu du pouvoir de règlementer le trafic des liqueurs ni aucun autre commerce particulier, son autorité s'étend au commerce proprement dit, c'est-à-dire au commerce dans la signification large du mot. Les attributions législatives du Parlement, par rapport aux liqueurs, consisteraient à en prohiber la vente pour des raisons d'ordre public ou autres.

Passant au second point à l'effet que la loi des liqueurs alcooliques est ultra vires parce qu'elle empiète sur la sous-section 27 de la section 91 qui donne au Parlement l'autorité pour légiférer en matière criminelle, le tribunal a statué de la manière suivante:

Le requérant prétend que cette disposition crée une offense criminelle et ainsi dépasse le pouvoir de la Législature d'imposer, en vertu de la section 92-15, punition par amende, pénalité ou emprisonnement pour sanctionner toute loi de la province en rapport avec tout sujet tombant dans l'une des classes de sujets énumérés dans cette section.

La Législature, dit-il, a le pouvoir indéniable d'assurer l'observance des obligations ou des défenses édictées en imposant une des formes de punition prevues par la section 92-15. Le pouvoir de créer des pénalités pour empêcher la désobéissance aux lois est essentiel à l'exercice de l'autorité legislative. S'il en était autrement, cette autorité serait illusoire, aussi illusoire que le serait un statut ne portant pas de sanction.

Pour toutes fins, nous décidons que la Législature avait le droit de passer la loi des liqueurs alcooliques de 1921. Il ne peut y avoir aucun doute qu'elle était également revêtue du pouvoir d'assurer son observance en édictant contre ceux qui voudraient la violer les pénalités mentionnées dans la section 92-15.

En conséquence, le bref de prohibition a été cassé.

NOUVELLES COURS DE MAGISTRATS

Québec, 9—Depuis quelque temps il a été souvent question de la réorganisation des tribunaux dans la province de Québec tout spécialement des cours de district. Plusieurs nouvelles cours viennent d'être créées afin de faciliter l'expédition des causes. Ce sont:

Une cour de magistrat pour le district de Bedford avec siège à Sweetsburg.

Cour de magistrat dans le comté de Brome, avec siège à Knowlton

Cour de magistrat dans le comté de Shefford, avec siège à Waterloo

Cour de magistrat dans le comté de Missiquoi, avec siège à Bedford

Cour de magistrat dans le comté de Joliette, avec siège à Joliette.

Cour de magistrat dans le district de Roberval, avec siège à Roberval.

Cour de magistrat pour le comté du Lac St-Jean, avec siège à St-Félicien.

Cour du magistrat pour le Lac St-Jean, avec siège à St-Coeur de Marie.

Cour de magistrat du Lac St-Jean avec siège à Hébertville Sta.

Cour de magistrat dans le district de Terrebonne avec siège à Ste-Scholastique.

Cour de magistrat pour le comté de Terrebonne, avec siège à Saint Agathe des Monts.

Cour de magistrat dans le district de Terrebonne avec siège à Sainte-Thérèse de Blainville.

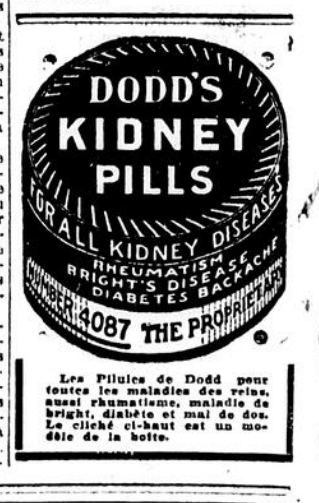
Cours de magistrats dans le district de Chicoutimi avec sièges à Chicoutimi, Grande Baie, Jonquières.

MORT SUBITE

VALLEYFIELD, 8 — Le 6 courant, M. Zéphirin Grenier, âgé de 62 ans, cultivateur de St-Timothée, est mort subitement à sa résidence. Le coroner Besner accompagné du Dr E. St-Onge a tenu une enquête et un verdict de mort naturelle, causée par une syncope cardiaque, a été rendu.

Ordination à Ottawa

OTTAWA, 8 — Sa Grandeur Mgr Cloutier, de Alexandria a officié à une ordination, hier, à Ottawa, chez les RR. PP. Dominicains. Le nouveau religieux sont les RR. PP G. Roy, fils de L. G. Roy, du ministère du revenu de l'Intérieur, Nicolas Sarion, Benoit Mailloux et André Dumas.



Les Pilules de Dodd pour toutes les maladies des reins, aussi rhumatisme, maladie de bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

Il n'y a pas de PETITES Economies

pour celui qui veut réussir dans la vie. C'est l'habitude de l'épargne régulière, qui, avec l'ordre et le travail, conduit au succès. Déposez votre surplus à

La Banque Nationale

qui reçoit des dépôts à partir de $1.00 et paie, tous les six mois, l'intérêt régulier des banques.

C'est l'accumulation des dépôts d'épargne qui est la source du développement du pays, de l'extension de nos industries, de notre prospérité à tous.

CONFIEZ VOS EPARGNES A LA BANQUE NATIONALE, la plus vieille banque Canadienne-Française, qui a aidé financièrement au développement agricole, industriel et commercial de la Province de Québec. C'est la banque du cultivateur, de l'industriel, du marchand. Par l'intermédiaire de ses 347 bureaux, elle donne un service rapide et complet à ses clients

BUREAU DE DIRECTION:

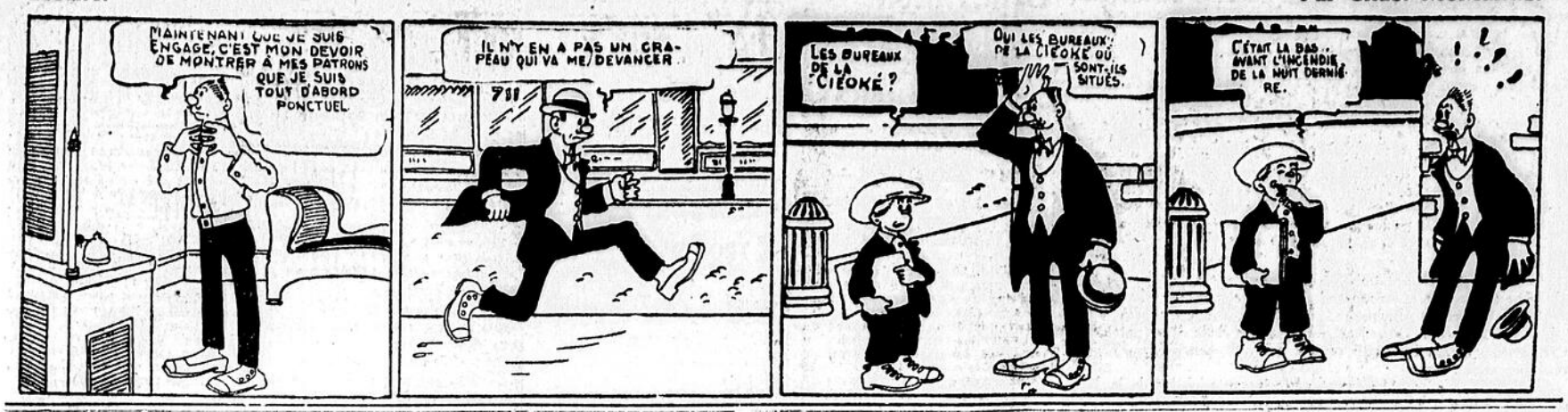
PRESIDENT:
L'HON. GEO. E. AMYOT, Conseiller Législatif, Prés. de la Dominion Corset Co.

VICE-PRESIDENT:
J. H. FORTIER, Vice-Prés. et Gérant-Général de P. T. Légaré, Ltée.

DIRECTEURS:
A. N. DROLET, de P. G. Bussières & Cie, Québec.
NAP. DROUIN, Président de la Rock City Tobacco.
A. B. DUPUIS, Marchand de Gros, Québec.
ERNEST R. DECARY, Notaire, Dir. du Detroit United Rrilways
NAZ. FORTIER, Manufacturier de cuir, Québec.
SIR GEO. GARNEAU, Président de Garneau, Ltée, Québec.
J. B. LALIBERTE, Manufacturier de fourrures, Québec.
C. E. TASCHEREAU, Not., Prés. de Eastern Canada Steel & Iron Works.
HON. J. NICOL, C. R. Trésorier Provincial

HENRI DesRIVIERES, Gérant-Général.

Césaire. Par Chas. McManus.





SHAWINIGAN FALLS

Relativement à l'avance de l'heure, nos autorités municipales ont décidé de suivre la ligne de conduite adoptée par la ville des Trois-Rivières et comme cette dernière est restée dans le statu quo de par la volonté populaire qui a été consultée, il en sera de même ici. Cependant, la direction dans les différentes usines, a décidé d'avancer les horloges dimanche, de sorte que nous avons une partie de notre population qui se guide sur l'heure solaire, tandis que le reste a adopté la nouvelle heure. Cet état de choses crée beaucoup de confusion, et il semble peu probable que cette situation demeure indéfiniment, il faudra sans doute en venir à l'uniformité. Il y a par exemple dans plusieurs familles, les ouvriers qui travaillent à l'usine et les enfants qui vont aux écoles, chacun devant se laisser guider d'après les heures différentes.

La Northern Aluminum Company qui avait réduit sa production presqu'à son minimum depuis une quinzaine de mois, a remis en opération ces jours derniers, deux salles de creusets, ce qui signifie qu'elle augmente le nombre de ses ouvriers de plus d'une centaine d'hommes. Cette bonne nouvelle a été vite répandue en ville, et nombreux sont les sans-travail qui se sont rendus aux bureaux de l'usine pour demander de l'emploi. Le compagnie prendra de préférence ses vieux employés.

Les règlements Nos 223 et 224, qui ont été soumis à l'approbation des électeurs propriétaires de cette ville, lundi et mardi dernier, ont été adoptés presqu'à l'unanimité. Sur le règlement d'emprunt de $102,000.00, il y eut 341 votes d'enrégistrés en faveur, et 19 contre, et sur le règlement accordant une commutation de taxes à la "Eagle Knitting Company" pour 10 ans, les 360 mêmes propriétaires ont tous voté en faveur. Les contribuables ont montré beaucoup d'intérêt pour ces deux règlements, et le nombre de votes enrégistrés a été de beaucoup plus grand que celui qui est d'ordinaire donné dans ces cas. Dans le passé, il a fallu tenir le poll ouvert pendant une troisième journée, dans certains cas afin de pouvoir faire voter le nombre de voteurs requis par la loi, tandis que pour les règlements qui viennent d'être approuvés, le nombre requis s'était déjà présenté avant la fin de la première journée. La votation du reglement d'emprunt sera surtout bienvenue parce qu'elle permettra de faire des travaux permanents qui donneront de l'ouvrage à plusieurs ouvriers pendant le cours de la saison.

Mardi après-midi, les pompiers ont dû répondre à un appel pour un incendie qui s'était déclaré dans un quai en bois, le long de la voie ferrée du Canadien-Nord, près de la rue Ridge. Le feu fut vite éteint aussitôt les pompiers arrivés. Il a été causé par du feu qui s'était échappé de l'engin.

A JOLIETTE.

Le séminaire de cette ville se prépare à fêter dignement l'anniversaire de l'arrivée au Canada des trois premiers Clercs de Saint-Viateur, et de la fondation du Collège Joliette. A cette occasion, tous les anciens élèves sont invités à une séance qui sera donnée par les élèves, le 16 mai prochain, dans la salle du Séminaire.

On jouera la pièce "Les Dupont" cette pièce a été exercée par M. Jean Melançon, professeur de diction, au Séminaire.

Mardi, le 2 juin, un service solennel fut chanté par Sa Grandeur Mgr Fortier, à la cathédrale, pour le repos de l'âme de Mgr Joseph-Alfred Archambault. Un grand nombre de fidèles assistaient à ce service, qui est le neuvième depuis la mort de notre premier évêque.

—Les membres de l'Union Musicale, nous ont donné, mardi dernier, leur audition annuelle, dans la salle du marché. Après le concert, qui fut très goûté, M. le maire Ladouceur, Mgr Dugas, V. G., et M. Alexandre Guibault, avocat adressèrent la parole.

—La nomination de M. l'avocat Adélard Dubeau, comme magistrat de district, a reçu de tous le plus favorable accueil.

On s'attend cependant à voir le district de Joliette séparé difinitivement de Richelieu, et nos avocats s'attendent à la nomination d'un nouveau magistrat.

—M. le curé Lessard, curé de Manville, Etats-Unis, était dans notre ville la semaine dernière, l'hôte du Séminaire de Joliette.

—Une trentaine de nos hommes et jeunes gens sont allés faire une retraite fermée à Ville Saint-Martin, cette semaine.

L'individu qui a été arrêté le mois dernier dans le magasin de M. Emile Wadon a subi la semaine dernière son procès.

La Cour l'a condamné à quelques mois de pénitencier, à Saint-Vincent de Paul. Le prévenu, qui a dit s'appeler Germain Auger a été conduit à St-Vincent de Paul cette semaine. Il était sous la surveillance de M. Georges Desrochos, shérif, et de M. Simon Chaput, geôlier.

—Mlle Nathalie Leclerc, de Sorel, était en ville la semaine dernière.

gina Dufresne, de la rue St-Charles Borromée.

M. F.-Xavier Gauthier, bourgeois est décédé la semaine dernière à l'hôpital Saint-Eusèbe. Il était âgé de 78 ans. Ses funérailles ont eu lieu à la chapelle Bonsecours, jeudi dernier.

—Lundi dernier, M. Noël Désormiers conduisait à l'autel Mlle Hélène Lévesque, de cette ville. La mariée était accompagnée de son père, M. Joseph Lévesque tandis que M. Charles Désormiers était le témoin de son fils.

—Une joute d'exhibition de balle au camp avait lieu dimanche dernier ici. C'était la première partie de la saison. Le club Joliette en faisait les frais, avec les meilleurs membres de l'ancien club Royal.

—Nous apprenons avec regret la mort de Mme Joseph Racette, née Julie Piché, décédée dans la paroisse Saint-Pierre, samedi dernier. Ses funérailles ont eu lieu à l'église Saint-Pierre, lundi dernier à 9 hrs. Un bon nombre de parents et d'amis y assistaient. Nos sympathies.

THETFORD MINES.

Notre actif avocat de la ville, M. Girourd, est en voyage à Québec et Sherbrooke pour affaires professionnelles.

—M. Marchand, Inspecteur Général de "The Mutual Life & Citizens", était en ville au courant de la semaine.

—Mlles R. Anna Richard et M. Bourque, sont de retour d'un voyage de quelques jours à Québec.

—On nous dit que bientôt les mines fonctionneront, on nous dit souvent cette même chose, espérons que cette rumeur est vraie, car des centaines d'ouvriers sont sans travail depuis plusieurs mois.

ST-GABRIEL DE BRANDON

—Madame C. H. Sirois, de Montréal était à St-Gabriel de Brandon, dimanche chez le notaire Gadoury.

—La St-Maurice Paper Company a engagé une équipe d'hommes pour aller sur les rivières pour faire le flottage des billots.

—Les semailles sont commencées, et déjà plusieurs minots de grains sont semés dit-on.

—Les feux de forêt commencent à faire rage; quoique la terre soit encore fraîche, à cause du grand vent qui souffle le feu se propage rapidement. On dit que la forêt de F. X. Robitaille et les bois dans le haut de St-Damien sont ravagés, tout est actuellement en fumée; cependant il n'y a pas encore de dommages enregistrés.

—Louis Létourneau de Montréal est arrivé mort par le train de samedi, et il a été inhumé ici.

—Les horaires des trains du C.P.R. sont complètement changés au grand désavantage du public voyageur, de telle sorte qu'il faut prendre le train à 5 heures du matin, heure solaire, ce qui est très disgracieux.

—Les enfants suivent actuellement les exercices du catéchisme en préparation à leur première communion.

—Ventes immobilières: — Aldéric Denommée vend à Nazaire Denommée; Joseph Boulard vend à Ernest Champagne; Omer Rondeau à Viateur Lambert; T. Chaurest à Jérémie Grandchamp; F. X. Jean à Fabien Lemire; Léon Rondeau à Jos. N Soubhani; Omer St-Martin à Godfroy Robert; Fabien Lemire à Dame S. Paquin; Alfred Dugas à Henry Paquin; Jos. Durand à Pierre Sylvestre; P. Sylvestre à Jos. Lefrançois; Céléven Lambert à Joseph Laforge; Joseph Laforge jr., à Joseph Laforge sr.; Dame Frs. Archambault à Jos. Asselin; Louis Coutu à Alfred Sylvestre; Alfred Gélinas à Phil. Gadoury; Hya. Desjardins à H. Sarrazin Horace Sarrazin à Jérémie Boucher. ..

—M. Céléven Lambert, échevin du village de St-Gabriel de Brandon doit nous quitter pour aller demeurer à Ste-Elisabeth où il est employé comme mécanicien pour Pelland Frères.

LEVIS

Nous présentons à la famille en deuil l'expression de nos plus vives et plus profondes sympathies.

—Hier est décédé, à Bienville, M. Odilon Carrier, époux de Dame Léa Godbout. Il était âgé de quarante-sept ans et quatre mois. Il était le frère de MM. Cyrille, François, Adélard, Philippe et Henri Carrier.

Nous présentons à la famille en deuil l'expression de nos plus vives et plus profondes sympathies.

—Une séance de la Commission Scolaire de Lévis sera tenue ce soir dans la salle de l'Ecole des Frères Maristes.

GRAND'MERE

Mlles Angeline et Rachel Landry, institutrices à l'école St-Jean Baptiste sont revenues d'une promenade de quelques jours dans leur famille à Louiseville.

—M. Louis Bérubé, secrétaire-trésorier de notre corporation nous annonce que les listes électorales

municipales nouvelles sont déposées à son bureau depuis le 1er mai. Toute personne qui aura une plainte à porter pour faire rayer ou ajouter des noms devra le faire jusqu'au 15 mai.

—Mlle Juliette L'Heureux, de St-Tite était en visite chez son frère M. Alex. L'Heureux, ces jours derniers.

—M. A. Rousseau a fait, la semaine dernière, une courte promenade, à Lac Edouard.

—M. Henry Ortiz, gérant de notre ville est parti pour Montréal lundi dernier dans le but de rencontrer les promoteurs d'une manufacture de tapis désireuse de s'établir dans notre ville.

M. Ortiz, aussi bien que les membres de notre conseil s'efforcent de ce temps-ci à travailler à faire installer en notre ville des industries prospères.

—Mme P. Raiche est allée voir sa fille malade à Lac Edouard au commencement de la semaine.

—Le prétendu comité des citoyens a tenu une assemblée publique dimanche dernier au théâtre National. Leur principal orateur fut M. A. E. Goyette, de Montréal, autrefois de cette ville.

Le mouvement soulevé par ce comité ne paraît pas bien en vue par notre population.

La côte dite "du Grand Nord", située sur la rue St-Maurice, près de la gare du Canadien National, est fermée à la circulation des voitures pour plusieurs jours. L'eau ayant causé de grands dégâts, on est à la réparer.

Nous avons eu vendredi le 28 avril dernier à l'hôtel de ville un grand concert donné par le fameux chanteur folkloriste canadien-français, M. Charles Marchand de Montréal.

Pas n'est besoin de dire que cet artiste a su intéresser vivement ses auditeurs par son programme composé exclusivement de nos belles chansons canadiennes. Il est cependant regrettable de constater que nos gens n'encouragent pas comme ils devraient ce genre de concerts.

—M. A. E. Goyette, de Montréal, était de passage en notre ville ces jours derniers.

—Lundi dernier à 7 heures du soir ont été commencés à l'église St-Paul les exercices du mois de Marie. Ces pieux exercices se continueront tout le mois à 7 heures; ils sont suivis par une foule de fidèles.

—MM. Lafortune et Frère et O. Matteau ont commencé, lundi dernier, à distribuer la glace à leurs abonnés.

—La Cie Laurentide de cette ville a adopté, depuis dimanche dernier, l'avance de l'heure. Les autorités religieuses et les écoles de cette ville restent sous le système ordinaire, ainsi que nos chemins de fer.

—M. et Mme J. Emile Desaureault ont passé la fin de semaine chez des parents à St-Tite.

SOREL.

Dimanche les Forestiers Catholiques recevaient la visite de M. C. E. Olivier, secrétaire de la Cour provinciale de Québec, venu pour expliquer la refonte des règlements de l'ordre quant aux taux nouveaux que les membres auront à payer à compter du 1er juillet prochain. L'assemblée, présidée par le chef-ranger M. C. T. Desjardins, était très nombreuse et c'est avec un vif intérêt que l'on a écouté les explications de M. Olivier, à qui des remerciements furent votés à l'unanimité de tous.

—Le 30 avril les Chevaliers de Colomb ont donné, dans leur salle de la rue Charlotte, une intéressante soirée littéraire et musicale.

Le conférencier a été M. Georges Monarque, avocat, qui a parlé de la politique provinciale sous la Confédération. Le programme comprenait, outre le conférencier, ce qui suit: piano, Cavalier fantastique, Godard, par Mlle Lucienne Patt; chant, Où vont les âmes, H. de Fontenailles, par Mlle Germaine Gagnon; violon, Souvenir, De Beriot, par Mlle Marguerite Poullot; chant, Menteuse chérie, Massenet, M. Henri Denis; chant, "O Carillon", Laurendeau, par M. René Poliquin; "O Canada". La séance était présidée par le grand Chevalier M. J. B. T. Lafrenière et l'assistance était nombreuse.

—Très bon marché samedi; abondance de produits et concours considérable de gens des îles et de la campagne. Il y avait beaucoup de sucre et de sirop d'érable, beaucoup d'oeufs, de beurre, de viandes diverses, surtout beaucoup de veau. Les prix ont été à peu de chose près ceux du marché précédent.

—Des mutations de propriétés importantes ont eu lieu ces jours derniers. M. Valois a acheté le bureau vacant Wright, coin des rues Augusta et Roi, où il construira incessamment un superbe magasin. M. David Roberge a acheté de M. H. Lemaire, sa belle propriété de la rue Roi; M. le notaire A. St-Martin a fait l'acquisition de la propriété Weithrenner, rue Augusta. D'autres ventes moins importantes ont aussi eu lieu.

D'autre part, il s'est fait aussi des changements importants chez certains de nos commerçants; ainsi M. A. Langlois a ouvert, rue Augusta, un beau magasin de chaussures; M. Morency a converti en magasins l'ancien immeubie acquis de M. Hamelin, rue Augusta; M. A. Arpin a transporté son magasin de nouveautés et son épicerie dans un local plus vaste, rue Augusta; M. Zakaib, a loué deux magasins, rue Augusta, qu'il convertit en un seul magasin, où il pourra donner un déploiement moins congestionné et plus vaste à son important commerce de mercerie et de nouveautés; et M. S. Salvail, épicier, rue Augusta, a fait l'acquisition de l'hôtel Beaudet, et des bâtiments y attenant, dans l'un desquels il a ouvert un beau magasin où se fera tout spécialement la vente du beurre, des oeufs, du fromage, etc.

—M. Raoul Lavallée va commencer prochainement la construction d'une jolie maison d'habitation, rue Prince, sur le site de celle qu'il occupe actuellement, à quelques pas de l'hôtel des postes.

—La Pointe si renommée de St-Joseph de Sorel, commence à faire parler d'elle, mais en bien, hâtons-nous de le dire. Ainsi les chalets déjà nombreux qui s'y trouvent, vont recevoir une attrayante toilette et plusieurs nouveaux chalets y seront construits. Pour sa part, M. Pitt en fait ériger quatre qui ajouteront encore à l'intérêt qu'offre ce joli coin de terre.

—Hier matin ont eu lieu à St-Pierre, les funérailles de Mlle Ethier, fille de M. Alexis Ethier, décédé lui-même dernièrement. L'assistance était nombreuse. On y remarquait les demoiselles Enfants de Marie, qui perdent en Mlle Ethier une compagne qu'elles avaient appris à estimer. Nous offrons à Mme Ethier, que des décès si récents ont jetée dans un deuil profond, l'assurance de nos vifs regrets.

ST-JEAN.

Les commissaires d'écoles de la cité de St-Jean, MM. docteur N. A. Sabourin, président et J. L. Pinsonnault, J. C. Comeau, J. P. O. Langlois, S. Choquette et H. Morois, secrétaire, ont refusé l'offre d'acheter la bâtisse de la chapelle de N.-D. Auxiliatrice à $30,000, parce que d'après le rapport de l'inspecteur d'écoles, M. Gervais-Marien et M. l'architecte chargé d'examiner la bâtisse qui a été trouvée inconvenable pour une école. Il a été décidé d'acheter deux terrains pour y construire deux écoles, l'un dans le quartier nord, coin des rues Grant et St-Louis, pour $5,500, et l'autre dans le quartier sud-ouest, coin des rues Lemoine, Glassfactory-Allan et Marchand, pour $1,600. Des plans seront préparés pour la construction de ces deux nouvelles écoles. Ces décisions ont donné satisfaction aux intéressés.

—Le conseil de ville a tenu une séance mensuelle lundi soir. Son Honneur le maire Bouthillier était présent et les cinq échevins, ainsi que le secrétaire, M. H. Marois.

—M. John Prescott, contremaître à la "Singer Mfg. Ltd." a été choisi par le conseil, comme échevin au siège No 1 en remplacement de M. Arthur Ménard, démissionnaire.

—Le referendum n'a pas été pris en considération et le conseil subdivision de 3 contre 2 a décidé de conserver l'heure normale. Ont voté pour: MM. Racicot, Hébert et St-Germain; contre: MM. Normandin et Rhéaume. Après le vote, M. St-Germain a admis qu'il n'avait pas compris la motion et voulait voter pour l'avance de l'heure.

M. le maire Bouthillier aurait aussi voté pour l'avance de l'heure, vu que le système actuel est intenable, malgré qu'il eut voté contre auparavant à une séance spéciale du conseil, mercredi soir, l'avance de l'heure sera décrété définitivement et la séance est ajournée au 8 courant.

—Mme Alphonse Bourassa, de Montréal, est en promenade pour quelque temps chez sa soeur, Mme Thomas Nicholson, rue Longueuil.

—M. l'échevin Eug. Normandin, est déménagé à sa maison d'été à Iberville.

—Mtre Jos. Demers, M.P., est déménagé rue Jacques-Cartier.

RIVIERE DU LOUP.

—La reprise de la navigation régulière entre notre port et la côte nord se trouve remise indéfiniment par suite du refus du ministre du commerce d'accorder à la Cie Trans-St-Laurent, qui en faisait la demande, une aide sous forme de subside pour le transport des malles. Les directeurs de la compagnie ne sont pas découragés de cet échec, qu'ils estiment temporaire.

—Le conseil de ville soumettra au vote des contribuables, le 8 mai prochain son règlement prévoyant à un emprunt de $200.000. Cette somme sera remboursable dans 20 ans et le règlement pourvoit à l'imposition d'une taxe spéciale annuelle, pour éteindre la dette dans cet espace de temps.

—Le dernier euchre donné à St-Ludger a rapporté à l'hôpital la jolie somme de $572.15.

—On parle d'organiser des réjouissances ici en l'honneur de Dollard, le héros du Long-Sault, pour faire échos aux fêtes qui seront données ailleurs au cours de l'été, pour perpétuer la mémoire de son dévouement.

—L'ancienne beurrerie des cultivateurs de St-Patrice, rue Ste-Anne est ouverte depuis quelques jours. Son nouveau propriétaire, M. A. Fournier, autrefois de Priceville, y a fait subir d'importants changements. On y fera la pasteurisation du lait et on a établi un service de livraison du lait à domicile.

—M. et Mme Eugène Nadeau, M. et Madame J. A. Foisy, MM. Jules Parent et Georges Lamothe, de cette ville, s'embarqueront le 4 mai prochain pour Rome et autres villes d'Europe.

—M. Zébédé Lévesque, voyageur de commerce, est parti avec sa famille, pour aller résider à Drummondville. Le Dr Côté a acquis sa propriété, qu'il occupera.

—M. Camille Côté, avocat, de cette ville, a acheté la propriété de M. J. Valenti, rue de l'Eglise.

—Le nouveau gérant du Parc Frontenac, M. F. Rouleau, est à y faire subir des améliorations considérables. Cette année encore on y donnera comme principale actraction des courses de chevaux.

—Le jeune Fernand Pineau, fils de M. J. E. Pineau, marchand de cette ville, a été opéré de l'appendicite, à l'hôpital de cette ville, ces jours derniers et est en bonne voie de guérison.

—A St-Ludger a été célébré le mariage de M. Origène Janelle, de Montréal, avec Melle Thérèse Wilson, de cette ville. La mariée était accompagnée de son père, M. John Wilson et M. S. C. Rioux servait de témoin au marié. Durant la cérémonie un joli programme musical a été rendu par les chantres de la paroisse et la chorale des enfants de Marie.

—Les abords de l'église St-Patrice seront embellis. On est à niveler le terarin pour cela. On renouvellera aussi les trottoirs de la devanture.

—Il y aura un autre terme de cour supérieure avant les vacances judiciaires qui s'ouvrira le 15 mai. Ce terme promet d'être important car c'est l'intention de l'honorable juge Belleau de laisser le moins possible de causes en arrière.

—M. Elie Boucher, forgeron, du rang St-Antoine, est décédé cette semaine, après une longue maladie.

—M. J. H. Déry, de Montréal et autrefois de cette ville a passé quelques jours parmi nous cette semaine.

—Les évaluateurs municipaux sont retardés dans leur travail par suite d'un accident qui immobilise pour quelques temps l'un d'eux, M. Omer Vézina.

—La ligue Anti-Tuberculeuse du comté, publie un bulletin recommandant à la population de faire provision d'air pur dans les demeures.

ACTON VALE

Il y avait une grande animation et beaucoup d'étrangers dans notre ville mardi et mercredi, les 25 et 26 avril, pour des conférences agricoles que des envoyés du gouvernement provincial sont venus donner en faveur des cultivateurs qui sont venus eux aussi très nombreux pour les entendre.

Mardi soir, il y a eu des vues pour rendre la soirée encore plus intéressante, beaucoup de gens de la ville y sont allés. Nous avons vu les villes de Trois-Rivières, St-Maurice, Shawinigan, Grand'Mère, etc., sans nous déranger de nos sièges. C'était très bien.

—Vendredi le 28 avril dernier, c'était la fête du bienheureux de Montfort. Les religieux et les écoliers de l'académie St-Gabriel sont en congé. Il y a eu messe solennelle le matin et salut le soir à sept heures.

ST-DOMINIQUE DE BAGOT.

L'ouverture du mois de Marie s'est faite, lundi soir. Mlle Ernestine Bernard, organiste sait très bien accompagner les magnifiques cantiques choisis par Mlle Bernadette Houle, maîtresse de chapelle.

—Durant les premiers jours de mai, comme c'est la fête des arbres, quelques citoyens sont à décorer leur résidence, de ces jolies arbustes verdoyants.

—Le 26 courant a été célbré en notre église, le mariage de Mlle U. Petit, de cette paroisse, à M. J. A. Martin, de St-Hyacinthe. Nos souhaits de bonheur eur sont acquis.

—A toutes les semaines, nos gens exportent beaucoup d'animaux vivants et très souvent une quantité d'animaux morts. Nous en voyons passer des voitures remplies des deux sortes.

—Nous avons dans notre paroisse beaucoup d'aviculteurs qui s'occupent sérieusement de cette branche nous pouvons facilement nous procurer de ce miel blanc doré, qui est si suave au palais le plus délicat.

—M. J. B. Dupont, qui s'occupe d'horticulture s'est plante une magnifique étendue de framboisiers de France.

—La saison du déménagement se fait sentir dans notre village, plusieurs sont arrivés, comme locataires, et d'autres sont partis pour l'étranger.

—Dans certaines parties de la paroisse, où sur les coteaux, le terrain est propice. Nos cultivateurs se préparent à ensemencer leurs graine.

ST-TITE.

Un accident de bycicle à essence est arrivée à M. Gérald Boulanger, à l'emploi de "l'Electric Service Corporation." Sa machine devenue incontrolable, a frappée sur un poteau. Il s'est infligé une grave blessure à la cuisse, qui a nécessité plusieurs points de suture.

—Mlles Juliette et Rose-Annie L'Heureux, de cette ville, sont de retour d'une promenade à Montréal.

—Mme J. Bussière, épouse de M. J. Bussières, gérant de la Banque Nationale, est de retour d'un voyage à Sherbrooke et Montréal.

—Les funérailles de M. Amédée Fortier, décédé après une longue maladie, ont eu lieu d'un grand concours de parents et d'amis. Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse, neuf enfants, Jean-Baptiste, Frédéric, Gaston, Maurice, Paul-Emile, et Marius; Mlles Marie-Jeanne, Germaine et Cécile.

ST-JEROME

M. Fortunat Giroux, doit nous quitter prochainement pour aller demeurer à Joliette, où il a accepté le poste de surintendant du système électrique. M. Giroux ne laisse ici que des amis qui, lui souhaitent le meilleur succès.

—A la dernière réunion du conseil municipal, M. Joseph Aubert, électricien a été engagé pour remplacer M. Fortunat Giroux.

—L'ouverture de la saison de base-ball aura lieu dimanche prochain, le 7 mai. Les autorités de la ville se proposent d'assister à cette fête sportive, vivement attendue. Le plus grand enthousiasme règne parmi nos sportmen et tout fait prévoir que la saison sportive sera des plus intéressante.

—Mlle Yvonne Gagnon, de Ste-Agathe, est actuellement en promenade chez Mme J. D. Guay.

—M. L. J. Patenaude, ancien propriétaire de l'hôtel Victoria, était en visite à Saint-Jérôme au commencement de la semaine dernière.

Courrier de St-Majoric

Ce matin à 8 1-2 heures, Mlle Béatrice Fréchette unissait sa destinée à celle de M. Dorila Lambert, de St-Edmond de Grantham. La mariée qui était accompagnée de son frère M. Omer Fréchette, portait un costume bleu-marine et petit chapeau de même ton garni d'aigrettes. M. Hormisdas Lambert accompagnait son fils. Le déjeuner fut servi chez Mme Fréchette, mère de la mariée et le soir ce fut chez M. Lambert. A ces nouveaux mariés nous souhaitons longue lune de miel.

—Mlle Angélina Marcotte, de St-Zéphirin de Courval remplace Mlle Béatrice Fréchette comme institutrice.

—M. Aurélius Parenteau passera l'été à St-Nicéphore où il a pris possession d'une fromagerie.

—M. et Mme Philippe Mauricette visitent des parents à St-Marcel.

—M. Albert Hyland de Montréal, passe le dimanche chez M. Nérée Charland.

—Mlle Noëlia Joyal passe une huitaine à St-Hyacinthe chez sa soeur Mme Arthur Trinque.

—M. et Mme Onésime Desrosiers étaient à Drummondville lundi pour assister aux funérailles de M. Louis Cardin, frère de Mme Desrosiers.

—Mardi soir il y avait petite réunion intime chez M. Antoine Dionne à l'occasion de la visite de Mlle Marie-Louise St-Cyr et son frère, de St-Joachim de Courval ainsi que de Mlle Lucie Lefebvre et son frère Léo, de Drummondville.

—Il sera fait des réparations à notre église dans le cours du mois de mai. Les peintres se mettront à l'oeuvre la semaine prochaine.

—Tous les soirs à sept heures, nous faisons les exercices du mois de Marie. Mlle Imelda Charland touche l'orgue et exerce le chant.

—M. Georges Albert Farley ayant passé l'hiver aux Etats-Unis est arrivé pour demeurer parmi nous.

—Mlle Germaine Lafond est retenue à sa chambre depuis quelques semaines pour cause de maladie.

Courrier de St-Agapitville

—Le gouvernement provincial a bien voulu gratifier ces jours derniers, notre Cercle de Fermiers de Cours d'enseignement ménager donnés par Mlles les conférencières Dugal, Durant et Paré.

—M. Roy agronome du comté s'est rendu à une de ces séances et donna une conférence d'horticulture. Ces cours fuernt suivis avec beaucoup d'intérêt et feront grand bien aux membres du Cercle.

—Le catéchisme préparatoire à la première communion est commencé lundi dernier. Rév. Soeur Ste-Ludivine de la Congrégation des Soeurs Grises de La Croix de Hull accompagnée de Rév. Soeur St-Bruno est de passage chez M. Alfred Pâquet, en route pour Chicoutimi où elles assisteront aux noces d'or de Rév. Soeur St-Jean Berchmans.

Courrier de La Visitation

M. et Mme Lucien Jutras de St-Jude, M. et Mme Adolphe Jutras de Nicolet, étaient ces jours derniers en visite chez leur père, M. W. Jutras.

—Mlles Victoire et Julienne Côté, institutrices, sont allées à Pierreville.

—M. Albert Bernard de Manchester, N.-H., est en visite chez son frère, M. A. Bernard.

—M. J.-A. Houle, détective provincial de Montréal, était de passage à Chatillon, la semaine dernière.

—M. J.-B. Dubuc, ecclésiastique du Séminaire de Nicolet, passe quelque temps chez son oncle, M. J. Dupuis.

—M. I. Houle, a passé quelque jours à La Baie.

Courrier de Howick

M. J.-C. Dupuis, correspondant de de La Patrie, s'est fait frapper par l'auto du Dr Hall, dont les deux roues lui fracturèrent la jambe gauche.

Le Dr Hall le transporta à sa demeure et fit les premiers pansements, et ce matin lui mit la jambe dans le plâtre. M. J.-C. Dupuis gardera le lit pour quarante jours.

—Ce matin, M. Léon Bruneau, cultivateur, était à faire de la clôture avec son fils. Au moment où le fils allait frapper avec sa masse sur la tête du piquet, M. Bruneau, père, mit la main par inattention sur le piquet et elle fut horriblement broyée.

Courrier des Anciens Membres du Cercle Montcalm de Saint-Hyacinthe 1890-1901.

Un groupe imposant des anciens membres du Cercle Montcalm de St-Hyacinthe, se réunissait, à l'Hôtel de ville, jeudi le 20 avril dernier, sous la présidence de M. Jos Bissonnet, régistrateur. M. Aimé Blanchard, ancien directeur artistique du "Montcalm" venant à St-Hyacinthe le 20 mai courant, avec de ses anciens acteurs, y donner la représentation de la pièce "Michel Strogoff" comme directeur du Cercle dramatique des Artisans de Montréal, a fait jaillir l'idée, de profiter de cette circonstance pour organiser un Conventum des Anciens.

Les anciens présents à cette réunion (et ils étaient nombreux) ont décidé d'assister à cette représentation de Michel Strogoff, et de plus, d'organiser un diner champêtre pour tous les anciens, qui aura lieu au chalet de MM. Louis Blanchard et Pierre Hamel.

Le programme comprendra :

a—L'assistance à la soirée au théâtre Corona, samedi le 20 mai, à 8 heures p.m.

b—Diner champêtre, dimanche, le 21 mai à 11 heures de l'avant-midi. Discours, récréation, etc.

Le comité d'organisation et de réception pour cette fête qui sera inoubliable pour les anciens, a été formé comme suit:

Président honoraire, Son Honneur le maire Bouchard.

Président, M. Jos Bissonnet, régistrateur.

Sec.-trés., M. Wilfrid Awyot.

Organisateurs: MM. Victor L. Chartier et Louis Blanchard.

Membres du comité: MM. Ernest Birtz, M.D., J. A. Godard, Eug. Girard, Eug. Gamache, J. A. Séguin, H. Brousseau, Rod. Morin, Jos. Gladu, Ad. Gosselin, G. Gladu, Alp. Leduc, C. Cormier, Art. Archambault, Henri Dufresne.

Des cartes d'invitation seront envoyées à tous les anciens qui voudront bien faire parvenir leur adresse au président M. Bissonnet, ou au secrétaire M. Amyot.

Les invités sont requis d'avertir par lettre s'ils seront présents ou non, pas plus tard que le 15 mai courant.

MAGIC BAKING POWDER

La Poudre à Pâtisserie "Magic" est fabriquée scientifiquement et ses propriétés comme levain n'ont jamais manqué de donner leur maximum d'efficacité. C'est pour cette raison et à cause de l'uniformité des résultats satisfaisants que l'on obtient en en faisant usage, que nous la recommandons comme étant la poudre à pâtisserie par excellence du Canada.



PRODUIT DU CANADA

Courrier de Makamis

Monsieur Louis Lavoie et Madame J. A. Martel sont très malades et gardent la chambre. Un prompt rétablissement leur est souhaité.

—M. et Mme Philibert Cassette sont de retour de leur voyage de noces.

—Une charmante excursion à Dupuy a été faite par MM. Dr A. Bertrand, Maur. Thibault, avocat, J. S. Ruest, agent, H. Leclerc, E.E.L., Fernand Pepin et Ant. Gendreau, dimanche le 30 avril.



"A Quarante-Cinq Ans"

"OUI, à mon âge je suppose que je devrais m'attendre à un changement dans mon état. Mais je suis si nerveuse et irritable, si facilement irritable et anxieuse, que je ne comprends pas ce qui ne va pas.

"Je sais très bien ce que vous ressentez, ma chère, car j'ai passé par les mêmes tracas que vous ressentez actuellement."

"Mais vous n'êtes pas nerveuse."

"Non, pas maintenant, mais j'étais dans un plus déplorable état que vous êtes, quand une amie me conseilla d'employer la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs. Je n'ai pas besoin de vous en dire davantage, car vous savez très bien comme je suis en bonne santé depuis les quelques dernières années."

Mme H. Alchorn, 23 Gerald St., Charlottetown, I. P. E., écrit: "La Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs, me fut recommandée par une tante qui l'employa durant l'âge critique et qui fut complètement reconstituée par son emploi.

"D'après mon expérience comme femme et mère, je trouve que la majorité de celles qui emploient cette Nourriture sont des femmes, surtout des femmes qui passent par l'âge critique; ensuite par les jeunes mères pour reprendre des forces après la naissance de leur enfant, et aussi par des mères pour leurs jeunes filles qui entrent dans la puberté. Bien que cette nourriture soit bonne pour toutes les classes de l'humanité, je suis certaine que cette nourriture est surtout pour les femmes, vu qu'elles souffrent la plupart du temps de maladies nerveuses."

La Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs, 50 cents la boite. Chez tous les marchands ou d'Edmanson, Bates & Co., Ltd., Toronto. 0

Commission des Liqueurs

Avertissement Spécial aux Acquéreurs Possibles de Permis de Vente de Bières et de Vins.

Nous croyons devoir rappeler au public en général, et en particulier aux acquéreurs possibles de Permis de Vente de Bières et de Vins, que ces permis sont octroyés, à titre personnel seulement, à certaines personnes qui seules ont le droit de les exploiter.

Ces permis ne peuvent donc pas être vendus ou transférés, sauf en cas de décès du titulaire du permis, mais, seulement avec la permission formelle de la Commission. Les personnes qui achètent des Hôtels, des Tavernes, des Restaurants ou Epiceries n'ont pas le droit de continuer la vente de Bière ou de Vins en vertu du permis accordé au Vendeur et si ces personnes prennent possession matérielle de ces établissements, à moins qu'elles ne s'abstiennent entièrement de la vente de bières ou de vins, elles le font à leurs risques et périls.

La Loi punit sévèrement ceux qui vendent des liqueurs alcooliques sans être munis d'un permis et le fait d'acheter un établissement parce qu'il est en opération, ne mettra pas l'acquéreur à l'abri des sanctions de la Loi.

Tout détenteur d'un permis peut vendre son établissement, mais il doit immédiatement retourner son certificat à la Commission et l'acquéreur devra faire sa demande de permis, qui sera dûment prise en considération et jugée à son mérite.

Comme on le voit, la Loi est formelle et les intéressés, en s'y conformant strictement, s'éviteront bien des ennuis, sans compter les pertes matérielles possibles et les sanctions prévues par la Loi.

Commission des Liqueurs de Québec.

LES ENFANTS EN SANTE DORMENT TOUJOURS BIEN

L'enfant en santé dort bien et le jour il n'est jamais maussade mais toujours content et souriant. Il n'y a que l'enfant malade qui soit maussade et revêche. Mères, si vos enfants ne dorment pas bien, s'ils sont maussades et pleurent souvent, donnez-leur les Tablettes Baby's Own et ils seront bientôt bien portants et gais. Ces tablettes sont douces, bien qu'un laxatif excellent pour les intestins, adoucissant, bannissant la constipation les coliques et l'indigestion et procurent un sommeil sain. Elles sont absolument garanties ne pas contenir d'opiats et peuvent être administrées en toute sûreté à l'enfant qui vient de naître. Sont fournies par les vendeurs de médicaments ou envoyées par la poste pour 25 cents la boîte par The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont. (ann)

CHOSES ET AUTRES

Service Spécial à La Patrie

LES CAUSES CÉLÈBRES

LA JUSTICE IMPLACABLE

Comment Richard Aylward et sa jeune femme furent pendus pour un acte que leur victime avait déclaré être en légitime défense.

FANATISME RELIGIEUX

La leçon qu'un prêtre dégagea de cette affaire: "Ne confiez jamais la miséricorde que vous avez entre les mains à des hommes sans pitié."

Dans cette affaire, la justice fut ouvertement accusée d'avoir vu clair à travers son bandeau et d'avoir rendu un jugement d'une sévérité outrée en obéissant aux impulsions du fanatisme religieux.

Deux malheureux, Richard Aylward et sa femme, Mary, moururent ignominieusement sur l'échafaud pour expier un acte qui, aux yeux de la loi du temps et de l'opinion publique non aveuglée par le préjugé, en était un de légitime défense.

William Munro était venu s'établir le 16 mai 1861 sur un lot aboutissant à la frontière mitoyenne des cantons Monteagle et Wicklow, dans le comté de Hastings. Deux mois plus tard, Richard Aylward, âgé de 25 ans, venait habiter de l'autre côté du chemin. Les deux habitations étaient distantes de deux arpents.

Munro était protestant. Les Aylward étaient catholiques. Les Aylward avaient deux jeunes enfants, et ils leur en naquit un troisième peu de temps après leur arrivée dans la localité.

La mésintelligence s'établit entre les deux maisons, parce que les poules de Munro allaient dans le champ d'Aylward. Celui-ci fit tout d'abord, et à plusieurs reprises, de simples observations à son voisin, le priant de garder ses poules. Comme ces observations n'avaient pas d'effet, il manifesta du mécontentement, et, comme Munro ne paraissait vouloir tenir compte d'aucun avertissement, Aylward finit par lui déclarer que, s'il surprenait ses poules dans son champ, il prendrait son fusil et les tuerait.

Cette puérile querelle se termina par une tragédie.

Le 16 mai 1862, à quatre heures de l'après-midi, William Munro et son fils, Alexander, entendirent, dans la direction de la maison d'Aylward, un coup de fusil. William Munro s'empressa d'aller compter ses poules et trouva qu'il en manquait une. Suivi de son fils, il se dirigea vers la maison des Aylward. En y arrivant, il vit Richard Aylward à l'intérieur de sa maison, debout dans l'embrasure de la porte.

— Allez-vous-en, cria Aylward aux deux hommes.

— Je ne m'en irai pas, riposta William Munro, avant d'avoir recouvré ma poule où de savoir ce qu'elle est devenue. Vous venez de me tuer une poule.

— Je ne vous ai pas tué de poule, mais je serais content de vous en avoir tué.

—Eh bien ! mes poules sont peut-être en ce moment dans votre champ. Osez donc venir en tuer.

Aylward déclara qu'il l'oserait certainement. Il prit son fusil et partit en compagnie des deux Munro. Ils allaient dans la direction de la maison de Munro, vers le champ de blé d'Aylward. A cette date du 1er mai, le blé était naturellement en herbe. Les trois hommes marchaient de front, Aylward tenait son fusil dans la main droite et à sa gauche était le père Munro, et le fils marchait à côté de son père.

Lorsqu'ils eurent marché environ un arpent et demi, William Munro chercha à s'emparer du fusil qu'il saisit par le canon. Aylward tirant de son côté par la crosse. Ils luttèrent quelque temps de cette façon, pour la possession du fusil. Ce qui fit s'engager cette lutte, c'est sans doute le fait, plus tard établi par le témoignage d'Alexander Munro, que les poules étaient vraiment sur le terrain d'Aylward.

A un moment donné, Aylward, retenant son fusil de la main gauche, plongea sa main droite dans sa poche et en sortit un pistolet que William Munro, d'un geste prompt, fit voler à terre.

— Ramasse le pistolet, cria Munro à son fils.

Alexander Munro se pencha pour se saisir de l'arme. Dans son excitation, il eut besoin de la chercher, et, suivant son récit, lorsqu'il releva les yeux, Aylward le tenait en joue avec son fusil qu'il lui déchargea à bout portant dans l'épaule. Alexander Munro vit au même moment, à dix pieds de distance, Mary Aylward, mais ne lui vit aucune arme dans les mains.

Malgré ce coup de fusil qui lui fit pénétrer vingt-six grains de plomb dans l'épaule, Alexander Munro s'enfuit à la maison où son père le rejoignit après quelques instants. Le père Munro avait alors une blessure au sommet du crâne et une autre au bras. Il prit le lit, fut traité par un "Indian doctor" et mourut onze ou douze jours plus tard.

Le récit ci-dessus de la fatale altercation du 16 mai est tiré de la déposition d'Alexander Munro, le seul témoin oculaire de l'affaire—puisque les Aylward, placés au banc des accusés, n'eurent pas l'occasion d'en donner leur version, et que William Munro, avant de mourir, n'en donna lui-même aucune aux personnes qui le visitèrent.

Qu'il y ait eu, en l'occurrence, provocation de la part de William Munro, le fait était donc établi devant la justice par un témoin irrécusable, le fils de la victime.

Il advint que l'examen médical révéla que William Munro avait été blessé non pas d'un coup de fusil ou de pistolet, mais avec un instrument tranchant.

Sa blessure à la tête était une incision très nette, longue de trois pouces et demi, et pénétrant la boître cranienne. La mort avait résulté d'un abcès au cerveau, complication naturelle de cette horrible plaie, et complication qui eut possiblement été évitée par un traitement médical approprié.

Ce coup avec un instrument tranchant, c'était l'intervention de Mary Aylward pour défendre son mari.

Elle avait asséné ce coup avec une lame de faux, dont elle s'était servie comme d'un sabre.

Les deux Aylward furent arrêtés sur une accusation de meurtre, et leur procès s'instruisit au mois d'octobre à Belleville. Le juge Draper, présidait les assises, et la poursuite était représentée par l'hon. Wilson, solliciteur général.

Malgré que l'on fût en présence d'une provocation péremptoirement prouvée, la poursuite s'appliqua à prouver préméditation. Si les Aylward avaient réellement entretenu un dessein de faire mourir par la violence William Munro, leur plan ne pouvait comporter que Munro viendrait s'offrir à leurs coups, et dans le cas où Munro viendrait ainsi s'offrir, leur plan ne pouvait comporter qu'ils lui ordonneraient d'abord de s'en aller.

Si les Aylward avaient prémédité un meurtre, l'acte prémédité aurait donc en l'occurrence été devancé par l'acte provoqué que Munro les amena à accomplir. Et c'est l'acte provoqué qu'avait à juger la cour d'assises.

Le tribunal n'envisagea toutefois pas l'affaire sous cet angle.

Afin de prouver préméditation, la couronne fit entendre Mary-Ann Macrae, qui jura que, huit jours avant la fatale altercation, les Aylward étaient venus chez elle aiguiser une faux, et que Mary Aylward déclara qu'avec cette faux elle couperait le cou de Munro. Isabella Macrae, fille de Mary-Ann, déposa que Mary Aylward lui avait dit un jour qu'elle attirerait William Munro chez elle, qu'elle prendrait ensuite le fusil et le tuerait. Mais Isabella avouait qu'elle n'avait pas attaché d'importance à ces paroles, sachant que Mary Aylward était souvent extravagante dans son langage. D'autres personnes vinrent déposer qu'après l'événement, elles avaient rencontré Mary Aylward, qui avait librement annoncé qu'elle avait tué Munro d'un coup de faux à la tête, que ce n'était pas comme elle aurait voulu, parce qu'elle aurait souhaité lui trancher la tête, et qu'enfin, si c'était à recommencer, elle recommencerait volontiers. Un nommé George Selby déposa que, à l'occasion de l'enquête du coroner, il avait causé avec Aylward qui lui avait dit que la faux était gardée dans le berceau de son dernier-né, et qu'il avait recommandé à sa femme de l'y prendre et de s'en servir s'il venait à avoir besoin de son aide.

Il n'y eut qu'un témoin entendu pour la défense.

Ce fut un nommé John Rous, qui déclara avoir rendu visite à William Munro, quelques jours après l'altercation. Munro lui dit qu'il s'attendait à mourir.

— Alors vous devriez faire arrêter les Aylward, conseilla John Rous.

—Cela ne servirait à rien, répondit le blessé. Je n'avais pas d'affaire à aller les provoquer. (I had no business interfering with them).

Le juge Draper refusa d'admettre en preuve des propos provocants de Munro, à moins qu'ils eussent été proférés en présence de l'un ou l'autre des accusés, et comme, les accusés n'étant pas entendus, le jury ne pouvait par ailleurs connaître les provocations que Munro aurait pu adresser aux Aylward directement et en l'absence de tout autre témoin, la défense avait les bras liés.

Les jurés délibérèrent trois heures et rendirent un verdict de "coupables", avec une forte recommandation à la clémence.

Le juge condamna Richard et Mary Aylward à être pendus le lundi 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception. Le choix d'une pareille date pour le supplice fut interprété comme une additionnelle insulte par la population catholique.

De nombreuses requêtes furent adressées au ministère de la Justice pour obtenir une commutation de peine, mais elles furent vaines. Une requête demandant pour les deux malheureux un sursis d'un mois fut également repoussée.

De son cachot, Mary Aylward, deux jours avant l'exécution, adressa à ses enfants une lettre qui était comme son testament, et dans laquelle elle déclarait avoir eu à subir en prison d'infâmes brutalités. Nous en citons les principaux passages :

Belleville, 6 décembre, 1862.

A mes chères petites filles.

Que Dieu vous bénisse ! Qu'il vous protège, mes chers petits enfants. C'est la dernière fois qu'il me sera donné de vous dire, mes chères filles, mes sympathies et mon amour pour vous. Dieu veut que votre papa et votre maman souffrent la mort, lundi prochain. . . Je sais que nous vous laissons à un monde sans charité, mais Dieu qui voit tout vous prendra sous sa divine protection. Oh ! combien il m'en coûte de vous laisser ! Quel plaisir j'éprouvais à caresser vos chères petites têtes ! Dans quelques heures, votre papa et votre maman seront froids dans leur cercueil. Visitez souvent nos tombes, afin de vous souvenir de nous . . Oh ! mon Dieu ! verrai-je encore mes chers enfants en ce monde ? Quel sort cruel d'être enlevée à mes enfants si jeunes ! Que Dieu pardonne à ceux qui en sont la cause ! Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait pour défendre mon mari, et c'est ainsi qu'une épouse doit agir. . .

Je pardonne aux Doyle, et aux Reddy, quoique John Reddy, Martin Reddy et Michael Doyle soient entrés dans la prison deux jours après mon emprisonnement et nous aient beaucoup maltraités. Michael Doyle me frappa avec un bâton et me jeta par terre où je demeurai sans connaissance pendant longtemps. John Reddy, dans la même circonstance, me donna des coups de pied et dit en jurant qu'il valait autant nous faire mourir tous deux qu'un seul. Ils dirent en partant que la première fois qu'ils viendraient, ils ne se contenteraient pas de frapper à coups de pied et de poing sur mon mari, puisque ce n'était pas le moyen de le tuer. . . Je livre aussi le juge qui nous a condamnés et le jury, à la justice divine. Ils doivent savoir, mieux que personne, s'ils nous ont rendu justice ou non.

Je déclare devant Dieu et devant les hommes, que j'ai donné le coup malheureux pour lequel je vais souffrir la mort, seulement pour défendre mon mari, et cela sur mon propre terrain, près de ma propre maison, au milieu de mes enfants sans secours. Je déclare que je n'avais pas la plus légère intention de tuer Munro, que le coup malheureux n'était pas prémédité, et que tout ce qu'à juré madame Isabella Macrae est faux. Je n'ai jamais dit ce qu'elle a juré m'avoir entendu dire.

Nous prêtions tout l'argent que nous gagnions à la tante de mon mari, madame Doyle, et à John Doyle, qui ne nous en ont jamais remis qu'une faible partie. C'est six cents piastres que nous avons prêtées.

Je soupçonne Munro d'avoir jeté un chien mort dans mon puits, ou dans le lieu où j'allais puiser de l'eau ; il m'a demandé un jour comment j'aimais cette soupe.

Mary Aylward.

L'exécution eut lieu à la date fixée, mais elle fut retardée d'une heure, parce que n'avaient pas été confectionnés à temps les sinistres bonnets noirs dont devait être enveloppée la tête des suppliciés. Et une foule énorme était venue assister à l'exécution, et comme ce délai imprévu l'impatientait, cette foule, féroce, vociférait : "Emmenez-les ! Emmenez-les donc !"

Le Rév. Brennan, qui assistait Mary Aylward à ses derniers moments, fut ensuite ramené sans connaissance dans les bras de ses amis.

Dans l'après-midi, toute la population catholique de Belleville assista aux solennelles obsèques des deux suppliciés. Le Rév. Brennan, après la cérémonie funèbre, adressa la parole à la multitude et déclara :

"Les deux personnes dont le cadavres sont devant vous ne se sont jamais rendues coupables du crime pour lequel elles ont été condamnées au dernier supplice. . . Je ne veux pas accuser ceux qui ne le méritent pas. Mais, mes amis, ce verdict "recommandait les prisonniers à la miséricorde". Aussi longtemps que vous vivrez, mes amis, et je voudrais être entendu de tout ce comté, je vous prie avec toute l'énergie que je possède : "Ne confiez jamais la miséricorde que vous avez entre les mains à des hommes sans pitié". Je vous le dis, si j'avais mille ans à vivre, je ne voudrais jamais confier en d'autres mains la miséricorde qu'il serait en mon pouvoir d'exercer."

L'attention du public fut plus tard attirée sur deux petits faits qui servirent d'épilogue à cette affaire.

Peu de temps après le procès des Aylward, l'hon. Wilson, qui, comme solliciteur-général, avait agi pour la poursuite, était nommé juge, et un protestant nommé Wallbridge, député du comté, le seul dans tout le district qui avait refusé de signer le recours en grâce, était nommé solliciteur-général.

Dans l'esprit de la population catholique de la région, ceux qui avaient bien servi le fanatisme religieux, avaient ainsi reçu leur récompense !

LA REVANCHE D'UN TAUREAU AUX COURSES

Un combat qui finit mal aux courses de Madrid.—Plus de

COMBATTANTS

Madrid, 29. — Un fait extrêmement rare dans les annales tauromachiques s'est produit, hier, à Barcelone, où une course de taureaux dut être arrêtée avant que le quatrième taureau fût tué. L'espada qui devait tuer le troisième taureau, nommé Gitanillo, tomba après avoir donné deux coups d'épée à l'animal; il reçut un coup de corne et fut foulé aux pieds. Un autre espada, Joselito, prit sa place et tua l'animal.

Le même Joselito tomba peu après, au moment de tuer le quatrième taureau, et fut blessé; il fut remplacé par le troisième torero, Salazar, qui reçut, à son tour, un coup de corne dans le côté droit et fut transporté à l'infirmerie. Le combat finit alors, faute de combattants, et le quatrième taureau réintégra triomphalement le corral.

Un banderillero, Malchor Llado, en voulant sauter la barrière, a également reçu un coup de corne dans la cuisse droite.

Joselito, on dehors de ses blessures, a un commencement de commotion cérébrale. Les deux autres sont sérieusement touchés, mais leur vie n'est pas en danger.

LA FRANCE HONORE UN FRANCO-AMERICAIN

ELLE DECERNE LE TITRE D'OFFICIER D'ACADEMIE AU MAJOR LAPOINTE.

CHICAGO, 5.—Le titre d'officier de l'Academie française, vient d'être conféré au major François Audet La Pointe, selon une note officielle reçue du Consul de France.

M. La Pointe est un vétéran de la guerre franco-prussienne et de la



LE MAJOR FRANCOIS LAPOINTE

Grande-Guerre, mais il est beaucoup plus orgueilleux du fait qu'il a combattu pour son pays natal, le Canada, durant le raid des Féniens de 1866.

Il est poète. Lors de la visite du maréchal Foch, l'an dernier, il composa une chanson de bienvenue en son honneur. Cette décoration lui est conférée pour les services qu'il a rendus à la France, depuis plusieurs années. On dit que c'est la seule de la sorte, qui ait été conférée à un Canadien-français des Etats-Unis.

Le major La Pointe est un collaborateur des journaux "The British-American and Canadian-American."

ON LANCE UNE BOMBE DANS LA COUR DE LA MONTREAL BISCUIT

Une explosion formidable s'ensuit brisant nombre de vitres et arrachant plusieurs portes.

LE TROU DE L'EXPLOSIF.

Une explosion formidable a créé un vif émoi parmi la population de Saint-Henri, Westmount et Notre-Dame-de-Grâce, samedi soir vers 10 heures.

Cette explosion, l'oeuvre de criminels, s'est produite dans la cour de la manufacture Montreal Biscuit Company, 100 avenue Brewster. Elle a causé des dégâts évalués par la police à $500 environ. Presque toutes les vitres de l'établissement et des immeubles voisins ont été brisées. Une lourde porte en arrière de la manufacture a été arrachée de ses gonds et projetée dans la cour.

La police est convaincue qu'il s'agit d'un attentat criminel. Au cours d'une enquête, on a découvert qu'un explosif, tout probablement une bombe, avait été lancée par-dessus la clôture. Dans la cour, on a relevé un trou de deux pieds de circonférence environ et de six pouces de profondeur.

Le gardien de nuit, Philippe Vermette, faisait sa ronde habituelle lorsque l'explosion s'est produite. Il venait d'entrer dans la chambre aux bouilloires. Les vitres de la pièce volèrent en éclats ainsi que les portes de l'étable et les fenêtres de son logis. La détonation l'assourdit pendant quelques secondes. Puis, il sortit en toute hâte. Quatre employés étaient déjà rendus dans la cour.

L'explosion fut entendue au poste ed police de St-Henri. No 17 mais il fut impossible tout d'abord de connaître l'endroit où elle avait eu lieu. Le bureau de la Sûreté fut prévenu. Le sergent Belzil et plusieurs détectives se rendirent sur les lieux. Ils constatèrent que la porte de la clôture avait été arrachée par la violence de l'explosion. La clôture a neuf pieds de hauteur. Elle est situé en face d'un lot vague entre la rue Saint-Jacques et la manufacture. On croit que l'auteur ou les auteurs de l'attentat étaient dans ce champ lorsque l'explosif a été lancé dans la cour.

On n'a trouvé aucun morceau de la machine infernale.

M. Maxwell Farquharson, surintendant de la manufacture, a déclaré hier soir que l'attentat a été commis par un farceur ou par un individu qui en voulait au gardien de nuit et qui prit ce moyen pour l'effrayer. C'est la deuxième fois depuis quelques jours qu'un attentat semblable se produit. Il y a dix jours, une vitre avait été réduite en pièces dans une autre partie de la manufacture. L'explosion alors fut de peu de conséquence.

M. Farquharson ne prend pas la chose au tragique mais il a déclaré que des mesures seraient prises pour mettre fin à ces attentats. Des détectives spéciaux seront engagés. Il y a eu plus de bruit que de dommages, telle est l'opinion du surintendant.

Le sergent P. Grégoire, du poste No 17, a entendu le bruit de l'explosion. Il a dépêché des agents sur les lieux.

IL EST ACCUSE D'AVOIR TUE SA SOEUR

OTTAWA, 4 — Merrick Drummond, vétéran du Canton de Gouldburne, à une trentaine de milles d'Ottawa, a été arrêté sur une accusation de meurtre et logé à la prison d'Ottawa. Il subira son procès devant le magistrat Joynt du comté de Carleton. Le procès préliminaire est fixé à mardi prochain. Elfreda Drummond a été trouvée morte près de sa maison, la crâne horriblement fracturé. On croit qu'elle a été assommée par son frère.

Un voisin dit qu'il a vu le frère et la soeur se quereller et c'est sur ce témoignage que l'arrestation a été faite. La famille Drummond vivait seule dans une petite maison sans aucune relation avec les voisins.

La mère est âgée de 73 ans, une soeur plus âgée qu'Elfreda est infirme et Merrick Drummond a 35 ans. Il n'est de retour d'Angleterre que depuis un an.

EN RESPIRANT avec une PASTILLE VALDA EN BOUCHE

vous vous préserverez du FROID, de l'HUMIDITÉ des MICROBES

Les émanations antiseptiques de ce merveilleux produit imprégneront les recoins les plus inaccessibles de la Gorge, des Bronches, des Poumons et les rendront réfractaires à toute inflammation, à toute congestion, à toute contagion.

ENFANTS, ADULTES, VIEILLARDS

Procurez-vous en de suite
Ayez en toujours sous la main

Fac-similé réduit de la Boîte → PRIX : 60 Cts. *dans toutes les Pharmacies.*



UN DRAME DE LA GUERRE ET DE L'AMOUR

PARIS, 25 — Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1917, se suicidait, à Saint-Sébastien, un sujet allemand du nom de Walter Genther. Celui-ci, qui habitait la France, s'était réfugié dans cette ville au début de la guerre. On attribua ce suicide à la misère, car on crut que Genther, qu'on supposait être un espion allemand, s'était vu couper les vivres par ses chefs. Il n'en était rien comme on va le voir.

Genther avait laissé à Paris sa femme, une Française qui, par patriotisme, avait refusé de suivre son mari à l'étranger. Ne pouvant vivre séparé de sa femme, Genther se suicida. Récemment, la femme de Genther est morte, laissant à l'Etat français des bijoux, de l'argent et des valeurs que Genther avait déposés dans un coffre-fort de la Banque Guipuzcoano, de Saint-Sébastien. Le tout constitue une véritable fortune et un délégué du gouvernement français est venu en prendre livraison.

Tel est l'épilogue d'une tragédie intime, provoquée par la guerre, où luttèrent le patriotisme et l'amour.

Collision meurtrière dans les airs

(Presse associée)

WASHINGTON, 6 — Le lieutenant Harold F. Silden, de cette ville, et l'enseigne Miller, du Bureau de l'Aéronautique, se sont noyés hier soir dans la rivière Potomac à la suite d'une collision entre leur hydroplane et un autre appareil piloté par le lieut. Commandant C. Y. Johnson, et le mécanicien C. W. Jacobs. Ces deux derniers ont échappé à la mort par miracle.

LES MEFAITS DE LA CIGARETTE

CETTE DERNIERE AURAIT PROVOQUE UN INCENDIE.

L'enquête sur l'incendie qui endommagea trois automobiles dans le garage tenu par Albert Scott, rue Papineau, a été reprise sans guère plus de résultats, hier.

D'après Scott un fil électrique défectueux aurait été la cause probable du feu. Mais comme l'incendie s'est déclaré peu de temps après son départ de la boutique le commissaire poussa les recherches. Un nouveau témoin, Mme Rosenthal, épouse du propriétaire du garage, expliqua qu'il eut été possible à un intrus de pénétrer dans la boutique, par la cour d'arrière, sans être vu, une fois que M. Scott eût quitté l'établissement.

On enquêta ensuite autour de l'incendie survenu le 14 avril, chez Mme Henri Labrau, causant quelque $665 de dommages. Le feu éclata dans une garde-robe, peu après que M. Adolphe Labran, fils de la locataire, y fut allé. Ce dernier a avoué avoir fumé dans la garde-robe où il était allé chercher son foulard. Le commissaire rappela au jeune homme, ce à quoi pareille imprudence l'exposait mais le témoin protesta qu'il ignorait les dispositions de la loi à ce sujet.

Un nouveau débit de liqueurs à Hull

OTTAWA, 5. — Un nouveau débit de boisson de la commission des liqueurs de la province de Québec sera ouvert à Hull tout prochainement. On croit qu'il sera situé sur la rue Principale à côté du théâtre Edna.

Sept ans de bagne pour avoir volé $130

(Spécial à LA PATRIE.)

Ottawa, 4. — Bill Kachuk, trouvé coupable du vol de $130 sur la personne de Wm Turner, qu'il avait attiré chez lui à Oronsides, a été condamné par le juge Cousineau à Hull à sept ans de pénitencier

LE COEUR FAIBLE

LES NERFS GRANDEMENT EPUISES

Plus d'une femme qui devait être forte et en santé, pleine de vie et d'énergie est embarrassée par la mauvaise santé.

Une maladie quelconque ou une maladie constitutionnelle a laissé son emprise sous la forme d'un coeur faible, les nerfs épuisés, un sang appauvri et un état d'épuisement de tout l'organisme.

Dans

LES PILULES DE MILBURN POUR LE COEUR ET LES NERFS

elles trouveront un remède qui leur fournira la nourriture pour les nerfs épuisés, un remède qui renforcira et restaurera le coeur faible et reconstituera tout l'organisme.

Mme W. W. Pearse, 14, rue Seaton, Toronto, Ont., écrit : "Je restai le coeur faible et dans un état épuisé après une attaque d'influenza. Mes nerfs étaient terriblement épuisés et j'avais de si fortes douleurs au coeur que je ne pouvais pas beaucoup dormir la nuit. Je pris plusieurs remèdes de médecins, sans obtenir beaucoup de bien. Mon mari me conseilla d'essayer les Pilules de Milburn pour le Coeur et les Nerfs, et après que j'en eusse pris une boîte je fus soulagé et après en avoir pris six boîtes je fus en santé et ne souffris plus."

Prix 50c la boîte, chez tous les marchands ou envoyé directement sur réception du prix par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont. 3

Mâchez en après chaque repas

WRIGLEY'S



Juicy Fruit, Peppermint et Spearmint, —*au fruit, à la menthe et à la menthe poivrée*—, trois saveurs des plus délicieuses soumises à votre choix.

Et le nouveau bonbon "NIPS," dont la gomme recouverte d'une couche à la menthe, satisfera votre goût.

Tous proviennent des confiseries WRIGLEY,—ce qui vous assure une perfection complète.

Mâchez-en Aprés Chaque Repas

C 23

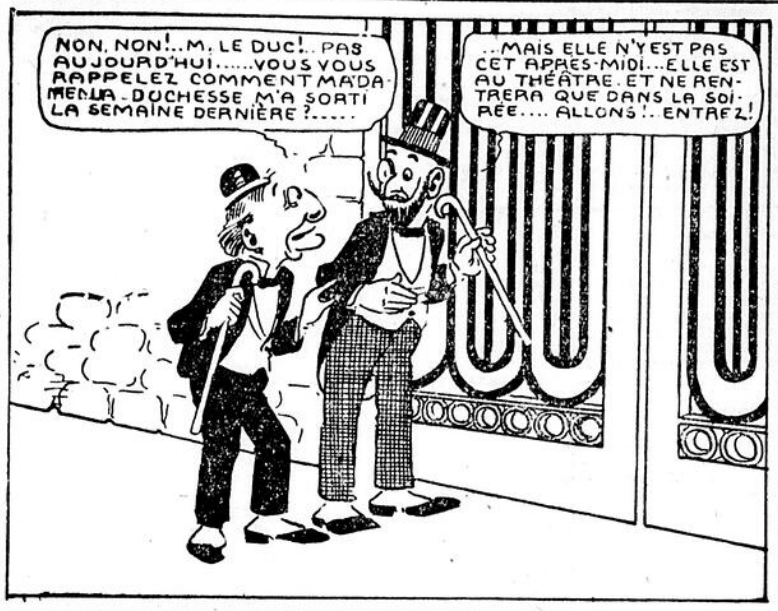
SA SAVEUR DURE LONGTEMPS

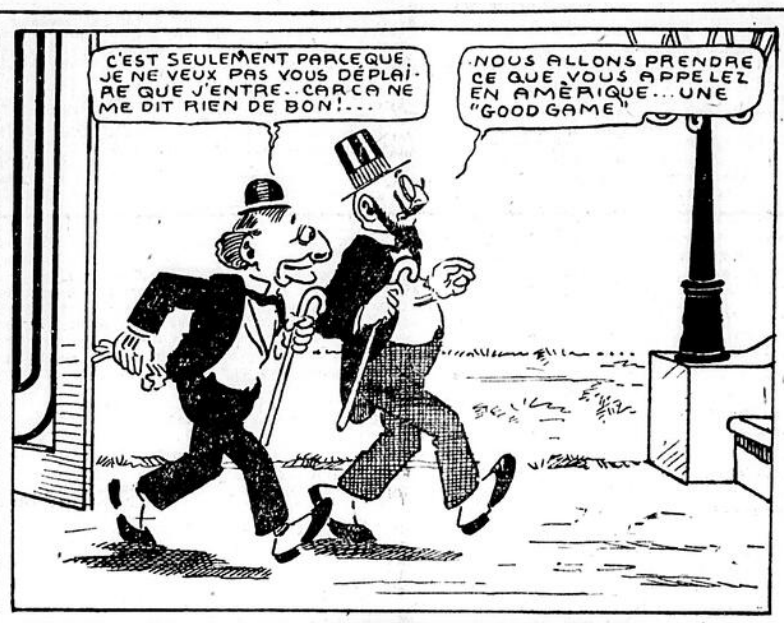
LES AVENTURES DE TIMOTHÉE

"29" (2)

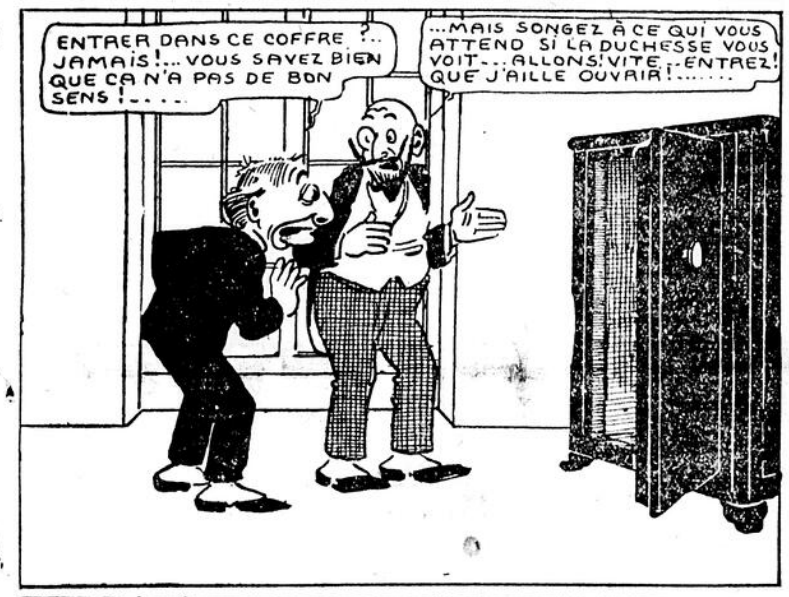
DROITS RÉSERVÉS "7 OCTOBRE" 1920

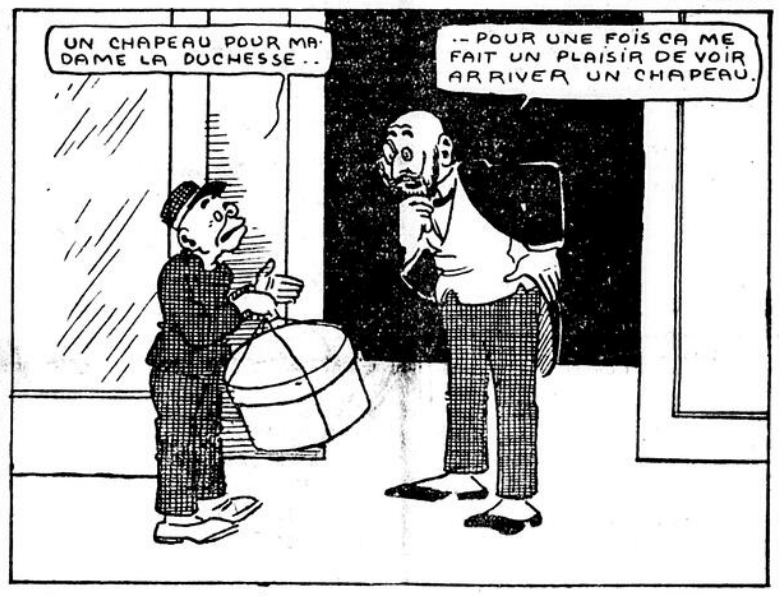


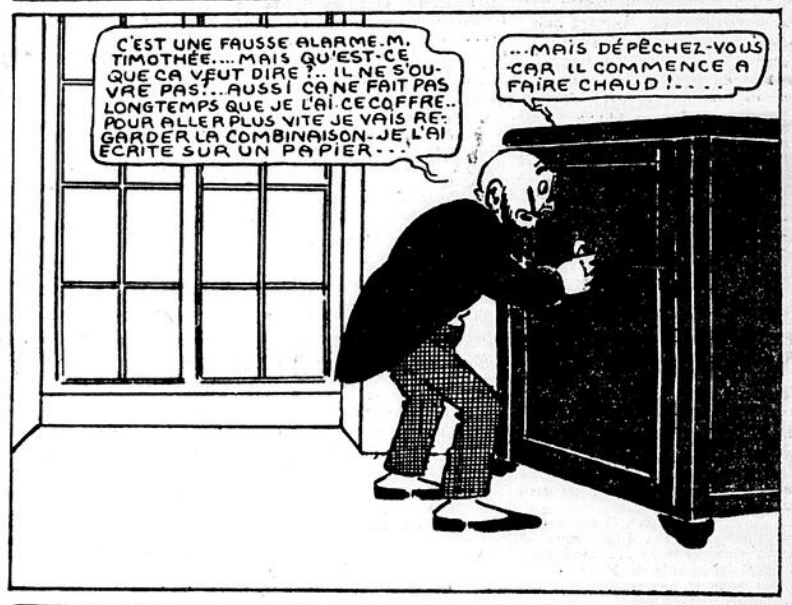




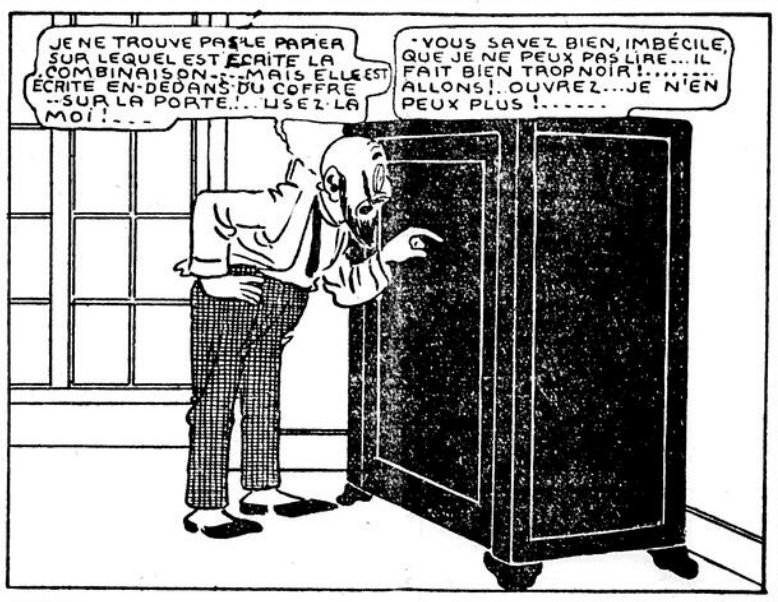




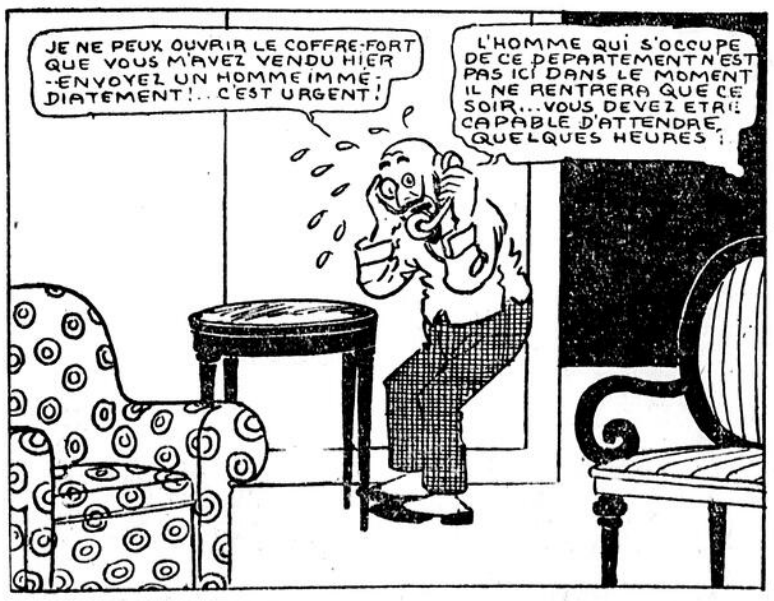




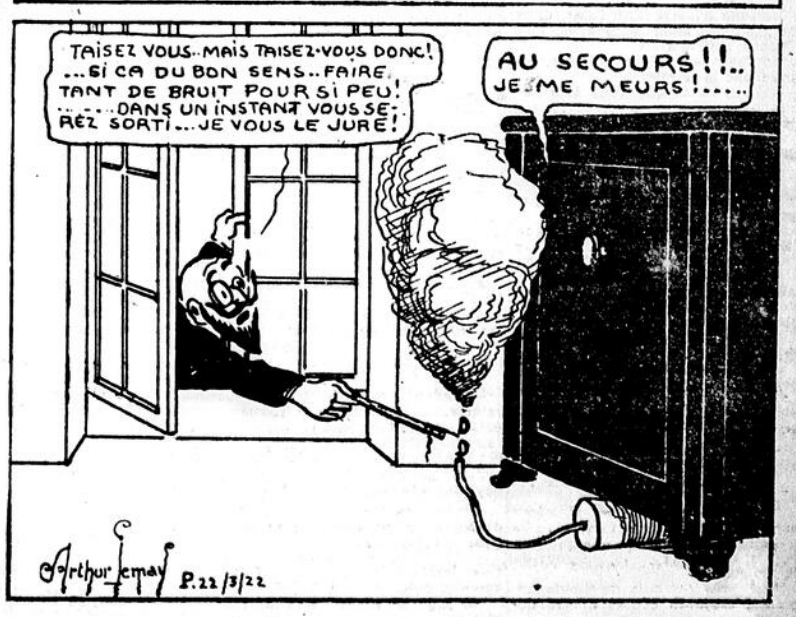












FEUILLETON DE "LA PATRIE"

FEMME DE PROIE !

Par Georges Maldague

Reproduction et adaption autorisées par les Gens de Lettres

13

La jeune femme adossée dans l'angle assez sombre que formait l'escalier, pas encore éclairé, à mi-hauteur du premier étage, et aussi surprise qu'intriguée, attendait, essayait de saisir quelque chose.

Aucune parole ne dépassait la porte, couverte d'une tenture intérieure, épaisse.

Il lui vint une audace qui pouvait, en somme, paraitre toute naturelle.

Elle entrait de temps en temps dans le cabinet de son mari.

Poussée par une force instinctive et inconsciente elle redescendit les quelques marches gravies, et tourna le bouton.

La porte, que l'on avait pas pris le soin de fermer à clé céda.

L'animation était telle, entre les deux hommes, droits face à face, dans la pièce éclairée seulement par une lampe de bureau, que ni l'un ni l'autre n'avaient entendu.

Son mari était de dos à la porte.

Ce fut un geste de l'autre qui l'avertit.

Il se retourna brusquement.

—Que faites-vous ici?

—Mais rien... mon ami... j'entrais...

—Eh bien! vous pouvez sortir.

Jamais, devant un tiers, Robert ne s'était laissé aller à un emportement contre elle.

Elle le vit d'une pâleur blafarde, avec des yeux de flamme.

L'individu qui semblait le braver était de taille moyenne, plutôt mal vêtu, pâle aussi, mais goguenard.

—La comtesse ne serait pas de trop... elle saurait que son titre... ne tient qu'à un cheveu.

Et, saluant très bas:

—Si je puis m'exprimer ainsi...

Robert de Gueslin se dominait.

Sortez, chère, prononça-t-il en allant à sa femme, j'ai affaire à un aventurier qui, sur une escapade de jeunesse, essaye de greffer un roman de chantage.

"Ne vous inquiétez pas et montez chez vous.

Elle s'en alla, tandis que la voix goguenarde et légèrement enrouée recommençait:

—Aventurier?... Aventurier?... lequel des deux, monsieur le comte par usurpation pour ne pas dire autre chose!...

La porte était refermée: madame de Gueslin, cette fois, remontait chez elle.

Dix minutes plus tard, son mari y entrait aussi et, avec un certain fracas:

—Un bonhomme que je vais faire coffrer! Croyez-vous, Violette, que cette espèce de fou, que j'ai reçu parce qu'il m'a fait présenter une fausse carte, a pour profession, — c'est celle dont il se targue,— de fouiller dans les généalogies de découvrir ce qu'il appelle les "tares de famille", de chercher les descendants à tous les degrés et, se servant de ces tares réelles ou forgées pour les besoins de la cause, de tout mettre en oeuvre, afin d'essayer de les faire chanter.

"Savez-vous ce que ce monsieur, que je traitais avec tous les honneurs dus à son rang, lorsque vous êtes entrée, excusez ma façon de vous évincer, j'étais plutôt surexcité, comme je le suis encore du reste, a trouvé chez les de Gueslin?

"Un aïeul, enfant naturel reconnu, mais parait-il, mal reconnu... il serait trop long de vous donner des détails que j'ai déjà oubliés, d'ailleurs.

Je descendrais de cette branche... Je n'aurais pas le droit de porter mes armoiries...

"Enfin, le drôle y a mis tant d'impudence, que je suis monté jusqu'à la colère où vous m'avez vu.

"J'ai rencontré des maitres chanteurs, mais pas à ce degré-là.

Il s'arrêta, essoufflé, continuant à aller et venir dans la pièce.

La voix grave de la jeune femme l'arrêta:

—Vous me disiez que c'était sur une escapade de jeunesse qu'il greffait tout son roman de chantage?

—De jeunesse... d'un aïeul! Pensez si l'on peut remonter aux sources... et, alors qu'on le pourrait... je n'en prendrais vraiment pas la peine.

—Je le comprends... Pourtant...

—Pourtant?...

—Il me semble qu'il est intéressant de connaitre bien à fond une généalogie.

—Aussi, je connais celle des de Gueslin par coeur... C'est ce qui me fait vous répéter que ce maitre chanteur dépasse en audace tout ce que j'ai pu connaitre.

—N'en parlons plus, mon ami... Ce qui m'étonne, c'est que vous ne l'ayez pas de suite fait mettre à la porte.

—Une simple curiosité... celle de le laisser aller...

—Il vous a cependant bien exaspéré...

—Parbleu! A la fin...

"C'est sur la menace d'une plainte au parquet qu'il s'est décidé à déguerpir.

"Et je vous assure que je la déposerais, cette plainte, s'il s'avisait de recommencer.

—Le craindriez-vous?

—Comme il ne doit vivre que de cela, il se peut qu'il essaye...

"En tout cas, si cet ignoble personnage s'avisait de s'adresser à vous...

—A moi!

—Le sait-on?... Ces gens qui n'ont rien à perdre, risquent le tout... Un instant on les intimide, cela ne dure pas toujours...

"Leur but est de tirer de l'argent de celui sur lequel ils jettent leur dévolu, et ils arrivent à en tirer de gens qui n'ont absolument rien à se reprocher ni rien à craindre...

"Car beaucoup se disent, et avec raison malheureusement, qu'il vaut parfois mieux avoir affaire à un diffamateur dont on se débarrasse avec quelques louis, qu'à des tribunaux qui laissent une échappatoire au diffamateur.

—Il me semble moi, que j'aurais affaire aux tribunaux.

—C'est ce qui arrivera au cas où l'individu se permettrait la moindre récidive.

"Aussi, Violette, je vous le répète, mettez-moi au courant s'il y a vis-à-vis de vous tentative de sa part.

—Je n'y manquerai pas, soyez-en sûr.

La tentative ne devait pas se faire attendre.

Elle se manifesta de la façon dont se manifestent, la plupart du temps ces essais de chantage, par la lettre anonyme.

Dans un courrier du matin, madame de Gueslin vit une enveloppe à l'écriture inconnue, papier moderne, très convenable avec même une pointe de parfum.

L'enveloppe ne contenait que ces lignes:

"Votre mari, madame, n'est pas plus un de Gueslin que moi.

"Si vous voulez en savoir davantage, vous n'avez qu'un mot à dire ou plutôt à écrire XXX — bureau restant 37."

Elle n'écrivit point; et elle montra la lettre à son mari.

Celui-ci se mit à rire.

—Je vous avais prévenue, je sais comment ces gens-là procèdent...

—Et il n'y a qu'à laisser faire?

—Absolument.

—Eh bien, moi, je ne laisserais pas faire!

—Ah! Vraiment!

—Je ferais pincer l'individu... Je vous l'ai dit déjà.

Robert haussa les épaules.

—Pour le lendemain, quelque reporter raconte la bonne histoire, de cet aïeul.

—Vous croyez?

—J'en suis certain... Ah! chère, dormez tranquille... Vous ne connaissez pas la vie.

Plusieurs mois se passèrent.

L'été, départ à la mer, pour Houlgate, l'automne, la chasse, la vie de château.

On rentra à Paris au commencement de décembre pour les diners de famille chez la mère de Violette, où Violette devait aller seule cette année, son mari et celle-ci qu'une sympathie très grande n'avait jamais unis tout à fait brouillés, après une discussion futile d'ailleurs, pendant le dernier séjour à Houlgate, où madame Charles Borre descendait chez sa fille.

Or, quelques jours seulement avant Noël, comme elle sortait pour des courses à pied, madame de Gueslin se sentant filée, agacée par l'obstination de la poursuite s'arrêta net, à un moment donné au bord d'un trottoir, de façon à dévisager le suiveur, qui se rendrait compte à l'expression de sa phy- avec moi..- une espèce de tache qui serait une tache de vin mal venue... C'est très laid, chère... ne regardez jamais cela.

Voilà ce que disait Robert.

Et voilà pourquoi à la mer lorsqu'il descendait la plage du pas sûr, d'un homme habitué à être admiré, il portait toujours les maillots prenant l'épaule et le biceps, faits sur commande.

—Chacun a ses imperfections, chère, ajoutait-il, quand par hasard, et cela avait été très rare, il faisait lui-même allusion à sa marque de naissance, il vaut mieux l'avoir là qu'au milieu de la figure.

Madame de Gueslin n'y pensait pas plus à cette tache, qu'elle ne pensait à celle, toute petite, mais rouge comme une fraise, qu'elle avait, elle, à la naissance des cheveux, et tout à fait cachée derrière l'oreille droite.

Pourquoi les paroles de cet être vil, de cet inconnu, diffamateur par métier, portaient-elles tout à coup?...

"C'est un tatouage, qu'il n'est par arrivé à faire disparaitre, et ce tatouage n'est pas un blason".

Pantalante au fond de cette voiture qui l'emportait, elles lui restaient dans les oreilles, ces paroles.

Elles s'évanouirent d'un seul coup.

Elle fit un geste de dédain, d'indifférence, d'ironie.

Comment pouvait-elle s'arrêter à un racontar pareil?...

Il ne prouvait qu'une chose : c'est qu'il fallait agir, et très énergiquement.

Dès ce jour, elle y pousserait son mari.

Elle allait lui raconter cela, le soir à diner.

M. de Gueslin ne rentra point diner.

Il téléphona, vers les sept heures, qu'il restait à son cercle.

Cela lui arrivait quelquefois.

Grand joueur, quand il se mettait à jouer, et restait parfois des semaines sans toucher une carte, il ne savait plus lorsqu'il s'asseyait devant, quitter le tapis vert, quelle que fût la veine ou la déveine.

Le comte était d'ailleurs plutôt un joueur heureux.

S'il lui arrivait de perdre une forte somme, car il perdait en grand seigneur, jusqu'au bout, et sans la moindre émotion, le plus souvent il gagnait, très calme également, empochant avec l'indifférence qu'il mettait à sortir les louis de sa poche, ceux que le croupier possait de son côté.

Un incident banal suffit, dans la vie, pour faire avorter l'acte le plus important.

Une résolution arrêtée dans son accomplissement peut ne pas revenir.

Violette, seule, ce soir-là, à l'hôtel de l'avenue Malakoff, son fils le petit Yves, endormi depuis longtemps déjà, rêvait, un livre à la main qu'elle ne lisait point.

Elle pensait d'abord à ses filles, les jumelles de neuf ans, si fines, si intelligentes, si aimantes, séparées d'elle depuis le printemps de l'année précédente.

Et cette pensée la ramenait à son mari, dont l'autocratie, la dureté l'avaient, en exigeant cette séparation, si cruellement blessée.

De là à revenir à l'événement de l'après-midi, il n'y avait pas même de trahison.

Il était deux heures du matin lorsque M. de Gueslin rentra de

14

son cercle, le cercle Paulhan, rue Taitbout.

Passé une heure, son valet de chambre ne l'attendait plus.

Le concierge lui tirait le cordon, et il montait, plutôt discrètement, sans éveiller personne.

Son appartement et celui de sa femme, avec la chambre du petit Plante, médecin de St-François, Yves et celle des fillettes, vide en ce moment, occupaient à peu près le premier étage de l'hôtel.

Sa porte était close d'habitude, quand le comte, sorti seul le soir, soit à son cercle, soit ailleurs, rentrait tard.

Cette nuit, celle qui donnait sur le cabinet de toilette, restait grande ouverte.

La lumière de quelque lampe électrique voilée, posée sur la table de nuit et l'éclairant pour lire, entrait dans sa pièce.

Robert la traversa, disant à mi-voix:

—Comment Violette, vous ne dormez pas encore?

—Non, Robert je vous attendais.

—Vous m'attendiez?... C'est plutôt aimable... vous m'en avez fait perdre l'habitude.

—Moi!... Si je vous l'ai fait perdre, c'est que vous m'y avez contrainte.

—Les grands mots?

—Oh! non...

—Les reproches?

—Pas davantage.

—Enfin, vous m'attendiez... je n'ai pas à vous en demander plus... et je répète: c'est plutôt aimable.

—Je voudrais vous parler...

—D'affaires sérieuses?

—Non... une fantaisie.

—Laquelle?

—Montrez-moi donc cette tache, que vous avez au bras.

M. de Gueslin ne réprima pas un tressaillement.

Elle le vit brusquement pâlir.

Mais aussitôt, un rire sec:

—Ecoutez; vous m'estomaquez...

—Il n'y a pas de quoi... Je crois avoir trouvé une recette pour la faire disparaitre.

—Vous!...

—Je m'exprime mal... J'ai entendu parler, d'une espèce de charlatan qui l'enlèverait.

—Vite son adresse!

—Oh! donnant, donnant... Si vous me la montrez, vous avez l'adresse.

—Voyons, Violette, vous vous moquez?

—Pourquoi! cher ami?...

"Inutile de rien espérer si ce n'est pas une tache de vin, le bonhomme n'opère que dans ce genre-là... Je veux m'en rendre compte.

—Pourrez-vous vous rendre compte?... Qu'est-ce, d'abord qu'une tache de vin?

—C'est bien typique... nous voyons cela, tous les jours dans les rues, comme vous le dites à l'occasion, il vaut mieux l'avoir au bras, qu'au milieu du visage...

—Eh bien, ma chérie, je vous montrerai ma tache de vin à un autre moment...

"Je suis éreinté, je vais dormir. Faites-en autant.

Et tournant sur ses talons, il s'en alla.

Violette ne prononça pas un mot; elle le regardait partir.

Et ses yeux s'agrandissaient.

De sa bouche pâle, sortit une phrase, plutôt articulée que parlée:

—Il ne veut pas, me la montrer.

Et lui, la figure crispée, les yeux flambants murmurait en rentrant dans sa chambre:

—Qu'est-ce que cela veut dire?...

Madame de Gueslin ne devait plus reparler de cette tache.

Son mari, ni le lendemain ni les jours suivants, n'ouvrit la bouche sur la rapide scène nocturne, qui semblait élever entre eux, une barrière plus infranchissable.

Cette abstention était, de part et d'autre, de la méfiance.

Ce silence en était l'aveu.

Les retours de Robert, repris de passion apparente, ne leurraient point sa femme.

La passivité de Violette était certainement pour son mari une inquiétude, l'inquiétude permanente, qui change le regard, qui fait frémir la bouche, qui met dans l'âme... la haine.

Noël arriva

Mme de Gueslin était allée à Neuilly, diner chez sa mère, diner très intime où ses cousins germains, Firmin et René Borre, associés comme agents de change, et leurs jeune femmes, assistaient seuls:

Mme Charles Borre restait un peu souffrante d'un rhumatisme qui l'avait tenue à la chambre près de six semaines.

A dix heures on se retirait.

Les deux jeunes ménages allaient en soirée de Réveillon.

Madame de Gueslin devait se retrouver avec son mari, à la Madeleine, pour la messe de minuit.

C'était traditionnel, depuis leur mariage, leur froideur actuelle n'avait pas rompu cette habitude...

Ils allaient cinq années durant, en sortant de là, souper comme de simples amoureux, en cabinet particulier.

L'année précédente, ils se rendaient au réveillon de Mme de Ryves.

Cette fois, sans aucun projet, pris par la neige à la sortie de la Madeleine, ils retournaient chez celle-ci...

. . . .

A l'hôtel du boulevard Maillot, à Neuilly, le silence, du haut en bas de la maison.

Un étrange silence.

La mort venait d'y entrer:

Revenue de la longue syncope, déterminée non par l'émotion que lui causait l'agression dont elle était victime, puisqu'il était reconnu qu'un narcotique ou un stupéfiant avait été employé, afin d'annihiler toute résistance aussi bien chez la maitresse que chez la femme de chambre, Mme Charles Borre qui, dans sa dernière attaque rhumatismale, avait eu des complications du côté du coeur, succombait, sans pouvoir reprendre l'usage de la parole, à une autre crise cardiaque.

Ses neveux, René et Firmin Borre, avec leurs jeunes femmes, étaient auprès d'elle.

Son gendre arriva, dès qu'on lui eut téléphoné la gravité de son état.

Elle n'avait pas encore rendu le dernier soupir lorsqu'il pénétra dans sa chambre.

Au chevet de la malade, se trouvait avec la famille, le Dr Piétrel, qu'elle appelait, quoi qu'il se spécialisât à la chirurgie, de préférence à tout autre, lorsqu'elle était malade, et qui venait à Neuilly, le lendemain même de ce Noël si tragique pour elle, et pour sa fille.

Le jeune chirurgien regarda fixement dès son entrée, Robert de Gueslin.

La figure de celui-ci semblait de marbre.

Les yeux de Manuel Piétrel tombèrent immédiatement sur le visage de la mourante.

Un tressaillement passait, qui semblait descendre le long du corps déjà inerte.

Manuel Piétrel s'inclina, prit la main immobile, chercha l'expression du regard.

Une intensité presque offrayante, jaillissait des prunelles.

Le médecin se baissa davantage.

Il lui semblait que les lèvres blêmies remuaient.

Les doigts serraient les siens, légèrement, puis plus fort, comme un étau.

Et il entendit, oui, il entendit le mot qui sortait des lèvres de la fille, après son épouvantable accident, glisser de la bouche décolorée de la mère:

—"Assassin!"

Chez elle, ce devait être le dernier.

Nulle oreille que la sienne ne l'avait encore perçu.

Une sueur froide perlait aux tempes du chirurgien.

Avait-il vraiment devant lui un criminel?

Robert de Gueslin eût-il pu renseigner la justice, sur l'attentat commis dans cette maison deux jours auparavant?

Cependant, à l'heure où il se commettait... n'était-il pas avec sa femme, à l'église de la Madeleine —

N'amenait-il pas, hélas! madame de Gueslin chez madame de Ryves?

Comment concilier ces deux accusations?

Car, c'était bien deux accusations, ces mêmes mots formulés par la mère et la fille.

Et le Dr Piétrel ne regardait que le comte, pendant que madame Borre rendait le dernier soupir.

Très correct toujours, sans exagération, étant donné que les rapports entre sa belle-mère et lui étaient plutôt tendus, M. de Gueslin ne pouvait amener chez personne, non seulement aucun soupçon, mais aucune arrière-pensée.

Et, lorsqu'il quitta l'hôtel, en compagnie de Manuel Piétrel lui-même, celui-ci se demanda ce qu'il s'était demandé plus d'une fois, depuis trois jours, s'il avait bien entendu le mot accusateur, le mot terrible:

Assassin!

Il n'y avait pas une heure que la chambre de madame Borre était devenue une chambre mortuaire, quand le Parquet descendit à l'hôtel du boulevard Maillot.

Ce n'était pas la première fois.

Depuis la nuit sinistre, un va-et-vient presque constant y avait lieu: commissaire de police, juge d'instruction, agents de la sûreté.

Perquisitions, recherches, interrogatoires, tous les domestiques, les concierges y avaient passé.

Tous les domestiques; sauf encore Juliette, une des deux victimes.

Si la maitresse demeurait dans une inertie morale et physique qui ressemblait à du coma, et ne devait laisser aucun espoir d'obtenir de son côté des éclaircissements, elle était en proie à une fièvre délirante.

Non seulement le médecin, craignant des complications du côté des méninges, défendait qu'on lui imposât la moindre fatigue cérébrale, mais il était trop évident qu'elle ne pouvait joindre deux idées lucides pour insister, en allant contre l'avis de la Faculté.

Or, pendant que la maitresse exhalait son dernier soupir, la caméristé, chez qui la fièvre depuis la veille, était tombée, revenait, après un long sommeil réparateur, sinon à la mémoire complète, du moins au sentiment de la réalité.

Et ce réveil de ses facultés engourdies, ou exaspérées par la terreur lui causait une frayeur dont elle ne fut pas maitresse.

Son mari, qui ne l'avait point quittée, si heureux en retrouvant de la lucidité dans son regard, qu'il laissait ses larmes couler, eut la crainte d'un retour à la fièvre et au délire, en voyant ses traits se convulser, en sentant tout son corps frémir.

—Mon Julo... ma chérie... n'aie pas peur, je suis là... N'aie pas peur!

—Oh! si... si... j'ai peur!

—De quoi?

—Je me suis senti la tête entourée brusquement... enveloppée... et sous les narines quelque chose qui m'engourdit tout de suite, on m'avait, aussi, mis sur la bouche un bâillon.

"Madame, elle, a crié... Oh! de grands cris... de grands cris...

Juliette venait de s'accrocher au cou de son mari.

On ouvrit la porte de la chambre, après avoir frappé.

Un domestique introduisait deux hommes, le juge d'instruction et son greffier.

La jeune femme les regarda en se jetant en arrière.

Sa frayeur, qui se calmait, revint plus grand.

Et Balthazar dut de nouveau la calmer, comme on calmerait un enfant.

—Ne craignez rien, madame disait le juge: je suis ici pour faire la lumière. Il faut avoir confiance et me répondre... Vous devez désirer l'arrestation des coupables.

—L'arrestation des coupables? murmura-t-elle.

—De ceux qui vous ont ligotée.... qui ont tout bouleversé ici... qui sont cause de la mort de votre malheureuse maitresse.

—De la mort de... de.. Madame est morte!...

—Elle vient de rendre le dernier soupir... sans avoir pu éclairer la justice...

"C'est vous, qui allez nous mettre sur la voie.

15

Juliette sanglotait:

—Pauvre madame! pauvre madame!

Et, repassant éperdument ses bras au cou de son mari.

Le juge s'esseyait au pied du lit, pour se trouver en face de celle qu'il allait interroger.

—Voyons, madame, il n'y a plus lieu d'avoir peur... il faut vous calmer... vous rappeler... Que s'est-il passé ici le soir de Noë?

Les hoquets nerveux de madame Balthazar diminuèrent.

Elle repoussa Henri après avoir desserré son étreinte, se renversa sur son oreiller, et, au bout d'une minute, répondit:

—Rien que de très ordinaire, monsieur.

—Dites-le-moi.

Juliette se recueillit un peu, les yeux clos.

Sa bouche avait une crispation légère; on sentait, dans sa poitrine, la respiration agitée.

Le magistrat, un homme d'une cinquantaine d'années, à la figure calme, aux yeux pénétrants, scrutait ce visage jeune, entouré de cheveux châtains frisottants, aux traits fins, pâlis et très tirés.

Il attendait que les yeux se rouvrissent.

Ce ne fut point sur lui qu'ils s'arrêtèrent.

Ils errèrent par la chambre, pour se fixer, un instant en l'air, au plafond.

La bouche restait muette.

—Vous rappelez-vous vos souvenirs? interrogea-t-il de nouveau.

Le regard de la jeune femme s'abaissa enfin.

Elle murmura:

—Oui, monsieur.

—Et la mémoire vous revient?

—Je me rappelle... toute la soirée, jusqu'à ce moment-là...

—Alors vous allez nous mettre au courant.

—Mais il n'y a rien qui m'ait frappée, rien...

—Allons, vous avez bien vu, quelqu'un de ceux qui y ont pénétré, car ils étaient certainement plusieurs dans cette villa?

—Non, monsieur, je n'ai rien vu.

—Vous n'avez rien vu?

—Rien.

—Voyons, madame, voyons.

A cet instant, on frappa à la porte de la chambre.

Quelqu'un poussait cette porte, avant que le juge d'instruction eût fini sa phrase.

Ce quelqu'un était un petit homme, suivi d'un grand diable maigre, osseux.

Le petit homme, très rouge et complètement rasé, avait une figure en passe-boule, des yeux en vrille, mains massives, bras courts.

Le grand était blême avec des gros yeux bleus saillants, des doigts demesurés, des pieds pareils.

Ils s'appelaient des sobriquets, qui n'étaient que leurs noms intervertis, Petit-Louis, et Grand-Jacquet, autrement dit: Louis Petit et Jacques Grand.

C'étaient de fins limiers, parmi les plus fins limiers de la préfecture de police, plus encore par vocation que par nécessité, et, chose singulière, par besoin de représailles.

Oui, Petit-Louis et Grand-Jacquet, entraient dans la "rousse" chacun à deux ou trois mois d'intervalle, il y avait une douzaine d'années, à la suite d'un drame, qui bouleversait leur jeunesse, et, sentiment singulier, par haine de la police, par mépris de ce qu'on appelle la justice.

La police qui n'aboutit à rien, la justice qui laisse les trois quarts du temps une porte de sortie aux fripons.

Partant de cette théorie, et acharnés à mieux faire, Petit-Louis et Grand-Jacquet devenaient les acolytes les plus précieux pour la Sûreté.

Dès qu'une affaire se présentait, mystérieuse, ardue, les deux camarades, car ils étaient devenus des inséparables, et s'ils ne travaillaient pas toujours ensemble arrivaient fréquemment à se réunir, se trouvaient à moins qu'ils ne fussent trop loin de Paris, convoqués.

On les avait fait revenir la veille de province.

Car l'affaire du boulevard Maillot, avant même qu'on n'eût interrogé personne, paraissait plutôt compliquée.

Ils pénétraient pour la première fois, à la suite du juge d'instruction, dans cet hôtel, que la mort venait de visiter.

Ils laissaient celui-ci monter en avant avec son greffier, s'attardant à rôder en bas.

Mais ils ne voulaient rien perdre de l'interrogatoire.

Si elle ne jaillissait pas pour le juge, qui sait si la lumière ne jaillirait pas pour eux?

Avant tout, ils avaient foi en leur sagacité, les deux compères.

Ils n'avaient même foi qu'en la leur.

Pourtant, le magistrat avec lequel ils allaient opérer, montrait, ils le reconnaissaient, un certain savoir-faire, un certain doigté.

M. Marsollet, c'était son nom, avait leur estime.

Il" les aidait" plusieurs fois à débrouiller des imbroglios, et ils faisaient de lui un certain cas.

Sans eux, il ne fût arrivé à rien.

Seuls, ils eussent atteint quand même à un résultat.

C'était du moins leur opinion.

Ni le juge ni son greffier ne parurent s'apercevoir de leur entrée.

Henri Balthazar les regarda curieusement.

La jeune femme semblait plus émue, toute frissonnante.

Et soudain, elle eut un cri:

—Les voilà, les deux hommes qui ont rôdé dans la journée autour du jardin!

Petit-Louis et Grand-Jacquet se lancèrent une oeillade.

La même exclamation s'échappa de leur bouche.

—Ça y est!

Et regardant le magistrat:

—Nos sosies!

M. Marsollet ne parut pas s'arrêter à cette exclamation.

Il demanda tranquillement, s'adressant toujours à la jeune femme:

—Vous avez vu des hommes rôder autour de cette maison?

—Oui monsieur, le jour même... la veille aussi un grand, très grand, très maigre... un petit gras, comme... comme...

—Comme moi? interrogea celui des détectives, que cette dernière désignation visait.

—Oui, laissa échapper dans un souffle madame Balthazar.

—Dire que nous ne sommes pas encore arrivés à pincer ces deux fripouilles-là, gronda son compagnon.

Juliette, qui voulait se dominer, les regarda avec plus d'assurance.

—Ce sont bien ces messieurs que vous avez vus? interrogea le magistrat.

Elle hésita.

—Ne craignez pas de répondre, fit le gros court, goguenard.

—Faut toujours dire la vérité, acheva le grand échalas.

Et la jeune femme, perplexe.

—Ils n'étaient pas habillés comme vous.

—Oh ! ça... nous avons pu changer de costume...

Le juge redemanda, sans se départir de son calme:

—Faites-nous le portrait des individus que vous avez remarquée, le jour et la veille de l'attentat.

—Un grand, que j'ai entendu appeler l'Asperge, par l'autre qu'il appelait la Saucisse!

—Çà y est ! refirent les deux agents, avec une oeillade pareille.

—Où avez-vous surpris ces deux individus?

—Sur le trottoir du boulevard Maillot, le long de la grille.

—A quel moment?

—Une fois le soir, une fois l'après-midi, pendant deux jours, monsieur, je viens de vous le dire.

—Racontez comment cela s'est passé.

—Eh bien, j'étais dans le jardin, tout simplement, il faisait nuit noire... et comme j'entendais causer derrière la grille, j'écoutais...

—Alors,?...

—Ils s'appelaient: "Hé l'Asperge... allons donc, par ici, l'Asperge!

"On y va, la Saucisse!"

—Ensuite?

—Ils chuchotèrent contre la grille, et puis s'en allèrent.

—C'était la veille ou le soir de Noël?

—La veille.

—A quelle heure?

—Ah, tout à fait dans la soirée après diner.

—Et vous avez distingué leurs tailles?

—Vous les avez examinés, fit Grand-Jacquet, au point de nous prendre pour eux, aujourd'hui?

—Il gelait, il faisait un beau clair de lune.

—Eux, ne vous ont pas vue.

—Non, j'étais tout contre la loge.

—Que faisiez-vous là?

—J'écoutais, si je n'entendais pas une trompe d'automobile... Mon mari a son garage un peu plus loin, et souvent le soir, quand il rentre de bonne heure, il m'avertit en passant, par trois coups de trompe... n'est-ce pas Henri?

—C'est vrai, fit Henri ; nous sommes un jeune ménage, monsieur le magistrat et, nous avons nos petits trucs pour nous dire que nous allons nous retrouver.

—Le lendemain, recommença le juge, vous avez encore surpris les mêmes individus?

—Oui, mais dans la journée... avant la neige... je sortais pour une commission, ils étaient sur le trottoir d'en face, c'est là où je les ai bien vus... l'un m'a semblé si grand et si maigre, l'autre si petit, si gras... que... ces messieurs me les ont rappelés.

Elle indiquait du regard, les deux agents.

Ceux-ci ne répondirent pas un mot.

Ils avaient eu leur même oeillade, simplement.

—Voilà, fit le juge, pour ce qui a précédé l'attentat... Ces deux hommes ne sont entrés ni dans le jardin ni dans la maison?

—Non, monsieur, pas que je sache... S'ils sont entrés, la concierge les a peut-être vus.

—La concierge a déjà été interrogée...

"Elle était partie pour aller réveillonner ; elle n'a pas grand chose à répondre.

"Mais vous, une des victimes... il n'est pas possible que vous ne puissiez nous narrer l'attaque...

—Je venais de sortir de la salle à manger; au sous-sol, à l'office, tout le monde parti, comme vous l'aura dit la concierge, pour réveillonner... A minuit, le valet de chambre et la cuisinière devaient rentrer, et moi aller retrouver mon mari, dans un restaurant de l'avenue Bugeaud.

"Voilà que j'entends ma maitresse jeter un grand cri... je monte quatre à quatre, pensant qu'elle était reprise d'une crise aiguë de rhumatisme.

"En haut de l'escalier, quelqu'un que je n'ai pas eu le temps de voir se précipite sur moi, on me bâillonne, on me renverse en arrière, on me fait respirer quelque chose qui m'étouffe... mes oreilles bourdonnent, il me semble que je meurs.

"C'est tout!"

Faite d'une voix hachée, nerveuse, accompagnée de regards de peur, cette déclaration semblait bien l'expression de la vérité.

Elle fut suivie d'un silence.

La même réflexion, passait évidemment, par les cerveaux de ceux qui l'avaient provoquée, et qui l'écoutaient.

Au lieu de s'éclaircir, le mystère s'épaississait.

Une des victimes venait de mourir, sans avoir parlé.

Celle-là, attaquée la première, eût pu certainement fournir des éclaircissements.

Si la seconde s'enfermait dans cette unique version, l'enquête reculait, plutôt que d'avancer.

Et madame Balthazar, toute pâle, toute défaite dans son lit, avec des prunelles, hagardes et un tremblement fébrile, n'était certainement, pour le moment du moins, pas capable de raconter autre chose.

M. Marsollet put s'en convaincre, quand il essaya de l'y forcer.

Impossible d'inventer...

Elle n'avait rien vu...

Elle ne pouvait, par conséquent, se souvenir de rien.

Etaient-ce ces deux voyous l'Asperge et la Saucisse, remarqués la veille et l'avant-veille, aux abords de l'hôtel, qui y pénétraient qui s'y

16

cachaient tout le monde parti, sauf elle, qui restait avec sa maitresse, et accomplissaient leur forfait?

Evidemment.

Le juge d'instruction lisait, dans les yeux des deux camarades, une réponse affirmative.

Ce fut à eux qu'il s'adressa, en reprenant la parole.

—Vous savez que vous êtes absolument libres dans vos investigations?

—Vous nous donnez carte blanche, monsieur le juge d'instruction?

—Comme toujours.

—Merci.

Mais l'interrogatoire n'était pas terminé.

M. Marsollet disait à la jeune femme, dont la tête retombait sur l'oreiller et qui refermait les yeux:

—Rappelez bien vos souvenirs, madame, et racontez tout ce qui s'est passé ici durant cette journée de Noël.

Juliette leva encore les paupières.

—Tout ce qui s'est passé ici? répéta-t-elle.

—Oui...

—Que s'est-il produit ce jour-là d'anormal... de bibarre?

—Mais rien, Monsieur... Je viens de vous le dire...

"J'ai vu ces deux voyous, je les ai entendus s'appeler.

"Sur le moment je n'y ai même attaché aucune importance... Ce n'était pas la première fois que j'en voyais, des voyous, rôder autour de la maison.

"Ici près du bois de Boulogne, on est toujours exposé à être dévalisé.

—Et vous n'avez pas peur de rester avec votre maitresse seule, à cette heure-là?

—Non ,pas du tout... les autres devaient être partis si peu de temps... les concierges du moins, qui allaient seulement prendre un verre avec les domestiques.

—Et qui sont restés avec eux jusqu'à deux heures du matin.

—Ah!... jusqu'à deux heures du matin.

—Oui, ma chérie, fit Henri qui, jusqu'à présent, n'était pas intervenu, c'est moi, Guérand et Brisquard, qui sommes entrés les premiers.

—Avec Guérand et Brisquard?

—Tu sais bien, tu te rappelles... tu viens de le dire, tu devais prendre le tramway avenue de Neuilly, et venir nous rejoindre, avenue Bugeaud, pour réveillonner.

Juliette passa la main sur son front.

—Oui c'est vrai... c'est que dans ma tête... ça me fait mal.

Le mari jeta vers le magistrat un regard qui suppliait.

Celui-ci parut le comprendre.

—Madame, reprit-il, il faut vous calmer... Nous sommes ici pour parler tranquillement, essayer de faire la lumière, je le répète. Aidez-nous de tout votre pouvoir.

—Je ne demande que cela.... Soyez-en sûr, monsieur.

—Nous disions donc que vous deviez aller retrouver votre mari pour réveillonner?

—Oui, monsieur, quand les autres seraient revenus, c'est-à-dire après minuit.

Le juge se tourna vers Balthazar.

—A quel heure vous et vos amis, êtes-vous entrés ici, en compagnie des agents?

—Il était bien une heure du matin.

—Et ni concierge ni domestiques n'étaient de retour?

—Ah! personne, monsieur le magistrat.

—Cette déclaration coincide avec leur propre déclaration: ils ont oublié l'heure, en réveillonnant.

A cet instant, Petit-Louis et Grand-Jacquet échangèrent, en se penchant l'un sur l'autre, et sans que personnes les entendit, la même phrase:

—A moins qu'ils ne l'aient fait exprès pour laisser à des complices le temps d'opérer.

M. Marsollet, qui avait réfléchi une seconde, reprit:

—Racontez-nous, très exactement comment s'est passée la soirée.

—Madame à eu ses neveux à diner, et sa fille.

—A quelle heure, s'est-on mis à table?

—A sept heures précises; madame, qui en tout temps aimait l'exactitude avait particulièrement recommandé qu'on arrive à l'heure ce soir-là.

"Elle venait d'être souffrante, elle l'était encore, et sa fille, madame de Gueslin et ses neveux et ses nièces, s'asseyaient à table, avec elle, je le répète, à sept heures précises.

—A quel moment quittèrent-ils la maison?

—Entre dix et onze heures.

—Vous en êtes certaine?

La femme de chambre, pressa dans ses mains son front toujours brûlant.

—Oui monsieur... je crois bien me rappeler... entre dix et onze heures.

A quelle heure s'en allèrent les domestiques?

—Oh! après leur départ... quoiqu'ils aient laissé la table à moitié desservie dans la salle à manger.

"Du reste c'est Madame qui leur a dit de partir, que ce n'était pas Noël tous les jours.

"Et elle-même, qui se trouvait beaucoup mieux tout à coup, et qui n'avait pas envie de se coucher, se mit à ranger son argenterie.

"Madame était très soigneuse... Je l'entendis même maugréer, parce qu'on lui avait bosselé un couvert.

Juliette se tut.

Il y eut un silence, relativement long.

Sa tête aux lourds cheveux châtains légèrement ondés, frisottants, faisant un creux dans l'oreiller.

Une fatigue visible amincissait son visage, singulièrement amaigri depuis deux jours, et qui avait recouvré un peu de couleur.

Ces couleurs aussi s'effaçaient, les lèvres redevenaient toutes blêmes.

Il fallait lui laisser quelques instants de tranquillité.

Au bout de cinq bonnes minutes, M. Marsollet recommença:

—Donc, madame Borre et vous, vous trouviez seules...

"Que se passa-t-il?

—Ce qui se passa?... Mais je l'ai dit.

Les traits de Juliette se convulsèrent.

—Voyons, parlez, madame... redites encore... et que ce soit bien la vérité.

—Je ne me suis rendu compte de rien, monsieur.

—Répétez, allons, votre version de tout à l'heure.

—Ma version... de tout à l'heure...

Le juge d'instruction, les deux policiers, le greffier, Balthaza lui-même regardait fixement la jeune femme.

—Je n'ai vu personne, prononça-t-elle avec effort.

—Cela semble presque impossible.

—C'est la vérité.

—Est-il bien sûr que ce soit la vérité?

—Oui, monsieur, c'est bien sûr!

Cette fois, elle se dressait sur son séant, une rougeur lui venait aux joues, une flamme traversait son regard.

Et tout à coup Juliette Balthazar éclata en sanglots.

—Voilà maintenant qu'on croit que je ne dis pas la vérité...

"Mon Dieu! que je suis malheureuse!... que je suis malheureuse!

Son mari l'entoura de ses deux bras, et pendant qu'elle mettait sa figure sur son épaule:

—Mais on ne prétend pas que tu la caches... personne ne prétend ça, ma chérie, ma petite chérie... mon Julio...

—Si... si... je le sens bien... Pourtant, je ne peux pas inventer...

—Non, tu ne peux pas inventer, bien sûr que non...

Ses sanglots redoublèrent.

Et le pauvre homme qui n'arrivait pas, lui, à retenir ses larmes, articula:

—Il faut la laisser... laissez-la pour aujourd'hui, monsieur le juge, je vous en prie!

"Ça va lui faire du bien d'être seule avec moi, et de pleurer tant qu'elle voudra.

Le magistrat ne répondit point.

Peut-être machinalement, peut-être parce qu'il avait toute confiance en leur sagacité, et qu'il ne craignait point de leur montrer qu'il faisait cas de leur opinion, M. Marsollet consulta d'un regard rapide Petit-Louis et Grand-Jacquet.

Evidemment, ceux-ci, au geste qu'ils firent de la tête—geste impeccable pour tout autre que M. Marsollet et son greffier—concluaient à la poursuite immédiate de l'interrogatoire.

Telle était, au reste, l'opinion du magistrat, lequel savait, par expérience, tout ce que l'on peut obtenir d'un prévenu, ou simplement d'un témoin, fatigué, affaibli, énervé.

Aussi, après avoir laissé pleurer un bon moment le mari et la femme, recommença-t-il de son ton doux, calme, bienveillant même.

—Il ne m'est pas permis de sortir d'ici sans être absolument fixé; madame Balthazar peut prendre le temps de se remttre: je comprends l'état d'énervement et de désarroi aussi bien que l'affaiblissement, dans lequel elle doit se trouver.

"Mais encore une fois, qu'elle fasse un effort.

"La justice a besoin d'être renseignée le plus vite possible.

—Ah! certainement, c'est vrai, balbutiait le chauffeur; mais pensez, monsieur que depuis deux jours elle a la fièvre et que pendant ces deux jours elle ne m'a même pas reconnu.

—Je sais.. seulement maintenant cette fièvre est tombée, elle peut parler, il faut qu'elle parle!

Juliette enleva sa tête de l'épaule de son mari.

La figure toute boursouflée, les yeux encore remplis de larmes, elle eut cette fois un geste d'énergie.

—Mais je suis prête! je vous assure, monsieur, que je suis prête.

—Eh bien, narrez la scène de l'attentat.

—Je l'ai racontée...

—Recommencez.

—J'étais au sous-sol... à l'office; je venais de quitter madame, qui rangeait son argenterie et que j'avais entendu maugréer parce qu'elle trouvait un couvert bossué.

"Tout à coup, un grand cri aigu. J'ai cru qu'elle tombait avec une attaque, et quatre à quatre pensant déjà à téléphoner à son médecin, j'ai grimpé l'escalier... Quelqu'un se jeta sur moi... Je n'ai pas eu le temps de crier... On m'avait à moitié étouffée avec un bâillon... Puis, j'avais si peur, que je ne sais si un son serait sorti de ma bauche.

"On m'a fourré quelque chose sous le nez, quelque chose d'âcre.

"Mes oreilles tintaient... J'entendais comme des cloches...

"C'est tout...

"Je l'ai dit...

"Je ne peux pas raconter autre chose... raconter ce qui n'est pas!

Et serrant les lèvres, de la révolte dans l'oeil:

—Qu'on me laisse tranquille à présent!

Il y eut encore un silence.

Monsieur le juge d'instruction Marsollet s'était retourné vers son greffier à qui il demandait lecture de l'interrogatoire.

Pendant que celui-ci répétait les quelques phrases transcrites, ce qui dura une minute, les deux policiers, le grand maigre et le petit gros, murmuraient deux syllabes, que seuls, réciproquement, ils pouvaient saisir.

—Louche!

Pour ce jour-là, tout était fini, et les quatre hommes allaient sortir de la chambre.

On frappa à la porte.

Ce fut Henri Balthazar qui ouvrit..

Il poussa une exclamation:

—Vous !

Deux jeunes femmes étaient sur le seuil.

Gentiment attifées, en petites ouvrières Parisiennes qui ont du goût, l'une brune, l'autre blonde, elles montraient la figure étonnée, grave, inquiète, à la fois, de personnes qui entrent quelque part avec une arrière-pensée, une peur, peur ancienne, à laquelle s'ajouterait l'émotion du moment.

—Mademoiselle Manon...

"Mademoiselle Marceline...

—Nous-mêmes, monsieur Balthazar.

Les jeunes filles, l'une derrière l'autre, s'avançaient du côté du lit.

—Vous allez mieux madame?

Balthazar dit:

—C'est vrai, vous ne vous connaissez pas, mesdames.

Et, à sa femme, présentant:

—Mademoiselle Manon...

—Manon Jallabert, fleuriste de son métier, acheva la jeune fille, et fiancée de M. Brisquard, ami de

LE MAIRE PRIS A PARTIE PAR LA CH. DE COMMERCE

Son attitude adverse au pont de la rive sud sévèrement critiquée.

LA SEANCE

Le projet de construction d'un pont entre Montréal et la rive sud est vu d'un mauvais oeil par le maire Martin, qui n'a pas manqué de manifester son opinion au banquet du Board of Trade, le 29 dernier.

La Chambre de Commerce est très en faveur de cette importante construction. Aussi, à sa séance d'hier après-midi a-t-elle censuré fortement la conduite du maire.

"Ça été une grande surprise pour tout le monde, dit le président, M. Alfred Lambert, de voir notre maire se déclarer contre la construction de ce moyen de communication avec la rive-sud. Il était sensé parler au nom de toute la population: il l'avait probablement oublié.

"Le maire n'avait pas dû étudier son sujet du tout, car il se serait aperçu que ses arguments ne tenaient pas debout. Pour être conséquent, il ferait aussi bien de demander la disparition de tous les ponts actuels.

"Il avait dû oublier que les produits alimentaires que nous apportent les cultivateurs coûtent 100% plus cher à cause des difficultés des communications. Notre maire devait se figurer que ce pont ne servirait que pour l'aller et non pour le retour."

M. Lambert a été fort applaudi.

Le consul belge, M. John Van Rickstall, a tracé un tableau très réaliste de la situation en Belgique.

M. Van Aken a parlé dans le même sens. Ces deux causeries étaient le complément de la conférence de M. Henry Laureys, conférence que nous résumons ailleurs.

Au commencement de la séance, le secrétaire lut une lettre du sénateur Beaubien disant que le train-exposition envoyé en France pourra peut-être faire un court séjour en Suisse.

Les Boards of Trade de Halifax et d'Amherst, N.E., approuvent fort ce projet de train-exposition et celui de Moose-Jaw, écrit qu'il est officieusement informé que le gouvernement fédéral souscrira $50,000 à ce projet.

Etaient présents à l'assemblée: MM. Alfred Lambert, président; Jos. Ethier, 1er vice-président; Paul Joubert, 2ème vice-président; Ludger Gravel, Frank Pauzé, M. John Van Rickstall, consul général de Belgique et M. Van Aken, invités; Jos. Quintal, J. B. A. Lanctôt, Jos. Fortier, J. A. Laferté, Tél. Latourelle, H. Laureys, J. O. Labrecque, J. P. Gervais, O. Lefebvre, Em. de Boeck, A. F. Ladouceur, L. Coviensky, Geo. Maréchal, Emery Larivière, P. H. Dufresne, C. E. Racine, H. Beauregard, J. B. A. Gougeon, J. M. Guindon, A. Fyen, J. A. Barrette, J. A. Dansereau, G. A. Fillion, Alex. Bailey, J. C. Gagné, Avila Dufort, Lambert de Roode, Léon Lorrain, secrétaire.

ECZEMA
SUR LA FIGURE ET LA TETE DEPUIS CINQ ANS

L'eczéma ou catarrhe muqueux, comme il est souvent nommé, commence par de petits boutons ronds qui contiennent un fluide extrêmement irritant. Ceux-ci aboutissent et subséquemment il se forme une croûte ou écaille et le brûlement intense, la démangeaison et douleur cuisante, spécialement la nuit ou quand la partie malade est exposée à une forte chaleur, est presqu'insupportable et un soulagement est reçu avec plaisir.

Il n'y a qu'une seule manière d'être soulagé et il n'y a aucun remède comme le

BURDOCK BLOOD BITTERS

Faites-en un usage interne et elles vont à la racine du mal dans le sang et le chasse de l'organisme.

Appliquez-le extérieurement et il enlève la démangeaison, le cuisant et le brûlement, et favorise une guérison saine.

M. J. Sage, 215 Ave. Princess, Vancouver, C.A., écrit:—"Ayant souffert de l'eczéma sur la figure et la tête pendant les derniers cinq ans, j'ai consulté plusieurs médecins et essayé différentes sortes d'onguents et lotions, sans en recevoir aucun soulagement. Je ne savais que faire jusqu'à ce qu'un ami me conseilla d'essayer le Burdock Blood Bitters, et après que j'en eu employé deux bouteilles, je commençai à me sentir mieux, et maintenant après en avoir pris huit bouteilles, je n'ai pas même une pustule sur moi. Il me semble que je ne puis trop louanger les B.B.B. J'espère que vous vous servirez pleinement de cette recommandation pour le bénéfice de ceux qui souffrent de cette terrible maladie, l'eczéma."

Les B.B.B. sont fabriqués seulement que par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont. 3

LA CONVENTION CONSERVATRICE

Le secrétaire de la convention conservatrice qui aura lieu à Montréal, les 15 et 16 mai prochain, nous informe que le travail d'organisation est actif. Chaque comté s'occupe présentement du choix des délégués.

Cependant, on a fait erreur dans certaines paroisses, nous dit le secrétaire. Dix délégués doivent être choisis par comté et non par paroisse ajoute-t-il. Les chefs de chacune des paroisses du comté doivent se réunir pour choisir les dix délégués de leur comté, et l'un d'eux est ensuite chargé par eux de transmettre les noms des délégués au Secrétaire de la Convention, Hôtel Place Viger, Montréal. Chaque comté devra avoir choisi ses délégués au plus tard, mardi le 9 mai.

oL secrétaire dit qu'il a reçu des rappors de paroisses. Les chefs de chaque comté devraient s'entendre pour se choisir un président d'organisation.

LA LOI ET LA PREVENTION DU FEU CRIMINEL

La loi fédérale devrait spécifier les espèces de négligences qu'elle punit.

"Probablement cinq pour cent des incendies sont la résultante d'accidents, tandis que les quatre-vingt-quinze autres sont le produit de l'incendiat ou de la négligence", a déclaré hier le commissaire Latulippe, en commentant les enquêtes qu'il a menées autour des incendies du mois d'avril. On sait que les commissaires R. Latulippe et W. F. Ritchie président tour à tour pour la période d'un mois, la commission des incendies.

"Les pertes par le feu en Canada, ont atteint des proportions alarmantes, observe le commissaire Latulippe, et il me semble qu'il y aurait moyen de les réduire de beaucoup. On y parviendrait en comblant certaines lacunes de la loi fédérale qui, par exemple, devrait spécifier les plus grosses imprudences et décréter une pénalité sévère pour leurs auteurs."

Il cite plusieurs cas où l'enquête a révélé que le feu était né de la négligence qui est une offense criminelle. Toutefois, il lui est arrivé de traduire devant les tribunaux, des gens qui étaient responsables de négligences, mais dans chaque cas des inculpés plaidèrent ignorance de la loi et la lapinte portée contre eux fut renvoyée, parce que la loi ne spécifiait pas les espèces de négligences.

Ainsi, la loi devrait au moins mentionner les principales causes d'incendie à base de négligence, tel que fumer dans les magasins, garages, garde-robes et les endroits où sont entreposés de la gasoline ou quelqu'autre produit facilement inflammable. Les commutateurs électriques laissés ouverts après les heures de travail, dans les manufactures, sont une autre cause commune dont la fréquence diminuerait si la négligence dont elle résulte était punie. De tels amendements auraient sûrement le bon effet de réduire le nombre des incendies.

De plus, le feu est souvent une bonne affaire pour certaines gens sans crupule et je crois qu'il y aurait avantage à ce que les compagnies d'assurances n'accordent pas de police pour plus que la valeur des édifices ou marchandises qui en font l'objet. Autrement, les faibles sont tentés d'avoir recours à ce moyen pour refaire leur caisse en temps de crise.

GROS INCENDIE A BAKERBROOK

FORT KENT, 7. — Le village Bakerbrook, Nouveau Brunswick, a été partiellement détruit par un violent incendie au cours de la journée d'hier. Le feu éclata, on ne sait comment au moulin Fraser et à la faveur d'un grand vent, se propagea à des piles de planches et se communiqua à des maisons situées à peu de distance le long de la route. Onze résidences ont été complètement rasées. Grâce à l'aide des pompiers d'Edmunston qui arrivèrent par la voie du chemin de fer National, une conflagration a pu être évitée. Les pompes puissantes à partir de ce moment tirèrent de la rivière Bakerbrook l'eau nécessaire à éteindre l'incendie. N'empêche que les dommages s'élèvent à $300,000.

Je suis très satisfait des résultats obtenus par l'usage du Novoro du Dr Pierre, écrit Mme Jacob Dufrat, de Fallon, Mont. "Je ne me sentais pas bien. Je n'étais pas exactement mala de, mais quelque chose me faisait souffrir. Je me sens bien maintenant". Ce remède herbeux digne de confiance affecte avantageusement les organes digestifs du corps, il aide à éliminer les impuretés du système, et se fait sentir jeune et vif. Les droguistes ne peuvent vendre le Novoro du Dr Pierre. Pour toute information s'adresser à Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livrés exempt de droits au Canada.

VIANDES ET LEGUMES PEU CHERES A QUEBEC

CE QUE DEMONTRENT LES DERNIERES STATISTIQUES DU MARCHE DANS CETTE VILLE.

(De notre correspondant)

QUEBEC, 5. — La baisse continue à se faire sentir dans le marché aux viandes et provisions. Il y a cependant une bonne demande pour le beurre qui se maintient à un prix raisonnable. Voici les dernières cotations du marché.

Oeufs strictement frais, 31c la douz.; petit fromage, 17c la lb; gros fromage, 17c la lb; fromage d'Oka, 40c la lb; beurre de beurrerie No 1, 38c la lb; beurre de beurrerie No 2, 34c la lb; beurre de laiterie, choix, 32c la lb; saindoux pur, seaux de 20 lbs, $3.40; petits jambons, 33c la lb; moyens jambons, 29c la lb; gros jambons, 23c la lb; rolls, 24c la lb; picnics, 20c la lb; cottages, 26c la lb; lard léger, 18c la lb; lard gros, 16 à 17c la lb; lard salé de choix: canadien, en barils de 200 lbs, $42.00; canadien, en barils de 100 lbs, $22.00; américain, en barils de 200 lbs, $34.00; américain, en barils de 100 lbs, $18.00.

Femme de 100 ans au milieu des flammes

Ottawa, 4. — Dans un incendie hier après-midi à la librairie Lafontaine, et chez le marchand de fruits Moreland, rue Rideau, Mme Céleste Laframboise, demeurant au-dessus de ces établissements a failli perdre la vie. Agée de 100 ans, elle fut asphyxiée par la fumée et les pompiers ont eu de la difficulté à la sauver. Les pertes matérieles ne sont pas de $6,000.

LES GREVISTES SONT RELACHES SUR PAROLE

Au nombre de 208, ils comparaissent hier après-midi devant le juge Amédée Monet.

PAROLES DU JUGE

Les 208 débardeurs arrêtés dans les circonstances que nous avons relatées ont comparu devant le juge Amédée Monet hier après-midi dans l'enceinte de la Cour du recorder. Ils sont accusés d'avoir conspiré pour commettre des actes de violence contre les débardeurs non-syndiqués et d'avoir en commettant ces actes de violence blessé les constables Ferdinand Bédard et James Munsey. L'enquête préliminaire a été fixée au 12 courant et les inculpés ont été relâchés sur parole.

"C'est une faveur que la Cour vous accorde et j'espère que vous saurez l'apprécier, déclara le juge Monet en s'adressant aux prévenus. J'aurais pu exiger des garanties variant de $200 à $500 et je suis convaincu qu'un grand nombre d'entre vous, incapables de fournir ces cautionnements auraient été obligés de rester sous verrous jusqu'à leur procès.

"J'ai trop confiance en la classe ouvrière ordinairement paisible pour me montrer sévère envers vous aujourd'hui. Il y a eu des actes de violence commis dans un moment d'oubli et je suis certain que tous ceux qui sont ici les regrettent déjà."

Me Albert Théberge, qui représentait le comité exécutif de l'Union des débardeurs et les grévistes, en général, remercia le tribunal au nom de ses clients.

LA COMPARUTION

La comparution eut lieu en bloc à la suggestion de Me Albert Théberge, afin de simplifier les procédures et de gagner du temps. Les accusés furent appelés un par un et placés dans l'enceinte réservée au public, à l'exception des quatre membres de l'exécutif de l'union qui comparurent dans la boite aux prisonniers.

Au début, Me Albert Théberge protesta contre la façon dont les accusés avaient été appréhendés disant qu'ils avaient été arrêtés illégalement en vertu d'un mandat en blanc et sans avoir été identifiés.

"Pour deux personnes qui ont commis un délit, on en arrête 200, continua Me Théberge. C'est un coup de main un peu fort et je dois protester. Ces arrestations en masse étaient connues sous la Terreur, sous le régime des soviets..."

PROCEDURES REGULIERES

"Je vous demande de retirer ces paroles, rétorqua le juge Monet. Il ne sera pas dit qu'en l'an de grâce 1922, un avocat ait droit de décréter que les tribunaux font des procédures du régime de la terreur.

"Les procédures ont été régulières. Le mandat a été pris contre les membres de l'union réunis à tel endroit et tel jour. Il ne s'agit pas de mandat en blanc."

Me Théberge répondit qu'il était prêt à retirer ses paroles si la Cour était offensée mais qu'en faisant ses observations il n'avait nullement eu l'intention de critiquer le tribunal; qu'il avait tout simplement usé de son droit d'avocat en protestant contre un procédé qu'il considère injuste à l'égard de ses clients. Me Théberge demanda ensuite au tribunal de vouloir bien laisser les accusés en liberté sur parole.

"Comme un grand nombre d'entre-eux viennent de campagne éloignées, voire de la Gaspésie, il leur serait bien difficile de fournir un cautionnement d'ici quelques jours, déclara Me Théberge.

Le juge Monet répondit qu'il n'avait aucune hésitation à accorder la requête de Me Théberge.

EN LIBERTE

Les accusés évacuèrent la salle en bon ordre. Environ deux cents camarades les attendaient sur le Champ-de-Mars et on leur distribua de chaudes poignées de main.

Me Guillaume St-Pierre, représentait le contentieux municipal tandis que Me Lucien Beauregard représentait les compagnies de navigation. Me J. P. W. Dagenais représentait quelques-uns des inculpés.

La comparution eut lieu en Cour du recorder dans l'annexe de l'Hôtel de Ville où se trouvent également les quartiers généraux de la police. De la sorte on a évité aux prévenus un trajet sous escorte de l'annexe au palais de justice.

Plusieurs échevins assistaient à la comparution.

C'est au cours d'une conférence entre le juge en chef Décarie le juge Monet et les greffiers de la Couronne Corriveau et Ladouceur qu'il fut décidé de porter une plainte de conspiration contre les inculpés. Les procédures ont été prises avec le plus grand soin.

Les rumeurs voulant qu'il y eut un nouveau raid des grévistes hier après-midi au port étaient sans fondement. L'ordre régnait partout. Des agents de police ont patrouillé le port en tous sens et il ne s'est produit aucun incident désagréable. Les équipes travaillant au transbordement des marchandises étaient bien protégés.

$100,000 POUR UN ASILE D'ALIENES

QUEBEC, 5. — La séance du conseil des ministres, tenue mercredi le secrétaire provincial a été autorisé à faire voter une somme de $100,000 aux révérendes soeurs de l'Hospice de la Baie-St-Paul qui prennent soin des idiots et de certains aliénés. Il a été décidé par le gouvernement qu'à l'avenir tous les idiots de la province de Québec qui sont internés dans différents hospices, seront centralisés à l'Hospice de la Baie-St-Paul qui sera agrandi et qui recevra un personnel supplémentaire.

AUTOUR DE LA RESILIATION DE 2 PROFESSEURS

Cultivateurs poursuivis par ces derniers au sujet de plaintes portées contre eux.

LE PROCES

(Spécial à la PATRIE)

ST-HYACINTHE, 4.—Il y avait hier en notre ville une grande affluence au Palais de Justice, à l'occasion de quatre causes qui viennent de commencer de s'instruire devant le juge Martineau et qui ont été prises par deux institutrices de la paroisse de St-Hughes contre des cultivateurs de l'endroit. Ces actions en dommages sont basées sur certaines plaintes qu'auraient portées ces contribuables, devant la commission scolaire de la paroisse de St-Hughes, demandant la résiliation de l'engagement de ces institutrices.

La poursuite représentée par Me. J. O. Beauregard, a fait entendre hier une vingtaine de témoins et a déclaré sa preuve close. Les défendeurs représentés par MM. Lussier et Fontaine, procèdent aujourd'hui à leur enquête.

LE 24 JUIN DEVIENDRAIT FETE CIVIQUE

L'ECHEVIN SAVARD PRESENTE UNE MOTION AU CONSEIL A CETTE FIN.

Le représentant du quartier St-Denis prie le comité exécutif de décréter le 24 juin, jour de fête civique, afin de permettre aux employés municipaux, dont la très grande majorité est canadienne-française, de prendre part aux manifestations publiques de la fête patronale des Canadiens-français.

Le comité exécutif a consenti, à la demande que l'échevin Vaillancourt, à la pose de dalles en ciment à l'endroit où il n'existe pas de trottoirs, pourvu que le coût de ces dalles soit payé par les propriétaires intéressés, le comité devant donner à ces propriétaires l'avantage de payer le coût des dalles en ciment, en trois versements annuels et égaux.

L'échevin J. A. Bray fera une interpellation au conseil cet après-midi, pour s'enquérir de la décision du comité exécutif au sujet du rapport des ingénieurs de la ville, relativement à la passerelle du pont Vieu.

Faible et souffrante, Mme Mailloux trouve le bon remède et se guérit avec les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles



J'étais très faible et souffrais fréquemment de maux de tête. J'étais nerveuse au point de ne pouvoir dormir quand j'avais eu à subir quelques tracas ou qu'un événement imprévu m'arrivait. Je me sentais toujours lasse, abattue et mes occupations ordinaires étaient au-dessus de mes forces; aussi je ne pouvais plus y voir. Enfin, entendant dire beaucoup de bien des Pilules Rouges, j'ai résolu d'en faire, moi aussi, l'essai. Tout de suite, dès le commencement du traitement, j'ai compris que j'avais là le bon remède. En quelques mois, les forces me sont revenues et la santé aussi. — Mme Louis Mailloux, 4, Front, Cohoes, N.Y.

Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles sont le véritable spécifique des maladies de la femme et toutes les femmes devraient les prendre tant sont grandes leurs vertus curatives. Elles soulagent rapidement toutes les souffrances qui affligent la femme durant le cours de sa vie.

Nos médecins donnent des consultations tous les jours, dimanche excepté, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Vous pouvez ou leur écrire ou venir les voir si vous désirez des conseils. Leurs consultations sont gratuites.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Adresse: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE limitée, 274 rue St-Denis, Montréal.

17

votre mari, madame Balthazar.

—Mademoiselle Marceline, reprit Henri, qui s'arrêta encore, ignorant le nom de famille.

—Marceline Harmant, acheva comme sa compagne la seconde visiteuse, modiste de son métier et la fiancée de M. Guérand, l'ami de votre mari, madame Balthazar.

Toutes deux souriaient à la jeune femme qui essayait de sourire aussi.

—Ces demoiselles étaient avec nous pour le réveillon, au restaurant de l'avenue Bugeaud, expliqua le chauffeur.

—Nous sommes même venues jusqu'ici en auto, avec ces messieurs, seulement nous n'avons pas voulu entrer, déclara Marceline.

Et Manon d'ajouter:

—Oui, pour notre malheur... car nous avons eu, par cette nuit de neige, une aventure... où nous aurions pu être assassinées.

Leur verbiage, que n'eût pas arrêté la seule présence d'étrangers si graves qu'ils parussent, fut par M. Marsollet détourné immédiatement.

—C'est vous, mesdemoiselles, qui avez été la nuit de Noël, enlevées en automobile?

—Oui, monsieur, opinèrent-elles en même temps.

—J'en suis très aise, je vous avais convoquées pour demain dans mon cabinet; cela ne m'empêchera pas de vous interroger ici... sur les lieux mêmes.

Elles devinrent génées, émues.

—Vous avez dû recevoir ma convocation? demanda le magistrat.

Et Manon, la plus hardie des deux:

—La concierge nous a montré hier soir, à chacune un papier...

"Nous sommes priés de nous rendre demain à une heure et demie de l'après-midi, au Palais de Justice dans le cabinet de M. Marsollet, juge d'instruction

—Le juge d'instruction, M. Marsollet, c'est moi.

—Ah!

La jolie fleuriste parut tout impressionnée.

La modiste eut un tressaillement.

Le ton, les paroles du magistrat la remirent du reste aussitôt d'aplomb.

—Ne vous troublez point, mesdemoiselles, vous n'êtes point des coupables et vous pourrez devenir, pour la justice, de sérieux auxiliaires.

—C'est que, monsieur... quand on n'a jamais parlé à un juge d'instruction...

On se fait de lui un épouvantail, même lorsqu'il s'efforce de découvrir vos assassins ou vos ravisseurs.

"Car voici madame Balthazar à qui j'inspire aussi plutôt de la crainte.

Madame Balthazar fit un léger signe de dénégation.

Et le juge, prenant un ton de bienveillance plus grand encore.

—Non... ce n'est pas de la crainte... Je comprends votre état d'esprit... Puis, vous n'êtes pas physiquement non plus bien d'aplomb... aussi je ne vous demande plus rien aujourd'hui.

"J'essayerai seulement d'avoir de ces demoiselles quelques éclaircissements.

Un des agents venait de refermer la porte.

Dans la pièce pas trop exiguë, fort heureusement, car madame Borre avait donné la plus belle des chambres de domestiques au jeune ménage, seuls le juge et son greffier étaient assis.

Il y avait pourtant encore deux sièges, un fauteuil et une chaise, où prirent place les deux jeunes filles.

Et ce fut à leur tour d'être interrogées.

Elles racontèrent, par les plus petits incidents, les différents épisodes de cette soirée auxquels elles étaient mêlées, ou dont elles étaient indirectement les héroïnes.

Ces épisodes, le juge et les agents de la police secrète qui se trouvaient là, les connaissaient dans les grandes lignes.

Les détails devaient les intéresser autant l'un que l'autre.

On parla d'abord du manchon d'hermine, du foulard, souillés de sang, trouvés par l'une et par l'autre, dans les taxi-autos de Brisquard et de Guérand, et laissés au commissariat de Neuilly, d'où ils étaient portés à la préfecture de police.

Puis, elles dirent leur station à la petite porte de la rue des Sablons, dans l'automobile, pendant que la neige tombait.

Enfin, leur enlèvement par ces deux individus qui croyaient la voiture vide et dont l'un était certainement un chauffeur.

Autant qu'au milieu de leur frayeur elles pouvaient s'en rendre compte, il conduisait avec autant d'assurance que Brissard ou Guérand.

Manon, qui parlait surtout, déclara:

—Je crois bien que c'était la Saucisse qui faisait le mécanicien.

—La Saucisse!

—Oui... un gros boulot, autant que nous ayons pu voir.

"L'autre, le grand diable qu'il appelait l'Asperge, est celui qui est descendu pour ouvrir la portière.

—L'Asperge!

Ces deux exclamations s'échappaient de la bouche de madame Balthazar.

Grand-Jacquet et Petit-Louis se contentaient de faire: "Heu! Heu!" chacun en se regardant.

Le juge d'instruction paraissait extrêmement intéressé.

Le greffier prenait toujours des notes.

Les petites ouvrières, après le dernier incident de la fuite de l'Asperge, qu'on croyait blessé et qui ne l'était pas, dirent leur fin de nuit au poste de police de Puteaux, leur retour chez elles, et la reconnaissance qu'elles gardaient aux deux braves agents cyclistes et à leur chien qui les sauvaient.

Pour ce jour-là, tout interrogatoire était terminé.

Il y avait près de deux heures qu'il durait.

Tandis que Marceline Harmant et Manon Jallabert se rapprochaient du lit de madame Balthazar et restaient auprès d'elle, que le juge et son greffier remontaient dans la voiture qui les amenait, les deux policiers demeuraient, à l'hôtel du boulevard Maillot.

Ils avaient carte blanche, le juge le leur avait dit.

La maison, le jardin seraient leur champ libre d'action.

Dans cette maison, il y avait une morte, et les deux hommes ne troublaient point la paix due à la mort.

Ils se trouvaient seuls, pour le moment, dans la salle à manger, où l'on découvrait, l'avant-veille, le corps ligoté et entouré de la tenture d'une portière, de madame Charles Borre.

La chambre mortuaire étant au premier étage, les allées et venues dans l'escalier aboutissant au vestibule, se voyaient toutes, de cette salle à manger dont ils laissaient la porte grande ouverte.

Malgré leurs investigations dans la pièce, ils n'en perdaient aucune.

L'un ou l'autre, et même tous les deux, avaient un oeil pour le vestibule, au milieu de leurs recherches les plus absorbantes.

Recherches, d'ailleurs, qui ne paraissaient pas devoir donner plus de résultat que celle de la veille.

Car les deux limiers étaient déjà venus visiter l'hôtel du haut en bas, explorer le jardin dans tous les coins.

Dans la maison, aucune trouvaille; dans le jardin, aucune trace.

La neige tombait, la nuit qui suivait le cambriolage, avec assez d'abondance pour recouvrir les pas au fur et à mesure qu'ils s'imprégnaient.

Elle couvrait encore une partie du jardin; la grande allée, et les sentiers entourant directement la maison ayant été seuls déblayés par le concierge.

Le cambriolage n'avait eu lieu qu'au rez-de-chaussée.

Et c'était au rez-de-chaussée qu'on retrouvait les deux corps.

Voilà ce que Petit-Louis et Grand-Jacquet se répétaient, le nez dans le nez, après avoir vu et revu tous les coins de cette pièce, qui s'appelait la salle à manger.

Tout à coup, ce dernier frappa, du plat de la main, un coup sur l'épaule de son collègue:

—Allons, allons, est-ce que nous sommes des ganaches comme les autres?... Est-ce que nous allons descendre au niveau d'un juge d'instruction, qui met un mois pour saisir le détail le moins important d'une affaire?...

—Je ne pense point que nous soyons descendus là.

—Pas moi, toujours... mais toi, vieux pour sûr ça y est!

—Dis donc... dis donc...

—Enfin, est-ce moi ou toi, ou M. Marsollet, qui a trouvé une contradiction entre la réponse de la petite madame Balthazar, et la réalité?

—Eh bien, mon vieux, moi je n'en trouve pas une, j'en trouve plusieurs.

—Lesquelles?

—C'est à débrouiller...

"Tu sais qu'à moi, il me faut une nuit de réflexion sur une affaire.

—Je le sais; ton ciboulot ne fonctionne que sur l'oreiller.

"Chez moi, il marche tout de suite.

—Quitte à s'arrêter.

—Mais je donne l'élan.

—Je donne la certitude.

—Pas toujours?

—Grand-Jacquet, nous avions fait le serment hier de ne plus perdre notre temps en disputes.

—Ce serment-là nous le faisons tous les jours, Petit-Louis.

—Et tous les jours on recommence.

—Ça manquerait à notre existence.

—Bref, qu'est-ce que tu as décidé?

—Ceci: que la petite madame Balthazar a menti effrontément.

—Ah!...

—Tu ne saisis pas?

—Non.

—Voyons, cest toi qui vient de me dire: "Donc, les deux corps ont été retrouvés au rez-de-chaussée."

—Eh bien?...

—Mais ce n'est pas vrai, mon vieux, les deux corps n'ont pas été retrouvés au rez-de-chaussée.

Petit-Louis se donna sur le front un véritable coup de poing.

—En effet! celui de la maîtresse ici... celui de la bonne, en haut, devant la porte de sa chambre.

—Donc, ce n'est pas en montant de l'office, du sous-sol, et dans ce vestibule, qu'elle a été étourdie, bâillonnée, endormie, ligotée.

—A moins qu'on ne l'ait transportée ensuite en haut.

Mais, se reprenant, avant que son camarade eût répondu:

—Non... pourquoi faire?... ça a l'air plutôt d'un beau brin de femme, cette petite madame Balthazar... même à deux en aurait sa charge, dans un escalier.

"A quoi ça avançait-il de la monter au deuxième étage?

—A rien, répondit Jacques Grand c'est ce qui me fait réfléchir.

Puis au bout d'une minute, durant laquelle tous deux restèrent plongées dans leurs pensées;

—Se souvient-elle mal ou mentelle?

—En tout cas, qu'elle mente ou qu'elle se souvienne mal, le fait est là.. on est monté dans les combles pour lui faire son affaire.

On a été la dénicher là alors qu'elle se tenait coite et qu'elle n'était pas dangereuse, on.. elle y a mis du sien..

—Elle s'est laissé faire...

—Oui, gentiment..

—Ma foi!.. est-ce qu'on sait.. par le temps qui court..

—Elles deviennent si roublardes, les femmes!

—Ce qu'il faut, c'est savoir au juste les antécédents de celle-là.

—Mariée depuis six ou huit mois à un chauffeur..

—Mais avant..

—Parbleu!.. oui.. avant.

Encore quelques secondes de silence.

—Si on passait au salon?

C'était Petit Louis qui parlait.

Ils traversèrent le vestibule et entrèrent dans la pièce très grande, luxueusement meublée, avec de hautes fenêtres à petits carreaux étroits, donant sur le jardin.

La nuit tombait brusquement, comme en hiver.

Les allées et venues avaient cessé dans l'escalier.

Aucun domestique au rez-de-chaussée.

On n'enendait rien pour le moment, du haut en bas de l'hôtel.

Et c'était bizarre, ce silence, un vrai silence de mort, dans cette

18

maison pleine de confort, d'élégance, où l'on se trouvait comme en un nid bien clos un de ses grands nids modernes où le chauffage central entretient une température égale.

Il leur fallat y voir, et tâtonnant, sans les trouver, ils cherchèrent les commutateurs électriques.

Tout à coup, une porte s'ouvrit au premier étage, un pas se fit entendre, très assourdi, sur la moquette de l'escalier.

En même temps la lumière inonda le vestibule.

La personne qui descendait, avait-elle tourné le bouton.

Un domestique ou un habitué de la maison?

Quelqu'un de la famille, peut-être?

D'un même mouvement les deux hommes s'enfonçaient dans un coin de la pièce tout à fait obscur, attendant pour dévisager le personage, qui passait entre la porte de cette pièce et celle de la salle à manger, restées grandes ouvertes.

Ce personage, un homme grand, élancé, à la longue barbe fine taillée en pointe, couleur d'or pâle, s'arêta devant les deux portes, comme si une pensée soudaine, lui traversant le cerveau, il l'exécutait brusquement.

Il franchit le seuil de la salle à manger.

Mais en le franchissant, il eut un étrange mouvement, un mouvement qui eut attiré l'attention [illegible]

en tout cas le signala à la suspicion des deux policiers.

Il tendit l'oreille, se penchant à droite, se penchant à gauche, promena autour de lui un regard circulaire, attendit une seconde, écoutant toujours, puis, en faisant jouer un autre bouton électrique, entra dans la salle à manger.

Les deux agents le virent alors faire le tour de la pièce, s'arrêter dans les coins, se baisser pour regarder sous les sièges.

Ensuite, un instant immobile, comme il l'avait été dans le vestibule, il écouta.

Aucun bruit.

Personne.

Alors, il ressortit dans ce vestibule, ouvrit la porte du perron, la referma doucement sur lui.

A travers les petits carreaux des hautes fenêtres voilés de stores légers, ils le virent, ombre noire dans l'obscurité, qui serait bientôt la nuit complète, suivre l'allée principale et franchir la grille.

Le bruit d'un moteur arriva jusqu'à eux.

L'homme mince, à la barbe soyeuse et dorée, était parti.

Cédant à leur réflexion, intime et réciproque, ils prononcèrent en même temps ces mots:

—Il reviendra.

Cet homme, ils l'avaient vu monter tout à l'heure.

Comme il laissait derrière lui l'électricité allumée, ils apercurent en sortant du salon, les commutateurs qu'ils avaient en vains cherchés.

[illegible] XV accroché au plafond, répandirent autour d'eux un flot lumineux.

Le mouvement recommençait dans l'escalier.

Un domestique d'abord le descendit, et presque aussitôt un homme paraissant âgé de trente-cinq à trente-six ans grand, large, d'épaules, énergique de visage, sans dureté, d'ailleurs, et devant lequel le valet allait certainement ouvrir la porte du vestibule.

L'homme s'arêta, en les voyant dans le salon.

—Ce sont des agents, monsieur le docteur, crut devoir dire le domestique.

Et le docteur, pénétrant dans la pièce que Jacque Grand et Louis Petit s'apprêtaient à explorer en détail comme ils l'avaient fait de la salle à manger:

—Ah! ah! messieurs vous.... Auriez-vous encore quelque espoir?

—De l'espoir! mais il faut toujours en avoir, répondit le second, des deux camarades.

—Pourtant vous n'avez rien découvert?

—Nous découvrirons! fit l'autre avec une assurance tranquille.

—Vous croyez?

—Nous en sommes certains.

Et Grand Jacquet interrogeant:

—Alors, la pauvre dame n'a rien dit avant de mourir?

—Rien, répondit le médecin.

—Vous étiez près d'elle, monsieur le docteur?

—Oui.

—Elle n'avait pas reprit sa connaissance?

—Ou du moins, si elle l'a reprise, elle n'a pas pu prononcer une parole.

—Alors, elle serait morte de saisissement?

Madame Borre avait une maladie de coeur, qui, sous le coup du saisissement, comme vous le dites, a pris un caractère aigu.

"Le cerveau en même temps s'était trouvé frappé.

"Il n'y a plus, pour éclairer la justice, que la femme de chambre.

Les deux hommes eurent le même geste qui ne fut pas bien défini par leur interlocuteur.

Puis, il se reprirent à explorer.

Le docteur Piétrel les regarde un instant, s'arrêta près d'un meuble, dérangea un siège, alla à la cheminée.

Alors, aussi muet qu'eux il acheva de longer le vestibule et s'en alla.

Lorsque la porte lourde se fut refermée sur lui, Petit Louis et Grand Jacquet changèrent d'attitude.

—Hé, là, mon garçon, fit le premier, s'adressant au domestique, qui allait remonter l'escalier, venez donc un peu ici nous parler.

—C'est vous qui êtes le valet de chambre! interrogea le second?

—Parfaitement, c'est moi.

—Eh bien, nous avons des renseignements à vous demander.

—On m'en a déjà demandé hier.

—Nous recommençons nous aujourd'hui, voilà tout..

—Vous savez qui nous sommes? Nous avons pleins pouvoirs du juge d'instruction.. libres non seulement de nous établir ici pour y surveiller tout le monde, mais libres d'interroger qui bon nous semble.

—Donc, mon garçon, ne rouspétons pas!

—Je ne rouspète pas, affirme le valet, qui était tout blanc.

—Dites-nous d'abord, qui est la personne sortie d'ici avant le docteur Piétrel.

—Sorti d'ici?.. je n'étais pas en bas, je n'ai pas vu.

—Un monsieur très chic, grand, mince.. barbe blanche.

—Ah! c'est le gendre de madame.. M. le comte de Gueslin.

—Celui dont la femme, la nuit même où on dévalisait sa mère, est tombée dans la cage de l'ascenseur, boulevard Haussmann.

—Parfaitement.

—Est-ce qu'il était bien avec sa belle-mère, ce monsieur le comte?

—Non, au plus mal.

—Depuis longtemps?

—Depuis l'été dernier.. paraît-il, car moi je suis entré ici seulement au mois d'octobre.

—Comme tout le reste du personnel, je crois?

—Oui. excepté la femme de chambre.

—Ah!! excepté la femme de chambre?

—Elle, il y a deux ans qu'elle est dans la maison.

—Ah! ah!

C'était Grand-Jacquet qui poussait cette exclamation.

—Et elle avait la confiance de votre maîtresse, naturellement.

—Madame ne voyait que par elle.

—La comtesse de Gueslin était très bien avec sa mère?

—Oh! très bien; elles s'aimaient beaucoup.

—Merci, mon garçon, on se reverra, car vous n'allez pas quitter d'une heure à l'autre votre poste?

—Certainement, M. de Gueslin licenciera le personnel.

—D'ici une huitaine... une dizaine de jours, peut-être... En tout cas, chacun ici, que vous y soyez encore, ou que vous en soyez parti, vous devez vous tenir à la disposition de la Justice.

—Je le sais, on nous l'a dit.

—Et vous savez aussi, fit Grand-Jacquet, que la Justice est une particulière avec laquelle il ne faut pas rire!

Le policier dévisageait, en articulant cette dernière phrase, le jeune homme sur lequel il se retournait brusquement.

Il lui parut que celui-ci blémissait encore.

—Comment vous appelez-vous? interrogeait-il.

—Alfred.

—Alfred... pas Alfred tout court, j'imagine.

—Chappart...

—Alfred Chappart?

—Oui.

—Eh bien, mon garçon, ne vous défilez pas, ni vous ni les autres...

Le valet de chambre reprit quelque aplomb.

—Pourquoi voulez-vous que je me défile?

—C'est que vous avez une tête de froussard...

"J'ai la tête de quelqu'un qui est bouleversé, et il y a de quoi...

—Bouleversé... et il y a de quoi ...eh bien, mon colon, je t'arrête!

—Moi... vous... vous... moi!

—Oui... toi... Hop! prends ton pardessus, ton chapeau, et suis-nous...

—Moi... moi...

—Pas de pétard!... une nuit à la sûreté, ça te vaudra quinze jours de réflexion...

—Mais je ne suis pour rien dans tout ça... je ne suis pour rien!

—Alors, demain à pareille heure, tu rentreras ici... pas besoin de te faire des cheveux.

Le jeune domestique eut un regard instinctif vers la sortie du vestibule.

—Non, tu ne tireras pas des pieds, fit le policier, non... Ce serait même une très mauvaise note, si tu essayais...

—Mais enfin, on n'arrête pas quelqu'un...

—Qu'est-ce qui te parle de te garder?... On t'emmène pour causer en tête-à-tête avec M. le juge d'instruction, dans son cabinet.

"Ce n'est pas la même chose... Je te répète que demain tu seras rentré.

De pâle, Alfred Chappart était devenu livide.

—Où sont tes frusquets?

—A l'office.

—Je descends avec toi.

Le jeune homme ne bougea pas.

Les deux agents s'aperçurent qu'il pliait sur ses jambes.

Grand-Jacquet le prit par les deux bras, le colla sur une chaise, et s'en allant vers l'escalier accédant au sous-sol:

—Petit-Louis, téléphone donc au commissariat... deux agents tout de suite.

L'appareil téléphonique était dans le vestibule.

Tout en gardant un oeil sur le jeune homme, l'agent décrocha le récepteur.

Par hasard, il obtint immédiatement la communication.

Lorsque son compagnon remonta du sous-sol, un pardessus gris sur un bras, un chapeau melon dans la main, il avait raccroché.

Sur sa chaise où on le poussait, et où il s'affalait, Alfred se ranimait peu à peu.

Au fond du vestibule, montant de l'office et restant en haut de l'escalier, avec des visages mi-soucieux, mi-effarés, une femme, la cuisinière, un homme, le cocher, se montraient, l'homme derrière la femme, qui le masquait presque de sa corpulence.

Les deux policiers les voyaient, sans paraître les regarder...

Et tandis que le jeune valet de chambre reprenait toujours plus d'aplomb, ils continuèrent à chercher.

Des allées et venues recommencèrent.

Un des neveux arrivait avec sa femme; l'autre était avec la sienne, dans la chambre mortuaire, où la garde qui, depuis trois jours, se tenait au chevet de la vieille dame, avait terminé la lugubre toilette.

(A suivre)

COIN DE POLICHINELLE

LETTRE DE LA TANTE

A PROPOS DU JADE

Mes chères nièces,

Une de mes nièces me demande de lui donner des détails sur le jade qui, depuis quelque temps, jouit de la faveur des coquettes... et des superstitituses.

Comme je sais que toutes mes nièces sont... coquettes et que cela les intéressera, je réponds longuement à Germaine aujourd'hui.

Le jade est une pierre d'assez grande valeur et ses nuances sont délicieuses. Le plus joli est le vert, qui vient de l'Hindoustan, mais le plus rare et le plus cher est le jade d'un beau blanc laiteux, qu'on appelle aussi jade impérial, car il sert à faire les bijoux des empereurs du Céleste-Empire.

On ne peut, en Chine comme au Japon, porter de jade que si l'on est de sang impérial, ou si l'on est arrivé à un rang de très haut dignitaire.

C'est aussi la pierre sacrée dans laquelle on sculpte les bouddhas, et toutes les divinnités en général.

Dans tout l'Orient, d'ailleurs, le jade est considéré comme pierre divine, et beaucoup de bijoux, d'idoles sont faits de cette matière.

Les nuances du jade, outre le vert et le blanc, sont assez nombreuses ; elles tirent cependant presque toutes sur les tons olivâtres, verdâtres, jaunâtres, blancs verdis, plus ou moins foncés ou accentués.

Le plus seyant est le vert clair, le fameux vert jade, dont la mode nous a dotées la saison dernière.

Le jade veut dire grandeur, droiture, et préserve des cauchemars.

En Orient, on lui attribue le pouvoir de guérir les maladies.

Le plus beau jade, le plus cher, le blanc qui vient de Chine, sert actuellement, ainsi que le jade vert de l'Hindoustan, à composer des colliers et des bracelets joncs, qui sont un des engouements du jour.

On en fait des pendentifs, des amulettes destinés à préserver de tous les ennuis et de tous les maux. Pour les uns, il porte bonheur, pour les autres, c'est le contraire. Je crois qu'il n'apporte pas autre chose que beaucoup d'argent aux bijoutiers qui en ont lancé la mode.

Tante Ivy

PETITE CORRESPONDANCE

SENTINELLE FRANÇAISE — Félicitations pour votre beau nom, tout d'abord, et puis pour la ravissante espagnole qui va orner mon bureau. Je regrette beaucoup de ne pouvoir la publier mais les dessins à la plume peuvent seuls être reproduits. Un très sincère merci, sentinelle vaillante.

BABINELLA — Certainement jolie Bambine que je vous aimerai beaucoup — ne suis-je pas votre tante? et une tante qui désire votre bonheur par-dessus tout.

PAULETTE — Venez vite que je vous caresse et vous console. J'ai de la peine, vraiment de vous savoir souffrante, quand vous aurez un moment et ne serez pas trop fatiguée, écrivez-moi longuement en me donnant des détails sur votre maladie. Vous me plairez déjà: j'ai une place toute spéciale pour mes chères malades.

AMIE FIDELE — Une toute petite place dans mon coeur, c'est une grande que vous aurez, puisque cela peut vous consoler un peu mon amie.

MARGOT — Votre attachement me sera précieux. Je vous remercie de vos bons souhaits.

RITA — Comme vos souhaits spontanés me font plaisir, votre promesse me charme, je ne l'oublierai pas; moi aussi je vais bien vous aimer.

JEAN DUCHARME — Merci de vos dessins, voulez-vous dire à vos petits amis de faire comme vous, ce serait gentil.

SUZEL — Si je vous laissais m'aimer, certes et de grand coeur, c'est si bon "s'pa Suzel?"

CHIFFONNETTE — Si je vais être bonne pour vous, n'en doutez pas petit chiffon, écrivez-moi pour me dire des belles choses et joignez-y le rébus, oublié cette fois.

JEANNETTE AUX YEUX D'AZUR —N'ayez point de doute, je suis et serai votre bonne tante toujours.

FEOSA — Un peu négligente, oui, ma petite gaspésienne, mais comme vous me promettez de nous aider à embellir le coin, je vous pardonne volontiers, donnez-moi le résultat de vos examens en attendant.

RIEUSE BRUNETTE — Comme c'est gentil de sacrifier votre récréation pour votre tante, elle est charmée, vous n'en doutez pas? Qui a gagné dans les combats: votre groupe ou celui de Fée printemps? Votre poésie sera filée.

MIMOSA — C'est sous ce nom que je vais apprendre à vous connaître et à vous aimer, petite fleur du France. En avez-vous déjà vu du mimosa si joli avec ses grappes jaunes, légères et parfumées? Bien reçu vos envois, merci.

REINE DE MAI — A vous et à toutes les amies de Valleyfield mon plus affectueux bonjour, venez nombreuses à votre nouvelle tante.

JACQUELINE AUX YEUX BLEUS —C'est bien d'avoir recommencé à travailler avec courage, je vais faire votre message et lirai tout à l'heure votre poésie.

APHONSE GLENDENNING —Merci pour jolis dessins, continuez je vous prie.

JEUNE EXILEE — Si je vais penser à mes nièces de Ville-Marie, mais beaucoup; donnez-moi toutes de vos nouvelles que je fasse plus ample connaissance avec Etoile Rêveuse, Scout Girl et Mauviette et, vous reviendrez sous peu comme promis.

MIRZAH — Vous ne m'ennuyez nullement et la condition posée par vous est la mienne aussi, mais plus qu'"un peu"!

NANETTE — Merci pour votre gentille lettre de bienvenue. Non, certes, je ne vous gronderai pas, la recherche de connaissance est un si beau sentiment. Vos réponses sont exactes mais soyez aimable tout à fait et envoyez-moi des jeux d'esprit.

ANDRE TERREAU — Non, vous n'êtes pas trop impatient mais il y a eu un petit retard, vous recevrez votre prix sous peu. J'ai pris note de votre nouvelle adresse.

GERMALINE — Entrez et soyez la bienvenue.

GONDOLE — J'admire votre "je veux", c'est une affirmation ou je ne m'y connais plus. A moi aussi cela me fait grand plaisir de vous lire. Non je ne vous ôterai rien, pas la moindre parcelle même, gardez ce que vous avez pris et rendez-vous en digne. En retour dites-moi le nom de l'heureuse personne qui a une si grosse part de votre affection. J'ai deviné, je crois, mais m'tais chère Gondole que je remercie pour le dessin qui sera publié.

EMILE HENRI et YVONNE FOY— Vite petite Yvonne entrez dans le Coin et restez-nous longtemps. Merci à Emile et Henri de leur jolie lettre et des dessins qui seront publiés, un aimable bonjour à tant Thérèse.

MAUBERT — Votre désir est réalisé; êtes-vous content mon grand neveu? Dites-moi Québec vous plaît-il? c'est une vieille ville historique que j'aime beaucoup. Certes, vous n'avez guère de loisirs à présent, partout les débuts sont difficiles mais après, quand on est au courant tout va bien, du courage et de l'énergie, voilà mon souhait pour vous qui m'intéressez.

TANTE IVY.

TABLEAU D'HONNEUR

Jeannette aux yeux d'azur, Criquet des Bois, Gilberte Giroux, Paul Bédard, Helen, Paola la Vénitienne, Léopold et Girard Simard, Rosy, Sentinelle française, Bambinella, Jean Ducharme (3), Rieuse Brunette, Mimosa, Yvette Bérubé, Jacqueline aux yeux bleus, Alphonse Flendenning, Mirzah, Nanette, Alberta Martin, Gondole, Emile, Henri Yvonne Roy et Yvon Tremblay.

HEUREUX GAGNANTS

SOLUTION — COLLABORATION

GILBERTE GIROUX (Victoriaville)
GERARD SIMARD,
ALPHONSE FLENDENNING,
YVON TREMBLAY,
SENTINELLE FRANÇAISE

Les enfants qui habitent la ville doivent réclamer leur prix à nos bureaux. Nous expédions ceux du dehors.

AVANT LA PROMENADE



(Dessin de Jeannette aux "Yeux d'Azur")

CHARADE

(Solution)

Ibis.

—:o:—

CHARADE

Janvier.

(Solution samedi prochain)

—:o:—

DEVINETTE

(Solution)

—Ce sont les employés du chemin de fer, qui ont la voix ferrée (la voie ferrée).

COMMUNICATIONS

De Margot à Charles à qui elle envoie ses amitiés et à toutes les cousines de 14 ans avec qui elle demande de correspondre, voici son adresse: M. Charbonneau, 3567 St-Denis, Montréal. Jacqueline aux yeux bleus demande si Georgette la poétesse veut correspondre avec elle; de Rita à tous les cousins et cousines, à "Tante Ninie", ne lui disant qu'elle ne l'oublira pas, ainsi qu'à Bruyère, Minette, Paola la Vénitienne, et Pigasette la poétesse, de Suzel à Féosa, fête de maman, Reine de Mai, Marina Mirzah de Mimosa à Zita, Gable, Rêveur, Naubert et Mimi Printemps, en lui disant qu'elle n'est plus Pegasette et qu'elle accepte de correspondre; de Fée Printanière à Jolie Fauvette avec qui elle désirerait correspondre; de la même à Mirzah, Gable, Zita à Comtesse Russe; de Féosa à Gable en lui offrant une part de son amitié à Maubert Mimi Printemps; de la même aux cousins et cousines en leur demandant s'ils pourraient lui envoyer les mots de la chanson "Chante Clairette", de Mirzah à Fleur d'amour, Rosa Bambinella, Reine de l'azur et Spiranza; de Rieuse Brunette à Gable et Zita, qu'elle aime beaucoup, de la même à Mimi Printemps et Paola la Vénitienne à qui elle offre son amitié; de Reine de Mai à Rollande des Lys en la remerciant de sa jolie carte et en lui disant que Roi du Royaume est bien son petit frère, à Fée Printanière en lui disant qu'elle lui envoie son adresse et qu'elle lui enverra la chanson demandée, aussi à Coeur Français, de Jeune Exilée à Abeille d'or en lui disant qu'elle est très heureuse de constater au coin la présence d'une petite correspondante de jadis, veut-elle encore lui écrire, elle sera la bienvenue, à Rêveuse Michelle et Madeleine un doux baiser, à toutes et tous un mot joli, de Suzel à Lilette, Mi Bémol, Lilliane Mirzah et Rêveuse qu'elle félicite pour sa réussite; de Gondole à C. Faucher, sincères félicitations pour les jolis dessins. Le Crayonneur m'intéresse vivement par ses croquis. A toutes et tous, amitiés d'une nouvelle nièce.

APACHE



(Dessin de Charles des Laurentides).

EXTRAITS DU COURRIER

—:o:—

C'est avec regret que j'ai appris votre départ, vous, que j'aimais tant, pourquoi donc faut-il se séparer, tante si chère. Si du moins la nouvelle tante pouvait me faire une petite place dans son coeur ma peine serait moins grande mais je me demande si elle pourra m'aimer.

AMIE FIDELE.

—:o:—

Oui nouvelle amie je vous aime bien gros déjà car je sais que comme tante Nine vous continuerez à égayer notre beau coin de Polichinelle. J'envoie à tante Nine No 1 un gros baiser d'adieu et un autre d'accueil à tante Nine No 2.

BAMBINELLA.

—:o:—

A la nouvelle amie des enfants.

Je vous souhaite la bienvenue, j'espère que le coin ne restera pas désert ni orphelin, oh non que d'heures charmantes ça fait passé aux malades. Je vous souhaite bienvenue et sans vous connaître je vous aimerai beaucoup. M'aimerez-vous à votre tour, j'ai tant besoin d'amitié pour faire oublier les souffrances.

Votre nouvelle nièce,

PAULETTE.

—:o:—

Puisque celle que je regrette nous prie d'aimer en son souvenir vous, qui serez désormais notre tante, je respecte son dernier voeu, en m'empressant toute affectueuse pour vous.

Les jours m'apprendront à vous connaître, alors, je vous aimerai doublement.

Est-ce que mon bavardage vous ennuie, si oui, je vais me taire pour revenir dans une huitaine, à la condition que vous consentiez à m'aimer un peu.

Je veux être la première à caresser vos joues fraîches tout en signant

MIRZAH.

—:o:—

C'est avec un grand plaisir que j'ai appris votre arrivée dans notre charmant coin, c'est avec un plus grand plaisir encore que je répondrai à votre affection si ardemment exprimé dans le journal d'aujourd'hui. Tout de suite, je vois que je vous aimerai comme ja aimé tante Nine, vous ne me gronderez pas si je vous dis que je regrette le départ de notre tant Nine car, vous n'aimeriez pas j'en suis sûr, que votre nièce fût une ingrate ou plutôt une indifférente. Comme je fais tous les samedis, j'ai tu notre page, et ayant trouvé quelques réponses, je vous en envoie les solutions.

NANETTE

—:o:—

Laissez-moi vous dire, chère tante Ivy, combien il me fait plaisir d'être votre petite nièce et je voudrais être la première à vous souhaiter la plus cordiale bienvenue. J'ai pris connaissance de votre lettre et je n'ai rien de plus pressé que de m'emparer d'une grosse part de l'affection dont vos mains sont pleines. Vous ne me l'ôterez pas, dites? J'en laisse pour les autres! En retour vous pouvez être assurée que je vous donne beaucoup de la mienne. Je vous la donnerais bien toute, mais... Me devinez-vous?

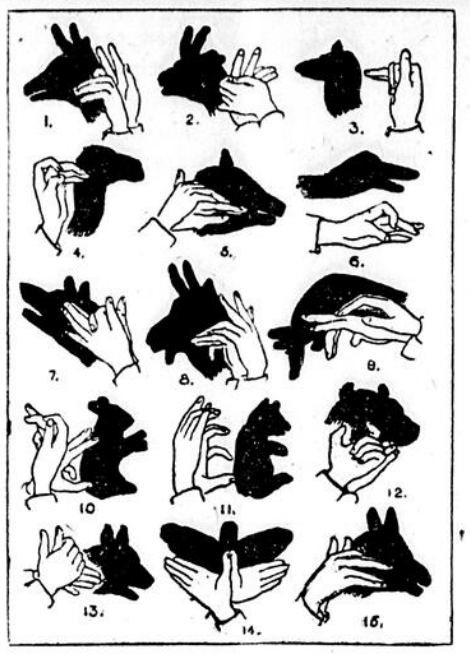
J'accède vivement à votre désir de recevoir des dessins de Venise, et avec quelques messages, vous trouverez des "Gondoles".

Je prépare des rebus et d'autres dessins pour bien vous aider, comme vous demandez d'enjoliver la page du "Coin de Polichinelle".

Je suis et veux demeurer une de vos aimées. Affectueusement je vous voie un baiser, mais... comme c'est vilain de voler... je vous le remets. Là... tout est réglé.

NIECE GONDOLE.

OMBRES PROJETEES SUR LE MUR



1. Renne. — 2. Chamois. —3. Chien. — 4. Chameau. — 5. Petit cochon. — 6. Oie. — 7. Loup. — 8. Chèvre. — 9. Eléphant. — 10. Lièvre. — 11. Petit ours. — 12. Boeuf. — 13. Chien. — 14. Papillon. — 15. Ane.

La Maitresse de la Maison

MONOLOGUE

Supanne, seule. (Elle écoute). — Six heures sonnent à la pendule. J'ai encore cinquante minutes de puissance. Bientôt, mes parents arrieront de voyage. Ils reprendront leur souveraineté. Je ne serai plus la maîtresse de maison. A la joie de les revoir, s'ajoute le plaisir de redevenir enfant. J'ai joué à la grande personne pendant huit jours et je suis fatiguée du jeu. Mais je m'aperçois que vous ne savez pas de quoi il s'agit. Je vais vous l'apprendre.

Un matin, à propos d'une lettre reçue, papa et maman se consultent et délibèrent longtemps. Le lendemain, ma petite mère me dit:

—Nous sommes obligés de nous absenter, ton père et moi. Il faut que nous allions à Nice pour un règlement d'affaire. Nous aurions voulu profiter de ce voyage pour rendre visite à la tante Eudoxie qui est à Draguignan, ainsi qu'à l'oncle Robert qui réside à Toulon. Puis-je avoir confiance en toi, Suzanne?... Te laisser avec nourrice et bébé, en compagnie de la cuisinière? Veux-tu être, à ma place, la maîtresse de la maison?

—Oui! Oui!.. me suis-je écriée en sautant de joie.

Et mon rôle a commencé le soir même. Tout d'abord, Victoire est venue me demander mes ordres pour le dîner. Je ne m'y attendais pas, mais, craignant de paraître embarrassée, j'ai repris mon aplomb et j'ai commandé au hasard ce qui me plaisait. Elle a souri, puis m'a dit:

—Mademoiselle n'a pas réfléchi qu'un canard aux navets et des pigeons aux petits pois ne se servent pas dans le même dîner.

—Pourquoi?

—Parce que ce sont deux entrées.

Je n'ai pas compris, mais j'ai répliqué:

—Remplacez le canard aux navets par ce que vous voudrez. Je n'y tiens pas absolument.

Le lendemain, au déjeuner, on a mangé les restes du dîner, ce qui m'a dispensée de composer un menu. Il fallait, néanmoins, choisir un dessert.

—Achetez des prunes, ai-je dit.

Victoire s'est mise à rire fort irrespectueusement et m'a répondu:

—Les prunes ne sont pas mûres au mois de mai, Mademoiselle.

—Je le sais bien, ai-je répliqué. Je voulais demander des poires. J'ai dit un mot pour un autre.

Les poires de l'année dernière sont trop vieilles pour qu'on en trouve au marché.

—Alors apportez les fruits de la saison.

Victoire est partie. Je me suis regardée dans la glace. J'étais rouge comme une tomate.

Craignant de nouvelles gaffes, j'ai renoncé à commander les repas, sous prétexte que cela m'obligeait à réfléchir et me faisait interrompre un devoir ou une leçon.

J'ai donc été tranquille sur ce point, mais il m'a fallu payer les notes dont on m'avait donné la liste.

Les gens qu'on envoie toucher des factures n'ont jamais de monnaie ou n'en ont pas assez. Il me fallait faire l'appoint avec l'argent de Victoire et je n'en serais jamais sortie sans son aide. Je compte trop lentement.

Un autre ennui, ç'a été le choix d'un papier pour tapisser ma salle d'étude. Mes parents m'avaient permis de le prendre à mon goût, sur les échantillons qui me seraient présentés.

Ah! ces échantillons! Quelle variété!... Quelle quantité aussi!

On m'a laissé l'album deux jours. Si on me l'avait confié deux ans, j'aurais été aussi embarrassée.

J'avais remarqué un joli dessin argenté sur fond bleu. J'ai consulté Victoire. Elle a trouvé que c'était un peu... bébé pour moi et que cela conviendrait plutôt à la chambre de mon petit frère.

Un fond rose semé de fleurs des champs m'attirait. Victoire affirmait que c'était un papier de salon.

Elle ne s'y connaît pas, car elle préférait des motifs de chasse à travers un bois.

Voyez-vous ça dans une salle d'étude?

—C'est un sujet pour salle à manger! s'est écriée ma tante, qui a eu la bonne idée de venir me voir, ce jour-là. Tiens! voilà ce qu'il te faut, a-t-elle ajouté.

C'était la plus jolie tenture qu'on pût rêver. Une teinte fraîche, réjouissant la vue et semblant éclairer la pièce.

Comment ne l'avais-je pas distingué moi-même?

"Tu es trop inexpérimentée pour bien juger, m'a expliqué ma tante", et je sens qu'elle a raison.

A mon âge, il faut être guidé. Je m'en aperçois depuis que je suis libre. Les conseils et les observations qui semblent nous gêner, nous manquent dans bien des cas.

Pour ma part, je serai très contente lorsque je déposerai le fardeau de l'autorité. Je ne souhaite pas à mes compagnes d'être maîtresses de maison avant d'atteindre l'âge où l'on sait gouverner.

AVIS

Les neveux et nièces dont les noms suivent sont priés de venir réclamer leur prix au bureau du journal où, s'ils n'habitent pas la ville, de nous envoyer leur nom et leur adresse.

Fernand Langlois, Jean-Charles Faucher, Mirella-Gérard Rivet, J. M. D. Rouse's Point, Irma Lebel, Victor L. et Alice Hamel.

CONCOURS DU FORT DE CHAMBLY

Le nombre considérable de réponses reçues pour le concours de Chambly demandant une longue vérification, la publication des prix ne sera pas encore pour cette semaine.

EXPLICATIONS DES OMBRES

On peut, en effet, se distraire agréablement en projetant des ombres sur un mur sans autre aide que nos mains. Il est nécessaire, bien entendu, d'avoir une bonne lumière, une grosse lampe, du gaz ou de l'électricité pour projeter les ombres; choisissez aussi une partie du mur bien lisse et blanche: vous n'aurez besoin de rien d'autre.

Peu de conseils vous seront nécessaires. Il faudra que vos mains se trouvent entre la lumière et le mur ou la surface sur laquelle vous projeterez les ombres; le dessin ci-contre représente un certain nombre de silhouettes d'animaux que fillettes et jeunes garçons pourront facilement projeter avec un peu de pratique. Pour bien réussir, étudiez soigneusement la position des mains telle quelle est indiquée pour chaque animal, jusqu'à ce que vous obteniez l'ombre claire et nette.

Répétez plusieurs fois les différentes positions des mains, et, après un peu d'exercice, vous vous les rappellerez sans avoir à vous référer au dessin.

Après avoir appris à projeter ces différentes ombres, il faut vous appliquer à les faire bouger, en remuant des doigts, de sorte que les animaux semblent manger ou faire d'autres mouvements.
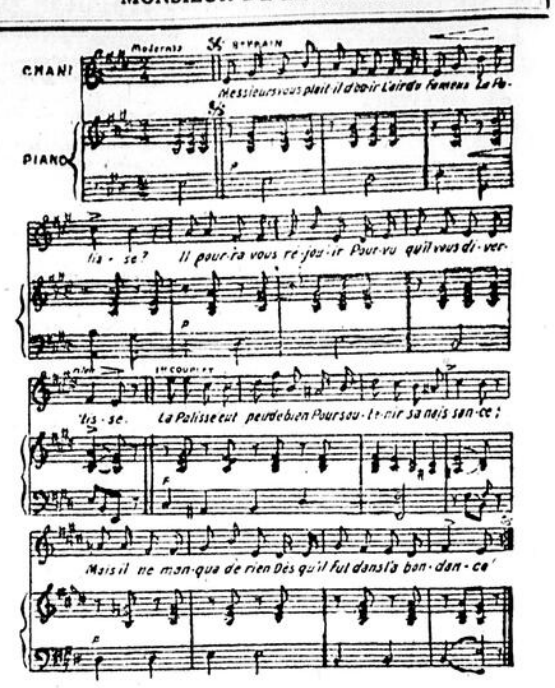
Vous pourrez compléter votre représentation en imitant les cris des différents animaux: en aboyant pour le chien; en croassant pour la grenouille, etc.

Les ombres du dessin ci-dessus représentent un petit nombre seulement des centaines que l'on peut combiner en cherchant différentes positions des mains et des doigts. Vous composerez vous-mêmes de nouveaux sujets en vous exerçant à faire les premiers, et il est curieux de remarquer comment la même, ou à peu près la même position des mains donnera des ombres tout à fait différentes, suivant que les mains seront tenues plus ou moins obliquement par rapport au mur, et que l'on bougera un ou deux doigts d'une façon ou d'une autre.

Pour les occasions ordinaires ou pour une divertissement à l'improviste, un mur clair ou le panneau d'une porte conviendront pour faire des projections d'ombres, mais des personnes qui inventent facilement et projettent les ombres avec habileté préféreront peut-être un écran spécial, pour faire valoir leur adresse. On peut en établir un grossièrement, de n'importe quelles dimensions, en clouant ou en vissant simplement quatre lattes de façon à former un cadre carré ou rectangulaire; on le recouvre ensuite d'un morceau de calicot à bon marché. Cet écran est tout plat et peut être rangé, lorsqu'on ne s'en sert pas, derrière une armoire ou une commode. En se servant d'un écran, il faut laisser regarder les spectateurs d'un côté, tandis que la personne qui projette les ombres se tiendra du côté opposé, ayant la lumière au-delà d'elle. Les spectateurs verront les ombres à travers l'écran, c'est-à-dire sur le côté opposé à celui sur lequel on projette.

Ceux parmi vous qui ont le temps et qui désirent rendre l'écran plus coquet peuvent y peindre des dessins, de façon à simuler une scène

MONSIEUR DE LA PALISSE



La Palisse eut peu de bien
Pour soutenir sa naissance ;
Mais il ne manqua de rien,
Dès qu'il fut dans l'abondance.

Bien instruit dès le berceau,
Jamais, tant il fut honnête,
Il ne mettait son chapeau,
Qu'il ne se couvrit la tête.

Il voulait dans ses repas
Des mets exquis et fort tendres,
Et faisait son Mardi-Gras
Toujours la veille des Cendres.

Ses valets étaient soigneux
De le servir d'andouillettes,
Et n'oubliaient pas les oeufs,
Surtout dans les omelettes.

Il épousa, ce dit-on,
Une vertueuse dame,
S'il avait vécu garçon,
Il n'aurait pas eu de femme.

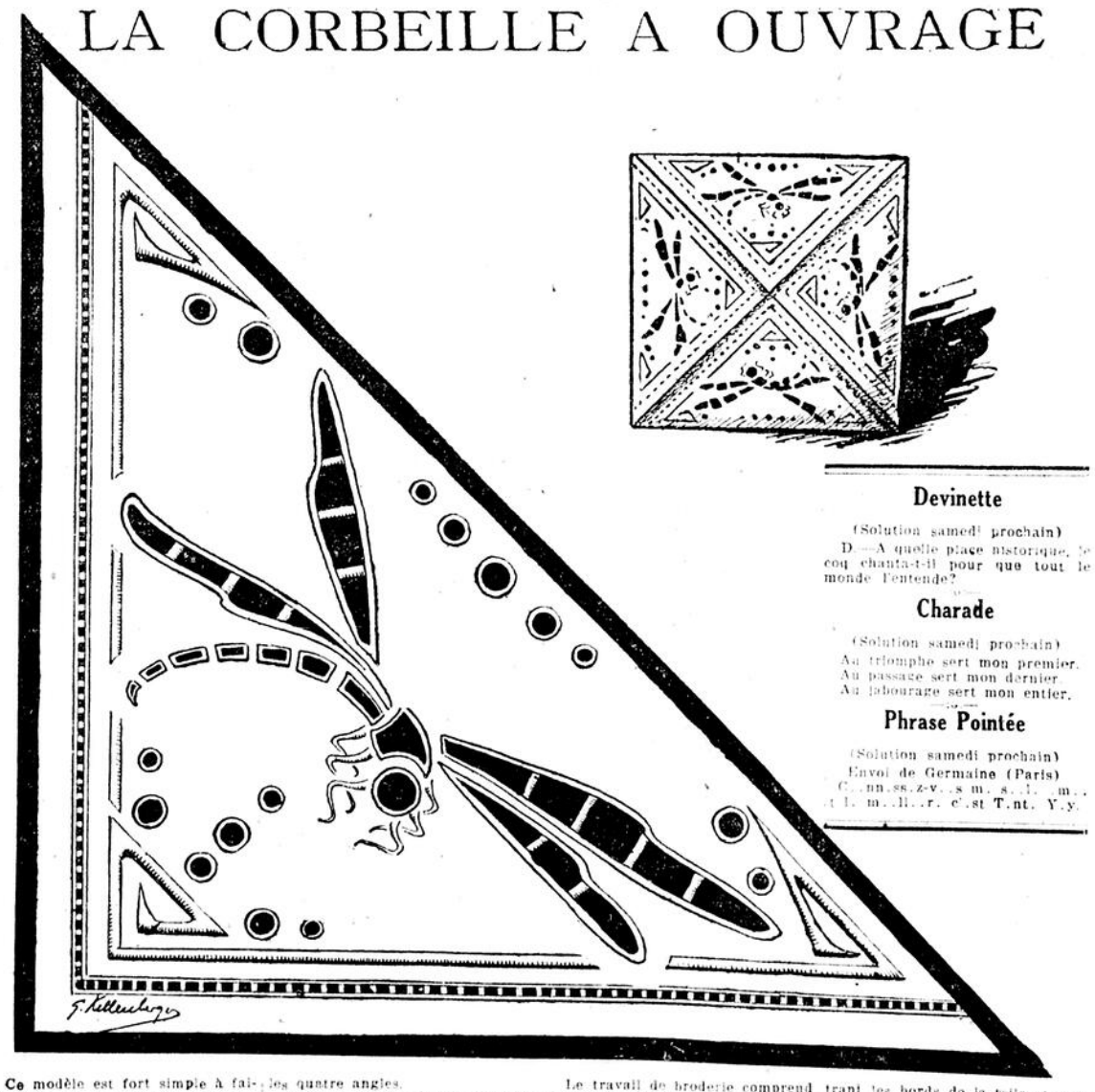
Il fut, par un triste sort,
Blessé d'une main cruelle,
On croit, puisqu'il en est mort,
Que la plaie était mortelle.

Regretté de ses soldats,
Il mourut digne d'envie,
Et le jour de son trépas
Fut le dernier de sa vie!

Il mourut le vendredi,
Le dernier jour de son âge;
S'il fût mort le samedi,
Il eût vécu davantage.

POCHETTE A OEUFS EN TOILE BRODEE DOUBLEE DE FLANELLE

LA CORBEILLE A OUVRAGE



Ce modèle est fort simple à faire. Ayez un morceau de toile anglienne, de toile de Flandre ou de toile granitée de 10 pouces au carré.

Réservez tout autour un 1-2 pouce pour rentrer; puis, à chaque angle, reportez le calque du dessin. Vous aurez soin de poser le calque de façon à ce que la libellule regarde la pointe du coin.

Le même calque peut servir pour les quatre angles.

Pour ce report, vous vous servirez de l'un quelconque des procédés connus dont le plus simple et le plus pratique est le papier bleu gras dont je vous ai cent fois parlé. On le place entre le tissu et le calque, puis, après avoir bien fixé, avec des épingles ou des punaises, les trois doubles, on repasse fortement tous les traits du calque qui se trouvent reproduits en bleu sur le tissu.

Le travail de broderie comprend différents points: le passé ou plumetis plat employé pour l'encadrement géométrique; le point à jour pour l'encadrement en rivière; la broderie Richelieu pour les ailes de la libellule; le cordonnet anglais pour tout le reste.

Lorsque les quatre coins seront brodés, vous préparerez un rectangle de mêmes dimensions en flanelle blanche ou rouge. Puis, rentrant les bords de la toile et ceux de la flanelle, vous les coudrez ensemble bord à bord.

Ce rectangle se place sur une assiette creuse; on place les oeufs au milieu, puis l'on rabat les quatre angles de façon à ce que leurs extrémités se rencontrent au milieu. (Voir le croquis d'ensemble.) Lorsque le [illegible] est sali, vous le décousez pour le savonner.

Devinette

(Solution samedi prochain)

D—A quelle place historique le coq chanta-t-il pour que tout le monde l'entende?

Charade

(Solution samedi prochain)

Au triomphe sert mon premier.
Au passage sert mon dernier.
Au labourage sert mon entier.

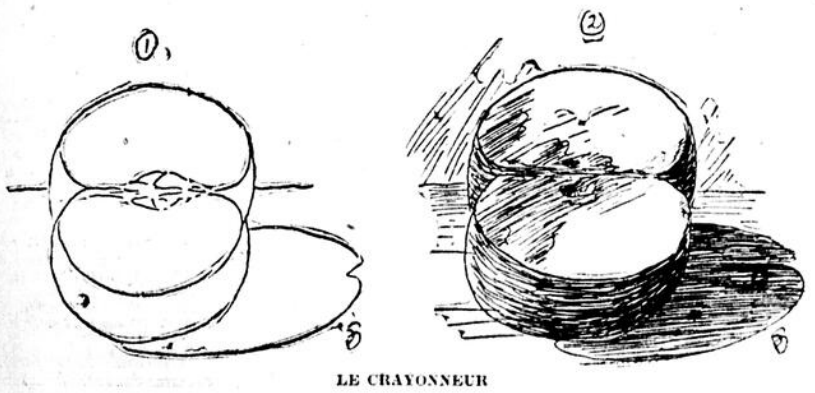
Phrase Pointée

(Solution samedi prochain)

Envoi de Germaine (Paris)

C...nn..ss..z-v...s m. s...l. ...m.. t l. m...l...r. c'st T.nt. Y.y.

DU CROQUIS AU DESSIN



LE CRAYONNEUR



TRAITÉ de BASEBALL

par J. B. Sheridan

AUTEUR DU "BASEBALL POUR LES COMMENÇANTS."

J.-B. Sheridan. (Enregistré en 1922 par le Syndicat International)

Nous sommes heureux de faire profiter nos lecteurs de l'édition hebdomadaire du Traité de Baseball, dont nous avons commencé la publication par leçons, samedi, le 22 avril. Ces leçons illustrées ont été écrites par J. B. Sheridan, auteur renommé dans les cercles sportifs des Etats-Unis. La lecture en est simple, facile et ne manque pas d'élégance. Nous avons reçu foule de témoignages flatteurs depuis que nous avons commencé à publier ces leçons de baseball dans notre édition quotidienne et nous sommes certains que nos abonnés de l'édition hebdomadaire sauront apprécier l'innovation créée par "La Patrie". Nous leur conseillons donc de lire et même de découper ce traité afin d'y recourir au besoin.

LA REDACTION.

PRET A RECEVOIR TOUTE BALLE FRAPPEE

Le lanceur, nous l'avons vu, a effectué la manoeuvre appelée "le parachèvement de son mouvement". La balle se dirige vers le frappeur. Un nouveau facteur entre en scène. Jusque-là, le lanceur a eu tout le jeu pour lui. Le frappeur joue maintenant son rôle. Il peut frapper la balle dans la direction du lanceur. Le lanceur doit être en position pour remplir sa tâche jusqu'au bout, pour couvrir la balle au but nécessaire et à temps pour effectuer la retraite (put-out) d'un coureur la plus avantageuse.

Parmi les grands avantages du "parachèvement du mouvement", il en est un qui réside dans le fait que les deux pieds du lanceur s'alignent ensemble et placent le lanceur en position pour couvrir toute balle qui peut envahir son territoire. Il est grandement important qu'un lanceur soit un bon joueur de champ (fielder). Il est des lanceurs qui, dans l'expectative d'un petit coup du frappeur (bunt), croit de bonne tactique de prêter moins d'attention à ce qu'ils mettent sur la balle, afin d'être prêts à couvrir le "bunt" attendu. Dans tous les cas, le lanceur qui couvre bien son territoire est un "cinquième joueur d'intérieur", parce qu'il ajoute un joueur d'intérieur à son équipe.

De sorte que le lanceur ne doit pas croire son travail terminé lorsqu'il délivre la balle. Il doit être alerte pour couvrir toute balle qui peut être frappée près de lui rapide ou lente. La gravure, illustrant cette leçon, montre Alexander venant de compléter le "parachèvement de son mouvement". Elle fait voir le grand lanceur, un de ceux qui passent pour être le plus difficile à frapper, prêt à couvrir toute balle pouvant venir près de lui. C'est la vraie manière pour un lanceur qui a terminé son mouvement. Observez-le minutieusement.

(Prochaine leçon: Le relèvement de la balle lancée.)



ALEXANDER a complété l'envoi de la balle au frappeur, et il est sur le qui-vive pour couvrir toute balle pouvant venir près de lui. Sa position est splendide pour un lanceur après son envoi.

LE SAUTILLEMENT DE LA BALLE RAPIDE

Les lanceurs ne devraient jamais s'adonner à la pratique des courbes, des changements d'allure, etc., avant qu'ils n'aient d'abord maîtrisé la balle et trouvé le moyen de lui donner la vitesse et le sautillement pour ensuite la contrôler parfaitement. La vitesse, pour une grande partie, est une chose naturelle. Mais elle peut être grandement améliorée par un bon mouvement et une livraison convenable. Certains garçonnets ne possèdent pas cette vitesse naturelle. Il n'est pas facile à ces jeunes de devenir de grands lanceurs, et s'ils peuvent occuper d'autres positions et frapper ils devraient le faire. Mais, il y a des lanceurs de tous les calibres et de toutes les sortes. Si un jeune garçon croit qu'il a l'étoffe pour devenir un bon lanceur par tous les moyens, laissez-le s'essayer.

Mais la plus rapide des balles rapides n'est pas bonne si elle n'a pas ce que les joueurs appellent le "sautillement" la saga, dont l'ondulation est semblable au sautillement de la balle. C'est un produit d'une bonne vitesse frappant l'air devant la balle dans une couche plus dense que l'air qui l'entoure. L'air ainsi comprimé a pour but d'enlever la vitesse de la balle. Si vous mettez un peu d'effet sur la balle et que celle-ci roule sur les extrémités digitales après avoir été lâchée par le pouce, il faudra un meilleur "sautillement" que s'il n'y avait pas d'effet. Lorsque l'air est comprimé dans un coussin en avant de la balle, l'effet aide à la balle à monter au-dessus du coussin d'air juste comme l'effet au billard permet à une boule de "prendre la bande" de cuoutchouc.

Lorsque l'effet sur une balle lancée lui permet de prendre le "coussin" la bande, devant elle, la balle s'élève rapidement au-dessus du coussin, elle assume une vitesse accrue et une nouvelle direction au même moment que le frappeur s'apprête à la toucher de son bâton. C'est ce qui fait la fameuse "balle rapide sautillante", la plus effective des balles qui puissent être lancées. Lorsqu'une balle rapide "ondule", un lanceur n'a besoin ni de courbe, ni de changement d'allure ni autre chose. Il veut lancer faire dépasser les meilleurs frappeurs par la balle tout comme s'ils n'avaient pas de bâton dans les mains.

Une belle balle douce, délivrée par en-dessous, permettant à la sphère de glisser des extrémités digitales, après qu'elle a été relâchée par le pouce, aide à faire "onduler" la balle. Un mouvement du bras permet à la balle d'onduler sur un côté de la même manière. L'ondulation, ou le relèvement de la balle ne peuvent être produits à volonté. Il se présente cependant, mais un mouvement par en-dessous doux et facile et l'art de bien lâcher la balle aideront considérablement le lanceur à produire le "sautillement".

Prochaine leçon: Comment acquérir le contrôle.

L'ART D'ACQUERIR LE CONTROLE

La plupart des lanceurs commencent par lancer des courbes (curves). Les meilleures autorités reconnaissent que le lanceur devrait procéder de la manière suivante:

1—Apprenez à lancer correctement.
2—Acquérez la manière correcte de vous tenir sur le caoutchouc.
3—Apprenez à obtenir la meilleure poigne possible sur la balle.
4—Pratiquez le contrôle de la balle lancée.
5—Pratiquez la balle droite ou rapide.
6—Pratiquez les changements d'allure.
7—Pratiquez la courbe.

Ces autorités sont en faveur du mouvement élevé par dessus la main comme étant le meilleur, bien que les mérites du bras latéral et de la main par dessous soient reconnus des spécialistes à qui ces mouvements sont faciles à faire.

Un doux mouvement par en-dessous donne le meilleur contrôle. C'est pourquoi, de bien des raisons, le mouvement par dessus est le genre de plus populaire et le plus généralement accepté. Mais quelle que soit la manière que lance un garçonnet, il ne peut obtenir le contrôle s'il ne pratique pas incessamment. Pratiquez et pratiquez encore, car c'est là le meilleur moyen d'acquérir le contrôle. Mais un mauvais mouvement, en lançant, un faux pas, le manque de parachever le mouvement rendent l'acquisition du contrôle plus difficile. Un jeune lanceur ne devrait jamais lancer dans la direction du receveur, mais il devrait toujours avoir un objectif en vue, imaginaire, s'il n'en a pas un autre, quand il envoie la balle.

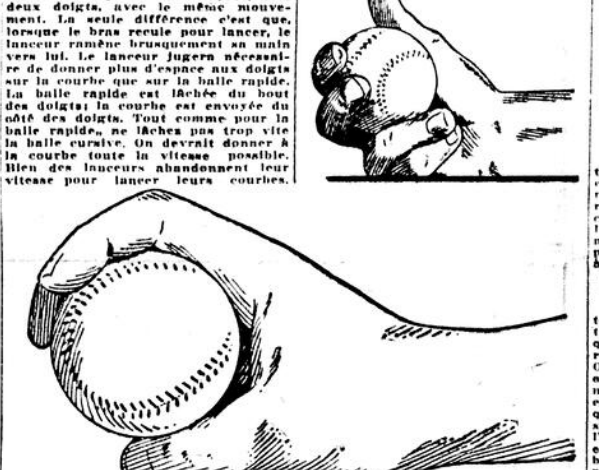
La vieille manière pour le lanceur de viser un trou, qui perfore une porte, ou une marque quelconque sur un tableau, est bien futile. Lancer aussi sur un seul objectif n'aidera pas beaucoup. La marque doit varier en hauteur et en localisation. On n'a pas encore produit de plan parfait pour aider une lanceur à acquérir un contrôle absolu. La cible que nous reproduisons ici est la meilleure qui ait encore été trouvée. Elle permet au lanceur de "travailler les quatre coins du marbre" mais elle demande du temps et passablement de travail. Lancer à l'épaule, à la hanche, aux coudes, à la ceinture, aux cuisses ou aux genoux du receveur aide grandement. Bien des garçonnets croient que le contrôle consiste à placer la balle juste dessus le marbre (home plate). C'est une erreur. Le contrôle veut dire cette habileté qui consiste à frapper un dix sous avec la balle partout où la pièce de monnaie peut être placée.



Cette cible de contrôle a été suggérée premièrement par Ted Kennedy, un fameux lanceur d'il y a 40 ans. Son idée est de perfectionner le contrôle en pratiquant le lancement sur les œils de bœuf marqués sur la cible.

Quand un garçonnet peut frapper aucun des disques que montre notre cible à une distance de 50 pieds avec une balle rapide ou changer d'allure il peut croire qu'il a raisonnablement de contrôle. Visez les quatre coins du marbre, deux élevés et deux bas. Gardez la balle loin du centre du marbre.

(Prochaine leçon: Le changement d'allure).



La meilleure poigne pour le changement de vitesse. On peut s'y prendre de bien des façons même avec les cinq doigts, mais nous croyons que l'illustration nous enseigne la meilleure.

LE CHANGEMENT D'ALLURE

A part la "balle rapide ondulante" qui en grande partie est d'acquisition naturelle, et qu'on ne peut pas obtenir seulement que par la pratique, le changement d'allure est la chose la plus effective dans l'art de lancer. Le changement d'allure n'est pas une chose naturelle. Ce n'est pas tout jeune lanceur qui peut posséder une "balle rapide sautillante". Mais tout jeune lanceur peut apprendre à changer d'allure par une patiente pratique.

Voici l'évangile qu'on peut prêcher aux jeunes lanceurs: Etant donnés une bonne balle rapide et deux changements d'allure, le médium et le lent, un lanceur fera bonne figure dans toute ligue. S'il possède quatre changements d'allure, moyennement rapide, moyen, moyennement lent et lent il fera bonne figure dans toute forte ligue.

Le changement d'allure est la chose la plus importante que puisse apprendre un lanceur. Il est plus important que la courbe. Le frappeur touchera une ball cursive tout aussi dur qu'une balle rapide. Il est, en effet, rare qu'un frappeur change beaucoup d'allure. Il peut dire exactement à quelle vitesse vient une balle. C'est là ce qui rend le changement d'allure si effectif.

Le changement d'allure repose sur une bonne balle rapide. La théorie est celle-ci: le frappeur doit toujours s'attendre à frapper une balle rapide et à frapper vite. Il est impatient au bâton, piétine rageusement, etc. Alors, donnez-lui un changement d'allure, quelque chose de plus lent que la vitesse qu'il attend. Il s'élancera et fera son mouvement avec trop de vivacité; il dérangera son calcul, il perdra son aplomb mais sans résultat. Qu'obtiendra-t-il? Une balle manquée, un petit coup en l'air (pop fly) ou un coup en roulant, d'arrêt facile.

De sorte que le changement d'allure devrait aller avec une balle rapide. Cette balle peut bien n'être pas la plus rapide au monde, mais elle sera assez pour permettre au frappeur de la surveiller et l'attendre.

On obtient le changement d'allure en plaçant la balle au fond de la main, dans les doigts, en y mettant trois ou quatre doigts au lieu d'une couple, comme c'est la règle générale. Certains lanceurs comptent sur tout le mouvement pour obtenir leurs changements d'allure. Cette manoeuvre n'est pas approuvée. Servez-vous du plein mouvement sur toute balle que vous lancez.

La pratique est essentielle pour acquérir un bon changement d'allure. La pratique et ce qui l'accompagne: le contrôle. Les balles en courbe sont une bonne chose. Mais de toutes ces choses, le jeune lanceur devrait posséder un changement d'allure.

(Prochaine leçon: Comment lancer la balle cursive.)

((Suite à la page 17)

COMMENT LANCER LA BALLE CURSIVE

Lancer la balle en courbe fait le délice de tous les jeunes joueurs de baseball. La balle cursive est un des piliers de l'art de lancer. Et cependant bien des grands lanceurs s'en sont peu servis. Cy Young, Walter Johnson, Charlie Nichols et des douzaines d'autres se sont rarement servis d'une balle cursive. Ils ont surtout compté sur leur balle "sautillante", lancée à une grande vitesse. Vous pouvez vous dispenser d'une balle cursive, vous pouvez vous dispenser d'une grande vitesse ou de beaucoup de courbe, mais vous ne pouvez pas vous dispenser complètement d'un bon changement d'allure et d'un bon contrôle.

La balle cursive est utile pour la raison suivante: Vous avez besoin de quelque chose d'extraordinaire pour leurrer un frappeur. Qu'allez-vous faire? La balle en courbe est là prête à accomplir sa tâche.

On envoie la balle cursive de la même manière que la balle rapide, avec deux doigts, avec le même mouvement. La seule différence c'est que, lorsque le bras recule pour lancer, le lanceur ramène brusquement sa main vers lui. Le lanceur jugera nécessaire de donner plus d'espace aux doigts sur la courbe que sur la balle rapide. La balle rapide est lâchée du bout des doigts; la courbe est envoyée du côté des doigts. Tout comme pour la balle rapide, ne lâchez pas trop vite la balle cursive. On devrait donner à la courbe toute la vitesse possible. Bien des lanceurs abandonnent leur vitesse pour lancer leurs courbes. C'est une faute. Naturellement, la courbe est susceptible de tous les changements d'allure auxquels est susceptible la balle rapide. Mais comme pour la balle rapide, la vitesse constitue le fondement même de la courbe.

Il n'est pas nécessaire de posséder une courbe très étendue. Une balle cursive, cassant brusquement et sans grand détour sur le marbre, est plus appréciable que la courbe démesurée. Plus grande est la vitesse, plus rapide sera la rupture de la courbe pour le frappeur. Pratiquez la balle cursive et rapide. Alors, utilisez tous les changements d'allure possibles avec cette balle. Apprenez à contrôler la balle cursive comme vous avez appris à contrôler la balle rapide. Pratiquez, pratiquez, et pratiquez encore la courbe, mais pas avant que vous n'ayez réussi à maîtriser la balle rapide et les changements d'allure.

(Prochaine leçon: L'art de lancer la balle lente.)

La poigne naturelle pour la balle cursive. Elle est la même que pour la balle rapide, à l'exception que la balle enfonce plus entre l'index et le pouce. La petite gravure démontre la mauvaise manière de prendre la balle cursive.

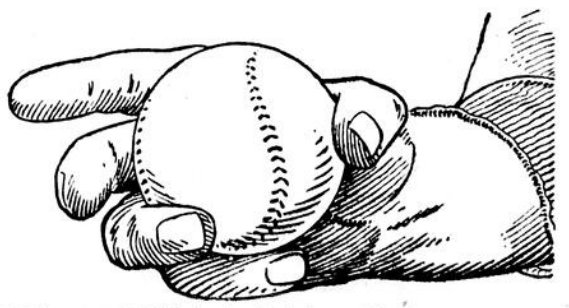
L'ART DE LANCER LA BALLE (SLOW BALL)

La balle lente est le plus lent des innombrables changements d'allure que peut employer un lanceur. Elle est tellement importante qu'elle mérite d'avoir une leçon.

La théorie de la balle lente est celle-ci: Le frappeur doit toujours être disposé à frapper la balle rapide, autrement elle comptera pour une "strike"; il passera pour une "poire" comme on dit communément dans le langage du baseball. C'est pourquoi la balle rapide est l'assise de tout l'art du lanceur. Ce n'est pas qu'elle seule soit ce qu'il y a de plus puissant en elle-même. Sa vertu repose dans le fait qu'elle rend le changement d'allure, la courbe, etc., effectif. Préparé à frapper une balle rapide, le frappeur est tout en désarroi. Il ne peut frapper efficacement. Le résultat c'est qu'il manquera la balle, qu'il frappera un petit coup en l'air ou sur l'heurbe. Voilà l'effet de la balle lente (slow ball). On peut la lancer de plusieurs manières. Chaque lanceur a sa manière de la saisir, mais tous les lanceurs placent la balle au fond de leur main, la lancent entre leurs doigts et se servent de leurs quatre doigts ou de leurs extrémités et saisissent la sphère avec leurs ongles. Le mouvement sera exactement le même qui sert aux autres balles. Bien des lanceurs ont un mouvement excessif quand ils ont recours à la balle lente. Ils croient imposer au frappeur l'idée qu'ils vont recevoir une balle excessivement rapide. L'effet est juste le contraire. Les frappeurs apprennent vite que l'attaque. De sorte qu'il arrête son élan et cherche à en faire un autre. lorsque le lanceur fait un mouvement exagéré, il va envoyer une balle lente. Ils savent ce qui vient et ils se préparent à le recevoir en conséquence.

Gardez la balle lente basse et en dehors du marbre. N'envoyez jamais la balle lente trop haute. Ne l'essayez jamais contre un lanceur ou sur un pauvre frappeur. Les balles lentes sont surtout effectives contre des frappeurs qui massacrent les balles rapides.

(Prochaine leçon: L'importance d'une position légale, sur le caoutchouc.)



La poigne pour la balle lente celle du lanceur Shocker. Ce lanceur possède la meilleure "slow ball" qui soit connue aujourd'hui. On voit ici comment le lanceur doit saisir la balle pour envoyer la "slow ball".

Maintenant que les routes sont sèches

(Spécial à la Patrie)

QUEBEC, 5. — L'hon. L. J. Perron, ministre de la Voirie a permis hier la circulation des véhicules-moteurs lourds dans les routes du district de Montréal qui leur avait été formée pendant la saison du dégel. Dans le district de Québec ces routes sont encore fermées à ces véhicules, excepté toutefois la route de Charlebourg.

L'avance de l'heure à Sherbrooke

SHERBROOKE, 4.—La conservation de l'heure solaire à Sherbrooke a causé tant de confusion que le conseil municipal à la demande des échevins Skinner et Newton, a décidé d'étudier de nouveau la question d'avancer les horloges municipales lundi prochain. En attendant, on fera un relevé des maisons industrielles et commerciales qui ont adopté l'avance de l'heure.

Le JEU de DAMES

ADRESSE DES DAMIERS

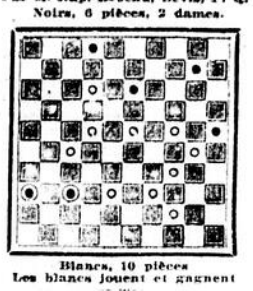
Le Damier Lafontaine, 71 rue Papineau.
Le Damier St-Henri, 120a rue Rose de Lima.
Le Damier Les Etoiles, 569 rue Gilford.
Le Damier Villeray, 3360 rue St-Hubert.
Le Damier Maisonneuve, 440 rue Bourbonnière.
Le Damier National, 80 rue Cherrier.
Le Damier Champlain, 43 rue Dufresne.
Le Damier St-Jacques, 590 rue Ontario, coin Wolfe.
Le Damier Verdun, 242 rue de l'Eglise.

—:0:—

A MM. J. Gagné, A. Dion: Problèmes reçus. Merci.

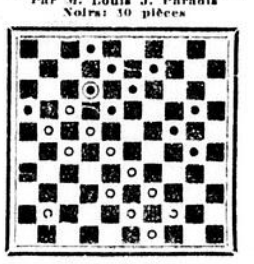
—:0:—

PROBLEME FRANÇAIS No 171
Par M. Nap. Brochu, Lévis, P. Q.
Noirs, 6 pièces, 2 dames.



Blancs, 10 pièces
Les blancs jouent et gagnent

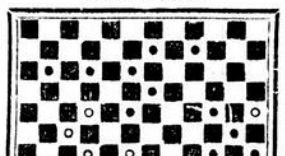
PROBLEME FRANÇAIS No 172
Par M. Louis J. Paradis
Noirs: 10 pièces



Blancs, 12 pièces
Les blancs jouent et gagnent

—:0:—

PROBLEME CANADIEN No 721
Par M. Delp. Cimouette, St-Hyacinthe
Noirs, 15 pièces



Blancs 13 pièces
Les blancs jouent et gagnent

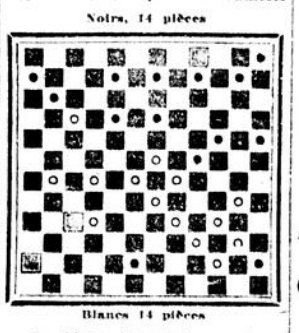
—:0:—

A MM. J. C. — Il semblerait que tout le monde serait satisfait si le choix des joueurs qui devront aller rencontrer nos amis les franco-américains au mois de septembre prochain se faisait le plus tôt possible. La question mérite qu'elle soit examinée le plus vite possible, afin de pouvoir donner le temps nécessaire à un bon entraînement.

LE CHAMPIONNAT DU CANADA

Le match Ottina-Tanguay continue toujours de passionner l'esprit de notre monde du damier. A venir jusqu'ici cinq parties ont été jouées sans résultat. D'aucuns prétendent que M. Ottina aurait pu gagner dans deux ou trois différentes parties. Possible, mais c'est bien toujours la même et constante critique que l'on fait, que l'on a toujours faite dans le passé, et que l'on fera toujours dans l'avenir. Pour nous qui connaissons et qui avons déjà subi le feu de la bataille, nous nous abstenons de faire nos commentaires personnels pas plus que nous nous prêterons à laisser publier les commentaires des autres dans notre tribune contre la manière de jouer de nos champions dans leur grand match, car l'intérêt du jeu y perd beaucoup à ces sortes de critiques. Sans doute, que dans ces grandes rencontres, il se commet des erreurs de tactiques et de jugement. Pour le joueur qui est à cette du damier, ces bévues parfois simples le font grandement souffrir, mais à ceux-là nous disons que le meilleur moyen de se guérir de la maladie de toujours chercher noise dans des commentaires sans fin, à ceux-là nous leur répétons: attaquez vous-mêmes ces champions qui commettent tant de faiblesses lorsqu'ils jouent.

PROBLEME CANADIEN No 722
Par MM. U. Larocque et O. Taillefer
Noirs, 14 pièces



Blancs 14 pièces
Les blancs jouent et gagnent

POUR LE BIEN QUE SON PETIT GARCON EN RETIRA

CET HOMME FAIT LES ELOGES DES PILULES DE DODD POUR LES REINS.

M. J. H. Mercier paie un tribut bien mérité aux Pilules de Dodd pour les Reins, comme remède de famille.

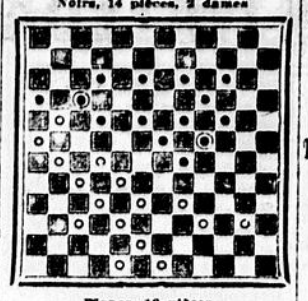
Ste-Agathe de Lotbinière, Qué., le 10 mai (spécial)—M. Joseph Henri Mercier, un résident bien connu de cette localité est un enthousiaste des Pilules de Dodd pour les Reins comme remède de famille. Et M. Mercier est toujours prêt à en donner la raison.

"J'employai les Pilules de Dodd pour les Reins pendant quatre ans", dit-il. "J'ai un petit garçon âgé de treize ans qui souffrit aussi des reins. Je lui donnai les Pilules de Dodd pour les Reins et il est maintenant en bonne santé".

Les reins élimine tout le poison du sang. La nature même de leur travail les expose continuellement au danger. Ils ont besoin d'une aide constante pour leur permettre de faire leur travail diligemment.

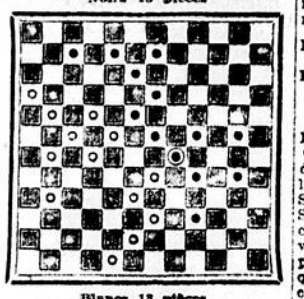
Demandez à vos voisins si les Pilules de Dodd ne sont pas l'aide que les reins faibles exigent.

PROBLEME CANADIEN No 728
Par M. L. Paradis, fils
Noirs, 14 pièces, 2 dames



Blancs, 16 pièces
Les blancs jouent et gagnent

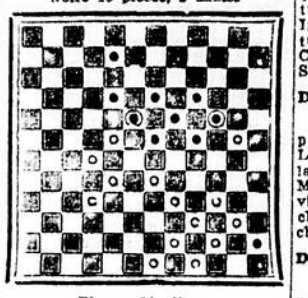
PROBLEME CANADIEN No 729
Par M. Léopold Paradis ,fils
Noirs 13 pièces



Blancs 13 pièces
Les blancs jouent et gagnent

—:0:—

PROBLEME CANADIEN No 730
Par M. Nap. Brochu, Lévis, P. Q.
Noirs 10 pièces, 2 dames



Blancs, 14 pièces
Les blancs jouent et gagnent

—:0:—

AUX ETATS-UNIS

M. Russel a perdu la chance d'annuler contre A. Tremblay.

E. Geoffroy n'est assuré la victoire au sixième coup de lame contre C. McDonald.

B. Laberge prend un coup de dame qui fut fatal pour N. Tétrault.

D. Sansoucci prend un coup double à J. Geoffroy. J. Dietrich prend un point par défaut.

Cette rencontre qui avait été remise pour quelques semaines termine la cédule de la saison 1921-1922 de la Ligue Américaine. Le Rochambeau gagne les deux séries et par ce fait est champion, et ce qui démontre le progrès fait parmi nos joueurs est que cette équipe est composée de la plupart des jeunes joueurs qui ont gradués pour cette saison.

CHICOPEE vs ALDENVILLE

A. Tremblay	1	M. Russell	0
E. Geoffroy	1	C. McDonald	0
B. Laberge	1	N. Tétrault	1
N. Goefroy	0	J. Dietrich	1
Par défaut	0		—
Total	3	Total	2

—:0:—

Solutions des problèmes parus samedi le 29 avril 1922.

PROBLEME FRANÇAIS No 170

BLANCS	NOIRS
47 à 41	18 à 35
34 à 30	36 à 47
39 à 34	35 à 24
34 à 29	24 à 33
48 à 42	47 à 38
43 à 32	

—:0:—

PROBLEME FRANÇAIS No 171

BLANCS	NOIRS
32 à 27	21 à 34
42 à 38	31 à 33
28 à 39	19 à 17
50 à 10	4 à 15
25 à 1 gag.	

PROBLEME No 716

BLANCS	NOIRS
71 à 65	19 à 32
37 à 26	21 à 32
43 à 37	32 à 48
50 à 40	43 à 50
68 à 61	50 à 67
65 à 60	67 à 39
52 à 47	39 à 54
26 à 29	27 à 36
48 à 42	54 à 35
42 à 1	

—:0:—

PROBLEME No 717

BLANCS—42 à 36, 52 à 47, 48 à 38, 70 à 64, 56 à 60, 64 à 5, 5 à 4 gagné.

—:0:—

PROBLEME No 718

BLANCS	NOIRS
30 à 24	18 à 29
51 à 46	40 à 51
46 à 39	53 à 43
38 à 32	43 à 37
50 à 47 gag.	

—:0:—

PROBLEME No 719

BLANCS	NOIRS
71 à 65	50 à 61
62 à 56	61 à 50
46 à 39	33 à 46
40 à 51	45 à 58
30 à 24	17 à 30
35 à 28	22 à 50
65 à 63	30 à 52
63 à 58	52 à 63
70 à 11 fin.	

PROBLEME No 720

BLANCS—33 à 26, 36 à 30, 38 à 33, 52 à 47, 47 à 60, 42 à 29 gagnent.

GROS INCENDIE A THETFORD MINES

Thetford Mines 8 — L'importante manufacture de portes et châssis de M. Léonidas Dion et deux de ses maisons privées ont été réduites en cendres. Les pertes sont évaluées à au-delà de cent mille dollars.

Une quarantaine d'ouvriers travaillaient dans l'établissement. Il était édifiant de voir notre curé, l'abbé Sauvageau, autour du conflit, accompagné des citoyens de la place, à genoux priant et implorant le Seigneur de ne pas étendre le désastre.

Tout Thetford était on émoi, et c'est grâce à nos valeureux pompiers toujours dévoués et aux prières de nos saints prêtres et citoyens si nous n'avons pas enregistré un plus grand désastre.

M. Elzéar Turcotte a aussi perdu sa maison évaluée à $4.000.00 et cette dernière est en partie couverte par les assurances.

M. Dion ne portait que $500 d'assurance, c'est ce qui lui fait ajouter que M. Dion subit une perte totale.

Que ce soit une leçon à nos échevins pour leur faire comprendre la nécessité d'une pompe à incendie.

Espérons que nos nouveaux échevins élus en feront même mention à la prochaine assemblée du conseil.

CE QUE SERA LA ROUTE LAPRAIRIE-VALLEYFIELD

Les routes qui la formeront viennent d'être choisies.

LES PLANS

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 9 — L'hon. M. Perron ministre de la Voirie vient de désigner les routes suivantes comme formant la route régionale Laprairie-Valleyfield:

DANS LE COMTE DE LAPRAIRIE

Dans la municipalité de la ville de Laprairie:

La rue St-Ignace, depuis la route Edouard VII jusqu'à la rue Saint-Georges.—La rue Saint Georges, depuis la rue Saint-Ignace jusqu'à la rue Sainte-Elisabeth. — La rue Sainte-Elisabeth, depuis la rue Saint-Georges jusqu'au nouveau chemin de la Commune. — Le nouveau chemin de la Commune, depuis la rue Sainte-Elisabeth jusqu'au chemin du bord-de-l'eau ou côte Saint-François-Xavier;

Dans la municipalité de la paroisse de Laprairie:

Le chemin de la côte Saint-François-Xavier.— La montée de la Tortue, — Le chemin de la côte Saint-Ignace, depuis la montée de la Tortue jusqu'au chemin de la côte Ste-Catherine.— Le chemin de la côte Sainte-Catherine;

Dans la réserve de Caughnawaga:

Le chemin de Châteauguay, depuis la limite ouest de la paroisse de Laprairie jusqu'au chemin du village de Caughnawaga, au coin chez Michel Lefebvre — Le chemin du village de Caughnawaga, depuis le chemin de Châteauguay jusqu'au chemin de Sainte-Philomène;

DANS LE COMTE DE CHATEAUGUAY

Dans la municipalité de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay

La montée St-Jean Baptiste, depuis le chemin du rang St-Jean Baptiste jusqu'au chemin sud de la rivière Châteauguay— Le chemin sud de la rivière Châteauguay, depuis la montée St-Jean Baptiste jusqu'au chemin de la Traverse — Le chemin de la Traverse, depuis le chemin sud de la rivière Châteauguay jusqu'à la montée du Lac — La montée du Lac, depuis le chemin de la Traverse jusqu'à la limite de la ville de Léry;

Dans la municipalité de la ville de Léry:

La montée du Lac, depuis la limite de la proisse de St-Joachim de Châteauguay jusqu'un chemin Principal ou du Lac Saint-Louis — Le chemin Principal ou du Lac Saint-Louis, depuis la montée du Lac jusqu'à la limite de la ville de Maple Grove;

DANS LE COMTE DE BEAUHARNOIS

Dans la municipalité de la ville de Maple Grove:

Le chemin Phincipal ou du Lac Saint-Louis;

Dans le municipalité de la ville de Beauharnois:

La rue Saint-Laurent;

Dans la municipalité de la ville de Lac Saint-Louis

Le chemin du fleuve;

Dans la municipalité de la paroisse de Saint-Timothée:

Le chemin du Fleuve, depuis la limite ouest du village de Saint-Timothée jusqu'au chemin de l'Ile —Le chemin de l'Ile, depuis le chemin du Fleuve en allant vers le nord-ouest sur une longueur d'environ 1000 pieds et ensuite vers le sud-ouest en longeant le bord de l'eau jusqu'à la limite du village de Nouveau-Salaberry;

Dans la municipalité du village de Nouveau-Salaberry:

Le chemin de l'Ile, depuis la limite de la paroisse de Saint-Timothée jusqu'à la limite de la cité de Salaberry de Valleyfield.

Non coupable d'homicide involontaire

(Spécial à La PATRIE.)

Ottawa, 4. — Aux assises de Hull, Joseph Miron, accusé d'homicide a été acquitté. On prétendait qu'il avait poussé violemment John Cotter, de la American Bank Note Co., et que tombant sur le trottoir, ce dernier s'est fracturé le crâne. Le juge Cousineau a déclaré aux jurés qu'aucun acte illégal n'avait été prouvé contre l'accusé.

"Les premières boites de Pilules Moro pour les Hommes me font un grand bien", dit M. Roméo Pinard. "A la douzième boite j'étais parfaitement guéri."



J'avais failli mourir d'une pneumonie, j'étais à l'hôpital et ma convalescence se prolongeait. Je toussais encore et avais des douleurs de poitrine, de dos, puis restais toujours très faible. J'ai pensé aux Pilules Moro. Ma confiance était dans ce remède dont j'avais tant de fois entendu parler. J'écrivis pour en avoir et j'avais hâte de les recevoir. Les premières boîtes que j'ai employées confirmèrent l'espoir que j'avais d'être guéri. Les forces me sont revenues rapidement, mes douleurs sont tout à fait disparues et je n'avais pas fini de prendre la douzième boîte de ces pilules que je me sentais très bien. — M. Roméo Pinard, 10 Mill St., Auburn, Maine.

Les Pilules Moro pour les Hommes sont le remède le plus puissant qu'un homme puisse employer. Elles guérissent les maladies de l'estomac, préviennent les rhumatismes, les névralgies, les maladies du foie, etc., elles purifient et enrichissent le sang et sont pour tous une source de forces nerveuses.

Des consultations gratuites sont données, soit par lettre, soit personnellement à tous les hommes qui désirent nous consulter.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Adresse: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

SES NERFS MAINTENANT FORTS COMME AVANT

Comment un professeur d'Ontario a reconquis la santé.

"Je suis maître d'école par profession", dit M. James R. Thomson R.R. No. 1, Centralia, Ont., "cependant quand j'ai commencé à enseigner ma santé était bien mauvaise. Je souffrais de prostration nerveuse causée par le surmenage incessant. Je ne pouvais penser, agir, ni même manger convenablement. J'éprouvais des sensations de piqûres parcourant le dos les bras et les jambes comme autant d'aiguilles qui semblaient parfois me paralyser et souvent causer des palpitations cardiaques atroces. Je résolus de consulter notre médecin de famille qui me mit immédiatement sous traitement. Je dus renoncer à l'enseignement et retourner chez moi récupérer ma santé. D'après ses ordres, je bus du lait en quantité, cependant, malgré le bien que cela me fit, je ne revins pas à ma condition normale—quelque chose manquait, quelque chose que mon système demandait, un sang plus vigoureux. En parcourant un journal j'y lus une annonce des Pilules Roses du "Dr Williams" suggérant exactement ce qui convenait à mon cas—un sang nouveau, riche et bien en couleur. J'en fis venir immédiatement une boîte, et quand le docteur vint me voir, je lui dis ma décision d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, ce qui parut le satisfaire. Ma boîte à peine finie, j'en fis venir une autre, et cette dernière me ramena graduellement à mon état normal. Mes forces revenaient et je pouvais marcher ou m'asseoir sans efforts. Je continuai quelques semaines l'usage des pilules et elles firent merveille. Ma tête se dégageait, et ma nervosité disparaissait. Je commençai à sortir et à m'amuser. Mon appétit s'améliora et je me sentis même mieux qu'avant ma dépression. Je redevins moi-même. Je repris mon école et cela sans retour des anciens troubles et lorsque je vois quelqu'un souffrir de troubles nerveux, je leur conseille aussitôt de se servir des Pilules Roses du Dr Williams, étant convaincu que ce qu'elles firent pour moi, elles le feraient pour les autres".

On peut avoir les Pilules Roses du Dr Williams de tous vendeurs de médicaments ou par la malle à 50 cents la boîte ou six boîtes pour $2.50, directement de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont. (ann)

CRESOBENE

(Capsules)

Balsamiques--Antiseptiques

Guérissent les Toux chroniques ou aiguës, les Bronchites, la Grippe, les Maux de gorge, Laryngites. 50 sous la boîte. Compagnie des Capsules Crésobène, Montréal.



Le Médecin Le Sait

Les médecins qui connaissent le Liniment Minard par son efficacité n'hésitent pas à le recommander pour ses qualités curatives et audacieuses.

Dr. Jos. Aug. Sirois, de St-Isidore, Qué., écrit:— "J'ai souvent employé le Liniment Minard et l'ai prescrit à mes patients avec des résultats toujours des plus satisfaisants.
C. A. King, M.D. recommande aussi le Liniment Minard.
"J'ai fait usage du Liniment Minard pour moi-même et dans ma pratique et j'ai toujours obtenu l'effet désiré. 27F

LINIMENT
TRIOMPHE DE LA DOULEUR
MINARD

DOMAINE DU CULTIVATEUR

LE CONTROLE DE LA VACHE LAITIERE

Nos cultivateurs s'intéressent de plus en plus au contrôle de la vache laitière; ils se basent maintenant sur la production pour choisir les bêtes qui doivent former leur troupeau. C'est un bon signe. Pourquoi, en effet, conserver dans son étable des bêtes qui ne rapportent rien quand il suffit, pour les découvrir, de contrôler soigneusement la production de chaque vache, et la nourriture qu'elle consomme? Une fois en possession d'un régistre de production pour toutes ses vaches, le cultivateur est en mesure d'établir un troupeau de choix, dans lequel toutes les bêtes laissent une bonne marge de profit.

Augmentez le profit par vache et la vie agricole deviendra plus attrayante; les jeunes gens seront moins portés à quitter la ferme, et la femme et les enfants trouveront dans cet accroissement de revenu une nouvelle source de bien-être qui leur rendra la maison plus chère.

Pourquoi faut-il sélectionner? Parce que, dans chaque troupeau, la production par tête et le prix de revient du lait varient dans d'énormes proportions. C'est ce que l'on a constaté presque chaque fois que l'on s'est mis à faire le contrôle d'un troupeau. Il n'est pas rare de trouver, dans un même troupeau, des différences de 1,500 livres de lait et de 50 livres de gras d'une vache à l'autre; il n'est pas rare de trouver des vaches qui font payer leur lait et leur gras deux fois plus cher que leurs voisines.

Comment peut-on arriver à connaitre ces choses? En contrôlant la production de chaque vache, c'est-à-dire, en pesant le lait régulièrement. Il ne faut pour cela que quelques minutes par mois.

Visez à une forte production. Si la moyenne actuelle de votre troupeau est d'environ 4,000 livres, efforcez-vous de l'augmenter de 2,000 livres. Quand chaque vache donnera 6,000 livres de lait, haussez encore votre idéal.

Comment pouvez-vous connaitre la richesse du lait des différentes vaches du troupeau si vous ne prenez pas des échantillons séparés du lait de chaque bête? Vous pouvez fort bien avoir des vaches dont le lait contient 3.4 pc. de gras et d'autres 4.4 p.c., et vous n'en savez rien. Il ne suffit pas d'essayer un échantillon de temps à autre, quand l'idée vous en prend, car la richesse du lait d'une vache varie souvent beaucoup d'un jour à l'autre. Il ne suffit pas non plus d'essayer un échantillon du lait mélangé de tout le troupeau; cela ne vous dirait rien; c'est la valeur de chaque bête qu'il faut connaitre. Prenez des échantillons régulièrement trois jours par mois à dix jours d'intervalle; vous les conserverez dans une petite bouteille séparée pour chaque vache et vous les ferez essayer une fois par mois. Est-ce que vous ne tenez pas à avoir des vaches qui donnent du bon lait riche?

Voulez-vous vous former un bon troupeau, un troupeau réellement avantageux et qui vous donne satisfaction sous tous les rapports? Ne gardez que les vaches qui produisent le plus de lait et dont le lait coûte le moins cher. Ne montrez aucune pitié pour ces bêtes qui mangent beaucoup et dont le lait couvre à peine le fond de la chaudière. Gardez votre nourriture pour ces bonnes vaches qui vous donnent de pleines chaudières de lait riche.

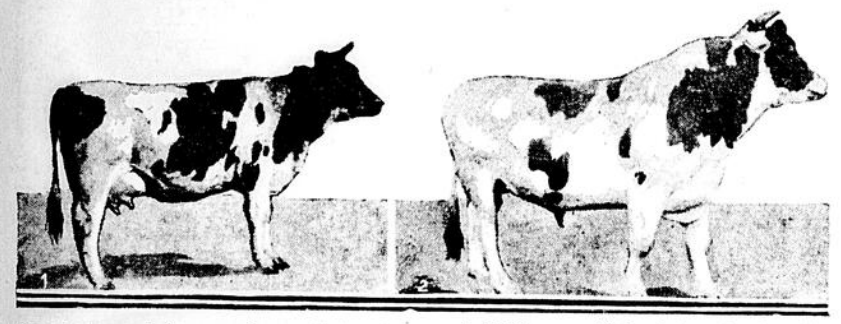
C'est là ce qu'a compris et pratiqué depuis longtemps M. Pierre Michaud, de St-André de Kamouraska, qui possède un superbe troupeau de vaches de race Holstein.

Ce troupeau de M. Michaud comprend une jeune taure de deux ans qui a donné de 65 à 70 livres de lait par jour, 15,800 livres de lait dans un an, et 671 livres de gras.

Il y a aussi un taureau de deux ans, qui est un très beau sujet pour la reproduction.

Plusieurs des têtes du troupeau de M. Michaud ont obtenu les premiers prix à l'exposition régionale du comté de Kamouraska.

Nous sommes heureux de compter M. Michaud au nombre des éleveurs intelligents de notre province.



1. Superbe taure de 2 ans, qui appartient au troupeau de M. Pierre Michaud, de St-André de Kamouraska, et qui donne entre 65 et 70 lbs de lait par jour. 2. Taureau de valeur de la ferme de M.

HONNEUR A NOS CULTIVATEURS



De gauche à droite: M. Idas Dufour, de Roberval, Lac St-Jean, qui a obtenu à l'exposition du comté un 2e prix pour une pouliche de trois ans, un 3e prix pour un magnifique taureau de trois ans aussi. Les animaux de M. Dufour sont de race Percheronne. Il a aussi un boeuf Ayrshire enregistré.—2. M. J. B. Jetté, fermier bien connu de Ste-Julienne, comté de Montcalm, qui à différentes expositions du comté a remporté des prix pour lyes légumes.—3. M. Julien Lapalme, de St-Esprit, Co. Montcalm, cultivateur renommé qui a remporté des prix aux expositions de comté,

LE DRAINAGE DE LA FERME

Tout cultivateur de progrès s'attache à obtenir non seulement la récolte la plus forte possible, mais aussi de la meilleure qualité.

On ne se contente plus comme autrefois d'un rendement passable, on veut le meilleur rendement que peuvent donner les meilleurs méthodes de culture

Or, de tous les moyens qui nous permettent d'atteindre ce but, le drainage est l'un des plus efficaces. C'est également une amélioration foncière permanente pourvu que le travail soit bien fait.

Le drainage s'impose pour les marais, les étangs; les parties basses d'un champ qui sèchent lentement après de fortes pluies; les sols d'une texture serrée et imperméable comme les argiles lourdes et les terres reposant sur un sous-sol à texture très compacte; les sols où se trouve de l'eau stagnante à trois pieds de la surface; les sols qui restent longtemps humides après une pluie.

L'aération du sol, grâce à l'air qui pénètre dans les espaces jusque-là remplis d'eau, exerce de bons effets. La profondeur du sol arable est augmentée, car l'air pénètre plus profondément, ouvre le sous-sol et le rend habitable aux plantes.

En d'autres termes, les racines peuvent s'étendre plus loin et la n'oppose que très peu de résistance à la pénétration des racines.

Les récoltes, par suite du drainage, résistent mieux à la sécheresse, car la plus grande profondeur du sol, son ameublissement plus parfait et le développement des racines permettent à la plante de se procurer une plus grande quantité d'eau.

Avec un bon drainage les récoltes n'ont plus à craindre les fortes pluies avec les dégats qu'elles occasionnent dans les champs où le système des tuyaux de drainage est assez complet pour emporter rapidement l'eau. La croissance est plus vigoureuse, car tous les facteurs favorisant un développement maximum sont présents, savoir: proportion convenable d'air, d'eau et de chaleur, zone plus étendue pour les racines, salubrité des principes fertilisants et activité croissante des bactéries nécessaires.

La terre bien drainée rapporte plus, car on obtient des rendements doubles et parfois triples et l'on peut obtenir de très bonnes récoltes sur des terres qui étaient restées incultes jusque-là.

Bien drainée, une ferme présente un aspect général amélioré, car la végétation est plus luxuriante. L'absence de fossés ouverts, qui sont des nids à mauvaises herbes, est également un avantage.

Le commerce se ressent du réveil de la nature. —Les produits laitiers faibles.

Le commerce de gros dans les tissus et nouveautés constate une amélioration graduelle, dit Bradstreets dans sa lette de cette semaine et les rapports de toutes les parties de la province sont à l'effet que la demande augmente et que les commandes sont assez généreuses. Ceux qui sont dans la ferronnerie lourde ou dans le commerce de la machinerie se plaignent encore de la lenteur du marché, alors que ceux qui sont dans la quincaillerie et la ferronnerie légère sont bien occupés avec les matériaux de construction et les articles sportifs. Il y a beaucoup d'amélioration du commerce de la peinture et des huiles.

Le marché du sucre raffiné a eu une nouvelle faiblesse, les raffineurs ayant réduit leurs prix de 15c par 100 livres, ce qui fait une baisse totale de 90c par 100 livres depuis le commencement de l'année. Le sucre granulé se vend actuellement sur une base de 6c la livre.

Le marché du beurre a eu aussi son attaque de faiblesse, les prix ayant reculé de 3 à 3 1-2c la livre. La demande pour le fromage est faible tant pour le marché domestique que pour l'exportation. Les approvisionnements de beurre et de fromage sont actuellement plus considérables qu'à la même époque l'an dernier.

Les stocks visibles de grain au Canada ont diminué de 2,057,000 minots au cours de la semaine. La semaine précédente, ils étaient à 15,680,000 minots au-dessus de la quantité en vue l'an dernier à même date.

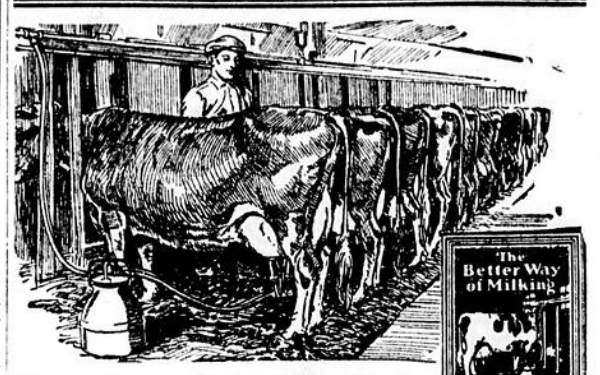
Les premiers océaniques doivent prendre la mer cette semaine, ayant pris leur chargement bien que la grève des débardeurs ne soit pas encore réglée.

Le commerce de détail est assez bon. Les encaissements sont lents.

Londres, 8.—Une mauvaise température continue et accompagnée d'inondations considérables, endommage les récoltes du grain en France, d'après une dépêche Reuter venant de Paris. Le ministre français d'Agriculture envisage la situation avec anxiété. La condition présente rendra inévitable une augmentation dans le prix du pain. Le pain a déjà subi une hausse moyenne de 12 francs par cent livres depuis le plus bas prix qu'il a atteint. Le mauvais temps a également amené une augmentation dans le prix des légumes.

Saint-Hyacinthe, 8. — Rencontré au hasard, il y a quelques heures, Son Honneur le marire Damien Bouchard, nous déclarait que le projet relatif à la construction d'un nouveau pont entre Montréal et la rive sud fait toujours de plus en plus d'adeptes.

"Je ne crains pas d'affirmer, nous disait-il en effet, que tout St-Hyacinthe est aujourd'hui en faveur d'une telle entreprise. Tous les jours, on comprend de mieux en mieux la nécessité de relier plus facilement Montréal à la province. Il n'y a pas que les cultivateurs et les maraîchers en effet qui voient dans ce projet de multiples avantages: tous les citoyens croient qu'ils bénéficieront de cette construction".



"Je ne Penserais pas à Revenir à la Méthode de Traire à la Main"

Voilà ce que déclare M. Bolmert, qui emploie une trayeuse De Laval, telle que montrée plus haut, et qui, avec plusieurs autres laitiers de trente différents états et du Canada, donnent leurs expériences avec la trayeuse De Laval dans le livre montré à droite.

M. Bolmert dit de plus: "Mes vaches font beaucoup mieux qu'elles faisaient auparavant avec la manière de traire à la main. Elles ont eu la première place à l'Association Expérimentale de Rogue River et j'ai réduit de moitié le temps de traire."

Il y a maintenant des milliers de trayeuses De Laval en usage dans toutes les parties du pays et pratiquement tous ceux qui les emploient s'accordent à dire la même chose que M. Bolmert, c'est-à-dire que la trayeuse De Laval augmente la production plus que toute autre méthode de traire, tient les mamelles et les pis des vaches dans la meilleure condition, produit un lait plus propre, économise du temps et rend l'industrie laitière plus agréable et plus profitable.

Une trayeuse De Laval se paie bientôt par elle-même. Si vous êtes obligé de traire vos vaches à la main ou d'employer une trayeuse de qualité inférieure, vous perdez assez de lait et de temps et assez d'argent d'autres manières, pour payer une trayeuse De Laval. Vendue à conditions faciles.

THE DE LAVAL COMPANY, Ltd
MONTREAL PETERBORO WINNIPEG
EDMONTON VANCOUVER

Tôt ou tard vous emploierez une écrémeuse ou une trayeuse

De Laval

LES MEILLEURS ET PLUS NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS SUR LA METHODE DE TRAIRE—GRATIS!

Ce livre magnifiquement imprimé et illustré renferme des vignettes de vaches, remises, etc., de ceux qui emploient la trayeuse De Laval dans trente différents états et au Canada. Les vignettes sont accompagnées de déclarations de ces personnes parlant de leur expérience non seulement avec la trayeuse De Laval, mais avec d'autres trayeuses. Le meilleur livre du genre qui ait été publié. Il vous donne aussi une idée comment l'industrie laitière se pratique dans toutes les parties du pays — et peut vous suggérer comment vous pouvez rendre votre commerce de laiterie plus avantageux.

Demandez un exemplaire à votre agent de trayeuse De Laval, ou écrivez au plus proche bureau De Laval pour en avoir un. Demandez la "meilleure méthode pour traire."

LE CHEVAL SOURCE DE FORCE MOTRICE

La production à outrance sur toutes les fermes canadiennes est non seulement une nécessité économique, mais encore un devoir patriotique pour tous les cultivateurs. On ne saurait trop insister sur ce point.

Si l'on veut être dans les meilleures conditions pour produire, il faut s'arranger de façon à avoir une quantité suffisante de force motrice et à bon marché.

Sur la ferme, le cheval est la source principale de force motrice, et le cheval devra fournir plus de travail que jamais. Il faut donc le mettre en état de faire ce travail.

Inutile, du reste, d'avoir des chevaux sur la ferme s'ils ne fournissent pas un travail économique ou s'ils ne produisent pas de bons poulains. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils sont avantageux. On juge de leurs services par la somme de travail qu'ils font.

Comme producteur de force motrice, le cheval vient en concurrence avec tous les moteurs employés sur la ferme, et c'est sur cette base que l'on juge de son utilité. Il en est du moteur comme il en est du cheval. Les conditions essentielles pour obtenir une traction économique sont les suivantes: les chevaux doivent avoir une force et un poids suffisants pour faire sans peine leurs travaux réguliers, et, même pendant quelque temps, un surcroit de travail si cela est nécessaire, une conformation telle qu'ils puissent durer et la capacité voulue pour consommer une quantité suffisante de combustible (nourriture) afin d'engendrer un maximum de force. Enfin pour obtenir une bonne production de force motrice à un prix minimum, il faut que le cheval soit parfaitement préparé, tout comme il faut que l'engin soit en parfait ordre.

La puissance développée par un cheval d'un bon type vient entièrement de l'énergie contenue dans sa nourriture quotidienne et de l'énergie de réserve emmagasinée dans le corps (graisse et muscles).

Il est donc bon d'emmagasiner de l'énergie dans le cheval pour le préparer à la période des gros travaux.

Une livre d'avoine donnée à un cheval fornit une énergie potentielle de 425 unités, et une livre de foin de mil, 150 unités, tandis qu'une livre de paille de blé ne fournit aucune énergie de réserve, car elle contient moins d'énergie que le cheval n'en dépense pour la digérer. Il est donc clair que la nourriture de nos chevaux doit contenir de l'énergie, et que cette énergie doit être sous une forme facilement assimilable.

Pour un cheval ordinaire, d'un poids de 1,500 livres, faisant régulièrement de durs travaux, une ration de 20 livres d'avoine et de 15 livres de bon foin produit environt 11,000 unités d'énergie; c'est là à peu près la somme de travail qu'un bon cheval peut donner.

M. Siméon Robillard, de St-Sulpice, Co. L'Assomption, est un éleveur-amateur de chevaux. Plusieurs ont été primés et enregistrés, et les succès de M. Robillard lui ont mérité de nombrer parmi les grands éleveurs de notre province.

ALIMENTATION DES MOUTONS

M. Julien Lapalme, de St-Esprit, comté Montcalm, est un de nos cultivateurs qui se sont distingués dans l'élevage des moutons.

Il a obtenu des prix à l'exposition du comté Montcalm pour les moutons de race "Cheviot" dont se compose sa bergerie.

De tous les animaux de la ferme, le mouton est celui qui utilise le plus avantageusement les déchets. Dans l'ouest canadien, ils nettoient les jachères l'été. Partout, ils se montrent grands destructeurs de mauvaises herbes, sur les talus des chemins et le long des sentiers, dans la jachère d'été, les coins des champs, etc.

Les pâturages accidentés, escarpés, rocheux ou à broussailles, leur offrent des conditions idéales. Ils utilisent aussi avantageusement les terrains incultes, pourvu que ces terrains soient bien clôturés. Enfin partout où ils sont tenus sur la jachère, les pâturages, les regains, etc., ils répandent un engrais dont la valeur n'est nullement à dédaigner. Mais il ne faut pas compter que les moutons peuvent vivre entièrement de ces choses. Lorsque les pâturages sont dégarnis ou rares, il est avantageux de les nourrir comme nous le verrons plus loin.

Avant la saison de reproduction, il faut bien nourrir la brebis pour la mettre en bon état. Les bons pâturages, le regain de trefle ou la navette et l'herbe sont excellents.

On peut donner une moulée composée de trois parties d'avoine, et de une partie de son, à raison de 1-2 livre à une livre par jour, pourvu que la brebis ne soit pas déjà trop grasse.

Il est très avantageux de donner un peu de grain à cette époque. Si la brebis est affaiblie au moment de la lutte, elle ne produira qu'un agneau, et encore cet agneau sera faible et en mauvais état, et sa mère ne donnera que peu de lait. On a donc, de toutes façons, de mauvais agneaux. D'autre part, si la brebis est trop grasse, il est difficile de la faire entrer en gestation, et la parturition se fait péniblement.

Voici une bonne ration pour les premiers mois de l'hiver: foin, 2 à 3 livres; ou, paille de pois non battue, 2 à 3 livres; racines, 2 livres; ne donner que peu de racines et seulement aux brebis qui sortent beaucoup, ensilage et racines, 4 livres; ne donnez du grain à cette époque que si la brebis est maigre. Donnez de l'eau et du sel.

Pour la fin de l'hiver, avant l'agnelage, donner du foin, 2 à 3 livres; ensilage, 2 à 3 livres; grain, 1 à 3 livres; sel et eau. Les méthodes d'alimentation qui précèdent devraient prévenir l'indigestion et la constipation. Enlevez les crottins, les mèches de laine pendantes aux quartiers de derrière et autour des trayons pour empêcher que les agneaux n'avalent des boules de laine. Tenez-vous là au moment de l'agnelage pour aider dans les cas difficiles et pour aider les agneaux faibles à têter, etc.

Après l'agnelage, nourrissez pour la production du lait. Si la brebis est au pâturage, donner une ration limitée de grain, suivant la qualité du pâturage, l'état de la brebis et le développement de l'agneau.

Si la brebis est tenue dans un enclos ou dans une loge, donner du foin, 2 à 3 livres; des navets, 4 livres; des navets et de l'ensilage (en parties égales), 4 livres; mélange de grain: (avoine, 5 parties; son, 1 partie; tourteaux de lin, 1 partie), de 1 à 3 livres par jour au besoin.

Tondre de bonne heure. Ne comptez pas que vos brebis, chargées d'une lourde toison étouffante peuvent produire économiquement pendant les derniers mois du printemps.

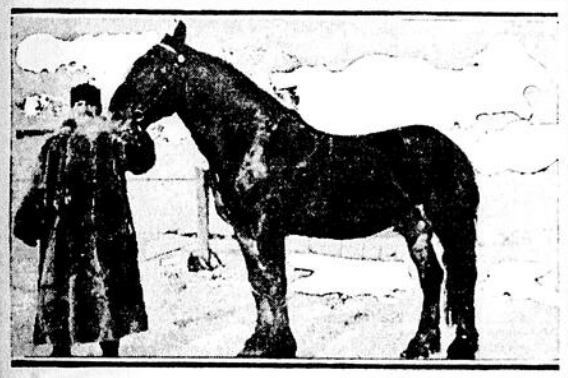
Lavez-les avec un des bons lavages que l'on trouve dans le commerce (Cooper's, McDougall's, etc.) Plus tôt vous laverez, plus vous épargnerez de la nourriture. Vos brebis seront plus à l'aise, donneront plus de lait, profiteront mieux et les agneaux se développeront mieux également.

PARMI NOS ELEVEURS



1. Belle vache "Jersey", âgée de 12 ans, et portant le nom de "Myrle". Elle appartient à la ferme de M. Pierre Maheu, d'Arthabaska. 2. Génisse de dix-huit mois du nom de "Beauty Myrle" de la ferme aussi de M. Maheu. 3. M. Pierre Maheu, d'Arthabaska, un de nos éleveurs qui font honneur à la classe agricole dans Québec. 4. Taureau "Jersey" âgé de sept mois, du nom de "Polo", de la ferme aussi de M. Maheu.

A ST-AIME, Co. RICHELIEU



M. Narcisse HEBERT, de St-Aimé, Co. Richelieu, tenant à la bride son fameux cheval ardennais, de race presque pure, et qui a obtenu le premier prix à l'exposition du comté de Richelieu. Ce cheval pèse 1450 lbs, est âgé de 5 ans et est d'une couleur brun castor foncé.



UN ESSAI GRATIS DE 30 JOURS. Soyez un des 500 cultivateurs à obtenir ce mois un arrache-souche Kirstin aux termes les plus faciles! Essayez-le à notre risque. Voyez sa force, son pouvoir, sa vitesse, comment avec le merveilleux principe de levier de Kirstin un seul homme manie les plus grandes et les plus dures souches—vite, à bon marché, facilement. Si satisfait—payez un peu chaque mois pendant une année. Sinon renvoyez-le à nos frais. Argent remis—Pas de risque. Livre illustré, garanti. Offre spéciale aux agents, écrivez.

A. J. KIRSTIN CANADIAN COMPANY 7 RUE DENNIS - SAULT STE-MARIE, ONT.



Pionniers d'Amérique pour les Remèdes de Chiens

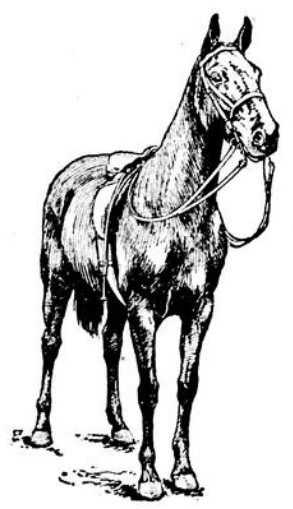
Livre sur les Maladies Canines et Comment Nourrir les Chiens
Envoyé gratis par l'auteur à toute adresse.
H. CLAY GLOVER, CO. INC.
129 West 24th Street, New-York.
4-jno

DERNIER APPEL
pour
Rats Musqués
Rats Musqués
Rats Musqués

Hâtez-vous de nous expédier vos peaux avant la fin du mois car nous les achetons et payons certainement les plus hauts prix.

Joseph Livshitz
& Co. LIMITED
448-450 rue St-Paul Ouest
MONTREAL, P.Q.

On se Servira Toujours du Cheval



PENDANT quelque temps il a semblé, au Canada, aux Etats-Unis, aussi bien qu'ailleurs, qu'un nouveau jour s'était levé pour le cheval. Au lieu du remplacement de la traction animale par la force motrice mécanique pour plusieurs fins, l'expérience avec d'autres moyens de traction a prouvé sa complète supériorité. A la ville et sur la ferme, le cheval est revenu et on s'en servira toujours.

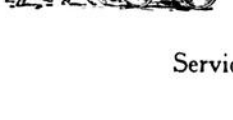
Une étude approfondie de la situation au Canada quant à ce qui concerne les chevaux confirme ce qu'on a trouvé aux Etats-Unis. Le moyen de traction le plus économique pour la moyenne des fermes canadiennes — soit pour labourer, herser, herser avec disques, semer, cultiver, récolter ou pour le transport et le camionnage, soit pour ferme à blé, culture mêlée ou culture maraichère — c'est le cheval.

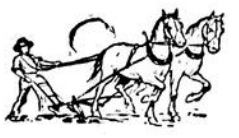
Les Bons Chevaux font Gagner de l'Argent

POUR le transport, le camionnage et la livraison générale dans un rayon de sept milles, surtout avec des arrêts fréquents, les bons chevaux sont requis, où les routes et ruelles sont étroites, les courbes difficiles et le grand trafic se trouvent, le cheval est plus commode, s'adapte mieux et est économique.

L'on a commencé à revenir aux chevaux

Par conséquent, au Canada, y a une forte demande pour de bons chevaux — des chevaux pour le travail sur la ferme — des chevaux de trait, pour voitures de livraison et de messageries, des chevaux de selle et de charge, ainsi que pour les remontes, la police, la cavalerie et le service des incendies. Les bons chevaux seront toujours demandés.





Moyen de traction avantageux pour la ferme

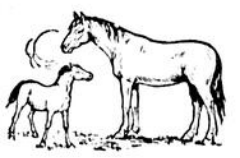
Les conditions de culture modernes ont induit les fermiers progressifs dans plusieurs parties du Canada à faire leurs travaux agricoles avec l'aide de bonnes juments d'élevage. Et des poulains, produits par des étalons pur-sang de la meilleure espèce pour la traction, ils ont toujours une nouvelle provision recommandable de traction pour la ferme, ainsi qu'une source de profits. Il ne coûte pas plus cher de nourrir de bons chevaux qu'il en coûte de nourrir de vieux chevaux et les bons chevaux sont toujours demandés.

Les juments faisant le travail de la ferme et produisant des poulains sains sont une source de profits plutôt que de dépenses, et il a été prouvé que si ce système est suivi il est possible d'obtenir plus de force motrice sur la ferme à un coût moindre.

On a besoin de bons chevaux

Il y a une grande demande pour de bons chevaux de trait, pesant 1600 livres et plus — et des chevaux pour la livraison pesant de 1100 à 1500 livres De bons chevaux de selle et de chasse, sains, gras et bien développés sont aussi demandés et à de bons prix.

Parlez-en avez vos voisins et considérez bien la situation du cheval. Le cheval est toujours efficace — au beau temps, dans la boue ou la neige.



Service de la Production Animale
Département de l'Agriculture
Ottawa, Canada



CLOTURE SARNIA POUR POULAILLERS

Les fermiers canadiens et nous sommes amis depuis plus de huit ans. Vous avez une réelle valeur en fait de clôtures durables et solides, avec tous les profits supplémentaires supprimés, quand vous achetez directement de nous, d'après notre système d'un seul profit de la manufacture à la ferme.

NOUS VOUS EPARGNONS de L'ARGENT

N'achetez aucune clôture pour poulaillers dont une partie est fabriquée en fil métallique léger. La durée de la clôture sera seulement la durée du fil métallique le plus léger. Une chaine n'est pas plus forte que son plus faible maillon. Le noeud Sarnia—de fait, toutes les parties de notre clôture sont fabriquées en fil métallique de la même dimension. Nous garantissons que la clôture Sarnia est fabriquée selon l'étalon du gouvernement, en fil métallique de première qualité qui résiste à l'épreuve de l'acide et est la clôture pour poulaillers, la plus parfaitement tressée qu'il y ait sur le marché. L'ouest du Canada s'approvisionne à Winnipeg. Procurez-vous notre liste de bas prix et la brochurette descriptive avant d'acheter votre clôture pour poulailler. Adressez-vous au plus proche bureau.

THE SARNIA FENCE CO., Limited
Winnipeg, Manitoba Sarnia, Ontario

LE REMÈDE DE CONFIANCE



LE LINIMENT EGYPTIEN DE DOUGLAS

"Voilà 2 ans que je me sers du Liniment Egyptien de Douglas, et je trouve qu'il est toujours employé avec succès aussi bien chez l'homme que chez l'animal. J'ai essayé le Liniment sur 4 vaches, cet hiver, et une bouteille d'échantillon a suffi dans chaque cas à les guérir en 36 heures d'une grosseur qu'elles avaient au pis. Je l'ai trouvé aussi excellent contre le rhumatisme musculaire et le lumbago." Signé Allan Schiedal, New Hamburg, Ont.

Ce Liniment arrêtera aussi immédiatement toute perte de sang et préviendra l'empoisonnement du sang.

CHEZ TOUS LES MARCHANDS
DOUGLAS & CIE.,
Fabricants, Napanee, Ont.

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis.
MARION & MARION
664 rue Université, Montréal.

REVUE DES MARCHES

MARCHE DE MONTREAL

Prix fournis par Noé Bourassa Limitée, du marché Bonsecours:

BOEUF

Rôti, sirloin, 45c.
Rôti, wing, 36c.
Rôti, tenderloin, 35c.
Steak, sirloin, 39c.
Steak porterhouse, 46c.
Steak, ronde 30c.
Filet, frais, 90c.
Filet, gelé, 70c.
Croupe fraîche, 28c.
Croupe salée, 32c.
Poitrine fraîche, 12c.
Poitrine salée, 15c.

VEAU

Gigot, 25c.
Longe, 23c.
Devant, 9c.

AGNEAU GELE

Gigot, 38c.
Agneau du printemps, quartier de-Longe, 38c.
Devant, 17 à 20c.
...vant, $1.50 à $2.50. Quartier derrière, $2.50 à $3.50.

PORC

Longe, 35c.
Epaule, 25c.
Jambon 38c.
Bacons, 37c, tranché.

VOLAILLE ET GIBIER

Prix fournis par Poulin et Cie, du marché Bonsecours:
Poulets ordinaires, 32 à 38c.
Dindes, No. 1, 50c., choix, 52c.
Canards, 35 à 38c.
Poules, petites 28c., grosses 31c.
Oies, 28 à 30c.
Poulet chapon, 5 lbs, 42c.
Poulet chapon, 6 lbs, en montant 44c

FRUITS ET LEGUMES

Prix fournis par M. Z. Dubois, du marché Bonsecours:
Patates, $1.00 grosse poche.
Betteraves, $1.25 la poche.
Carottes, $1.60 la poche.
Oignons, le paquet, $1.35 la doz.
Ail, la livre 10c.
Salade, $1.50 la douzaine.
Persil, la doz. de paquets, 75c.
Radis, la doz. de paquet, 75c
Navets, $1.50 la poche.
Choux fleurs, la crate $4.50.
Tomates, le crate $5.50 à $6.50.
Concombres, la douzaine $1.50.
Oranges, la boîte $9.25.
Citrons, la boîte $6.50.
Pamplemousses, la boîte $5.50.
Pommes en boîte, $4.50.
Ananas, $6.00.
Prix fournis par M. U. Ethier, du marché Bonsecours:
Miel rouge 16c. blanc 20c. par 5 lbs.
Miel rouge 14c. blanc 16c par 30 livres.
Beurre, 38c.
Fromage doux 25c., fort 30c.
Graisse, 22c.
Pois, 9c.
Fèves, 9 à 10c.
Oeufs, 33c.
Oignons égyptiens, $12 du 100 lbs.
Choux, $3.00 le quart.

MARCHE DE SOREL

GRAINS:

Blé, par minot 2.25.
Pois, par minot 3.50.
Avoine, par minot 70c.
Sarrazin, par minot, 1.00.
Blé-d'Inde, par minot, 1.00.
Fèves, par minot 4.50.

FARINES:

A boulanger 4.50.
A pâtisserie 4.00.

LEGUMES ET FRUITS:

Patates, le minot 1.00.
Betteraves, 65c le minot.
Carottes, 65 le minot.
Ail, la douzaine 40c.
Oignons, la livre, 8c.
Fèves, la pinte 15c.
Navets, le minot 65c.

VOLAILLES ET GIBIER:

Poulets, 75 à 80c pièce.
Poules, 1.00 à 1.25 et 1.50 pièce.

VIANDES:

Lard, par 100 livres $14.
Lard, par livre, 10, 18, 20 22c.
Lard salé, par livre 22.
Boeuf, par 100 livres $8 à $10.
Boeuf, par livre, quartier de devant, 8, 10, 15, 20c.
Boeuf, par livre, quartier de derrière, 8, 10, 15 20c.
Veau, à la livre, 8 à 10c.
Agneau, la livre 30c.
Mouton, la livre, 15 à 20c.
Jambon et bacon, la livre, 30. 35

LAITERIES ET DIVERS:

Beurre [illegible]me, 35c.
Beurre [illegible]rie 42c.
Fromage [illegible]
Oeufs frais, [illegible]c.
Saindoux 22c.
Sucre, la livre, [illegible]
Sirop le galon, [illegible]
Miel en gâteaux, [illegible] 15c; coupe 18c.
Laine en écheveaux, 1.25
Savon la livre 8c.
Peaux vertes, la livre [illegible]
Peaux salées, la livre 7c.
Peaux de veaux, la pièce 75
Peaux d'agneaux, la pièce [illegible]

MOULEE:

Moulée de maïs, les 100 livres, $1.[illegible] $2.00.
Son de blé, $1.55 à $1.60.
Gru, $1.70 à $1.75.

FOIN:

Foin pressé, à la tonne, [illegible] à $30.
Foin, non pressé, à la tonne, $16 $18 et $20.

BOIS:

Bois mou, la corde, $8.00.
Bois franc, la corde, $10 à $12.

MARCHE DE SAINT-JEAN

GRAINS

Orge, par minot, $1.00
Blé, par minot, $2.25.
Pois, par minot, $3.60.
Avoine, par minot, $1.00.
Sarrazin par minot, $1.25
Blé-d'Inde, par minot, $1.25.
Fèves, par minot, $3.00.

FARINES

Le cent livres, $4.40

LEGUMES ET FRUITS

Patates, le minot, $1.00.
Pommes, le baril, $5.00.
Betteraves, paquet 5c.
Carottes, paquet, 5c.
Oignons, paquet 15c.
Oignons paquet, 5c.
Ail, la douzaine, 25c.
Fèves, la pinte, 12c.
Salade, la douzaine, $1.00.
Persil, le paquet, 5c.
Radis, le paquet 5c.
Navets, le minot, 6c.

VOLAILLES ET GIBIER

Poulets couple, $2. à $3.
Poules, le couple, $3. à $4.

VIANDES

Lard, par 100 livres $18.00.
Lard, par livre, 20c.
Lard salé, par livre, 20c.
Boeuf, par 100 livres $8.00.
Boeuf, par lb, quartier de devant 5c.
Boeuf, par lb., quartier derrière, 10c
Veau, à la livre 10-15c.
Agneau, la livre, 25c.
Mouton, la livre 18c.
Jambon et Bacon, la livre 30c.

LAITERIES ET DIVERS

Beurre de ferme, 30c.
Beurre de crèmerie 40c.
Fromage, 25c.
Oeufs, en caisse, 25c.
Oeufs, frais, 30c.
Saindoux, 20c.
Sucre, la livre, 20c.
Sirop, le gallon $1.75.
Miel, en gâteau, la lb., 25c.
Laine en écheveaux, la lb., $1.00.
Savon la livre, 10c.

MOULEE

Moulée de maïs, les 100 lbs. $1.25.
Son de blé, $1.50.
Gru, $1.50.

FOIN

Foin pressé, la tonne $30.00.
Foin, non pressé, la tonne $25.00.

BOIS

Bois mou, la corde $10.00.
Bois franc, la corde $12.00.
Charbon, $16.00.

Les récoltes ne seront pas affectées par le retard du printemps.

D'après les rapports télégraphiques reçus par la Banque de Montréal, et couvrant toutes les parties du pays, sur les apparences des récoltes de 1922, rapports qui sont communiqués au public régulièrement pendant la saison d'été, le printemps est partout en retard de deux semaines, mais, toujours suivant le premier de ces rapports, reçu hier, ce retard est un mal pour un bien en tant que les provinces des prairies sont concernées. En effet, la végétation qui est tardive est moins menacée par les gelées de mai. La température a été très favorable aux labours et les semailles sont très avancées et le sol a toute l'humidité désirable. On a consacré moins de terrain au blé du printemps dans les provinces de l'Ouest, mais les apparences permettent de prévoir une bonne récolte. Les blés d'hiver et les arbres fruitiers, dans l'est ainsi que dans l'ouest ont bien enduré l'hiver.

Dans la province de Québec, tous les travaux des champs sont en retard, et dans quelques districts seulement la terre est prête à recevoir la semence. Les pâturages sont en retard.

Dans l'Ontario, il en est de même et le blé d'hiver a souffert de la gelée. Les arbres fruitiers sont en bonne condition et le foin a bonne apparence.

Le porc à la hausse, le reste du marché aux bestiaux est tranquille.

Abattoirs de Montréal, 8. — Il y avait augmentation dans les arrivages, aux deux parcs à bestiaux, ce matin, mais cette augmentation est due surtout aux expéditions de Winnipeg. Il est arrivé 861 bovins, dont quatre wagons de bêtes bien en forme venant de Winnipeg et un wagon de bouvillons lourds et de premier choix, venant des Cantons de l'Est. La demande n'était pas très forte pour les animaux de choix et ces bêtes ont été vendues au rabais. Les meilleurs prix ont été de $8.50 à $8.75 par 100 livres.

Les bêtes de qualité moyenne ont été achetées plus rapidement et aux mêmes prix que la semaine dernière. La moyenne des prix pour les bouvillons légers et les taures, a été de $6.50 à $7.50. Les bonnes vaches grasses ont été prises à $6, et les taureaux ont trouvé acheteur à $3.50 jusqu'à $6.50. Un taureau de 1,800 livres a été acheté à $7.50. Les canners se sont vendus à partir de $1.50 par 100 livres.

Veaux: arrivages, 1,281. Le marché a été ferme. Les veaux de bonne qualité ont obtenu jusqu'à $6.50. La moyenne a été de $6. Les veaux de qualité inférieure, de $4 à $5.50. Quelques beaux veaux lourds ont rapporté $7.

Moutons: arrivages, 674. Le marché a été plus faible. Les prix ont varié de $4 à $7, suivant la qualité. Il n'y avait pas de beaux agneaux.

Cochons: arrivages, 1,551. Un lot était sous contrat à $15 par 100 livres. Les prix moyens du jour ont été de $14.50 à $14.75. Les cochons lourds n'étaient pas en demande et ont été vendus à $12.25.

Le fromage fléchit, mais le beurre est plus ferme.

Farnham, 8.—Le beurre s'est vendu 32 1-8c aux enchères de samedi. Il y avait en tout 400 colis. C'est une baisse de 7-8c par livre sur la semaine dernière et une avance de 5 5-8c la livre sur l'an dernier, alors qu'à la même date, le beurre s'est vendu 26 1-2c.

—:o:—

St-Hyacinthe, 8.—Nous avons eu samedi la première vente de la saison aux halles du beurre. Le beurre de crèmerie s'est vendu 31 1-4c, ce qui est 4 7-8c de mieux que la première vente de l'an dernier.

Une offre de 11c la livre, pour le fromage, a été refusée et il n'y a pas eu de vente.

—:o:—

Cornwall, 8.—Le fromtge s'est vendu à 12 13-16c la livre samedi et à ce prix toute l'offre a été prise. L'an dernier, le fromage s'est vendu 20 1-2c à la date correspondante.

—:o:—

Belleville, Ont., 8.—Les 667 boîtes de fromage mises en vente samedi ont été prises à 12 13-16c la livre.

Le marché de la laine s'améliore.

Les conditions générales du marché de la laine canadienne commencent à s'améliorer d'une manière sensible et l'on attend de meilleurs prix pour la tonte de cette année. Dans certains districts, les acheteurs ont commencé leur ronde, offrant de 6 à 10c la livre dans l'ouest et de 10 à 15c dans l'est pour la laine brute ni lavée ni classée.

Voici les prix de la laine classifiée, aux moulins:

Fine, de 25 à 27c la lb.; fine moyenne, de 23 à 25c la lb; moyenne, de 20 à 23c la livre; moyenne basse, de 17 à 20c la lb; basse, de 13 à 16c la lb; brute, de 11 à 14c la livre.

Les prix de la laine ont fait une bonne avance aux Etats-Unis depuis l'automne dernier.

Sur le marché anglais, les laines fines ont été les seules à avancer.

Beurre et fromage.

ISLE VERTE, 9 — A la première vente de beurre à l'enchère, hier, 175 boîtes de beurre ont été vendues à Emond & Côté, de Québec, au prix de 30 7-8c la livre.

A la vente de la Société Coopérative Agricole de Québec, hier, 145 colis de beure pasteurisé ont été achetées à 34 3-4c; 275 colis de beurre fin de crèmerie, 34c et 57 autres colis à 33 1-4c. C'est une avance de trois quarts à sept huitièmes de cent sur les prix de vendredi.

—:o:—

Les expéditions de fromage, parti la semaine dernière du port de Montréal pour Liverpool, Londres, Glasgow et Anvers ont été de 13,742 boîtes.

Le beurre avance un peu, mais le fromage est peu en demande.

Aux enchères de la Société Coopérative Agricole de Québec, hier, le beurre pasteurisé s'est vendu 34 1-8c la livre et le beurre fin de crèmerie, 33 5-8c la livre. C'est une avance de 1 3-8 et 1 5-8c sur les prix de lundi.

Brockville, 5 — Aux enchères d'hier, il y avait 1,696 boîtes de fromage en vente. L'offre la plus élevée a été 12 3-4c la livre il n'y a pas eu de ventes.

Kingston, 5 — Il n'a pas eu de ventes hier, l'offre de 12 1-8c la livre pour 100 boîtes de fromage ayant été refusée.

Campbellford, Ont., 5 — Sur 108 boîtes de fromage mises en vente hier, 88 ont été prises à 12 1-2c la livre.

Stirling, Ont., 5 — Aux ventes d'hier, tout ce qui était offert, 54 boîtes de fromage blanc et 189 de coloré, a été pris à 12 1-2c la livre.

De nouvelles usines aux Trois-Rivières

On dit que la Three Rivers Pulp & Paper Company a l'intention de commencer sous peu, soit vers la fin du mois, la construction d'immenses usines et moulins à papier. Le coût de l'entreprise serait de quatre millions de dollars. La compagnie ne s'en tiendra pas qu'à la construction de cette usine, elle se propose aussi d'avoir une flotte de navires qui feront le transport du bois et du papier sur les différents marchés du monde.

La "Three Rivers Pulp" aura aussi sa propre ligne de chemin de fer, qui raccordera avec la voie principale du C.P.R. La compagnie veut que le toit des édifices soit posé pour le 1er janvier prochain, ce qui signifie que les travaux de construction seront poursuivis jour et nuit, ainsi que la construction des quais et de la voie ferrée.

La pulperie sera construite en brique et en acier. Tous les plans en ont été préparés par l'ingénieur Sullivan. Les principaux propriétaires de ces nouveaux moulins sont tous des capitalistes de Montréal, entre autres M. Timmins, propriétaire d'une mine d'or et d'argent, M. MacCray et autres.

Marché aux bestiaux

Abattoirs de Montréal. — 9. — Les arrivages ne consistant qu'en 31 chars d'animaux, les transactions ont été assez vives à nos deux parcs à bestiaux, ce matin. Les quelques bons bovins qui ont été mis sur la balance, ont été pris aux meilleurs prix d'hier. Les veaux se sont vendus de $5 à $7, la moyenne étant entre $5.50 et $.25.

Le mouton n'a pas varier avec hier, et le cochon a été un peu plus faible. Quelques cochons vendus sous contrat ont été payés $15, mais la moyenne a été de $14.50 à $14.75, les truies se vendant de $10 à $11.

ABATTOIR PUBLIC RECLAME A LACHINE

CE QU'ELES BOUCHERS DEMANDENT AU CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE VILLE.

(Spécial à la PATRIE)

LACHINE, 6. — Le conseil de ville s'est réuni jeudi soir sous la présidence du maire W. E. Ranger.

Une délégation des bouchers est venue rencontrer le conseil à cette séance demandant la construction immédiate d'un abattoir public, laquelle construction aiderait à la baisse du coût des viandes. Le conseil s'est montré favorable à cette demande et a convoqué à cet effet une assemblée spéciale pour mardi soir, invitant les bouchers à être présents.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre de la "Copper Products Co.," annonçant que cette compagnie doit réouvrir sous peu sa manufacture fermée depuis deux ans. La compagnie demande au conseil de passer une résolution à l'effet de demander au gouvernement fédéral pour elle une plus grande protection tarifaire.

Elle emploiera de 400 à 500 employés. Le conseil doit faire tout en son pouvoir pour faciliter le projet de la "Copper Products Co.".

Il a été décidé que le délégué qui devra représenter Lachine à la convention des Municipalités canadiennes, à Sherbrooke ne sera nommé qu'à la prochaine séance.

L'ingénieur, M. Laframboise, a été autorisé de commencer les travaux de pavage. MM. Lepailleur et Frères ont obtenu le contrat pour ces travaux.

Le conseil s'est opposé aux salles de danse publiques.

La demande de l'Union Nationale Française d'avoir un "tag-day" samedi prochain a été accordé.

Le salaire des évaluateurs municipaux a été fixé à $500 pour chacun d'eux. On a voté à cette même séance une somme de $700 à nos deux fanfares pour donner des concerts en plein air durant l'été.

Le contrat pour le charbon a été donné une partie à MM. Léger et Cie et une autre à M. T. Chantebois.

Après la lecture du rapport de M. Ranger, inspecteur des viandes, la séance est levée.

LA VIE CHERE ET LES EMPLOYES FEDERAUX

LE CAUCUS LIBERAL S'OCCUPE HIER DE CE PROBLEME MAIS NE DECIDE RIEN.

(Spécial à la PATRIE)

OTTAWA, 6. — Le second caucus libéral tenu hier matin n'a pas abordé la question des crédits de la milice. Les délibérations se sont faites autour de l'indemnité de vie chère aux fonctionnaires. Plusieurs avis ont été donnés mais on ne semble pas à en être arrivé à une décision finale sur cette question.

On croit toutefois qu'il y aura réduction de 12 1-2 pour 100 pour la catégorie des fonctionnaires qui reçoivent un salaire plus élevé que $2,000.

Il est probable que l'on fasse exception pour un certain nombre de fonctionnaires qui reçoivent un petit salaire. Ceux-là recevraient, encore cette année, l'indemnité de l'an dernier.

LE VAINQUEUR DE DEMAIN, C'EST LA VERITABLE ECOLE LIBERALE-CONSERVATRICE

Allocution de M. Arthur Sauvé à la convention conservatrice des 2 Montagnes tenue dimanche à Saint-Benoit.

LES ELECTIONS

(Spécial à la PATRIE)

ST-BENOIT, 8 — La réunion des conservateurs des Deux Montagnes, a eu lieu hier, à St-Benoit, pour le choix des délégués du comté au congrès des 15 et 16 mai, à Montréal, sous la présidence de M. le Dr Lamarche. M. Arthur Sauvé a adressé la parole à ses électeurs. Il dit que s'il a donné à la législature et à la province un travail aussi considérable, c'est que la beauté, la richesse, l'importance de son comté aussi bien que la distinction de son électorat éclairé avait été pour lui une source d'encouragement, de fierté, de devoir et d'énergie. Le comté des Deux Montagnes, dit-il, méritait d'être honoré de toute la province, et je fis mon possible pour le bien représenter, Dieu merci! Je ne crois pas que Deux Montagnes ait à rougir de ma conduite et de ma réputation.

M. Sauvé a parlé de la lutte des classes et de politiques concernant son comté; il n'a fait qu'effleurer la ploitique générale.

La convention conservatrice aura pour le parti et aussi pour moi-même, une importance capitale. Ses conséquences seront considérables et décisives, désastreuses ou salutaires. Ce que je serai demain, devant vous, électeurs et devant ma province, cela dépendra du résultat de ce congrès. Il se fait actuellement dans le parti conservateur, un travail d'école politique, une discussion nécessaire, une réaction qui, à mon sens, s'imposait. Je ne serai jamais ce que mes ancêtres politiques appelaient avec mépris un bureaucrate. Il faut être canadien avant tout. Je tiens à cela comme à ma famille; c'est de tout coeur. Ni offres d'honneurs ou de haute position sur cela. Je suis de la vieille école libérale-conservatrice. C'est la vraie école libérale-conservatrice qui va triompher demain. L'écheveau politique est plus mêlé que jamais; les partis sont ébranlés et quoi que l'on dise, ils sont tous à la veille de faire d'édifiantes évolutions. Ce qu'il faut appuyer et honorer, ce n'est pas le veau d'or du pouvoir, c'est la vérité, la justice et l'honnêteté contre l'ostracisme, l'influence néfaste, la spéculation cachée par la vénalité ou la concussion.

Je suis convaincu d'avoir fait mon devoir d'homme public. Il y a quatorze ans, vous m'accordiez pour la première fois un mandat de député. J'ai juré alors dévouement et fidélité à vos intérêts. Je ne vous ai pas trahi, je vous le jure. J'ai donné à ma province un travail considérable. Aux sessions, vous saviez où était votre député, vous saviez qu'il était à son poste de travail, au poste du devoir. J'ai conscience d'avoir porté honorablement dans toute la province le nom de Deux Montagnes.

LES ELECTIONS GENERALES

On parle d'élections prochaines à Québec. Pourquoi? Parce que le gouvernement de Québec veut passer avant le gouvernement d'Ottawa qui demandera probablement des élections vers Novembre. Pourquoi le gouvernement de Québec veut-il absolument passer avant? Le mandat des députés n'expirera que dans deux ans.

Un organe du gouvernement de Québec, "Le Soleil" disait jeudi dernier: "Qu'on nous préserve d'une élection fédérale. Il admettait qu'une élection générale serait un bouleversement et qu'une tourmante électorale serait un véritable malheur pour le pays".

Mais deux élections générales dans six mois, ne serait pas un double malheur? Le gouvernement est-il obligé de faire des élections? Parce qu'il s'imagine que l'opposition n'aura pas le temps de s'organiser? Le même organe du gouvernement dit que l'opposition n'aura pas le temps de s'organiser? Le même organe du gouvernement dit que l'opposition n'aura pas de votes, parce qu'elle n'aura pas de fonds. J'aime mieux, des votes gagiés par le mérite, que des votes achetés à prix d'argent. Certes, une organisation ne se fait pas avec des prières; le loyer des bureaux, les salaires d'employés, etc., ne se payent pas avec des prières, mais les votes ne se payent pas, ils se gagnent. Le temps est venu d'enseigner au peuple de faire lui-même ses élections s'il veut avoir des députés et un gouvernement réellement à lui et pour lui.

QUAND LA VAGUE POPULAIRE

Quand la vague populaire se forme contre un gouvernement, il n'y a pas assez d'argent et de promesses pour empêcher le balayage. Les électeurs prennent alors l'argent et votent à leur goût. Or, la vogue populaire contre le gouvernement de Québec existe comme elle a existé déjà contre d'autres gouvernements. Que mes amis n'aient pas peur, qu'ils y aillent vaillamment.

Les lâches pas plus que les traîtres à notre province, ne doivent être avec nous. Pour cela, il faut que le parti, réorganisé par la convention puisse encore faire école de patriotisme et de bons sens. Je suis franchement contre l'exploitation des préjugés de race et de religion, je suis pour le respect des races et des croyances, je suis contre les haineux, mais je suis aussi de ma province, et je ne sacrifierai rien de ses droits pour faire plaisir à d'autres.. C'est le temps de parler nettement, franchement. Je n'ai pas peur, je n'aurai pas peur, il ne faut pas avoir peur de dire toute sa pensée.

LE RESPECT DU DOSSIER

Je suis pour le respect des classes, mais je suis aussi pour la justice égale. Quand on parle d'argent pour avoir des votes, on veut dire que les Trusts ne seront pas avec nous. Je ne crains pas de déclarer que nous avons des amis dans toutes les classes et que nous les respectons tous, mais je déclare aussi que nous sommes contre les trusts et que c'est avec les menaces de ces trusts que l'on aigrit les peuples et les pousse à la révolte. L'abus de pouvoir par l'argent d'une classe a engendré l'organisation des classes modestes contre ceux qui ont voulu être les maîtres des gouvernements. Si lo'n veut à prix d'or continuer à essayer de contrôler ou à contrôler les gouvernements et les élections par des organisations et des combinaisons souterraines, on aura un jour, et ce jour n'est pas loin, on aura à faire face à cet ennemi formidable qu'on aura fait des cultivateurs et des travailleurs unis à d'autres éléments de force. Si pour mieux servir certains financiers et certaines organisations de millionnaires, on veut faire cacher la vérité, étouffer la volonté du peuple et faire étrangler l'adversaire, même le plus méritoire, si l'on veut pour cela qu'il n'y ait qu'un seul parti, le parti d'un gouvernement tout puissant, sans opposition, avec un pouvoir absolu, avec l'autorisation et la liberté de faire les lois les plus iniques, des lois d'exception, en faveur d'intérêt politique comme celle des jeunes magistrats et autres, de nommer de nommer des commissaires avec pouvoirs arbitraire et vexatoire contre le peuple et avec privilège devant les tribunaux, comme la Commission des liqueurs et la Commission des Utilités Publiques, je dis que ceux-là qui travaillent ou veulent travailler pour cela sont les ennemis du peuple et que c'est pour cela que les classes modestes commencent à s'organiser contre eux.

POUR LE PEUPLE ET LE DROIT

Quand à moi, je veux être de bon compte. Je suis un progressiste d'ordre et de bonne volonté, mais ce n'est pas avec de pareille organisation qu'on m'empêchera de me dévouer à ma province, et je ne reculerai pas plus devant l'ennemi de demain que devant celui d'aujourd'hui. Battu, je recommencerais demain la bataille du peuple et du droit. Elu, je continuerai à faire mon devoir devant les intérêts de ma province; je ne les trahirai pas ces intérêts, on peut en être certain. Je serai avec un groupe d'hommes digne de confiance ou bien je marcherai seul, mais je marcherai debout. Veut-on la lutte des classes ou l'organisation de deux grands partis? Ou préfère-t-on le régime des factions, avec des gouvernements éphémères, ou encore un seul parti sans opposition? Peut-on prétendre qu'un gouvernement sans opposition serait dans l'intérêt du peuple et de la province? Que veut-on? des millions au plus vite pour quelques-une et rien que de l'injustice et des taxes pour les autres? Cela ne durera pas longtemps.

LA DERNIERE SESION.

M. Sauvé rend ensuite compte de la dernière session et de la principale législation, dit-il, qui a frappé toutes les classes de lourds impôts et de haissables obligations.

On fait payer des taxes sur des petits camions-automobiles même pour le transport des produits de la ferme, tout comme les étrangers, et tout comme si les cultivateurs ne payait pas pour la confection et l'entretien des chemins de sa municipalité. La liberté qu'on avait autrefois n'existe plus, le citoyen est lié par le gouvernement; il n'a plus le droit de faire ceci ou cela et est obligé de faire ci ou cela. Autrefois, c'était la liberté, aujourd'hui, plus moyen d'agir sans demander permission au gouvernement, sans se heurter à des lois ridicules. Voilà le régime du jour.

On fait l'éloge des habitants, mais on oriente la politique de manière à grever leurs propriétés et à leur faire payer des taxes écrasantes, au lendemain d'une prospérité inouïe, il y a des cultivateurs qui vendent leur terre à cause des taxes municipales.

On parle maintenant de l'amélioration de la justice; ça fait trois ans que j'en parle et quand j'en parlais, le premier-ministre disait que j'avais tort.

Aujourd'hui que l'on peut se donner des places de juges, il y en a qui trouve que les juges ne sont point assez bons et qu'il n'y en a pas assez.

La première reforme qui s'impose, c'est la législation concernant l'administration de la justice. On doit éviter de faire amender les lois de la justice quand c'est simplement pour placer des amis menaçants.

Si l'on trouve certains juges trop vieux, il ne faut pas toujours mettre des imberbes à leur place.

Le R. P. Rouleau gravement malade

On annonce que le R. P. Raymond Rouleau, provincial de l'Ordre des Dominicains du Canada, est retenu au lit, souffrant d'une angine de poitrine. Hier, il a reçu la visite de Mgr Pietro di Maria, délégué apostolique pour le Canada.

Le R. P. Raymond est tombé malade quelque temps avant le carême, et, malgré des avis contraires, il a prêché plusieurs retraites.

Il fut frappé alors qu'il venait de prêcher une retraite à Timmins, Ont., à la fin du carême.

NOTRE GRAIN QUI S'EN VA EN EUROPE

Nos navires en apportent plusieurs milliers de tonnes par semaine.

LES DEPARTS

Les départs des navires de notre port depuis une huitaine de jours a été assez considérable. Si l'on fait abstraction des paquebots, on constate d'après les relevés de différentes compagnies, que les cargos sont partis en assez grand nombre. La ligne Cnard a enregistré à elle seule depuis quelques jours, trois départs. L'exportation se fait sur une grande échelle. Si l'on jette un coup d'oeil sur les manifestes, on voit que l'exportation du grain outremer a déjà atteinte depuis l'ouverture de la navigation une expansion assez voyante. Trois des navires de cette compagnie, le "Venusia", "l'Albania", "le "Vellavia", sont déjà partis avec une cargaison générale, dont le grain figure en tête. La liste de manifestes fait lire que l'"Albania" a quitté notre port avec une cargaison se chiffrant à 3,671 tonnes dont 1,071 tonnes de blé, 429 de blé-d'Indes. La viande, le lard, et la farine se chiffent à 1,933 sacs en boîtes.

"Le Venusia" dont la cargaison est 4,853 tonnes, transporte à Liverpool, 3,857 tonnes de blé.

La farine toutefois ne consiste qu'en 532sacs.

Le "Vulavia" est celui qui a la plus forte cargaison se chiffrant à 6,074 tonnes, dont la majeur partie est de grain. Or relevé on lit 2,143 tonnes de blé, 802 tonnes d'avoines, 440 tonnes d'orge et 1485 sacs de farine.

Le "Cassandra" de la ligne Anchor-Donaldson, est le navire qui transporte le moins de fret. Sa cargaison ne se chiffre qu'à 2,031 tonnes.

Son chargement de grain n'a consisté que de 429 tonnes de blé, et de 1081 sacs de farine. Les compagnies maritimes sont des plus optimistes, quant aux perspectives d'une très grande exportation cette année.

HULL, 9. — Emilia Boisvenu, jeune fille de Gracefield, accusé d'infanticide, a été condamnée à subir son procès au prochain terme des assises criminelles, en mars 1923. N'ayant personne pour fournir un cautionnement, elle devra rester près d'un an en prison avant de subir son procès.

Garanti donner satisfaction
LE BAUME CAUSTIQUE DE Gombault

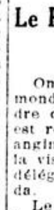


A DES IMITATEURS MAIS PAS DE RIVAUX

Remède sûr, rapide et positif pour: Les jardons, les sur-os, les molettes, le capelet, les entorses, l'abattement, le vessigon, et toutes les infirmités provenant de l'éparvin, le bourrelet et d'autres tumeurs osseuses. Guérit toutes les affections cutanées et tue les parasites, guérit la fourchette échauffée et la diphtérie. Fait disparaître tous les bourrelets enflés parmi les chevaux et le bétail en général.

Comme remède humain il est d'une valeur incalculable pour le rhumatisme, les entorses, le mal de gorge, etc.

Chaque bouteille de Baume Caustique qui se vend est garantie donner satisfaction. Prix $1.75 la bouteille. En vente chez les pharmaciens ou envoyé par express franco, avec directions complètes. Demandez des circulaires descriptives, témoignages, etc. Adresse: THE LAWRENCE WILLIAMS CO. Toronto, Ont. 24



ABSORBINE TRADE MARK REG.U.S.PAT.OFF

réduira les tendons, ligaments muscles ou contusions enflammés, foulés, enflés. Arrête la boiterie et calme la douleur causée par l'esquille, excroissance de l'os ou éparvin. Pas d'ampoules, ni perte de poil. On peut se servir du cheval. $2.50 la bouteille chez les pharmaciens ou livrée. Décrivez votre cas pour instructions l'intéressant. Livre 2 R gratis, traitant des chevaux.

ABSORBINE, JR., liniment antiseptique pour les personnes. Réduit les ligaments, foulés, déchirés, les glandes, veines ou muscles dilatés, guérit les coupures, bobos, ulcères. Calme la douleur. Prix $1.25 la bouteille, chez les marchands, livrée. Livre de témoignages" gratuit.

W. F. YOUNG, Inc., 250, Edifice Lyman. Montréal, Can

ARGENT A PRETER

Cultivateurs! Empruntez chez nous à 6 pour cent d'intérêt ou confiez-nous la vente de votre terre. "Crédit Immobilier Franco-Canadien, 360 Ste-Catherine est, Montréal. 14-N

AUX MALADES.

ABANDONNES. Guérison garantie; maladies syphilitiques, vénériennes, nerveuses, catarrhe, démangeaisons, faiblesse, reins, vessie, bronchite, paralysie, toutes maladies. Ordonnances docteurs belges. Consultations gratuites Institut Belge St-Joseph, 1343 St-Denis. 22-53

ATTENTION — Envoyez-nous votre nom et adresse plus un timbre pour réponse et nous vous enseignerons le moyen d'avoir les formules pour faire tout genre de boissons sans distillation. Ecrire à boîte postale 1015, Montréal, Qué. 25-4

A VAL DES BOIS, Québec, 600 acres, patentée, 200 acres en culture, balance en bois vert. Sera vendue avec bestiaux, chevaux, gréement complet de machines agricoles. Bonnes granges et maison à deux étages. Occupation immédiate. Prix six mille piastres comptant. Pour plus amples informations et conditions adressez-vous à Donat Portelance, Val des Bois, via Buckingham, Qué. 24-9

BALANCES, réservoirs, presses, moteurs, couteaux à viandes, machines à glace, bouilloires, chaudrons, comptoirs, B. Kleker, 1665 Papineau. 25-dan

AUTOMOBILISTES — Merveilleuse découverte. Une composition magique égale la gazoline à 3c le gallon. Boîte $1.00 donne 500 milles. Satisfaction garantie. Agents demandés. Lefebvre Frères, orth Lancaster, Ont. 28-4

GRAMOPHONE

MAGNIFIQUE gramophone chêne fumé, solide, acajou, valant $350, vendra $150, avec 50 sélections, les dernières chansons Fox Trot et Valses données gratis, musique à bouche de 75c à $5. Nous échangeons les records à notre magasin seulement à 10c chacun Nous vendons tous les derniers records neufs. Echange Mac, 1273 St-Denis, Montréal. 16-N

HOMMES, GARÇONS, faites $35 à $50 par semaine comme barbier. Grande demande, emploi facile, système moderne, commission payée en apprenant. Quelques semaines suffisent, position garantie. Informations: Collège de Barbiers, 62 St-Laurent, Montréal. 8-104

ONGUENT merveilleux de Mme Bouréelle, Saint-Chrysostôme, comté Châteauguay, P. Q. Guérit maladie de peau, eczéma, hémorroïde, mal de barbe, rifle, blesures, brûlures, panaris, tour d'ongles, 40 cents, aucun cas incurable. 27-13

TERRES DEMANDEES

Cultivateurs! Nous avons 500 acheteurs à placer, si vous désirez vendre, voyez immédiatement le "Crédit Immobilier", 360 Ste-Catherine est, Montréal.

PLUSIEURS bonnes terres demandées. Nous avons toujours de bons acheteurs sérieux en main. Petit & Petit, limitée, vendeurs de terres compétents. 694a Mont-Royal Est, Montréal. 27-4

DESIREZ-VOUS AMELIORER VOTRE SITUATION ?

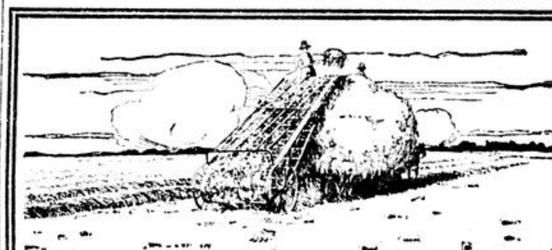
Avec ses millions d'acres de terre riche, inoccupés; ses vastes forêts, ses innombrables pouvoirs hydrauliques, ses mers, rivières et lacs poissonneux; la multitude et la variété de ses terrains miniers d'une si grande valeur; ses sites si bien appropriés pour l'industrie, ses facilités de transport et ses débouchés commerciaux si avantageux, le

CANADA

est aujourd'hui en position de satisfaire les désirs les plus ambitieux. Pour recevoir gratuitement une magnifique brochure donnant une description des meilleures terres du Canada, et de la facilité de s'y établir, ou encore avoir d'autres renseignements sur le Canada, Ecrivez aujourd'hui même à

J. E. LAFORCE,
Département des Industries et Ressources, Chemin de Fer National, du Canada,
294 rue Washington, Boston, Mass.

24-14



Les Machines à Fenaison McCormick et Deering

attendent l'inspection au magasin du marchand de McCormick-Deering. On peut se fier à la vieille qualité recommandable et les prix reflètent les vrais efforts qui ont été faits pour fournir le meilleur équipement à des prix satisfaisants.

Les fermiers commenceront bientôt à faire la fenaison et comme les générations avant eux l'ont fait, ils se fiéront aux faucheuses, râteaux, épandeurs et chargeurs McCormick et Deering et International.

D'urgentes économies ont été nécessaires dans les dernières années, mais le bon jugement demande que plusieurs vieilles machines soient remplacées par de nouvelles cette année. Les marchands de Deering et McCormick montrent actuellement des machines appropriées à la saison.

INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY OF CANADA LTD
HAMILTON CANADA

Succursales de l'Ouest—Brandon, Winnipeg, Man., Calgary, Edmonton, Lethbridge, Alta., Estevan, N. Battleford, Régina, Saskatoon, Yorkton, Sask.
Succursales de l'Est—Hamilton, London, Ottawa, Ont., Montréal, Québec, Que., St-Jean, N. B.

11-25

Quelle Toiture est la Meilleure ?

Nous avons fait une spécialité des toitures depuis 70 ans. C'est avec beaucoup d'orgueil que nous pouvons vous montrer des toitures posées par nous il y a vingt-cinq ans qui donnent encore un bon service. Notre expérience, acquise pendant une période de 70 ans, nous a enseigné ce qu'il faut pour chaque genre de construction. Parmi les autres toitures que nous posons, sont les toitures en ardoise, en feutre, en goudron et gravier, en tuile, en métal, en asphalte, en bardeau et en blocs de ciment. Examen des toitures fait gratuitement et prix fourni sans obligation.

Geo. W. Reed & Co. Limited
(Etablie en 1852)
37, rue St-Antoine. Montréal. Téléphone Main 987

Aux Cultivateurs



Avez-vous des Poules, Oeufs, ou Volailles à Vendre....?

VOICI LE PLUS COURT CHEMIN pour atteindre la personne qui achètera soit vos produits ou même votre ferm . Servez-vous des

Petites Annonces de La Patrie Hebdomadaire (Le Cultivateur)

Nos prix sont bien minimes pour les résultats que vous pourrez obtenir d'une petite annonce dans notre journal.

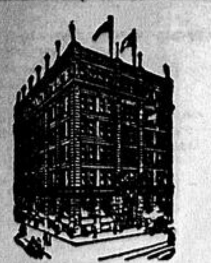
25 mots 25c et 2c chaque mot additionnel.

Veuillez nous retourner la forme d'annonce ci-dessous en écrivant qu'un mot dans chaque espace:

FORME POUR "PETITE ANNONCE".

"La Patrie," Montréal, Can.
Veuillez publier l'annonce suivante pendant........fois dont vous trouverez ci-inclus le montant de......

Toute annonce devra être accompagnée du montant nécessaire. i.n.o



LE FOYER DE

La Patrie

(Le Cultivateur)

Le journal le plus complet, le plus int'ressant et le plus instruct f pour les cultivateurs est

La PATRIE HEBDOMADAIRE

(Le Cultivateur)

Publiée tous les jeudis par La Cie de Publication de la Patrie, Limitée, Montréal, Canada.

Abonnement.—Pour le Canada: Un an, $1.50; six mois 75c; pour es Etats-Unis, $2.00 par année; six mois, $1.00. Strictement payable d'avance.

AUX LECTEURS

"LA PATRIE" Hebdomadaire est le seul journal de langue française à Montréal ont la rédaction s'est spécialisée théoriquement et pratiquementdans tous le domaines de l'agricuture moderne.

"LA PATRIE" est le seul journal français au Canada qui s'occupe du bien-être des cultivateurs, de leurs progrès, de leurs moindres efforts et de l'importance qu'ils prennent chaque jour dans la Province de Québec; en un mot, de tout ce qui les intéresse.

"LA PATRIE" est leur organe. Elle publie régulièrement chaque semaine la photographie des cultivateurs Canadiens-français qui font honneur à leur race. Elle publie aussi la photographie des granges modèles ainsi que des dépendances appartenant aux cultivateurs de la Province de Québec.

"LA PATRIE" est un journal indispensable pour tout cultivateur qui veut améliorer son troupeau et ses méthodes de culture et d'élevage.

"LA PATRIE" Hebdomadaire s'intéresse aussi aux questions sociales et politiques, mais avec toute la réserve que lui commande le respect des opinions individuelles; son service parfait d'informations universelles lui permet de présenter chaque semaine à ses lecteurs les grands événements qui se déroulent de par le monde. Elle publie en outre, pour l'amusement et l'instruction des enfants, une page illustrée qui provoque un profond intérêt. D'autre part, ses feuilletons sont choisis avec soin parmi les oeuvres qui se recommandent davantage par leur moralité et leur forme littéraire.

AIDEZ à la DIFFUSION de la "PATRIE" Hebdomadaire en la faisant connaitre et lire par vos parents, vos voisins et vos amis!

Le rédacteur agricole invite les cultivateurs à lui communiquer le résultat de leurs expériences par écrit, ou de vive voix en venant lui rendre visite lorsqu'ils sont de passage à Montréal.

A tous les abonnés, à tous les lecteurs, la plus cordiale bienvenue

UN COLLEGE AGRICOLE SUR DES ROUES

Il est organisé par le ministère de l'agriculture provincial et par le Pacifique.

TRAIN-EXPOSITION

Une exposition roulante composée de douze wagons va sous peu commencer, le tour de toute la province de Québec. Cette exposition a été organisée conjointement par le ministère de l'Agriculture de la province et le C.P.R., avec la participation des trois grandes écoles d'agriculture de la province, de Ste-Anne de Bellevue, d'Oka et de Ste-Anne de la Pocatière, de même que les packers.

Le but de cette exposition est de renseigner les cultivateurs sur place des besoins de l'exportation, et de tous les progrès faits par l'industrie agricole.

Le train exposition sera accompagné d'un nombre imposant de conférenciers et experts qui donneront les explications et démonstrations nécessaires.

Deux des wagons seront occupés par les plus beaux spécimenax de taureaux et vaches propres à l'industrie laitière, et un wagon sera consacré aux cochons et aux moutons. On insistera pour faire comprendre aux cultivateurs l'importance d'élever les types de cochons se prêtant le mieux à la production du bacon d'exportation. Un autre wagon sera affecté à la basse-cour, montrant non seulement l'élevage, mais aussi la production des oeufs, et leur classification. Les ruchers, le miel et le sirop, aurxont aussi leur char spécial. Les produits de l'industrie laitière auront aussi un char, de même que l'horticulture. Les arts domestiques et l'économie ménagère, occuperont un char. Pour terminer le train, deux chars seront occupés par les produits des récoltes, avec tout ce qu'il faut pour démonstrations concernant les mauvaises herbes, le drainage, la construction et l'outillage d'une ferme.

Les packers fourniront un démonstrateur de la préparation du porc dans toutes ses phases.

Noyade à Chicoutimi

(Spécial à la PATHRIE)

Québec, 10.—La première noyade sur le flottage du bois s'est produite hier dans Chicoutimi. C'est un employé de la compagnie Price du nom de Johnny Tremblay, de St-Joseph Dalma. Il fut englouti dans un amoncellement de billots sur lequel il travaillait.

AUX JEUNES FILLES DE LA CAMPAGNE

Qui désirent améliorer leur sort elles doivent s'adresser immédiatement à nous, car c'est la place unique à Montréal pour se placer avantageusement.

Servantes.
Cuisinières.
Bonnes d'enfants.
Demandées.
Salaires de $20 à $40 par mois.

Voici l'occasion unique pour vous de gagner un gros salaire.

Venez immédiatement, une position vous attend au

Bureau de Placement
La PATRIE,
Médium Sincère,
Edifice la PATRIE, Est 5300.

ino

UN APPEL DE GRACE ADRESSE AU SOUVERAIN

Une veuve et ses cinq orphelins au pied du trône de Sa Majesté.

ACCIDENT

Appel de grâce sera interjeté à Sa Majesté en son Conseil Privé par une veuve et ses cinq enfants, qu'un jugement de la Cour Suprême du Canada prive d'une indemnité de $8,000 pour la mort du chef de famille tué dans un accident de chemin de fer.

En effet, dame Florida Labrèche, épouse de Hector Sarrazin, la victime, a donné instruction, ce matin, à son avocat Me Alfred Forest, de porter sa cause aux pieds du Souverain.

La compagnie du Grand Tronc est partie défenderesse en cette instance.

L'accidtna survint dans les circonstances relatées ci-après.

Le 1er août 1920, Sarrazin traversait, du sud au nord, entre deux wagons stationnaires, les deux voies principales du Grand Tronc, dans les cours Turcot, lorsqu'il fut frappé par un train-express d'Ottawa, entrant ne gare et tué presqu'instantanément. Au moment de l'accident le train-express de Toronto sortait de la gare de Montréal, sur la voie principale nord et l etrain-express d'Ottawa entrait sur la voie principale.

La veuve de la victime intenta une action en justice au montant de $10,000.

Le 9 mai 1921, un jury accorda $8,000 dont $3,000 à la mère et $5,000 aux cinq orphelins. L'honorable juge Lane qui présidait au procès confirma le verdict sans objection des avocats de la compagnie.

Appel fut interjeté à la Cour du Banc du Roi qui confirma, à la majorité de ses juges, le jugement de première instance.

En Cour Suprême, le dernier jugement vient d'être infirmé par une majorité de trois juges sur cinq.

La situation est celle-ci: huit juges se sont prononcés en faveur de la veuve et des orphelins contre deux en faveur de la compagnie.

FATAL ACCIDENT A LACADIE

St-Jean (Qué.) 10.—M. et Mme Henry Hart, de Grande-Ligne (Qué.), ont été tués mercredi à 10 heures a.m., en traversant en voiture la voie du Pacifique Canadien à Lacadie, par le convoi venant de Sherbrooke. Leur petite fille, gravement blessée, a été transportée à l'hôpital de Montréal.

Elle jette son bébé par la fenêtre d'un train, à Lindsay

LINDSAY, Ont., 10. — L'enquête du coroner au sujet de la mort d'un bébé trouvé à côté de la voie du C.P.R. samedi, s'est terminée ce matin par le verdict suivant: "L'enfant est mort après avoir été jeté par sa mère par le châssis d'un train en mouvement". Sa mère était Béatrice Nicholls.

La mère dit qu'elle croyait le bébé mort quand elle l'a jeté par le châssis. Le Dr Collison dit que le corps du bébé était normal et qu'il n'y avait aucune trace de convulsions. La jeune femme est gardée sous la surveillance de la police.

Jeune homme assommé et dévalisé par ses amis

IL EST RECUEILLI PAR LA POLICE DANS UN ETAT LAMENTABLE.

Un jeune homme, Jean-Baptiste Turcotte, a été trouvé gisant dans une mare de sang, hier soir, vers 11 heures, dans la ruelle qui longe le Club Canadien. Le constable Archambault, qui trouva le jeune homme, fit transporter le blessé à l'hôpital Général. On dut lui faire quatre points de suture.

Interrogé par le policier, le jeune homme raconta qu'il retournait chez lui avec deux amis intimes, lorsqu'un de ses compagnons le frappa à la tête avec une bouteille de bière, rue Lagauchetière. Turcotte perdit connaissance. Lorsqu'il reprit ses sens, il constata qu'on lui avait enlevé $200.

Il a refusé de donner les noms de ses compagnons, se chargeant de "régler ça lui-même".

L'Alliance Française dans Ottawa

(Spécial à la Patrie)

OTTAWA, 10 — Les membres de l'Alliance Française, section d'Ottawa, ont fait l'élection de leurs officiers avec le résultat suivant:

Président d'honneur: M. A. D. DeCelles, vice-président, Dr C. E. Saunders, président M. M. G. Larochelle, vice-présidents: MM. Napoléon Champagne et A. G. Parker, secrétaires: MM. Edmond Lortie et Armand Grenier, trésorier: M. Maurice Morissette, conseillers: l'hon. P. E. Blondin, l'hon. L. P. oBrdeur, l'hon. Belcourt, Noël Chassé, le col. O. M. Biggar, A. A. Dion, E. J. Lemaire, H. A. Fortier, J. de L. Taché, E. J. Deville, F. A. Labelle, A. Paré, P. E. Bernier et L. Stafford.

Les défunts de l'Union Nationale Française

Il est rappelé que la cérémonie au cours de laquelle seront inhumée dans le terrain de l'Union Nationale Française, au cimetière catholique, les corps des Français décédés durant l'hiver et qui reposent dans les voûtes du cimetière, aura lieu samedi, 13 courant à 3 heures après-midi.

TRAGIQUE ACCIDENT



ULRIC LEONARD, âgé de 3 ans, qui s'est noyé lundi après-midi dans le canal Lachine.

TRAGIQUE ACCIDENT LUNDI A LACHINE

(Spécial à la Patrie)

LACHINE, 10. — Un tragique accident est arrivé hier après-midi vers 3 heures. Ulric Léonard, petit garçon de 4 ans et demi était à s'amuser sur le bord du petit canal lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba dans une profondeur de 8 pieds d'eau. Son père qui tient une boutique tout près de là, attiré par les cris des voisins s'élança au secours de son enfant, mais naiheureusement il était trop tard, l'enfant s'enfonçait dans l'onde perfide pour ne plus paraitre.

On commença à faire des recherches et ce n'est qu'à 5 heures qu'on repécha le cadavre. Le petit défunt était le fils de M. Adélard Léonard, qui n'était arrivé à Lachine que depuis une semaine.

La douleur des parents faisait peine à voir. Ils ont reçu beaucoup de sympathies.

CANADIENS DES ETATS-UNIS QUI REVIENNENT

L'hon. M. Perrault confiant dans le rapatriement et la colonisation.

BONNES NOUVELLES

L'hon. M. Perrault, ministre de la Colonisation, dont la visite était, depuis plusieurs jours attendue à Montréal, a reçu plusieurs visiteurs aux bureaux du gouvernement ce matin. Plusieurs députés se trouvaient au nombre de ces visiteurs.

Le ministre a très favorablement accueilli le représentant de la PATRIE et il semblait tout joyeux d'avoir à lui communiquer d'excellentes nouvelles du ministère qu'on lui a confié. Ainsi l'année s'annonce des plus actives sous plusieurs rapports. A l'article rapatriement, le ministre nous a appris que, conformément à des informations sérieuses qu'il avait reçues de M. J. Jutras, plusieurs familles canadiennes établies aux Etats-Unis allaient revenir se caser définitivement dans la province de Québec.

Les départements d'immigration et de colonisation, qui sont sous le contrôle de M. Edmond Robert, remplaçant de M. Carufel, décédé et Emile Marquette, démissionnaire, sont très actifs et s'attendent à des résultats consolants.

D'importants travaux de colonisation sont déjà en train, et le défrichement des lots s'annonce sous le jour le plus favorable, dans pratiquement tous les districts de colonisation. Les grands mouvements colonisateurs se font surtout dans la Métapédia, principalement dans les cantons Langis et Blais.

Il est probable que le ministre fera prochainement un voyage d'inspection dans cette région, et des journalistes qui voudront l'accompagner pourront se rendre compte par eux-mêmes. Dans Rimouski et Matane, il surgit de nombreuses paroisses nouvelles, tandis que la colonisation est en excellente voie dans l'Abittibi, le Témouscouata, Chicoutimi et le Lac Saint-Jean.

L'hon. M. Perrault nous quitte ce soir, mais il reviendra à Montréal, dans une quinzaine de jours.

LA CLAIRON DE LA PAIX A GENES

(Presse Associée)

LONDRES, 10. — Le premier ministre Lloyd George a envoyé aujourd'hui le télégramme suivant à la Congregational Union d'Angleterre et du pays des Galles, en réponse à celui de l'union qui l'assurait de tout son appui dans son travail pour assurer la paix à l'Europe.

"Les forces humanitaires du monde ferment leurs rangs dans la nouvelle croisade contre la tyrannie des forces brutales. Gênes a sonné le clairon de la paix. Nous ne nous reposerons que si nous gagnons."

Il nie avoir porté une telle accusation

(Presse Associée)

Toronto, 10. — A la commission d'enquête au sujet de l'accusation portée par le major A. C. Lewis, membre de l'Assemblée Législative d'Ontario, disant que le gouvernement avait été lent dans la recherche des causes de la mort du capitaine Orville Huston, le plaignant a déclaré dans une contre-interrogatoire qu'il n'avait jamais eu l'intention de porter d'accusation en rapport avec la mort du capitaine Huston contre le roi du bois, M. E. W. Backer.

UN CONDAMNE A MORT FAIT APPEL AU PUBLIC POUR FAIRE COMMUER SA PEINE

CHINOIS QUI VOLE DES BAGUES SERTIES DE DIAMANTS

Un Céleste, Wong Sing, se présentait pour la quatrième fois, hier après-midi, vers 5 heures à la bijouterie Louis Singer, 28 ouest, rue Sainte-Catherine, sous prétexte d'acheter une bague sertie de diamants.

"Je ne vois pas bien, dit-il, au propriétaire qui lui montrait les bijoux. Laissez-moi les regarder à la clarté du jour près de la porte". Le propriétaire acquiesça, mais le Céleste prit la fuite emportant les bagues précieuses.

M. Singer se lança à sa poursuite e nappelant la police. L'agent-vigie Bourgeois donna la chasse à l'individu qu'il captura un peu plus loin. On retrouva les bijoux sur le fuyard à l'exception de trois bagues qu'il perdit dans sa course.

Sing a comparu devant le juge Cusson, ce matin, sous l'accusation d'avoir volé douze bagues serties de diamants d'une valeur de $273. Enquête à huitaine.

LES AVEUX D'UN PRISONNIER ET LES POLICIERS

Un point de droit intéressant est discuté en Cour d'enquête.

DEUX CAUSES

La police a-t-elle le droit de recevoir les aveux d'un prisonnier et de s'en servir comme preuve devant les tribunaux? Tel est le point de droit fort intéressant mais peu nouveau qui a été discuté hier après-midi devant le juge Cusson, en cour d'enquête, dans leux causes différentes. L'un des avocats de la défense a même prétendu que la police n'avait pas droit d'interroger les prisonniers. Le juge Cusson a répondu que cette procédure était permise pourvu que les prescriptions de la loi fussent observées à la lettre. Le prévenu, dans ce cas, doit être mis sur ses gardes et aucune menace ou faveur ne doit lui être faite.

La première cause fut celle de Sam Blatt, Leo Corrigan, Jos. Lusher et William Beach accusés d'avoir volé pour $500 de drap dans un magasin situé au No 1165 avenue Greene. Les accusés furent appréhendés par le constable Strother, de Westmount.

Le capitaine W. Gihooley, de la ville voisine, a produit un document qu'il a dit être une confession assermentée du prévenu Lusher. Le témoin a écrit la confession et l'accusé, dit-il, l'a signée. On ne lui a fait aucune promesse ou faveur. Lusher raconte dans ses aveux qu'il rencontra trois autres accusés dans une salle de pool rue Sainte-Catherine et qu'ils partirent ensemble pour faire un "joy ride". Ils visitèrent plusieurs restaurants et finalement se dirigèrent vers l'avenue Greene. Les individus qui étaient avec lui, dit-il, agirent de façon mystérieuse particulièrement en lui demandant de descendre de la machine et de faire le guet en avant de l'auto. Il se préparait à monter dans un tramway, dit-il, lorsqu'il fut arrêté.

Une confession semblable a été produite dans le cas de Blatt mais elle n'a pas été lue. Il admit avoir demandé à ses compagnons où ils avaient reçu les marchandises.

Beach a été acquitté et les trois autres accusés envoyés pour examen volontaire le 16 mai.

Les prévenus étaient défendus par Mes W. M. Couper, James Crankshaw et J. P. W. Dagenais.

—L'autre cause fut celle de L.-Philippe Chamberland, cet employé de la maison H. P. Labelle accusé d'avoir volé $83 à ses patrons en simulant un "hold-up". L'avocat de la défense, Me Dagenais, s'objecta à la production d'une confession écrite. Le prévenu a été condamné à subir un examen volontaire le 16 mai.

C'est le détective Oulmet qui arrêta l'accusé.

Des rebelles se soumettent au Maroc

(Presse Associée.)

MADRID, 10. — On nous apprend ce matin, qu'une partie des rebelles s'est soumise aur forces espagnoles au Maroc, de même que de nouveaux succès des opérations militaires espagnoles.

Les rebelles sont très démoralisés, ils quittent Tazarut qui était le centre de leurs agissements et où Raisul et ses complices continuent leur résistance.

A LA GLOIRE D'EDITH CAVELL

(Presse Associée).

Bruxelles, 10. — L'héroïsme et l'esprit de sacrifice de Edith Cavell a été exalté aujourd'hui par le roi George d'Angleterre, en visite chez le roi Albert de Belgique avec la reine Marie.

Le roi George a placé un feston de drapeaux belges, français et anglais à l'endroit même où l'intrépide infirmière a été exécutée durant la guerre par les Allemands.

Il tombe d'un échaffaudage

Vers midi, hier, Adélard Prévost est tombé en bas d'un échafaudage alors qu'il travaillait au deuxième étage d'une maison située 658 ave. nue Wilson. Il s'est fracturé la jambe gauche. Il a été conduit à l'Hôpital Western.

Blouin, de Matane dit qu'il a fait des aveux "sous une influence diabolique"

UNE CIRCULAIRE

(Spécial à la Patrie)

QUEBEC, 10 — Dans une circulaire qu'il vient de faire distribuer dans tout le district de Québec, Philéas Blouin de Matane, condamné à mort pour le meurtre de son neveu, lance un appel au public pour faire commuer sa peine.

La circulaire porte sur la première page cette inscription ayant trait à Blouin: "Martyre des provocations et des mauvaises langues". Puis Blouin déclare:

"De la nuit fatale du 26 août dernier, je ne me souviens de rien. Si j'ai commis l'acte qui a enlevé la vie de mon pauvre petit neveu, c'est que mon esprit m'a été enlevé par une influence diabolique, ou que quelqu'un a pris avantage de moi ce soir-là. Sous l'influence que j'étais, quelqu'un aurait pu prendre le fusil et tirer le coup fatal. Ceux qui ont acheté les cartouches avaient tiré du fusil avant et auraient pu tirer ce soir-là.

"Il existe donc beaucoup de mystère dans cette malheureuse affaire. Pourquoi n'a-t-on pas questionné les témoins sur ces faits. Il y a beaucoup de faits, pas amenés dans la cause, qui militent en ma faveur.

"Si j'ai fait des aveux j'étais encore sous cette influence qui m'avait enlevé l'esprit. Il est facile de faire croire n'importe quoi à un esprit démoralisé.

"Lorsque j'ai été transféré de la prison de Rimouski à celle de Québec, on m'a averti environ une heure avant mon départ. J'ai demandé à voir ma famille, on me l'a refusé, et tout ceci dans un pays civilisé. Pourtant d'après ma sentence, je devais être détenu dans la prison commune de Rimouski, où j'aurais pu communiquer de temps à autre avec ma famille, qui n'a pas les moyens de monter à Québec, car le trajet est très long.

"Mon cas n'a pas été expliqué comme je le voulais. On aurait dû faire toute la lumière devant les jurés, ça leur aurait aidé d'avantage dans leur verdict. Des témoins auraient pu en dire plus long si on les avait questionnés sur tout ce qui s'était passé.

"Matane n'attirera pas les bénédictions du Ciel en me conduisant à l'échafaud pour expier les péchés infames des bavards provocateurs.

"La nuit fatale, quand McDougal s'est noyé en embarquant à bord d'une goélette, j'étais avec mes frères au village de Matane à une noce. Rien ne s'est passé à cette veillée, on m'a accusé depuis 20 ans d'avoir tué McDougal.

"Mes provocateurs qui n'ont cessé de bavarder contre moi depuis cette affaire ont été mes bourreaux. Leur esprit se troublera souvent, ils en porteront la charge à moins qu'ils ne me viennent en aide en faisant des aveux au ministre de la Justice."

L'Alliance Française



M. G. LAROCHELLE, qui a été réélu hier président de l'Alliance française d'Ottawa.

ON AURAIT PARLE DU PATRONAGE

LE CAUCUS DU PARTI LIBERAL A EU LIEU AUJURD'HUI.

(Spécial à la PATRIE)

Ottawa, 10.—Le parti libéral a tenu un caucus aujourd'hui pour discuter, croit-on, la question du patronage. La commission du service civil a décidé d'abandonner la nomination de certains partisans à des positions auxquelles sont attachées un salaire de moins de mille dollars. La commission a présenté un rapport au gouvernement et l'on croit que c'est ce rapport qui a été étudié avant de prendre une décision finale.

On dit que le gouvernement a consulté les députés au sujet du travail qui reste à faire, l'enquête sur les taux ferroviaires, la commission du blé avec pouvoirs provinciaux afin de faire quelque chose dans le sens demandé par l'ouest tout en respectant la décision des avocats du parlement sur la légalité de la commission des blés. Il est fort possible que le budget n'ait pas été non plus ignoré à cette réunion du parti.

Séance au Collège Ste-Anne

FETE DU PERE RECTEUR

Mercredi soir, le 17 mai, à huit heures et quinze, à l'occasion de la fête du Révérend Père Recteur, les élèves actuels du collège, secondés par quelques anciens interpréteront le célèbre drame du vicomte Henri de Bernier: "Le fils de Ganelon".

Sièges réservés, $1.00, 0.75, 0.50.

On peut se procurer les billets au parloir du collège.

Tous les anciens du collège sont invités à assister à une réunion spéciale, le lendemain, 18 mai, à

LEURS CADAVRES TROUVES FLOTTANTS SUR LA RIVIERE

(Spécial à la PATRIE)

Rimouski, 10. — Les jeunes gens Desrosiers, disparus l'automne dernier dans les bois au canton Chabot, dans la paraoisse de Ste-Angèle de Merici, comté de Matane, ont été retrouvés flottant sur un lac, près de la rivière Métis. Il n'y a pas eu de violence de la part de personne. Ils ont dû passer à travers la glace en voulant pêcher. Le cheval qu'ils avaient avec eux a été retrouvé dans le camp, mourant de faim. La rumeur disait qu'il y avait eu chicane entre jeunes gens. L'hon. Procureur-général a envoyé un coroner de Québec, ainsi que la police provinciale pour s'enquérir des faits. Il n'y a pas eu de violence d'après le rapport de l'enquête.

Le coroner et la police étaient sur le train maritime montant hier matin, une heure en retard.

LA FETE DES BONBONS SERA CONTINENTALE

Les fabricants de "delicatessens" feront une grosse affaire de cette journée

CANADA et ETATS-UNIS

Les congressistes de la Confectionary, Biscuits and Chocolate Industries of Canada, actuellement en session au Ritz, ont discuté longuement et décidé hier après-midi, d'avoir cette année une journée des bonbons (Candy Day) uniforme pour tout le Canada. Seulement, la date en sera déterminée ultérieurement, car on tentera de s'entendre avec les fabricants américains, dont plusieurs ont des succursales au pays, afin que cette fête du bonbon ou des "delicatessens" soit célébrée le même jour par tout le continent américain. On veut donner aux manufacturiers et vendeurs le temps de se bien préparer, et l'on veut faire une grosse affaire de cette fête.

M. G. M. Harris, de la compagnie d'assurance Sun Life, a fait une causerie pratique, s'appliquant particulièrement à l'industrie de la confiserie et des bonbons, dont la fabrication nécessite un feu considérable et l'usage d'essences et d'alcools.

Au lunch d'hier, le maire Martin souhaita cordialement la bienvenue à tous les délégués au nom de la ville de Montréal.

Après la séance d'hier après-midi, eut lieu la visite officielle de l'exposition des produits de plusieurs fabriques canadiennes: bonbons, gelées, gâteaux, boites d'emballage, étiquettes, etc. Cette exposition comprend 32 compartiments très artistiquement décorés, placés tout le tour de la salle du Ritz, au rez de chaussée et dans les galeries. Le public y a accès l'après-midi, de 2 à 5 h.

Nous avons remarqué parmi les principaux produits exposés: les fameuses gelées de la Cie Wagstaffe Ltée, de Hamilton, Ont., représentée à Montréal, par M. Angus McIntosh, 11 St-Sacrement; les essences de Mangerford Smith Co., de Toronto; les produits de la Cracker Jack Coy., de Chicago, Brooklyn, dont M. P. Downey est le représentant à Montréal. Les autres compagnies qui exhibent sont: Dodd Simpson Press Ltd., impressions en couleurs; Harry H. O. Ottens Mfg. Co.; Sommerville Paper Boxes Ltd.; Canadian Nashua Paper Co., Ltd.; Jos Lowe Coy., Ltd., Toronto, poudre lactée; Standard Lithographing Coy of Canada, de Toronto et Montréal, représentée par M. H. H. Cromwell, superbes échantillons d'étiquettes en relief; Stuart Bros Paper Boxes; la St-Lawrence Sugar Refineries, de Montréal, avec ses sacs de sucre Diamond; les Cowan's Maple Buds de Ralph Clarke Stone Coy., Ltd; les conserves de fruits de la compagnie Saxonia, de Montréal; Beldings Ribbons Ltd; Bradshaw Ltd.; la Canada Starch Coy., avec ses glucoses, ses huiles et essences; Bowes Coy Ltd; la Dominion Cartons, etc. Hier soir, les congressistes ont assisté en corps à la repréentation du théâtre Princes. Cet après midi, ils visitent le port comme invités de la commission du port, et ce soir a lieu le banquet annuel, auquel l'hon. J. A. Ross, minstre du commerce doit adresser la parole.

Funérailles solennelles de M. Paul Deschanel

PARIS, 4. — Les funérailles de l'ancien Président de la République Paul Deschanel ont été célébrées hier matin à l'église Saint-Honoré d'Eylau. La dépouille a été [illegible] au caveau funéraire de la famille Deschanel, au cimetière Montparnasse. Conformément aux voeux de l'éminent homme d'Etat, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe. Néanmoins, la cérémonie a été très solennelle.

Le nonce pontifical, Mgr Ceretti, officiait au service, assisté de plusoeurs autres prélats. En dehors des membres de la famille de l'ancien Président, l'assistance comprenait la majorité des ministres d'Etat qui ont occupé des charges sous sa présidence, les ambassadeurs étrangers, les membres du corps diplomatique et de la l'Académie française, plusieurs membres du gouvernement actuel et plusieurs sénateurs et députés.

L'ACTUALITE



TCHITCHERINE, chef de la légation soviétique de Russie, s'entretenant avec Mgr Signori, archevêque de Gênes, lors d'une réception officielle de l'état italien aux délégués au congrès.

MARI ET FEMME QUI S'ENTRETUENT

("Presse Associée")

SARNIA, Ont., 10 — Joseph Lobert, 33 ans, et sa femme âgée de 29 ans, d'Elkton, à quelques milles de Port Huron, se sont battus à mort sur leur ferme, ce matin, en présence de leurs trois petits enfants. L'un avait un couteau de boucher et l'autre une hache pour se battre. Les deux sont morts.

ROMAN DONT ON VEUT SUSPENDRE LA PUBLICATION

Demande en instance pour empêcher que Maria Chapdelaine paraisse dans un journal.

M. A. LEFEBVRE

"La compagnie de publication la "Presse" sera-t-elle empêchée de continuer la publication du roman "Maria Chapdelaine"?

Les tribunaux civils seront appelés à se prononcer, à brève échéance, sur cette question dont ils sont déjà saisis.

En effet, dès aujourd'hui, la cour Supérieure du district de Montréal, permet l'introduction d'une instance dont les conséquences peuvent entraner suspension temporaire ou permanente de la publication par le journal en question de l'oeuvre de Louis Hémon.

Par le ministère de Me Godin, Dussault, Dupuis et Cadotte, J. Alphonse Lefebvre, publiciste, de Montréal, et éditeur de la première édition du roman "Maria Chapdeleine", a requis le protonotaire de la Cour supérieure d'émaner un bref d'assignation contre "La Presse" et Bernard Grasset, éditeur de Paris, qui publie le livre à Montréal et le fait vendre par la librairie Beauchemin.

M. Lefebvre prétend qu'il est seul propriétaire des droits d'auteur de ce roman pour les avoir acquis, en 1916, de la succession Louis Hémon. Il en a déjà publié une édition ici.

L'action en question a pour objet de faire reconnaitre ces droits et d'empêcher tout autre de les enfreindre.

De sa nature, l'action est en dommages-intérêts pour un montant de $20,000, avec conclusions réservant le droit de réclamer des dommages-intérêts ultérieurs, et de joindre à la demande l'injonction interlocutoire.

Le bref d'assignation est maintenant émané.

Les anciens élèves du collèg ede Valleyfield

L'Association des anciens élèves du Collège de Valleyfield, vient de publier son quatrième rapport annuel. Il contient d'intéressants renseignements pour ses membres, aujourd'hui au nombre de 500. Une grande partie d urapport comprend le compte-rendu des fêtes du 24 mai dernier. Il y aura en effet bientôt un an que l'on a célébré le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de cette maison d'éducation par Sa Grandeur Mgr Joseph-Médard Emard.

L'Association, comme toutes celles du genre, a pour but de resserrer les liens de fraternelle affection entre tous les fils de l'Alma Mater; de rendre plus intimes les relations entre le Collège et les anciens élèves; de donner à la maison l'appui moral nécessaire. L'assemblée annuelle de l'association a lieu au mois de mai de chaque année.

Nouvelles gardes-malades à Ottawa

OTTAWA, 10 — Quatorze jeunes filles ont gradué cette semaine comme gardes-malades à l'hôpital général, rue Water, dirigé par les Soeurs Grises. Les graduées sont la révérende soeur Normand, Miles Mildred Merchant de Sturgeon Falls; Marguerite Culhane, de Douglass, Ont.; Edna Foley, de Gracefield, Qué.; Mona McEvoy, d'Ottawa; Lyla Brennan, d'Ottawa; Mabel Camley, de Cobden, Ont.; Frances Larkin, de Manotick; Theresa Tompkins, de St-Joseph d'Orléans, Ont.; Valeda Cousineau, d'Ottawa; Kathleen Balley, d'Otta[illegible] Mulvihill, d'Ottawa et Mme Eleonor Danis, d'Ottawa.

DECES

ALLAIN — A Côte Saint-Paul, le 1er mai 1922 à l'âge de 56 ans et 6 mois, est décédée M.-Aurélia Bonne, épouse de feu Alphonse Allain.

BONAMI — A Montréal le 2 mai 1922 à l'âge de 67 ans et 5 mois est décédé Ovila Bonami, époux de Cordélia Gauthier.

BOURGEAU—A Montréal, le 3 mai 1922, à l'âge de 61 ans et 8 mois, est décédé Zénon Bourgeau, époux d'Odile Oborne.

BOULIANE — A Montréal le 5 courant à l'âge de 72 ans est décédé François Bouliane, époux de Louise Bergeron.

BOURGOUIN — A Pont Viau, le 29 avril 1922, à l'âge de 23 jours, est décédé Joseph-Adrien, enfant d'Avila Bourgouin et Georgianna Prud'homme.

CARMELICH — A Montréal le 1er mai 1922 à l'âge de 67 ans est décédé Giovanni Xuvich Carmelich, époux de Marie Guilbault.

CORBEIL—A L'Assomption, le 3 mai 1922, est décédé Léandre Corbeil.

CINQ-MARS—A Québec, ce matin, est décédée Mlle Angélina Cinq-Mars, fille de feu Eusèbe Cinq-Mars

CYR — A Montréal, le 4 courant, est décédée Dame Veuve Octave Cyr, de Ste-Scholastique.

COTE — A Ste-Philomène de Chateauguay, à l'âge de 20 ans et 6 mois, est décédé Joseph-Hector Côté.

CODMAIRE—A Montréal, le 3 mai 1922, à l'âge de 33 ans, est décédée Noëlie Godmaire, fille de feu M. et Mme Guillaume.

Campeau—A Montréal, le 7 mai 1932, à l'âge de 40 ans, est décédé à l'Hôtel-Dieu, Elodie Sabourin, épouse de Télesphore Campeau.

DE GAGNIER-LINCH—A Maryland, E.-U., le 3 février 1922, à l'âge de 18 ans, 5 mois et 20 jours, est décédée Marie-Anne-May, fille bien-aimée de feu Elzéar De Gagnier et d'Aurélie Castonguay, épouse en secondes noces de Joseph Linch.

DAUNAIS-ALARY — A Ste-Anne des Plaines le 2 mai 1922 à l'âge de 86 ans et 10 mois, est décédée Mélina Charpentier, épouse en lière noces de feu Edouard Daunais, en secondes. de Michel Alary.

DUBREUIL-PAQUETTE — A Ste-Thérèse de Bienville, le 2 mai 1922, à l'âge de 70 ans, est décédée Rose-Delima Dubreuil, autrefois de Saint-Vincent de Paul, épouse bien-aimée de Joseph Paquette.

DECELLES—A Saint-Jean, M. Alphonse Decelles, rentier, décédé subitement mardi à 10 heures p.m. à l'âge de 84 ans. Les funérailles auront lieu vendredi à 9 hrs a.m. en l'église Notre-Dame Auxiliatrice.

FORTIN—A Montréal, le 9 mai 1922 à l'âge de 73 ans et 10 mois, est décédé Jean-Baptiste Fortin, imprimeur.

FREDETTE — A Québec le 9 courant à l'âge de 29 ans et 3 mois est décédé Hermas Frédette, fils bienaimé de Domina Frédette 282 St-Hubert.

GAUTHIER—A St-Martin, le 2 mai 1922, à l'âge de 42 ans, est décédé Armand Gauthier, bourgeois, époux de Régina Leblanc.

GAGNON — A Montréal le 9 courant à l'âge de 60 ans est décédé Léon Gédéon Gagnon, autrefois de St-Jérôme, époux de Celina Plante.

GAUDREAU—A Pointe St-Charles, le 4 mai 1922, à l'âge de 18 ans et 3 mois, est décédée Aurore Gaudreau, fille bien-aimée de Fortunat Gaudreau.

GAGNON—A Montréal, le 7 mai 1932, à l'âge de 68 ans, 2 mois, et 7 jours, est décédé Octave Gagnon, époux de Domithilde Grenier.

GAGNON—A Montréal le 8 courant, 1922, à l'âge de 17 ans et 3 mois, est décédé Marcel Gagnon, fils de J.-A. Gagnon, inst., Ecole St-Paul.

HENRI — A Verdun le 5 mai 1922 à l'âge de 33 ans, est décédé Louis-Philippe Henri, époux bien-aimé d'Amanda Durocher.

LAPOINTE—A Montréal, le 3 mai 1922, à l'âge de 38 ans, est décédée Irma Boliard, épouse de M. Joseph Lapointe.

LANGEVIN—A St-Timothée, Co. Beauharnois, le 5 mai 1922, à l'âge de 79 ans et 2 mois, est décédé Auguste Langevin, époux en premières noces de feu Philomène Sauvé et en secondes d'Olivine Picard.

LUSSIER — A Boucherville, le 2 mai 1922 à l'âge de 78 ans et 11 mois, est décédé François-Xavier Lussier, époux d'Aurélie Guibord, ancien citoyen de Verdun.

LEPROHON — A Maisonneuve le 5 mai 1922, à l'âge de 26 ans et 1 mois, est décédée Marie-Anna Leprohon, fille de M. et Mme Philibert Leprohon.

LAJEUNESSE — A Montréal le 5 courant à l'âge de 49 ans et 11 mois est décédé J. Achille Lajeunesse, autrefois de Ste-Adèle, époux d'Henriette Grignon.

LAFONTAINE — A Montréal le 7 courant à l'âge de 76 ans et 3 mois est décédé Adolphe Lafontaine, époux de Ozilde Bérard.

LABELLE—A Montréal, le 9 mai 1922, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Roch Labelle, de George-R. Prowse Range Co.

LAHAIE—A Montréal, le 8 mai 1922 à l'âge de 64 ans et 6 mois, est décédé William Lahaie, époux de Caroline Brousseau.

LEFEBVRE — A Montréal le 8 courant à l'âge de 32 ans et 9 mois est décédé J. A. Donat Lefebvre, marchand, 346 Mont-Royal.

MARTINEAU-SANSCARTIER — A Montréal le 2 courant à l'âge de 57 ans et 6 mois est décédée Mme Flavie Bastien épouse en premières noces de feu Désiré Sanscartier et en deuxièmes noces de feu Noel Martineau.

MARTINEAU—A Montréal, le 5 mai 1922, à l'âge de 25 ans et 6 mois, est décédée Mlle Imelda, fille bien-aimée de dame veuve Siméon Martineau.

MALO — A Montréal le 5 courant à l'âge de 80 ans est décédée Mme Philomène Prud'homme, épouse de feu Pierre Malo.

MIRON — A Montréal le 9 courant à l'âge de 66 ans, est décédé M. Delphis Miron, ancien épicier, époux de Delia Vermette.

MAINVILLE — A Montréal le 8 mai 1922 à l'âge de 19 ans et 8 mois est décédée Marie-Thérèse-Marcelle Mainville, enfant bien-aimée de feu Joseph R. Mainville, notaire, et de Dame Azilda Vanier.

PERRAS—A Laprairie, le 2 mai 1922, à l'âge de 21 ans, est décédé Conrad Perras.

PARENT—A Montréal, le 7 mai 1922, à l'âge de 35 ans, est décédée Alfredine Lebel, épouse bien-aimée de Paul Parent.

PEPIN — A Montréal le 9 courant à l'âge de 46 ans est décédée Marie Louise Pinze, épouse de J. A. Pépin

PREFONTAINE — A Longueuil le 8 courant est décédée Madame Charles Préfontaine, née Marie-Rose Lamothe

OUELLETTE—A Terrebonne, le 3 mai 1922, à l'âge de 39 ans et 5 mois est décédée Marie-Louise Desjardins, épouse d'Alfred Ouellette.

OUIMET—A Montréal, le 3 mai 1922 à l'âge de 40 ans, est décédé Adélard Ouimet.

SENECAL — A Montréal le 6 mai 1922 à l'âge de 3 ans.7 est décédé [illegible], époux de Marie Béloneay.

ST-MARTIN — A Montréal le [illegible] est décédée Marguerite Mc[illegible], épouse de Joseph Rember[illegible] St-Martin.

[illegible]—A Montréal, le 8 mai 1922 à l'âge de 41 ans 1 mois, est décédé Mathias [illegible] époux bien-aimé de Philomène St-Maurice.

TURPIN — A Montréal le 3 courant à l'âge de 2 mois est décédé Gérard Turpin, fils de M. Willie Turpin, 143 Orléans.

TOUCHETTE — A Montréal le 2 courant à l'âge de 53 ans et 2 mois est décédée [illegible] Gratton, épouse de [illegible] Touchette.

THERIEN—A Terrebonne, le 3 mai 1922, à l'âge de 21 ans et 1 mois, est décédé Paul Therien, époux bien-aimé de Cordélia Lachapelle.

VIENNE—A Lachenaie, le 6 mai 1922, à l'âge de 68 ans, et 5 mois, est décédée Joséphine Mathieu, épouse de Zéphir Vienne

BELFAST, 10. — A l'heure où les fidèles sortaient de l'église, ils aperçurent deux hommes armés enlever deur jeunes gens qui venaient de la messe et se sauver avec eux en automobile.